

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

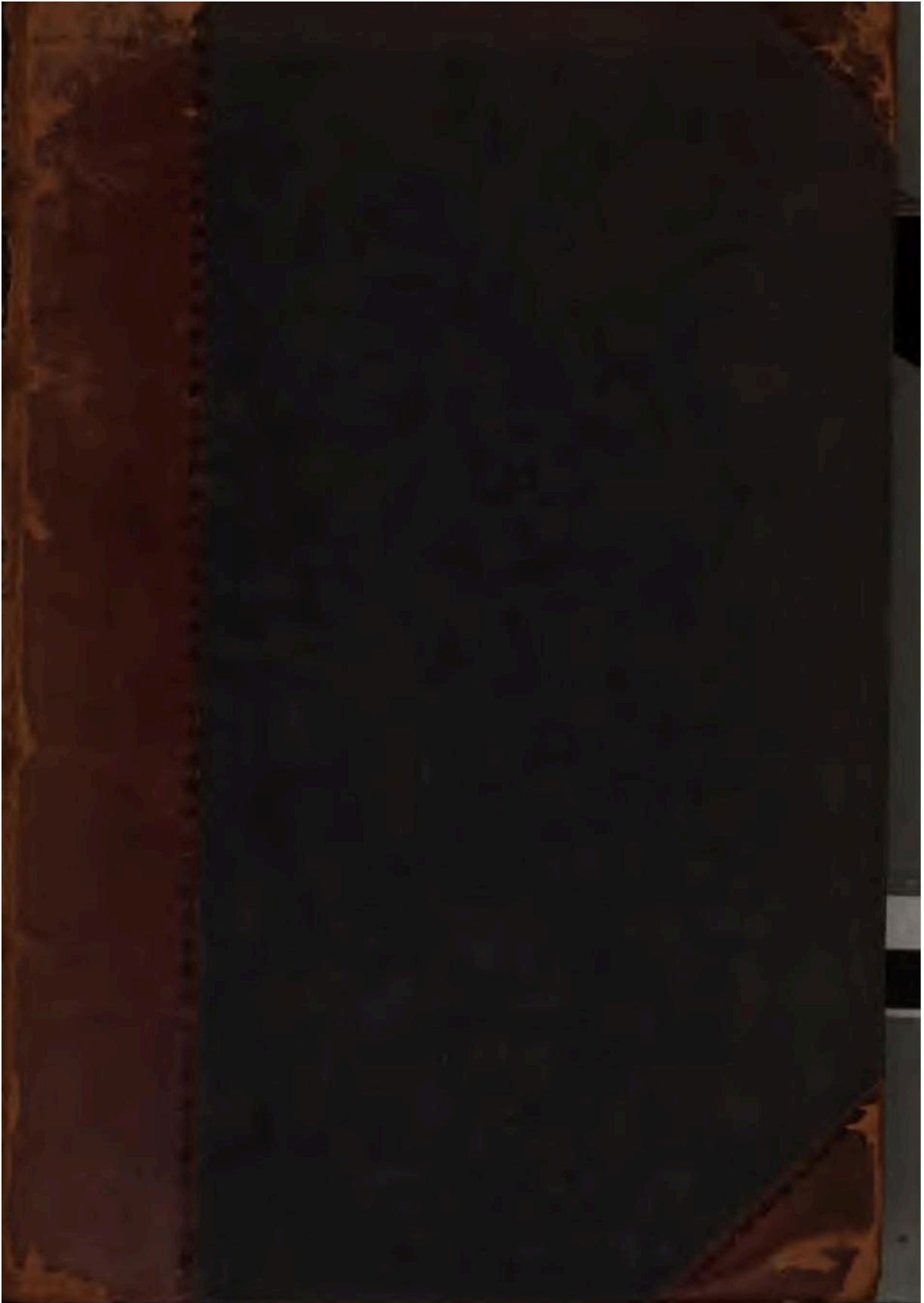
The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google's "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



The text on this page is estimated to be only 21.75% accurate

V 600008776Y ..♦ r

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

***•!•■**

LES BELLES FIGURES ET DROLLERIES DE LA LIGUE u:

The text on this page is estimated to be only 8.86% accurate

TIRAGE A CENT EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS. N° 37

The text on this page is estimated to be only 23.98% accurate

LES BELLES FIGURES ET DROLLERIES DE LA LIGUE
(1589-1600) PIERRE DE LESTOILE Et publiées pour la première fois
d'après Ses originaux PAR MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLtON, E.
HALPHEN PAUL LACROIX, CHARLES READ Et TAMIZEY DE
LARROQUE PARIS PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE LA
BIBLIOTHÈqUE ELZEVIRIENNE MDCCCLXXVII ^^ 7 . fi . " , I I /

The text on this page is estimated to be only 20.24% accurate

AVANT-PROPOS DES ÉDITEURS Ce volume, qui est à la fois un compliment du Journal de Henri III et une introduction au Journal de Henri IV, contient tout ce qui subsiste du grand recueil que L'Estoile avait composé d'estampes et de pièces imprimées ou manuscrites, concernant l'histoire de la Ligue, depuis 1573 jusqu'en 1600. Ce précieux recueil peut être considéré comme tout à fait inédit. Les éditeurs IMREGTSTRES-JouBNAUV.[^]Hi on/ far», en i?

VI AVANT-PROPOS thèque Nationale (Département des Imprimés ^ L a, 25, 6), se trouve une note, qui est signée des initiales J. P., et où nous lisons : « Recueil général de Pièces détachées et Figures qui regardent la Ligue (i 589-1 594), avec d'autres du règne de Henri IV. c Ce livre unique étoit à la Bibliothèque de V abbaye de Saint-Acheul^ près d'Amiens, comme il parott par Vinscription et le dos de l'ancienne reliure, que Von trouve ici.... € Ces manuscrits étoient inconnus à Godefroy, à Lenglet du Fresnoy et aux autres éditeurs.... f Cette collection unique de la Ligue a échappé à M. Jardel *, parce qu'elle étoit reliée à la fin des grandes Tables ecclésiastiques et titrée sur le dos : DIVERSES PIÈCES. La reliure étoit semée des S. A., marque de V abbaye de Saint-Acheul. c La collection est non-seulement unique, mais il seroit presque impossible d'en trouver aucune pièce qui regarde la Ligue, comme Mé{eray nous dit (Abrégé, /. III, p. 1 16, année \ 594) que d'Autry, lieutenant civil, ordonnoit que toutes ces pièces seroient brûlées et que personne n'en gardera, à peine de la punition la plus grave. » L'auteur anonyme de cette note avait encore sous les yeux, lorsqu'il l'a écrite, le Recueil dans sa reliure primitive, qui réunissait alors deux ouvrages différents et bien disparates : les Drolleries de la Ligue et les grandes Tables ecclésiastiques. Depuis, antérieurement à sa sortie de la Bibliothèque de Saint-Acheul, le Recueil de L'Estoilefut séparé des grandes Tablettes ecclésiastiques et reçut une nouvelle reliure. Mais on eut soin de faire coller, sur un des plats, à l'intérieur du volume, comme un souvenir traditionnel, le dos de l'ancienne reliure en veau, portant le titre de Pièces diverses et ie mono^ gramme S. A., imprimés en or, ainsi que cette mention^ écrite à la main : Ex libris Abb. S^ Achcoli Ambianensis. Le précieux Recueil avait été légué à cette Bibliothèque par son dernier possesseur, Pierre de Poussemotte de L'Estoile, qui fut, de 1667 à 1718, abbé de Saint-Acheul. I. C'est Jardel de Braine bibliophile et archéologue distingué, que les éditeurs de la Bibliothèque historique de la France signalaient, en 1 778 (t. V, p. 1 6), comme ayant découTert l'année précédente, dans la Bibliothèque de Tt^bayede Saint-' Acheul, les manuscrit» originiiuzdes Journaux deVEstoile.

The text on this page is estimated to be only 19.08% accurate

AVANT-PROPOS vu Pierre de L'Estoile, qui avait, à ses risques et périls, formé ce trésor des Belles Figures et Drolleries de la Ligue, n'eut pas le courage de le détruire quand le lieutenant civil d'Autry ordonna, en 1594, la suppression de toutes les caricatures et de tous les libelles injurieux à la royauté; mais on a lieu de présumer qu'il se contenta de faire disparaître les plus diffamatoires et de tenir le reste bien caché. Cependant il ne put s'empêcher de faire mention de son Recueil dans la mise au net du Journal DE Henri III, en parlant des libelles qui paraissaient à Paris au mois d'avril iSSq [vojr. notre édition, t. III, p. 179) : 1 Desquels [libelles diffamatoires contre Sa Majesté, farcis de toutes les plus atroces injures] j'ai esté curieux, jusques là d'en ramasser jusques à plus de trois cens, tous divers, imprimés à Paris et criés publiquement par les rues, contenant quatre gros volumes que f ai fait relier en parchemin, et éthiquelés de ma main, dans un grand in-folio plain de figures et de placards diffamatoires de toutes sortes, que j'eusse baillés en garde au feu, comme ils en sont dignes, n'estoient qu'ils servent, plus que quelque chose de bon. à monsirer et descouvrir les abus, impostures, vanités et fureurs de ce grand monstre de Ligue, n Puis, 1 tirant de ce ramas un petit échantillon «, il cite plusieurs de ces libelles • qui estaient les plus communs à Paris et les mieux reçus., pour estre les plus sois, meschants et injurieux 0, notamment : Les Charmes et Caractères du sorcellerie de Henri lie Valois, trouvds au logis de Miron, son premier médecin, avec les oblaitions qu'il faisoit au Diable dans le bois de Vincennes; — Le faur Muffledu grand Hippocritede France descouvert ; — L'Adjournemem fait à Henry de Valois pour comparoistre au« Enfers, i Ce passage du Journal uë Henri 111 nous montre que L'Estoile avait rassemblé plus de 300 libelles, achetés dans les rues de Paris pendant la Ligue, qu'il les avait fait relier en quatre gros volumes, couverts en parchemin, et qu'il en avait dressé de sa main l'inventaire descriptif dans son grand volume des DnoLLBRiEs de la Ligue, inventaire qui ne s'y trouve plus. On ignore aussi ce que sont devenus ces quatre gros volumes du recueil des pièces volantes imprimées à Paris ei criées publiquement par les rues. Un grand nombre de ces pièces a été sans doute anéanti, sans qu'il en soit resté un seul exemplaire dans les bibliothèques de la France et de l'étranger.

VIII AVANT-PROPOS De nos jours^ les collectionneurs^ que rien n'effraye ni ne décourage^ au milieu du désordre des révolutions^ ont formé des recueils analogues à celui des Drolleries de la Ligue, recueils qui ne sont pas moins volumineux et qui se composent aussi d'estampes^ de placards et de libelles^ gravés,, imprimés et vendus à Paris pendant les dernières périodes de nos troubles civils, Alfred Delvau a recueilli et publié sous ce titre : Les Murailles révolutionnaires, les affiches et canards qui furent placardés sur les murs ou distribués dans les rues à V époque de Ut Révolution de 1848. Le volume de L'Estoile que nous pU" blions aujourd'hui^ d'après les originaux, pourrait aussi être intitulé: Les Murailles révolutionnaires de la Ligue. Nous avons songé à faire graver^ en fac-similé réduit^ les estampes et les dessins qui font des Drolleries de la Ligue un recueil unique, et qui ne sont pas moins utiles que les imprimés pour l'histoire de cette époque de tumulte et de démente révolu^ tionnaire. Ces estampes sont la plupart d^une rareté insigne, et Von 9i'«n trouve que quelques-unes dans la célèbre Collection Hennin^ à la Bibliothèque Nationale» Mais nous avons dû reculer devant les lenteurs et les difficultés de la gravure^ en nous bornant à donner des descriptions iconographiques minutieuses. Nous nous sommes attachés aussi, pour la plupart des pièces imprimées^ à rendre le mieux possible la physionomie et le caractère typographique des originaux. Quant aux annotations manu^ scrites de L'Estoile^ qui sont le commentaire succinct et explicatif des imprimés et des estampes ^ nous les avons soigneusement recueillies^ en les laissant à l'endroit même qu'elles occupent. On aura ainsi une reproduction aussi complète que fidèle des Belles Figures et Drolleries de la Ligue, qui n'eussent pas été à leur place si nous les avions reportées à la fin du Journal de Henri IV. i5 décembre 1877.

LES BELLES FIGURES ET DROLLERIES DE LA LIGUE
AVEC LES PEINTURES, PLACCARS ET AFFICHES INJURIEUSES ET
DIFFAMATOIRES CONTRE LA MEMOIRE ET HONNEUR DU FEU
ROY, QUE LES OISONS DE LA LIGUE APELOIENT HENRI DE
VALOIS; IMPRIMEES, CRIÉES, PRESCHÉES ET VENDUES
PUBLIQUEMENT A PARIS, PAR TOUS LES ENDROITS ET
QUARREFOURS DE LA VILLE, L'AN 1589. Desquelles la garde (qui
autrement n'est bonne que pour le feu) tesmoingnera à la Postérité la
meschanceté, vanité , folie et imposture de ceste Ligue infernale, et de
combien nous sommes obligés à nostre bon Roy, qui nous a délivrés de la
servitude et tyrannie de ce Monstre. I

SP/rMftWGJ m^a^0^Jk^ C0kVok LES BELLES FIGURES ET
DROLLERIES DE LA LIGUE I LE POURTRAICT ET DESCRIPTION
DU POLITIQUE DE CE TEMPS EXTRAICT DE l'EsCRIPtURB

SaINCTK. A Paris, pour Hilaire le Bon, au Mont 5. HilairCy et Pierre
Chevillot, en l'Allée de la Chapelle S. Michel, au Palais, Avec permission.
Gravure sur bois. H. o™i40, L. o™225. Dans un placard in-folio, avec 3
colonnes de texte. Au milieu de l'estampe, le Politique, sous la forme d'une
sirène attachée par le milieu du corps à un tronc d'arbre. Elle tient d'une
main une fiole, et de l'autre une trompette. A gauche, dans le haut, deux
pourceaux ; au-dessous, des enfants nus, jouant avec des ballons. A droite,
dans le haut, des idoles sur un autel; au bas, un roi, assis devant une table où
l'on voit trois crapauds. Aux pieds du Politique, quatre turbans à terre. La
pièce suivante, de 34 vers, est imprimée sur deux colonnes, audessous de
l'estampe. Les sept premiers sixains qui viennent ensuite sont placés, en
longue colonne, à gauche de l'estampe; les quatre autres sixains se trouvent,
en deux colonnes, au-dessous des 34 vers explicatifs. Quel est ce monstre
ici et comment a-il nom? Des Grecs est dit Syrène et des Hebreux Dagon,
Et ce siècle aujourd'hui Politique l'appelle* Mais dites^mqy un peu,
pourquoy est-il-femelle?

PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Sa plus grande vertu est cTun
chacun flatter Et des plus fors le cueur et le courage oster. Pourquoi, tirant
vers bas et depuis la couture. Est-il comme un poisson? Pour ce qu'il
estperjure Et qu'il cloche douteux de tous les deux coste\, Pourquoi un lien
d'or lui ceint-il les coste\ ? Le désir d'amasser beaucoup d'escus ensemble^
Le rendant serviteur, sa liberté luy emble. Mais pourquoy sont ses mains
ainsi pleines de sang? Pour autant qu'inhumain il a ouvert le flanc Du
peuple, et a respeu ses cruauté^ sanglantes De ses tristes boyaux et
entrailles tremblantes, Pourquoi une bouteille est sa dextre tenant? Pour
autant que le soingplus grand de maintenant Et mesmes le premier est d^
engraisser sa pance^ Se donner du bon temps et faire grand despence. Mais
dites-moy pourquoy dans sa senestre main Une trompette il tient ? C'est que
du Souverain La souveraine voix est par luy mesprisee, Et qu'après qu'Hl est
saoul, il Vaplicque en risée. Pourquoi autour de luy ne voit-on que Turbans
Et qu'Idoles encor\ et Dieux petits et grands? C'est que sa volonté,
obséquieuse, est prompte Croire ce qu'on voudra, sans, pour ce, en avoir
honte. Bref, dites-moy pourquoy un nuage espaissey Environne son chef d'un
brouillard obscur cy? La tourbe qui ignore et n'a point cognoissance Du
Ciel, ainçois de Dieu, cherche en son ignorance L'amoureuse clairté, et es
troubles la paix, Et en ce fol erreur veut mourir désormais.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 5 Penna strutionis
similis est accipltri et herodio. (Job, 39.) L'Autruche qui estend ses deux
ailes en l'air, Ainsi que VEsprevier, et fait semblant voler ^ Mais ses pieds
de cheval F arr estant en la plaine. Est l'image et pourtraict de toy, qui es
content Estre veu Catholique, et ne l'es pas pourtant, N* ayant souci de rien
que de la chose humaine. Quorum Deus venter est. Le Porc ajrme-fumier,
en prenant sa paisson, Grongne ordinairement d'une estrange facon, Et,
regardant le Ciely muet on le voit estre ,• Ainsi r homme mondain qui ne
vante sinon L'apparence et le fard d'une religion A honte de la vraye et de
Dieu recognoistre. Qui dévorât piebem meam ut escam panis. Le
Crocodile, enfant d'un petit œuf glaireux. Contrefaisant le pleur d'un
pauvre languoureux, Meurtrit cruellement cil qu'à soy il attire : Tels sont, 6
Mesnagers, vos dissimule:^ pleurs, Quiy plains du sang du peuple et gras de
leurs malheurs, Faignans vous enfascher, n'en faites rien que rire. Et
sermonibus odii circumdederunt me. (PsAL. 108.) Tu vois comme ce genre
ord, terrestre, douteux, Et tousjours babillard, ne se monstre honteux
Deprophaner du Roy la table somptueuse; Mais de voir tout cela tu ne dois
festonner ^

PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Puis quores Von n'entend les
Louvres résonner Que duja\ard babil d'une troupe fiateuse. Vae qui
justificatis impium. En la morte saison du froid ur eux hyver, On void en
ses filets la chenille couver De ses petits la vile et pestiféré engeance. Ce
n'est donc de merveille, ôperjure et sansfoy. Si en ce temps fascheux tu
nourris dedans toy Et vas celant V erreur quipulule en la France. Insidiatur
in abscondito. Cest Oyseau qui, de jour, est sans voix et sansyeuxy Et qui
void bien de nuict, et tracasse en maints lieux. Importunant chacun d'un
malplaisant ramage. Est tout semblable à toy, qui, voulant estre veu Fidelle
Citoyen, porte l'eau et le feu ^ Te monstrant Taulpe au bien, et Dragon à
Voutrage. Intus pleni rapina et dolo. Ainsi, comme les fruits qui croissent
sur les eaux De la mer de Sodome à Pœil paraissent beaux, Mais au dedans
sont pleins de cendre et pourriture : Ainsi la piété que tu mets en avant.
Sous r appas afetté d'un propos décevant. En ton vil estomach ne couve rien
qu'ordure. Ut quid pueri diligitis infantiam. (Prov., I.) Enfans, jusques à
quand ire^-vous poursuyvant Des bouteilles de vent qui, en vous décevant,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE Et vostre suite et vous
meinent au précipice ? Voila la République, et par tels gouverneurs
Conduite, auxquels chascun défère tous honneurs; Mais on n'a soin de Dieu
ny de son saint service, Vae per quem scandalum venit. Le croassant
Corbeau se contente arracher Les yeux des hommes morts, et encor de
chercher En un corps charongneux dequoy paistre sa vie ; Mais toy, qui vas
succant et la vie et le sang Du peuple languissant que tu as mis à blanc,
Quel corbeau seras-tu, diS'moy, je te supplie? Intus autem lupi rapaces.
(Matth., VII.) Le cruel Léopard, bigarré de couleurs, En attirant à soy par ses
souëjves odeurs Les simples animaux, les meurtrit et dévore : Ainsi, mettant
maints maux avec un peu de bien, Tu vas saoulant ta faim, réduisant tout à
rien. Si que le monde, un jour, sera taproye encore. Ab increpatione vultus
tui peribunt. (PsAL. 79.) Alors que la sainte Arche orpheline sera De
ministres meschans, et qu*encore on verra Tes autels enrichis de sa
despouille sainte, Adonc, te voyant mancque et de mains et de che/,^ Tu
aprendras, Dagon, par ton triste meschef, A céder au grand Dieu, duquel vl
as point de crainte.

PIERRE DE L'ESTOILE 1589 II CHANT RIAL EN DIALOGUE

CHIC. ÀRGUMENTARIS Placard in-4* à a col., sans nom de lieu ni d'imprimeur. Chant Rial, faict, à Saint-Nigaise, Par deux bons garçons drapiais, Estans assischez à leu zaize Sur la boize de nos cartiais. Girard. Et bien^ men bon, quesque tu fais illocque, Emprès tenfeu à coasser tes gareti? Betràn. En bonne feyfescoute note cloque, La grosse Artui^e, et serois volentiers Chen quHly a. Girard. Pardienne ! men compère, Il y a bien à chu coup à rebaire! Viens aveu majr, etpren ten bon mantel. Inefault plus calyner à Vhostel. Y sont fessav[, men amy, tous ces tritres! Car fay orains veu dans un escritel Chu grand Mousieu qui a caché les Ristres, Bbtran. Chest bien Ristri begaultpa nostre docque

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 9 Y sont bien prest { de
 s'en estre anallai\, VoudréS'-tu bien craire tout chenneloque Que ces
 causeux disent à chu Palais : Vraiment tu es un biau vieux défaire! Girard.
 Etpense-tu tay-mesmey dans ta quaire , Le ne^ficqué contre ten quemisely
 Saver que chestpas le grand escamel ! Betran. Tout biau y tout biau hayl
 grand avalleux d'uitrest Pasle un petiot : qu'a-ti/ait de nouvel Chu grand
 Monsieu qui a caché les Ristres ? Girard. Chen qu'il a/ait? Pardi! y l'ont
 taloque ! Le: { écapais en sont bien effritais ; Cheux qui trouvit n'ont que
 faire de tocque : Y les haget comme chair à patais. Betran. Mais comme
 fuche, hay^ dy-may, gueulle naire ? Girard. Com ne
 chejust,jacqu^y/auldrait rebair Pour enpasler dufondjusquo couppely Cary
 venest par un si grand troupe QuCj men amy^f estions trestous bien
 blistres. Se n'eussions eu^ aux despens de leur pel. Chu grand Mousieu qui
 a caché les Ristres. Betran. Ay, conte unpoy, hau ma petite broque, De
 lafachon comme y furent f râpais ^ Car je say bien quementy le: {
 embroque, Quand y les a une/ois attrapais.

lo PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Girard. Aga, men bon, y s'estest
mis à baire, Si bel et bien, qui quaichaist parmy laire, Sans comme por\
dans le hamel d'Aunel, Gambes amont, le bec soubz le tonnel : Cary pensest
estre loingt des bigistres Et y en bevant, gaister à leur penel Chu grand
Mousieu qui a caché les Ristres. Enhenl fit'il, vous beve\
à notte ocque? Vous en sere^^ su mafay^ bien chengle\! Ysyenva d^engaigne,y les
machoque De sen coustel^y le \a gredille^ Comme harencs, la langue y
leufait traire, Comme à un quien, et gossiller la paire Et la besson, ainchin
qu^un grand rissel : Pis les boutit trestous en un mouchel. Leus cariot\
en servent de regitres. Car à chascun en bailloit sen morcel Chu grand Mousieu
qui a caché les Ristres. ENVEY AU PRINCHE Bbtran. Prinche, picque ste
grande hanicroque N'est pus ichij empilons nos go^iais A louer Dieu^ et
faites mettre en broque Du chu bon vin que no dit qvou :[avais : Y vault
bien mieux qu'en fâchons bonne chère Que che\
taupins a la ca:{aque naire!
Et n' espar gne:^ ne tarte ne tourtel, Car f en eron tant à chu renouvel Qu'à
tout jamais, s^il ne vient des ballistres. Ne bevera^ dessulant sen cappeU
Au grand Mousieu qui a caché les Ristres.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE ii III DEFFENSE DES
MAIRES ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE TROYES Â tous habitans
de semer et faire courir de faux bruits, à paine de la vie et d^estre tenus
comme fauteurs et adhérens des massacres commis et perpétrés aux Estats
de Blois. Placard in-4

la PIERRE DE L'ESTOILE ibSg apporter, pour obvier aux périls et ruines eminentes et proches, qui nous menacent et talonnent de près, si par prompts et bons remèdes n'y estoit obvié et pourveu. A ces causes, deffenses sont faites à tous habitans et tous autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, à peine de la vie et d'estre tenuz comme suspects, sectateurs, fauteurs et adherans des massacres, assassins, et trahisons naguères commises et perpétrées aux Estats de Blois, d'user des propos tendans à telles intimidations, afin de nous distraire et que nous ne nous opposions aux malheureux et pernicious desseins, projects et machinations des ennemis de Dieu et de son Eglise. Et par mesme moyen, commandemens sont faicts, sur certaines et grandes peines, à tous ceux qui entendront quelque chose, de nous le venir dire et dénoncer promptement, afin que justice en soit faite et la ville nettoyée et repurgée de telles gens appostez, factieux et mal sentans de la foy. Et, à faute de le venir déclarer, d'encourir pareilles peines que les délinquans. Publié à Troyes par les carrefours ordinaires à faire cris et proclamations, le jour de mil cinq cens quatre-vingts et neuf.

The text on this page is estimated to be only 14.91% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE BRIEFVE DESCRIPTION
DES DIVERSES CRUAULTEZ que les Catholiques endurent en Angleterre
pour la foy. Placard in-folio, avec encadrement, sans nom de lieu ni
d'imprimé W petit pourtraict vous met devant les ^ yeux (Lecteur Chreslien)
une partie des ^ misères et caïamitez que les Catholiques 4 souffrent, de jour
en autre, par la cruauté & de noz adversaires. Je dis une partie, pource que
rentendement humain ne pourroit arriver â comprendre, et moins à trasser
avec la plume et le pinceau toutes les sones et aigreurs des despouies,
emprisonnement et tourmensqu'ils pracliquent. Dieu, seul juste juge d'ung
chascun, en sçait le nombre, sans mettre en ligne de compte les sanglantes
ordonnances et cruels I. L'Eiloile a ieril, à droite, sur U marge du lilrc : a On
speloit ce bciu Httî l*T»ble»u dt M"« de Monipeniet, pour ce que, par ion
conied et Enhonemeal, fuit mil un Ubleiu dans [c dmelière Sainl-SeTCcia ,
à Pirîs, la leuUlc d< la Saint-JeaD de Tan liSy, auquel estoleni pcinTs et
teprittntit loutei CCI cruautfi , aSn que te peuple passant par ti a*csmeuEt el
l'inimasi louBJoursde plus en plus contre lesHuguenas ei Politiques, qu'on
lit (bapliians de ce nom les meillcuri serviteurs du Roy). Dont Sa Maa Cour
de P . crainte du e la Grai e sédili ablj Cl l'elle »ïre M. Anroux, conseiller de
la Grand' Cbambre et marguillier de l'église Stiot-SeTerin, al paraisse, qui,
de grand Catholique qu'il estoil, deiinst par Il grand Hjr^tique el Politique,
aiant esté dilTainé pour Ici par ceui de la Ugut, fnetme par un sonnet
Injurieux contre ceux de la Cour de Parlement, qu'ila publièrent et
affichirenl par les rues, adressi! audit Anroui, qu'ils d^ grideot de nobicMC,
et l'apclent ua vilain fitt dt matio». a

14 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg édits publiés au dommage et détriment non-seulement des biens et possessions, mais aussi de la vie, tant présente que future. J'estime qu'il n'y a pas un hommie au monde lequel ne fust espris d'horreur et espouvantement, s'il venoit à les considérer par le menu. Plusieurs mesmes des chefs et gouverneurs hérétiques n'approuvent pas leurs sévères enquestes, très iniques accusations, trahisons, confiscations de biens, emprisonnemens perpétuels, secrets tourmens ez prisons, et très cruels supplices semblables, voire mesme surpassant les tourmens desquels ussoient les anciens Tyrans pour escordier et bourreler les Chrestiens; à plus forte raison un bon Chrestien et Catholique les a à contre cœur et detestation. Je laisse en arrière combien de personnes desseichent en prison par tout ce royaume, combien de G>nfesseurs ont esté abbatus par longues traînées de misère, combien de Martyrs mis à mort par estranges et inhumains supplices, combien d'honnies et femmes de toute sorte de qualité, chassés de leurs maisons et despouillez de leurs biens, se renferment et resserrent en des cachettes et lieux obscurs, estans jour et nuia en perpétuelle crainte et frayeur qu'on ne leur mette la main sur le colet pour les gehenner et tourmenter. Et toutes fois (chose de tant plus pitoyable !) ne leur estant permis de vivre paisiblement en leurs maisons, à la façon accoutumée des Chrestiens, encore leur défend-on estroictement, par des loix rigoureuses, de se retirer pardevers les nations estrangeres. Je ne pretens de déclarer telles et semblables choses, ny ne pourrois quand bien je le voudrois, ni ne voudrois quand bien il seroit en ma puissance, tant le nombre et la grandeur surpassent ma petitesse. Il suffît à mon propos et délibe* ration de les avoir sonmiairement atteint, pour exciter vostre charité, piété et compassion (Chrestien lecteur), â

The text on this page is estimated to be only 26.53% accurate

■ 589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE celle fin, que vous, qui estes, avecques nous, un membre du corps de Jésus Christ et de l'Eglise, vous pleuriez ensemble et priez avec nous que, par les suffrages de la glorieuse Vierge et de tous les Saints, nostre commun Seigneur et Dieu veuille appaïser ceste tempeste, amollir les coeurs des persécuteurs, et les fleschir quant et quant à recevoir la foy qu'ils ont rejeciée, et nous donner patience et constance, pendant que nous ramons durant ceste tempeste et travaillons dedans et dehors nos maisons, surchargés d'un si pesant fardeau. Advertissement au Lecteur, celle fin que nous prévenions, Chrestien lecteur, les paroles mensongères d'aucuns, qui, l pour donner couleur honneste ou bien amoindrir ceste cruauté (outre que ceulx-là mesmes ayant quelque fois enseigné et escrit qu'on ne devoît faire aucun effort et violence pour le regard de la conscience, lesquels, toutesfois, changeans de robbe et de personnage, ont espousé le party des barbares persécuteurs et se sont revestus de leur livrées), mettent en jeu et font courir un bruit que les Catholiques sont affligés de toutes ces sortes de supplice, non pour cause de la foy et religion, mais pour crime DE LÈSE-MAJESTÉ et transgressions des ordonnances et édicts Royales. Et pour ce, je mettray clairement, et en peu de parolles, devant les yeux d'un chacun ce en quoy consistent les crimes qu'ils appellent de lèse-Majesté, et quelles sont les loix, pour la transgres

i6 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 sion desquelles tant de croix et tourmens sont apprestez aux Catholiques : d'un grand nombre j'en recueillerai quelques-unes. i^ Quiconque dira, escrira, affermera ou signifiera, en quelque manière que ce soit, ou mesme, estant prié, confessera que le Pape est Chef de l'Eglise d'Angleterre, ou qu'il a quelque autorité es choses ecclésiastiques, il sera réputé coupable de crime de lèse-Majesté. 2° Si quelqu'un, constitué en dignité moindre que n'est la dignité de Baron, refuse par trois fois de jurer ou abjurer contre l'autorité du Pape et en faveur de la puissance souveraine de la Royne es causes de l'Eglise, luy estant par trois fois proposé de ce faire, il souffrira mesme peine de lèse-Majesté. 3° 4° 5° 6° Si quelqu'un faict l'appoinctement et reconciliation d'un autre avec l'union et communion de l'Eglise Romaine, ou procure icelle paix, voire mesme luy donne tant seulement conseil de faire une telle reconciliation, bien qu'il ne la procure, ou portera en Angleterre des Agnus Dei (qu'on appelle), deschappellets, grains bénits, médailles, croix, images du crucifix, ou autre chose beniste du Pape, encourra la mesme peine de lèse-Majesté. 7® 8® Si un prestre absout quelqu'un des subjects de la Royne, ou bien a receu autorité pour ce faire, encore que la pratique ne s'en soit ensuivie, il sera réputé coupable de lèse-Majesté. 9^ Si quelqu'un destourne un autre de ceste religion, de laquelle on fait à présent publique profession en Angleterre, ou bien s'efforce de le destourner, afin de l'atti

i5S9 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 17 rer à l'obeysance du Pape et de la foy Romaine, il sera quant et quant coupable de lèse-Majesté. Je ne veux mettre en compte les autres loix touchant le danger de la vie et le ravissement des biens, comme de paier deux-cens-onze escus pour avoir ouy la messe ; quatre-cent- vingt-deux pour Tavoir dicte; soixante-six tous les mois pour avoir refusé d'aller aux Eglises et Preschesdes Protestans; d'estre confisqué de tous ses biens pour avoir receu ou retenu des Agnus Dei (qu'on appelle), des chapelets, grains bénits, médailles, images de la croix, ou crucifix, ou autre chose béniste du Pape, et autres semblables, desquelles quiconque voudra avoir plus ample cognoissance, pourra lire l'Epistre de la persécution d'Angleterre, traduite ces jours passés de nostre langue en françois. Et ce pendant, Amy lecteur, jouissez de nostre labeur et considérez, à part vous, quelles sont ces meschantes trahisons, quels crimes DE LÈSE-MAJESTÉ, pour la punition desquels tant de sanglantes ordonnances non jà ouies ont esté basties et forgées dans le creux des cerveaux de nos adversaires : lesquelles non ' seulement nos ancestres de tout temps eussent détesté, mais aussi, ce jourd'huy, tout le monde, tant que le nom de Chrestien, voire mesme d'Hérétique, de Turc et d'Infidèle, se peut estendre, a en horreur et abomination très grande.

i8 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg !• L'APREHENSION DES CATHOLIQUES Gravure sur cuivre, au centre du feuillet. H. o[^]iSo, L. o**a75. Dans la rue d'une ville, à gauche, des hommes à cheval, armés de lances, font entrer un homme en prison. Au fond, des hommes, à pied, portant des torches, conduisent un âne sur lequel est monté un prêtre. A droite, des haliebardiens entraînent un prêtre et une femme qu'ils viennent d'arrêter. On voit, dans le haut, par une ouverture de la maison, l'arrestation d'un prêtre qui célébrait la messe. A. Les Prebsters celebrans la messe en cachette, es maisons privées, souvent sont descouverts par les espions des hérétiques, louez par argent ; souvent estans pris par les bourreaux, qui se esclangent de force, sont arrachés des autels. B. Les Dames Nobles, Vertueuses et Catholiques, tirées de leurs maisons, avec injures et coutumelies, sont menées en prison, pour avoir aydé les Prebsters de leurs moyens et facultez, ou pour se estre trouvé à leurs messes. C. D. Les Prebsters semblablement sont traînez en prison, les uns estans ignominieusement menez et oultragez par les places publiques avec leur habit sacré, les autres estans liez et garottés sur des chevaux, et avec eux plusieurs Gentilshommes sont menez de mesme. E. Le Prebstre, estant pris ce pendant que il célèbre la messe, tout revestu que il est de ses accoustrements sacrés, est contrainct de monter à cheval et garotté de cordes, avec des torches allumées à plain jour et conduia en prison. En, Leaor, regni faciès miseranda Britanni. Terra antiqua, potens opibus, fcecunda metallis,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 19 Clara armis et Marte,
at multo clarior olim Insigni bonitate hominum cultuque Sacrorum, Qua
plures sub cœlo habuit provincia nulla, Pontificum egregias Sedes,
Tumulosque, minasque Templorum ingentes, sacra vasa, altaria, patrum
Quae veterum pietas in Christi extruxit honorem : Haec nuper speciosa et
florentissima terra Aspice ut, horribiles Sacrorum passa ruinas, Est in
monstrosam nunc deformata figuram, Namque Dei summi haec sacra vasa,
altaria, templa, Sacrilège evertit partim, partimque profanât. Presbyteros,
Laicos, et cum mulieribus ipsos Persecuitur pueros, detestandumque
professa Dogma, fidem Christi pedetentim exterjDtiinat omnem. Prima mail
tant! radix, af&igere sanctos Presbyteros : caput hoc. Nova mox spectacula
cernes Dira magis, quae tu studiosius omnia, Lector, Adverte, atque
animum pictura pasce fideli. ao LES INQUISITIONS NOCTURNEZ PAR
LES MAISONS Grande gravure sur cuivre, en deux compartiments. H.
o"i8o, L. 0"272. A droite, des soldats, portant des torches et des lanternes,
enfoncent les portes des maisons pendant la nuit. A gauche, une bande
d'hommes armés, qui ont pénétré dans une chambre, forcent les habitants à
se lever du lit, et fouillent dans les coffres, à la lueur des torches et des
lanternes. A. Les sergents de nuit rompent les portes des Catholiques.

20 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg B. Ils en font fuir des lietz les hommes, femmes et petitz enfans. C. Ils rompent les armoires, coffres et casses, et non seulement se ruent avidement sur les calices, livres, croix et choses d'Eglise, s'ils en trouvent, mais aussy, comme larrons publics, dérobent et emportent Tor, l'argent et toute monoye que ilz trouvent en passant. D. Les portes des maisons sont rompues par force. E. Les seigneurs et domestiques sont menez en prison . Quae modo sacrilège patrata notavimus, illa Luce palam et medio fiunt immania sole. Nunc tenebrarum aaus nocturnaue furta sequuntur. Nam dum per latas animantia caetera terras, Noae intempesta, placido correpta sopore, Membra ministeriis recreant lassata diumis, Tum vero in primis spoliis intenta futuris Excubat, et praedas animo désignât avaro Camificum scelarata cohors, tum tecta piorum Aggreditur, quae mox nisi sponte ultroque patescant. Fit via vi, rumpitque occlusas machina portas, Ut quondam hostiles Aries balistaque muros Nec mora, pervadunt sécréta cubilia, cunctas Excutiunt latebras, cistas capsasque refringunt, Diripiuntque sacras vestes, calicesque crucesque. Et simul occurens signata pecunia, vel non Signata, armillae, pretiosa monilia, torques. Ut sacra, proque sacris, jure eripiuntur eodem. Denique ad extremum (jus ô mirabile!) falsi Conjiciunt veros dominos in vincula fures.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 21 3« LES

TOURMENS QU'ON ENDURE EZ PRISONS. Autre gravure sur culyre, de même dimension que la précédente. Intérieur d'une prison. A gauche, on aperçoit à travers les barreaux un prisonnier assis, et au-dessus un prêtre pendu par les pieds. A droite, une scène de torture devant un tribunal. Au-dessus, dans un cachot, des prisonniers qu'on martyrise. A. Des petits poinçons aiguz, en forme d'espingles, fchez dedans les ongles des doigts. B. Norton, le maistre-bourreau, employé son autorité et celle de ses satellites à deschirer les Catholiques. C. Certaine machine de bois, sur laquelle tous les membres des prebstres estenduz et garrotez sont de telle sorte allongez et affligez, que souventefois ilz semblent rendre Tesprit, pour la véhémence de la douleur. Noz ancêtres n'ont jamais practiqué de tels et si cruels tourmens à rencontre des plus meschans hommes du monde, comme font ce jourd'huy nos adversaires contre les bons et innocents Catholiques. D. Les Catholiques emprisonnés sont traînez par force aux presches des Hugonots. E. Les membres des Catholiques, pressez d'un instrument, sont enveloppés en ront, et délaissez en ce tourment Tespace de quelques heures. F. Le Prebstre demeure pendu par les pieds, en des pans, par plusieurs jours et plusieurs nuicts, jusques à rendre presque Tame, pour la puanteur de ses excremens. Sed gravia hase valeant, quoniam ad graviora vocamur. Namque, ô religiose olim, generose[^] fidelis,

22 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Impie nunc, fideique experts, et
degener Angle I Quas rupes Scythiae, vel monstrorum Africa mater, Dirave
Tysiphone Stygiis emissa cavemis, Hos tibi Nortonos peperit, similesque
Procustas, Vel potius rabidas, hominum sub imagine, tigres? Qui sic effuso
laetantur sanguine, qui sic, Presbytères laicosque excamificando,
triumphant, Obque fidem infigunt tormenta teterrima solam : Illam dico
fidem, quam patres semper avosque, Nosti ab Apostolico tenuisse fideliter
aevo. Multi horum in cippis, manibus pedibusque, tenentur Inclusi, caveis
multa stringuntur in arctum, Attraaique aliis distendunt corpora funes. Mitto
£Eunem, frigus, loca subterranea, limbos, Punctaque acuminibus digitorum
extrema, nefandahaec Impediunt siquidem lachrymse narrare volentem! Tu,
Christe omnipotens, tantum moderare furorem^ Corda tuis nostrisque
inimicis mollia fingens I 4» LES JUGEMENS ET CONDAMNATIONS
Grande gravure sur cuivre, de même dimension que la précédente. A
gauche, le tribunal des juges, devant lesquels comparaissent trois
prisonniers. A droite , un prêtre enchaîné, à qui on perce les oreilles avec un
fer chaud ; le pilori où l'on expose les condamnés au carcan. Dans le fond,
un prêtre qu'on fouette , à la queue d'une charrette. A. Les sièges des Juges,
qui donnent sentence de mort ou d'autres supplices contre les CatholiqueSi
pour leur foy et conscience.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 23 B. Les

gentilshommes et femmes d'homieus sont, pour la profession de foy et religion catholique, présentés devant les juges, avec des larrons, meurtriers et homicides. C. Les oreilles des prebstres et autres Catholiques sont percées avec un fer chaud. D. Les testes des autres sont mises aux ceps, et leurs oreilles quant et quant clouées à des planches. E. D'autres attachez à la queue d'une charrete sont fouettés par les places et carrefours de la ville. Jamque relinquentes ergastula clausa, deinceps Ducimur ad fora judiciorum publica : iniquis Ter quater, et nimium injustis ubi legibus, una Improbi, itemque boni, sancti, pariterque scelesti, Quique peremerunt multorum corpora ferro Et qui servarunt animas et corpora Verbo, Hoc est, Christus ubi et latro seditiosus, ut olim Sistuntur, Juda duce, Caesaris ante tribunal. Forte aliquis leviter Missae sacrum extulit, alter Dicto aliquo & vit Romanas Sedis honori ; Presbjrterosve necem pro Christi nomine passos Objecta immunes a prodicione putavit. Liber abit nemo : huic ignito conspicias aures Perfossas ferro, alterius per compita traai Libéra servili casduntur terga flagello; Tertius, imposita strictis cervice numellis, Stat, pleno spectante foro (miserabile visu!) Stantque simul terebratae et confixas postibus aures. Sic in Catholicos Gothi olim, Vandali, Alani, Arriana truci grassata est Secta furore.

24 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 50 LA CRUAUTÉ EN

FAISANT MOURIR LES CATHOLIQUES Grande gravure sur cuivre, de même dimension que la précédente. Supplices infligés aux Catholiques. A droite, dans le bas, un homme traîné sur la claie; au-dessus, une scène de pendaison. A gauche, les chefs hérétiques à cheval. Plus haut, mutilation des corps morts, et leurs membres jetés dans une chaudière bouillante, puis les têtes exposées sur le pont de la ville de Londres, qu'on voit à l'horizon. A. Les Catholiques, posez sur des claies et harassez de diverses sortes d'Unjures et de blasphèmes des ministres, sont traînez, par les boues, au lieu du supplice. B. Estant là arrivez et montez sur un chariot, on lit presque un livret plein de toutes menteries, afin d'esmouvoir la haine du peuple contre eux. En après, empeschés par les ministres de Satan de faire déclaration de leur innocence, ou profession de leur foy, au milieu de leurs très ferventes oraisons, le chariot, estant retiré, demeurent quelque peu de temps penduz en Pair. C. Soudain, la corde estant couppée, on les dévalle, estans souventefois tout pleins de vie et sentiment, et vistement despouillez, sont portez auprès d'un feu préparé en ce lieu là où c'est que le bourreau, premières, leur coupes les parties honteuses, et les jette dans le feu, puis ouvrant le ventre, arrache les entrailles, lesquelles pareillement il jette au feu, et enfin la teste estant couppée, divise le corps en quatre parties. D. Leurs testes et membres, jettez dans des chaudrons et marmites, se cuisent et parbouillissent.

j589 belles figures DE LA LIGUE 25 E. Leurs testes, attachées au bout d'une perche, sont ordinairement dressées sur le pont de Londres, et leurs membres distribués par les autres portes de la mesme ville. Ecce hujus tragicas postremus imaginîs actus : Actus terribilis, funestus, letifer, ignês Herculis Oetaei superans et tela Furentis. Si namque bistorias perlustres ordine nostras, Prima Evangelii repentons ab origine, vel si Turcarum, Persarum, Arabum, monumentaque ACrorum Perlegis, et quotquot Mahometis lege reguntur, Impia nec diri Mahometis Sacra professos Invenies ullis aliquando annalibus ista Catholicorum hominum rabie fudisse cruorem. Reginae in sacris jus pontificale negasti? Ecce trabae, laqueique, et, post suspendia, rursus • Vivo, abscissa verenda, et flammis tradita, nec non Ilia, cor, pulmo : tum secta elexaque membra Figunt pascendis portarum ad culmina corvis. Tam feda moniti laniena et carnificina, O populi, quicunque Europas régna tenetis, Hispani, Germani, Itali, Gallique, Polonique, Et Suevi, et Dani, vestris longissime ab oris Hanc Calvinismi sceleratam avertite pestem !

26 PIERRE DE L'ESTOILE . 1589 VI LES PÉNITENTS
 BLANCS ET BLEUS DU ROY HENRY III® p. M. Pour bien desnicher
 des Abeilles, Il faut rhabit d'ung Pœniteat. LES PŒNITENS DU ROY
 HENRI III» QUI n'amandèrent guères ceux de la ugue. Quatre grandes
 pièces gravées sur bois et coloriées , représentant la Procession des
 Pénitents. H. de chaque pièce o"*355, L. 0^292. Ces pièces forment les
 quatre parties d'une seule et même estampe, en tête de laquelle L'Estoile a
 écrit les intitulés ci-dessus. VII DEMONSTRATION DE L'ASSEMBLÉE
 PUBLIQUE DES ESTATS tenuz en la ville et chasteau de Blois, sous le
 perfide Henri de Valois. Et comme, ayant communiqué avec messeigneurs de
 Guise, il les fait massacrer à coups de poignards. A Paris par Nicolas le Roy
 et François Gence, rue de Mont-orgueil, à l'image S. Pierre. Avec Privilège
 de Messieurs du Conseil. Grande pièce gravée sur bois, avec le
 monogramme P. H. — H. o**300, L. o'*397. Dans une vaste salle, dont le
 plafond est soutenu par des colonnes, sont représentées plusieurs scènes
 différentes. A gauche, le roi Henri III, sur son trône, présidant les États ; à
 ses pieds, deux secrétaires écrivent le procès-verbal de la séance. Au milieu,
 dans le fond, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise reçoivent la
 communion. A droite, assassinat du duc de Guise, et arrestation du cardinal.
 On voit, en ce portrait, que Henry de Vallois Préside aux Estats en la ville
 de Blois,

j589 belles figures DE LA LIGUE 27 Lors, estant assisté de
 Messeigneurs de Guyse, Vrais supports de la Catholique Eglise. Les Estais
 tenons, ce perfide politique, Masqué d'une vie sainte et catholique.
 Communie au corps de Jésus-Christ nostre Seigneur y Avec le Duc de Guy
 se {de Vhérétique haineur). Après, disnèrent ensemble, luy montrant Signe
 d'amitié, soubs beau semblant. Ce bon prince tost après fut tué et massacré,
 Aussi le Cardinal son frère, qui Roy l'avoit sacré. VIII En ceste figure
 Henry de Vallois faict assassiner trahitement M' le Duc de Guyse : puis le
 montre à Monsieur le Cardinal son frère. Gravure sur bois. H. o">a92, L.
 0^346. Au milieu de l'estampe, le duc de Guise, debout, entouré de ses
 assassins. Au fond, à droite, le roi Henri III, une canne à la main, assiste à
 l'exécution du meurtre. Le dernier des Vallois, Henry, plain de furie, De
 simulation, de rancœur et d'envie, Imposteur, regorgeant en toute impiété.
 Aux Estais fait { à Blois, pour marquer lafaintise, Faict venir devant luy le
 noble Duc de Guise, Qu'il faict assassiner, par grande cruauté.

28 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Ce vertueux seigneur^ appujr
des Catholiques, La terreur et Veffrqr des maudits Hérétiques, Entrant au
cabinet de ce Roy enragé, Par Larchant et le Cas, et autres leurs complices^
Hommes traihitres sans cjr, ne\ en tous mallefices, A grans coups
depoignars est illec saccagé. Monsieur le Cardinal, de ce bon prince frère.
Est pris f bientôt après une mort si sévère. Et mené vers Henry, qui,
bouffant de couroux. Faisant lever soudain une tapisserie, Luy monstre ce
bon Duc, tout massacré de coups. Dont encores le sang à Dieu vengeance
crie. IX Le Martire cruel du Reverendissime Cardinal de Guise, soubz
l'inhumain tirant Henry de VaUois. Grande gravure sur bois. H. o""246, L.
oTM380. Au milieu de l'estrade, le cardinal de Lorraine se couvre les yeux
avec la main, pendant que plusieurs assassins le percent de coups de
hallebardes. A droite, le roi Henri III regarde le meurtre s'accomplir. A
gauche, le cardinal en prières. Au fond , en dehors, des hommes attisant un
brasier ardent. Monsieur le Cardinal de Guise, détenu, Des meurtriers de
Henry qui ravoient prévenu, Ponr le faire soudain suivre à la mort son frère.

The text on this page is estimated to be only 22.46% accurate

iS89 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 39 Se prosternant à
genoux, et fait son Oraison, Pardonnant aux bourreaux esloigné de raison.
Lesquels se préparaient pour l'occire et deffaire. Cela fait, de sa main il se
boucha les yeux. Pour ne voir ce carnage horrible et vicieux. Lors les
trahistres armes luy donnent, sans attendre, Tant de coups redoublés, qu'ils
s'en trouvent lassés. Puis ils preignent les corps des frères trespassés. Que
camassièrement ils consomment en cendre. Henry, sachant cela fait selon
son désir, Sautelle d'allégresse et se donne plaisir. Et crie à haute voix qu'il
est seul Roy de France, Qui/Cit veult remettre sus V Athée et Libertin, Le
Sorcier, le Volleur, le Huguenot mutin. Et les Diables auxquels il a mis sa
fiance. \$^ LETTRE DE CACHET De par le Roy, , vostre amé et féal. Nous
vous avons cy I devant mandé, par nos Lettres de publi] cation du 26 juing
dernier, que vous) eussiez à faire entendre et publier à son u de trompe et
cry_ publique par tous les i endroits de vostre ressort et juridiction
accoutumez, à faire cris et proclamations que tous chek.

30 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg hommes d'armes et archers des Compagnies, qae nous avons spécifiées par nos dites lettres, eussent à partir de leurs maisons le 25 de ce mois et s'acheminer, le plus promptement qu'ils pourroient, aux lieux et gouvememens que leur aurions aussi désignez par icelles lettres. Toutefois, depuis ayant esté bien advertis que les forces estrangeres, que aucuns de nos subjects de la Religion prétendue réformée, qui se sont puis nagueres eslevez contre nous, s'efforcent de practiquer en Allemagne pour les amener en nostre royaume, sont retardées, et partant que nous ne voyons apparance qu'elles soient prestes si tost pour essayer à y vouloir entrer; et désirant cependant, autant qu'il nous est possible, de soulager nostre peuple de foudre et oppression, et aussi relever nostre noblesse, spécialement celle desdites Compagnies mandées, de se mettre en frais et despense. Nous avons advisé de retarder et reculer leurdit partement, qui devoit estre le 25 de ce présent mois, jusque au ' A GESTE CAUSE, VOUS maudous et enjoignons, par la présente signée de nostre main, que, incontinent icelle receue, vous ayez, sans aucun délai et retardement, à faire de rechef publier, à son de trompe et cri public, par tous lesdicts lieux et endroits de vos ressorts et jurisdiction, que tous les chefs, hommes d'armes et archers desdites Compagnies, n'ayent à bouger de leursdites maisons jusques audit et non plus tost, que nous leur commandons et très expressément enjoignons en partir, pour se rendre es dits lieux et gouvememens déclarez par nosdictes Lettres, conmie dict est. Et, où aucuns seroient jà partis, assemblés et mis aux champs, qu'ils ayent à se retirer promptement en leur^dictes maisons, en attendant ledit

The text on this page is estimated to be only 25.56% accurate

i58g BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3i Sur peine de désobéissance, et d'encourir nostre indignation : car tel est nostre plaisir. Donné à Saint-Maur-dcs-Fossez, le jour de juillet iSSy. LETTRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES CATHOLIQUES. ESSiEDRs, VOUS nous enseignez journellement qu'il faut employer, pour l'avancement, deffense et conservation de nostre sainte Religion, de laquelle nos ennemis prétendent nous priver, non-seulement les moyens que Dieu nous a libéralement donnés, mais aussi nostre propre vie. El d'autant que, pour pourveoir à nostre intention, il est besoing entretenir Tarmée des Catholiques, conduite par M. le duc de Mayenne, et la secourir promptement pour ceste fois, ce qui ne se peut faire sans l'ayde de ceux auxquels Dieu a plus abondamment départy les biens temporels, desquels nous espérons estre secouruz, moyennant nos saintes exhortations envers eux. Nous vous prions appeller avec vous tels ecclésiastiques et autres bons bourgeois de vostre quartier que voudrez choisir, et ensemblement prendre la peine d'aller es maisons de ceux qui sont nommés es Lettres que vous envoyons.

32 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 pour les semondre et inviter de secourir ceste cause, d'autant qu'ils craignent Dieu, ayment leur salut, le repos et conservation de leurs familles et biens, lesquels sont en hazard d'estre la proye des ennemis. Nostre Seigneur récompensera vostre labeur au Ciel : dont nous le prions, nous recommandant à voz bonnes grâces. A Paris, ce 22 juin 1589. Le Conseil général des Catholiques, vos meilleurs et plus affectionnez amis à vous servir. XII Le soufflement et conseil diabolique d'Espemon à Henry de Vallois, pour saccager les Catholiques. Grande gravure sur bois. H. 0*240, L. 0TM560. Au milieu de Testampe, Henri III, debout, le sceptre à la main, donne audience au cardinal de Bourbon, à Tarchevêque de Lyon et au prince de Geinvillle (sic), pendant que Jehan d'Épernon lui introduit dans l'oreille, avec un soufflet, l'inspiration diabolique. Deux autres, dont l'un porte sur le dos une devise : VLTIMA CL.. MANE. A droite, Larchant, tenant les têtes du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. A ses pieds, les corps des deux frères catholiques t. Dans le fond, on aperçoit le château de Blois. Monsieur le Cardinal de Bourbon, et aussi l'Archevesque sacré de Lion, sont ici venus au mandement de Henry le homicide, Pour entendre de lui quelle est sa volonté, Mesme pour le prier n'estre plus irrité Contre un peuple dévot, dont il doit estre guide.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 33 Henri, cruel tirant de tous Chrestiens honnestes^ Des Princes massacrei leur montre à F œil les testes, Que Larchant tenait lors; puis dict arrogamment : c Pour autant. Cardinal, que soutenois sans cesse c Ces deux ligueurs Guisars, riestoit ta grande vieillesse ^ c Tu serois mis à mort comme eux présentement. » Despemon, cependant, que Bel: {ebus conseille^ D'Angoulesme, où il est, souffle droict en Faureille De Henry de Vallois, lujr remontrant qu'il /ault Mettre, par sang et feu, en ruine la France, Et que T Enfer sera son suport et deffence. Voila pourquoy Henry est si terrible et chauvit. XIII PORTRAIT DU DUC D'ESPERNON Gravé sur cuivre. H. o*i5o, y compris le cadre du portrait et l'inscription : LB DUC d'Espbrnon. L. o'^iio. Tête de trois quarts, tournée à droite; barbe en pointe, haute collerette plissée, pourpoint boutonné par devant. Au bas de l'inscription, à gauche : iSSy, G. L, (en monogramme) /pctf; à droite : P, Gomt" ddte exitd* [sic]. Regardes le pourtraict d*un Duc très généreux, Sage, loial, constant, ennemi de tout vice. Qvtil soit donc honoré des hommes vertueux. Et Fortune sur luy n'esclate sa malice!

34 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg L'Estoile a écrit en marge ces deux notes : Jean louis de Naugarets, duc d'Esparnon. Ung ladre punais de sot Roi est avancé. Anagramme de la Ligue, digne d'eile et de son impudence, divulguée à Paris et semée partout Tan 1689. La Ligue trouva dans le nom du Roy : 6 Judas. Dont elle fist grande feste, et le publia et fist imprimer sur la fin d'un de leurs Discours, intitulé : Le martire de Frère Jacques Clément, de Fordre Saint-Dominique, imprimé chez Robert le Fizelier, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or. Avec permission, 1589. Les mots sont page 53. Vous sçavez assez qu'en son surnom anagrammatizé, il se trouve : 6 le Judas! noni qui lui estoit fort propre et convenable, car il estoit traistre comme Judas. Judas creva par le milieu, et les boyaux de ce Tiran lui sont sortis par le ventre.

1589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 35 XIV Comme les deux Princes, estans morts, sont mis sur une table. Avec la remonstrance de Madame de Nemours à Henry de Valloys, et l'emprisonnement de Messieurs les Princes Catholiques. A Paris, par François Gence, rue de Mont-Orgueil, à rimage S. Pierre. Avec Permission. Grande pièce gravée sur bois , dans un encadrement noir semé de larmes blanches. H. o^Bio, L. o^^SSo. M. de Guise et M. le Cardinal , criblés de blessures , sont couchés nus sur une table. Le Roi et la Reine mère, debout, contemplent avec satisfaction cet affreux spectacle. A droite, dans le haut , on voit f les Princes catholiques menés prisonniers » par les archers : le Prince de Ginville^ M. de Nemours, M. le Duc Delbeuf, M. le Cardinal de Bourbon. Au-dessous, les trois sixains qui suivent et que nous reproduisons tels quels, avec leurs vers estropiés et leurs non-sens. Contemple cette histoire. Peuple Catholique, Ayant la larme à V œil, fuyant le Politique, En voyant ces deux Princes {après avoir esté Martyre^ de divers coups) furent mis sur la table De ce malheureux, perfide et détestable. Pour repaistre ses yeux et son cceur irritée Madame de Nemours, voyant ses deux fils Si malheureusement et perfidement occis, Seprint à escrier, disant : O malheureux Barbare, inhumain, est-ce la récompense

36 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg De ceux qui te maintenoient possible en France? Fais m'en donc autant, je gise avec emcl De telles paroles, estant à demy enragé, Au lieu de s'estre du tout découragé. Il appelle le GaSy et tost il lui commande De se saisir des Princes pour les emprisonner, Et le Prévost des Marchans aussi il fait mener, Pour mieux exercer sa cruauté grande. XV BADAUDERIE INSIGNE DE PARIS Contre le Roy et le Duc d'Espemon, Extraite d'un de leurs escrits imprimés audit Paris, intitulé : LES CHOSES HORRIBLES contenues en une Lettre envoyée à Henri de Valois par un Enfant de Paris, le 28* janvier iSSg. Sur la copie qui a esté trouvée en ceste ville de Paris, près TORloge du Palais, pour Jacques Grégoire, imprimeur. M.D.LXXXIX^ Henri, vous sçavez bien que si tost que vous fistes mettre la vraie Croix de Jésus-Christ hors de France, bientost après par dissimulation avez exercé Testât de la religion Catholique, et fut lors vostre cœur environné t. Ce titre et la pièce entière lont copiés de la main de L'Ettoile.

i585 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3? d'actes et faits
damnables. Vous sçavez bien que lors vous donnastes liberté à tous sorciers,
enchanteurs et autres dcvinateurs, de tenir libres escoles et chambres dans
vostreCourt[?], et mesmes dans vostre cabinet, à chacun d'iceux une heure
le jour, pour mieux vous en instruire. Vous sçavez bien qu'avez obligé
vostre ame à telles gens. Vous sçavez bien qu'ils vous ont donné un Esprit
familier en jouissance, tiré du nombre de soixante Esprits, nourris en
l'escole de Soliman, nommé Teragon. Vous sçavez bien que, pour passer
plus outre vostre malignité, avez contraint iceux sorciers et enchanteurs de
transmuer leur esprit en figure d'homme naturel, ce qu'ils trouvèrent fort
estrange, et néanmoins avec leur art diabolique ont accordé ceste requeste
et, par faits obliques en corps et ame, ont fait sortir un Diable d'Enfer, figuré
en homme. Et de la région où il fut premier apparu, ce fut en Gascongne,
d'un nommé Nogenne, où il prist le nom de Nogaret, ou Teragon, à cause de
son premier nom Teragon, et se vinst trouver au milieu de ces sorciers et
enchanteurs, de bonne volonté, qui ie présentèrent à Henri, estant au
Louvre, comme un gentilhomme et pour son Conseil. Le roi de Navarre, qui
sçavoit la tragœdie, lui envoya un homme damné à Du Beloy, pour
l'introduire plus ardamment à trahison, Henri, vous sçavez bien que, tout
aussi tost que vistes Teragon, vous l'apelastes vostre frère en laict [?], et, la
nuit suivante, il coucha dans vostre chambre, seul avec vous dans vostre lit.
Vous sçavez bien que, toute la nuict, il tinst sur vostre ventre, droit au
nombril, un anneau et sa main liée dans la vostre; et fut, le matin, vostre
main trouvée comme toute cuite, et mis sur icelle un appHc, et ce matin il
monstra que, dans la pierre de son anneau, estoit là vostre âme figurée. Vous
sçavez bien que, toute

38 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 lanuict, sur ce serment damné, il enseingna mille et mille trahisons et violences assassinatiques. Henri, vous sçavez bien que, pour mieux couvrir vostre charme et l'honneur de vostre Teragon, Tavez mis en parenté d'un nommé de La Valette, ce qu'il trouva fort estrange, mais par dons y accorda cest accueil. Ledit de La Valette a juré et fait grand serment que ce Nogaret, ou Teragon, ne fut jamais son frère, et en a asseuré le Roy de Navarre. L'on tient que cedit Teragon eust affaire à une fille de joye en la chambre secrète, de quoi elle cuida mourir, certifiant que ledit Nogaret n'est point un homme naturel, pource que son corps est trop chaud et bruslant. Madame la comtesse de Foix dit qu'elle aimoit mieux mourir que d'estre habitée de lui ; que son ma*riage a esté fait par sort et charme, contre sa volonté, et que, la première nuia, Teragon fust d'elle esvanoui, et puis le matin le trouva couché près d'elle, et alors icelui Teragon la voulut dépuceler, mais elle ne sceut endurer sa chair si chaude qu'elle estoit, dont le jour ensuivant ne cessa de plorer devant sa tante. Et peu après, sur la fin, et pour conclusion de ce sallin discours, « Toutes ces choses (y dist-il), ce sont des advertissemens à tous seigneurs de laisser Henri, car la vérité est telle que tout homme aiant l'âme bonne accompagnant Henri, tous y seroient perdus par guerre, ou par sort, ou par charmes, ou par femmes desbordées, ou par trahison. Car est chose asseurée que Testât du Diable régnant avec Henri oste la vie, renommée, gloire, Thonneur et la vertu des hommes. Extrait de mot à mot de la susdite Lettre^ bastie par quelque faquin et vaunéant de la Ligue.

i589 BELLES FIGURES DE LA UGUE 39 XVI LE FAUX
MUFLE DÉCOUVERT DU GRAND HYPOCRITE DE LA FRANCE,
Contenant les faits plus mémorables par lui exercez envers les Catholiques,
en ces derniers temps. Gravure sur bois, en tête de la pièce de vers,
imprimée sur 3 colonnes. H. de la gravure, o"i40, L. o"23o. Henri III, en
habit de pénitent, un chapelet à la main, est représenté avec des oreilles de
porc et des cornes de bouc. A ses pieds, le duc de Guise, percé de coups de
poignard, est étendu à terre. Au second plan, le cardinal de Lorraine se
couvre le visage avec ses mains, pour ne pas voir les meurtriers qui le
frappent. A gauche, procession de pénitents; à droite, une prison et deux
prisonniers derrière les barreaux. I Henry^ comme par passetemps.
Employait la plus part du temps A son feint dévot exercice. Et, proche des
chaudes saisons, Alloit pour couvrir sa malice. II Ainsi faisoit cest hypocrite,
Affin que, sous l'habit d'hermite. Libres soient ses meschancetes[. Forçant
femmes et violant filles. Faisant de nomains putes villes, Qui sont d*
Henry les saintetes^.

40 PIERRE DE L*ESTOILE iSSç III De V Eglise oster les
joyaux. Pour ses mignons et maquereaux Enrichir et faire grands princes.
Donner mittre à quelque coquain, Orner de crosse une putain. Comme on
voit en plusieurs provinces. IV Jamais, tandis que l'on verra Que la sainte
nef voguera Dessus ceste onde venimeuse. De Vavare indignité Jamais ri
auront que pauvreté. Et enfin sera périlleuse. Catholiques 1 souvene^^vous
Que, pour couvrir les, cruels loups. Les peaux de brebis font office. Et
après, ainsi déguise:^. En leurs faits subtil^ et ruse: {. En corps nuds
montrent leur malice. VI Saisi en fut le bon Guysart, Qui mit corps et bien
en ha^^ard Pour faire nommer le Roy maistre; Mais ce vilain monstre pelé
A tousjours dans son cœur celé Le mal qv^ enfin luy fit paroistre.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 41 VII Au vœu d Henry,
quatre pendants Vindrent, à grands coups de poignards, Desgorger sur luy
leur furie : Puis estendu mort on le met^ Dans son malheureux cabinet,
Couvert d'une tapisserie. VIII Après, ce trahistre desloyal Vers lui mande le
Cardinal, Qui fut de ce grand Prince frère : Qui, sans respect de sang sacré.
Le lendemain fut massacré D'une mort encor^ plus sévère, IX Ainsi de
France les flambeaux Sont terrasse: {par les bourreaux Que ce vilain mit en
besongne. Faute lourde, qui causera Qu'un chascun de nous maudira Ce
meschant banni de Pologne l Malheur sur toi, ville de Blois, Qui enclos ce
trahistre Vallois^ Qui fut vrayfils d'une chimère ! Mais malheur, dis-je, non
sur tcy. Mais advienne à ce tyran Roy, Quifaict dans ton corps son repaire!

42 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg XI O trompeur, qui as/ait
mourir Les Princes qui t ont fait florir^ Soui[le masque dceuvre pieuse! O
perfide et desloyal Rojrl Un Turc nefaucepas safoy, Encor^ qu'elle soit
malheureuse. XII Mais que diront tous les François, Qui vojrent violer les
loix Etfaucer serment et promesse? Auront-ils recours au serment Qu'il fit à
son couronnement. Plus qu'au Sacrement de la Messe? XIII Ce plus que
trop enragé chien Portoit tiltre de Très^Chrestien, Auparavant ses belles
œuvres : Mais c'est le dire coustumier, Quà l'oeuvre on congnoit Pouvrier,
Qui est chose certaine et seure, XIV Catholiques! aye:^ tousjours Du
Mayne, d'Aumalle et Nemours En grand honneur et révérence : Car Dieu
vous les a préserve^, Affin que soye^ gouverne:^ Par leurs vertus, force et
prudence.

i589 BELLES FIGURES DE LA UGUE XV Le malheureux
s^attendoit bien Que Vieeux ne dust rester rien; Mais, pour recevoir tel
outrage Qi^ont receu leurs frères et cousins. Mit maints postillons par
chemins. Portant pacquets et mesme charge. XVI De la Noblesse les
premiers Il tient captifs et prisonniers, Qui jamais ne lui firent offence :
Comme un Cardinal de Bourbon, Qui, entre nous, a le renom D'oestre le
premier de la France; XVII Puis de Joinville, fils aîné De ce grand Duc
assassiné, Et plusieurs autres Catholiques... O Hérodes! tu monstres bien
Que jamais tu ne vallas rien Qu'à estre chef des Hérétiques! XVIII
Donne! "VOus garde, mes amis! Car il se trouve, dans Paris, Plusieurs
hommes qui vous escoutent. Que vous pense:^ hommes de bien. Et toutes
fois ne vallent rien. Car à bien faire ne voyent goûte.

44 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg XIX Ce sont harengères en
caquets. Qui descouvrent tant de paquets. Pour le peuple mettre en discorde;
Ce sont envieux de vostre heur. Qui désirent vostre malheur : Bref, tels gens
méritent la corde, XX A vous, habitons de Paris, Je consacre les miens
escris. Qui m[^]estes compagnons fidelles. A vous iapan [?] ces tristes vers,
Forge: { d'un meslange divers Des fautes d'Henry plus nouvelles. FIN XVII
Comme Henry faict mettre en pièces le corps des deux Princes martyrs, puis
les ûdt jetter au feu pour les consommer en cendre. Gravure sur bois, au-
dessous du titre de la pièce imprimée[^] qui se compose de deux sixains
estropiés. H. oTM2ii| L. 0[^]240. Au milieu de l'estampe, Henri III sur son
trône, ayant à ses côtés le duc d'Espéron et le Chancelier de France en
costume. Devant lui, quatre bourreaux mettent en morceaux les corps du
duc de Guise et du Cardinal de Lorraine, que deux autres bourreaux font
brûler dans les flammes. Sur la table où s'exécute le dépècement, on voit les
têtes des deux victimes. HENRY, pour parachever sa cruelle fellonnie.
Estant encore rempli de sévère tyrannie, Faict allumer un feu par ces
bourreaux[^]

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 46 Puis mettre ilfaict en
pièces les corps des Princes, Et puis lesjetter dans le feu par morceaux. Pour
en oster la mémoire à toutes provinces. Itpensoitf à ce coup, estre du monde
le plus grand. Puis vivre à l' advenir du tout débordement : Mais il est bien
loing de sa folle entreprise^ Car Dieu, ayant veu son acte cy malheureux^
La de Roy privé et de sa sainte Église, Pour ces excès barbares etfaicts
vicieux. XVIII JEHAN LOYS DE NOGARET DE LA VALETTE DUC
D^ESPERNON. Portrait dans un médaillon ovale (autour duquel est la
légende formant le titre ci-dessus), gravé sur bois. H. oTM65, L. o'^So. Au-
dessous, les deux vers, dont le second a été à demi coupé par le ciseau du
relieur. Cest icy le pourtraict d^Espamon, Qui jamais nejut ni beau ni bon.
On lit au verso du portrait : D*0, Grillon et Biron, Espemon, la Vallette^
Ont tant tiré du Roy que sa bource en est nette. Grillon^ D'O et Biron, la
Vallette, Espemon,

46 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Sont cause que le Roy ti^a a presque que le nom. Quatre des susnommés et Biron-Jambe-Torte Ontféuctj en mains endroicts, au Royfer\mer la porte]. XIX LES EFFIGIES DE FEUX M. DE GUISE ET M. LE CARDINAL SON FRÈRE MASSACREZ A BLOTS, POUR SOUTENIR E ET LA LOT JÉSU-CHRIST^a L^aÉGLISE CATHOLIQUE ET LA LOT DE NOSTRE SAUVEUR A Paris, par Jacques Lalouette, demeurant Montorgueil. Grande pièce gravée sur bois et coloriée. H. ob^aBqS, L. 0*³ i 6. Le duc de Guise couronné , et le Cardinal, tous deux revêtus de leurs insignes, sont couchés sur un lit funèbre entouré de cierges allumés, avec les écussons de leurs armoiries au-dessus de leurs têtes. La^a chapelle ardente est fermée par une tapisserie de deuil semée de larmes d'argent, offrant au milieu la représentation de Jésus* Christ sur la croix, entouré des instruments de la Passion et des emblèmes y relatifs. Pour la Lqy de Jésus et sa Passion Sainte, Les bons Princes Lorrains massacre^a ont esté. Mais Famé, qui ri a peu par le glaive estre estainte, Jouit de la divine et céleste clarté. Le sang épars à BloySy d^aun et d^a autre costé. Des deux Frères^a desquels voici les Effigies, t. VSitoiU a ajouté de ta fnain : « Portées aux processions de Paris et

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 47 Crie sans cesse à Dieu, requérant sa bonté De venger eux et nous de telles tiranmes. XX
 DIABLERIE DE D'ESPERNON Gravure sur bois. H. 6^82^ L. o"62. c
 Pourtraict de Jean Vallette », sous la forme d'un Diable couvert de poils , ayant des grifies au lieu de mains et de pieds , avec une griffe plantée entre les deux yeux. Au-dessous de cette petite estampe, on lit : C'est ycy le pourtraict et au verso : De Jean Vallette, dit de Nogaret, par la grâce du Roy, Duc d'Espemon, grand Amiral de France et Bourgeois d'Angoulesme, sur son département de la Court. De nouveau mis en lumière par un des valets du garçon du premier toumebroche de la cuisine du commun dudit sieur dEspemon. Tournez le feuillet, Et vous verrez son portrait. ailleurs, l'an 1589, en janvier et febvrier, où les gantons et filles, hommes et femmes, se trouvoient pesle-mesle, la pluspart nuds et en chemise, encores qu'il fist fort froid, estans inTités à ceste sottie et maie déTOtion par les Prédicateurs, principalement les femmes : preschant ordinairement nostre maistre Incestre « que Dieu sToit pour agréables les petits pieds blancs et « douillets des femmes ». Ce que je ne croirois, si je ne l'aTois oui. »

48 PIERRE DE UESTOILE iSSq L'Estoile a ajouté à la main, aux deux côtés de l'estampe : Ce portrait se void au commencement d'un sublin Discours, imprimé à Paris, Tan iSSg, intitulé : La grande Diablerie de Jean Vallette, dit de Nogaret, par la grâce du Roy, duc d'Espamon, Grand Amiral de France et Bourgeois d'Angoulesme, sur son département de la Court, de nouveau mis en lumière par un des valets du garçon du premier tournebroche de la cuisine du commun dudit seigneur d'Espamon i. XXI

Tumbeau sur le trespas et assassinat commis aux personnes de Messeigneurs de Guyse, à Blois, les xxij^e et xxiii^e décembre 1588. A Paris, pour Jean Guérin, demeurant rue du Puys d'Arras, près la porte Saint- Victor. Gravure sur bois, en tête d'une pièce de vers imprimée, encadrée de fleurons et d'ornements typographiques. H. 0"3, L. 0"63. Au milieu de l'estampe, la Mort, debout, frappe à la fois avec deux javelots le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, débouta ses côtés. Entre les jambes de la Mort, un cartouche porte cette inscription : Virum sanguinum [sic] et dolosum abominahitur Dominus, Psalm. 5. W' RRESTE ic, Passant, contemple, je te prie, De deux Princes les faits et la mort et la vie: Tous deux sont descendus de V estoc des Lorrains Souche de plusieurs Rois, tous deux frères germains. I. Discours, à la Ténité, digne d'un croqueltrdon. {Addition de L'Eitoie, en note,)

The text on this page is estimated to be only 26.13% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE 49 Issus de ce vaillant et brave duc de Guyse, Le soutient de la France et pi Hier de l'Eglise. Qui print Met[^], Terouenne, et Bologne, et Calais, L'illustre nom duquel ne périra jamais, Ni les faicls dont il a combattu l Hérétique, Pour soustenir son Prince et lafoy Catholique. Les en/ans ont suivi du Père la vertu : L'aisné, en son printemps, les Turcs a combattu, A Vienne, à Elepante, et depuis, en la France, Souvent de l'Huguenot abaissé l'arrogance, A Poictiers, Moncontour, et en mille autres lieux, Qui demeurent marque:[^] de ses/aicts glorieux, Auneau, Villemorjr, oit d'une main hardie Aux Reistres ennemis il retrancha la vie; Estant Pair et Grand- Ma istre, aymé des gens de bien. Comme celuy qui fut de la Foy le soutient. Son frère. Cardinal et premier pair de France, Estait Prélat de Reims; H fut, dès son enfance, Soigneux du bien public et de la loy de Dieu. Il estoit honoré d'un chacun, en tout lieu. Tous deux fussent vlvans, si la haine et l'envie D'un Henri le Tyran leur eust laissé la vie! Henri, traistre, parjure, à tout vice adonné. Qui par taille et mignons son peuple a ruiné, Et qui,faignant vouloir ouyr leurs doléances. Fit convoquer à Blois les trois Estats de France, Devant lesyeux desquels l'hypocrite et cafard Fitmeurtrir ces deux Pairs à grands coups de poignard. Par grande trahison, plein d'envieuse rage. Pour les veoir vertueux et d'un hardy courage Qui les rendait ainsi de tout le peuple aime[^]. Leurs corps ne furent pas au cercueil embaume[^]. Mais ce Néron les fit brûler et mettre en cendre. Dont la France est en pleur, et pour leur devoir rendre Et venger du tyran l'acte tant inhumain. Le peuple a de son gré pris les armes en main. 1

50 PIERRE DE L'ESTOILE i5Bg Qu'il ne délaissera jusqu'à tant
que la vie Au Traistre et ses mignons on ait icy ravie; Et, pour perpétuer un
si tragique faict. De ces Pairs vertueux a mis çy le pourtraict, Que la Mortj
de ses dards, ayant double visage. Dénotant trahison, fier et meurtrit y de
rage. Pleure doncques, Passant, ren immortels aussi Lesfaicts^ la vie et mort
de ces Princes icy. Ils sont morts pour Jesus-Christ et le public , et vivront à
jamais. XXII Copie de la Bulle (traduite en françoys) du Jubilé accordé par
là Sainteté de nostre Saint Père Sixte Cinquiesme, par la Providence
divine, Pape de Rome, pour le salut et le repos du Royaume de France.
Avec faculté de absoudre tous pénitens, mêmes les hérétiques, exceptez
ceux qui sont spécialement déclarez et condamnez. Imprimé à Paris par
Jean le Blanc, en la rue du Paon, près Saint-Nicolas-du-Chardonneret, à
renseigne du Soleil (fOr. 1 590. Placard grand in-folio. Sixte, évesque,
serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut
et bénédiction Apostolique. \ous, considérant que, comme, la tempeste
estant I soudainement esmeue sur la mer, nostre Seigneur et Sauveur, estant
invoqué de ses disciS^^^Jtgneur et Sauveur, estant invoqué de ses disciples
fluctuans avec luy en la nacelle, commanda aux

iS89 BELLES FIGURES UE LA LIGUE 5i vents et à la mer, et
incontinent survint une grande tranquillité. Ainsi, Nous, estans constituez en
la nauvie de saint Pierre pour la régir et gouverner au milieu des grands et
horribles tourbillons excitez de toutes parts contre elle, ne pouvons
demander et attendre secours et repos d'ailleurs que de la main toute
puissante de Celuy qui releva saint Pierre, cheminant sur les eaues, et que
sans l'ayde spécial de la divine clémence, par le conseil et par la force des
hommes, le peuple Chrestien ne peust estre délivré et garanti tant des maux
présens desquels il est affligé, que des grands dangers qui le menacent et
talonnent de près. Et spécialement, remettans devant nos yeux comme ce
très ample royaume de France, jadis tant florissant en piété et zèle à la
conservation de la Foy Catholique, et qui souloit estre la force et le plus
ferme appuy de la République Chrestienne, non-seulement est dès
longtemps embrasé des guerres civiles et intestines, mais aussi pour le
présent est misérablement divisé contre soy-mcsme, au moyen des grandes
factions formées et armées les unes contre les autres, asçavoir des
Catholiques contre les Hérétiques et des Hérétiques contre les Catholiques,
et mesme des Catholiques contre les Catholiques, et que, au grand préjudice
et hazard des âmes, toute unité et concorde y est rompue, tant entre les
princes et grands seigneurs que entre le peuple, et que, de part et d'autre, y
sont eslevées grandes et puissantes armées, qui gastent et ravagent tout
cedit royaume; bref, que toutes les provinces sont en teUe combustion par
ie feu et par le sang, que l'on ne peult attendre sinon une ruine totale dudit
royaume, si Dieu bientost ne le regarde de son œil de pitié et miséricorde.
Et singulièrement voyant {ce que nous sommes contrajnet de dé

52 PIERRE DE L'ESTOILE 1689 plorer avec extresme douleur plus tost que de réciter) comme Sathan, père et auteur de toute hérésie, en ce trouble très pernicieux, ne cesse pas ses funestes flambeaux allumer et eschauffer de jour en jour les cœurs des Hérétiques de ce temps, pour abolir s'il peult le nom de la Religion Catholique, pour saccager, prophaner et démolir les Eglises, et pour déchasser de toutes les villes et provinces de cedit Royaume Texercice de ladite Religion Catholique et faire cesser le service divin. D'avantage, recognoissans que d'autant nostre souverain chef, Jésus Christ, a voulu que tous les fidèles soient unis ensemble, comme membres faisant un corps, pour s'entr'ayder et mutuellement secourir les uns les autres, il est de besoin et nécessaire que tout le corps d'un commun accord s'employe pour subvenir et remédier à ce très noble membre extrêmement malade et travaillé. Et que comme tout le peuple Chrestien a jusquesicy, par ses iniquitez et offenses, provoqué Tire et la juste vengeance de Dieu contre soy, pour estre puny et affligé de ses fléaux en ceste principale et plus noble partie : ainsi estil très-juste et très-raisonnable que tout ledit peuple unanimement s'efforce, au moyen d'une vraye humilité et compimction de cœur et d'une parfaite pénitence, d'appaiser Tire et indignation de Dieu. Car, combien qu'il semble estre courroucé contre ses fidèles, et pour un temps semble les oublier et abandonner en tant de tribulation, de laquelle il les visite pour les corriger et chastier, néantmoins estant juste et miséricordieux, comme il punit et chastie grièvement ceux qui continuent en leur péchez, ainsi, à l'endroit de ceux qui recognoissent leurs faultes par vraye pénitence, il se montre propice et clément, et ne permet que nous soyons tentez plus que nos forces peuvent porter : ce qu'il faict, afin

The text on this page is estimated to be only 27.05% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE 53 que, estant admonestez et corrigez, nous ayons recours à luy par une salutaire pénitence, et que, en temps de tribulation et nécessité, nous recourions à luy avec plus grande ferveur, comme à celuy qui nous mortifie et vivifie, qui nous navre et guarit, qui nous frappe et nous sauve, à ce que nous recognoissions que les fléaux et affections desquels nous sommes chastiez comme serfs, nous sont ordonnées pour nostre amandemeni, non pas pour nostre perdition, selon sa parole, disant par le Psalmiste : Je visiterai de ma verge leurs iniquite\, et de coups leurs péche\; néantmoins je ne laissera/ de leur faire miséricorde et ne leur nuiraj point, en vérité; et par le même Psalmiste : Ce peult-il faire que Dieu aye jamais rejecté les pécheurs, et qu'il cesse de les recevoir à pardon, ou qu'il oublie de leur faire grâce, ou que en son ire il contienne ses miséricordes ? Et de rechef, par un autre Prophète : Ce peut-il faire que la mère oublie son propre enfant, qu'elle n'aye pitié de celuy qu'elle a porté en son ventre? et encore qu'elle l'oublie, néantmoins, je ne l'oublierqy. Et puisqu'il est le père de miséricorde et le Dieu de toute consolation, qui nous console en toute nostre tribulation, et qu'il nous a chasié pour nos offenses, nous sauvera par sa miséricorde et ne nous rejecter a à perpétuité; et s'il nous rejecte pour nos offenses, il aura pitié de nous, selon la multitude de ses mJserations : et s'il se monstre courroucé contre nous quelque temps, par après se monstera propice, lorsque nous le prierons : car, estant bening, miséricordieux et plus patient que nous ne sommes malicieux, il ne désire point la mort du pécheur, ains qu'il se convertisse et qu'il vive, selon que luy-mesme nous exhorte par sa parole : Convertisse: {-vous à moy, et je convertira/ à vous. Invoque-moy en temps de tribulation, et je te

54 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 deltprrqy, et tu me glorifieras.

Et souvent nous enseigne par les Saintes Lettres, comme, au moyen de prières, larmes, jeûnes et aumosnes, faictes avec une vraye foy et charité, son ire est appaisée, et sa grâce impétrée. Pour ces considérations, commençant à nostre ville de Rome, où Nostre Seigneur a estably le principal siège de son Eglise, ordonnons que processions et prières solennelles soient faiaes et célébrées es principales Eglises de nostredicte ville, sçavoir, en l'Eglise de saint Pierre, prince des Apôtres, au Vatican, et de sainte Marie Majeure, la première sepmaine de TÂdvent, afin que, par la grâce de F Esprit divin, qui postule pour nous avec gémissements inénarrables. Nous, avec un cœur vrayement contrit et humilié, et avec larmes, non point tant des yeux que de cœur, estans convertis à Dieu, nous méritions sa miséricorde : Et ce, avec nos vénérables frères les Cardinaux, Patriarches, Archevesques et Evesques, qui sont présents en nostredicte ville de Rome, et avec les Orateurs ou Ambassadeurs des Roys et des Princes, et avec les autres Prélats et Officiers de nostre G)ur de Rome, Magistrats, Barons, Seigneurs ; et avec tous Chapitres, Collèges des Eglises, tant Patriarchalles que Collégiales, et tout le reste du Clergé, des Églises, tant séculières que régulières, mandiantes et non mandiantes, et de toutes les autres Congrégations. Et d'autant, que la Majesté divine souvent, ce qu'elle a octroyé par les prières de quelques particuliers, ou de peu de gens, elle Faccorde enfin, comme se laissant vaincre, par la multiplication des intercesseurs : Et que c'est chose qui touche le devoir de nostre charge comme du Pasteur universel, que de la guerre Apostolique où

The text on this page is estimated to be only 29.88% accurate

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 55 nous sommes establys, nous facions retentir sans cesse la trompette d'exhortation aux oreilles du peuple Chrestien, comme Dieu le commandoit par son Prophète, disant : « Crie et ne cesse, exalte ta voix comme trompette de la part de Dieu tout puissant !" Exhortons et admonestons paternellement tout et un chacun fidèle Chrestien de l'un et de l'autre sexe, tant en ladite ville de Rome que en toute l'Italie et ailleurs, en quelques Royaumes, Seigneuries, Provinces, Isles, Citez, Bourgades et autres lieux qu'ils soient : que, après la publication des présentes, ils se convertissent d'un cœur vraiment contrit et humilié à Dieu; et que, par l'examen et diligente discution de leur conscience, se préparent à la confession sacramentale ; et, pour le regard de ceux qui sont en la ville de Rome, que le mercredy, vendredy et samedy de la première ou seconde sepmaine de l'Advent ils jeusnent; mais, pour le regard des autres lieux, que la première ou autre sepmaine après la publication de CCS présentes, selon la comodité d'un chacun, ils jeusnent lesdits trois jours, et tel jour qu'ils voudront de ladite sepmaine, ils facent confession de tous leurs péchez à tel prestre qu'ils voudront choysir, séculier ou régulier, approuvé néantmoins de l'Ordinaire : et que cesdits jours ils s'employent à prières, aumosnes et autres œuvres de piété, selon leur conscience et dévotion, et selon le bon conseil de leurs confesseurs; et le jour du dimanche immédiatement suyvant, ils reçoivent dévotement la communion du saint Sacrement de l'autel; et d'une intime dévotion et humilité, prient Dieu, à ce qu'il luy plaise faire miséricorde envers son peuple, pour lequel il a souffert la mort en la croix, et le délivrer des présentes calamitez et dangers, qu'ils environnent de toutes parts. Et principalement, qu'il lui plaise, en toutes les provinces.

56 PIERRE DE UESTOILE iSSg villes et villages de ce royaume, maintenir et conserver la Foy Catholique; réduire et ramener les Hérétiques au gyron et unité de TEglise, ou les humilier et confondre, pour du tout extirper les hérésies, et réconcilier, en une vraye union, paix et concorde de tous les princes, seigneurs, gentilshommes, et tout le peuple généralement, tous les Ordres et Estats, pour conspirer tous ensemble i la conservation de ce royaume; et que, estans bien unis, puissent en toute sécurité, et sans crainte des ennemys perfides de la Religion Catholique, sous un bon, pieux et très-chrestien Roy, rendre paisiblement à Dieu le service qui lui est deu. Or, afin que, avec plus grande sécurité de conscience, et plus de confiance, ils puissent implorer Tayde de la divine bonté; et quUis ne soient retardez ou empeschez de ce faire, ou par la gravité de leurs péchez, ou par la difficulté d^obtenir absolution : et que leur oraison procédante d^un cœur plus net soit d^autant plus agréable et plus efficace envers Dieu; Nous, de nostre autorité Apostolique, donnons à tous et un chacun des susdits puissance, pour ceste fois, d^eslire tels Prestres qu^ils voudront, séculiers ou réguliers, approuvez néanmoins par les Ordinaires des lieux : lesquels Prestres, après avoir ouy diligemment leurs confessions, les puissent absoudre de tous péchez, délits, crimes et excès, de quelque gravité et énormité qu^ils puissent estre, voire mesmes tous ceulx qui seroient hérétiques ou schismatiques, ou fauteurs, défenseurs, receptateurs desdits hérétiques ou schismatiques, ou leur ayant preste ayde, secours, ou faveur, direaement ou indirectement, publiquement ou secrettement, en quelque sorte que ce soit, pénitent et retournant au g3rron de nostre mère sainte Eglise (moyennant qu^ils détestent, abjurent et anathema

liSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE 5? tizent ies hérésies, schismes ou erreurs, à tout le moins, en leur confession sacramentale, et qu'ils en facent satisfaction congrue à l'Eglise, et ayant ferme propos de s'abstenir de tous péchez à l'ad venir, et qu'ils le promettent par serment); et pareillement de tous autres cas, voire reservez au saint Siège Apostolique, et contenus en la Bulle, accoustumée d'estre leue le jour du Jeudi saint à Rome, appelée la Bulle Jti cœna Domini, et es autres Constitutions, tant de Nous que de nos prédécesseurs, desquels les teneurs voulons estre teniies pour expresses par ces présentes : Et d'abondant, de toutes semences d'excommunications, suspension, interdiction ou autres censures et peines, qu'ils auraient encourues pour les causes que dessus ou autres, en quelque manière que ce soit (exceptés toutesfois seulement les Hérétiques spécialement déclarés ou condamnés), et ce pour ceste fois, et au for de conscience seulement, et leur puissent enjoindre salutaire pénitence pour leursdicts péchez, et leur puissent changer et convertir leurs vœux (hormis le vœu de chasteté et de religion) en autres œuvres de piété. Et, afin que les susdits fidèles soient plus excitez à l'accomplissement de tout ce que dessus, par la dispensation des dons célestes et du thrésor de l'Eglise, duquel Nous sommes dispensateurs, donnons et octroyons plenièrre remission et indulgence de leurs péchez (telle qui est donnée et élargie à tous ceux qui, en l'an Jubilé, visitent les Eglises députées pour ledit Jubilé, tant au dedans que dehors la ville de Rome) à tous ceux et celles qui auront accompli tout ce que dessus, et qui auront visité dévotement les Eglises susdites, pour le regard de ceux qui sont présens en nostredite ville de Rome : Et pour le regard des autres lieux, à tous ceux qui auront visité l'église, ou les églises qui leur seront députées, pour

58 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 cet effect, par leurs prélats ordinaires, ou par leurs vicaires, ou ayans puissance légitime de ce faire, alors de la publication de ces présentes : ou bien , quant aux lieux où la publication de ces présentes ne se pourra faire , qui auront visité réglise, ou les églises que lesdits fidèles pourront d'eux-mêmes eslire par Tadvise et conseil de leurs confesseurs: Et ce, une fois seulement, tel jour de la sepmaine qu'ils ad viseront. Et, en ladite Visitation desdites églises, feront prières à Dieu, pour les causes et en la manière que dessus. Et quant à ceux et celles qui sont enfermés es cloistres des monastères et lieux réguliers , ou détenus en prison , ou qui, pour maladie ou autre légitime empeschement, ne pourront accomplir les charges susdites ou parties d'icelles, moyennant qu'ils s'employent en quelques autres œuvres pieux, par Tadvise de leurs confesseurs, lesquels Nous autorisons, pour cet effect, par ces présentes, donnons pareille indulgence. Comme aussi à tous ceux, lesquels estant en voyage ne pourroient, durant leurdit voyage, accomplir lesdites chaînes, moyennant que, aussi tost qu'ils seront délivrés desdits empêchements, la première ou autre sepmaine commode après, ils accomplissent tout ce que dessus, donnons pareille grâce et remission. Et pour ce, commandons et enjoignons, en vertu de sainte obédience , à tous les Patriarches , Archevesques et Évesques, et à tous autres Prélats ordinaires de quelques églises et lieux que ce soit, que, incontinent après qu'ils auront receu ces présentes ou coppie d'icelles, signée de la main d'un notaire public, et scellée du sceau de quelque Prélat ou d'autre personne constituée en dignité ecclésiastique, ils indient et célèbrent ou facent célébrer processions et prières publiques, tel jour et en telles

iS89 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 59 églises qu'ils verront plus à propos, chacun en son endroit, pour l'effect que dessus. Et afin que tous les fidèles Chrestiens, en quelque lieu qu'ils soient, ayent moyen de gaynerce pardon et indulgence comme dit est, que lesdits Prélats, le plus test qu'ils pourront, publient ou facent publier ces présentes, ou coppies authentiques d'icelles, par toutes les provinces, villes et diocèses de leur ressort. DÉCLARONS, au surplus, que cesprésentes et toutes autres bulles de semblables indulgences et facultez, tant celles qui ont esté données par Nous jusques à huy, que celles qui seront données cy après, n'ont et n'auront aucun effect et valeur, sinon au for de conscience et de pénitence sacramentale , non pas au for extérieur et contentieux, el ce sans préjudice de quelque personne que ce soit. Et pour ceste cause que tous ceux qui sont excommuniés, suspens ou interdicts, déclarés tels publiquement par sentence de quelque juge , ne peuvent jouir de ceste indulgence, si, dans le temps ordonné pour la célébration du présent Jubilé, ils ne font satisfaction des fautes pour lesquelles ils auroient encouru telles sentences et censures publiées contre eux. Ne voulons aussi que, en vertu de ce présent Jubilé, il soit dispensé avec personne, voire au for de conscience, sur quelconque incapacité, inhabileté ou irrégularité publique ou secrette. Que si quelqu'un altentoit ou auroit attenté au contraire, ou sciemment, ou par ignorance. Nous déclarons le tout nul et de nulle efficace, nonobstant toutes Constitutions et Ordonnances Apostoliques, voire mesme celles que Nous aurions données touchant la puissance de absoudre, en certains cas et exprès réservés à Nous, comme Souverain en l'Église : De façon que semblables ou dissemblables Jubilés ou concessions de fa

60 PIERRE DE L'ESTOILE iSSq cultez ne puissent en ce favoriser personne, sHl n^en est faicte spéciale et expresse mention déroatoire. A toutes lesquelles Constitutions, tant en général que en particulier, encores que d^celles, et de toutes leurs teneurs, soit faicte expresse mention spéciale, spécifique et individiiie, et non pas quelques clauses générales, ou que en icelle soit gardée quelque autre forme exquise, et que telles teneurs soient réputées pour choses expresses, et insérées de mot à mot, avec leur forme du tout observée, néantmoins, par ces présentes, pour ceste fois et pour cest effect seulement, avons dérogé et dérogeons spécialement (jaçoit que autrement elles demeureroient en leur force et valeur), comme aussi à toutes autres Constitutions contraires. Or, d'autant que Tassiduité d'oraison est de grande efficace pour impétrer de Dieu ce que nous lui demandons. Nous exhortons et admonestons tous les susdits Prélats et Ordinaires des Eglises, Monastères et Maisons régulières, tous Chappitres , Convens et Congrégations , que, outre les susdites Processions et Prières ordonnées cy-dessus pour le présent Jubilé, tiennent la main, qu^en toutes Églises, tant de nostredite ville de Rome, que dehors par toute la Chrestienté, Patriarches, Métropolitains, Cathédrales, Collégiales, Conventuelles, Séculières ou Régulières, de quelque Ordre que ce soit, tous les jours, au grand autel, devant ou après la grande Messe, soient chantées dévotement les litanies, avec les prières adjointes, ou autres spécialement à ce ordonnées. Et que tous les jours, le Dimanche et festes commandées, soient faiaes processions à Tentour desdites Eglises ou Cloitres, en chantant lesdites litanies et prières. Et généralement, d^une affection de charité paternelle, exhortons tous et un chacun Chrestien, de Tun et de

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 61 Tautre sexe, de quelque estât, condition ou dignité qu'ils soient, que tous les jours, une fois au moins, au matin ou au soir, ou autre heure commode, ou en l'église ou en leur maison , ils facent humbles prières à Dieu, pour Teffect que dessus, à ce que, prians tous sans cesse , il plaise à Dieu nous faire grâce et miséricorde, tant par abondance que par avance de sa piété, en ce que nous luy demandons. FiNABLEMENT, voulons et ordouuons que, aux coppies de ces présentes, signées et sellées comme dit est, soit adjoustée pareille foy conmie aux originaux, s'ils estoient exhibés et représentés. Donné à Rome, au Palais de Saint-Pierre, Tan deNostre Seigneur mil cinq cent quatre vingt et neuf, le premier jour de Décembre , et Fan cinquiesme de nostre Pontificat. Signé E. Cardinalis Prodatarius M. Vestrius Balbianus, S. de Ursinis A. Cardinalis Montaltus. Jo Franciscus Ugolinus, Curioe causarum Cameræ Apostolicæ Notarius. Et sellé d'un petit Seau en Cire rouge.

The text on this page is estimated to be only 17.18% accurate

63 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg XXIII ORAISONS
COLLIGÉES PAR LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS POUR
PRIER DIEU AU S. CANON DE LA MESSE, POUR LES PRINCES
CATHOLIQUES, AU LIEU DE HENRY DE VALLOÏS'. Chef Denis Binet.
placard imprimé en rouge et noir, sur 3 colonnes, avec encadrement, letlrci
ornées. En Edle, un Christ aur la crois, entoura de* saintes femmes.
Gravure sur bois. \ ONE te. Domine, signaculum super fal mulos tuos,
Principes nostrosChristia^ nos, ut qui pro tui nominis defensione J et
commuai salute accincà sunt gladio, '^ . cœlestis auzilii virtute munit!,
hostium tuorum comprimant feritatem, contumaciam prosternant, et a
cunctis eorumdem prot^antur insidiis. Per Dominum. Sécréta. Sblatis,
quEesumus, Domine, placare muneribus, Bet ut, omni devicta pravitate,
errantium corda S ad Ëcclesiœ tuse redeant unitatem, opportunum
Christianis nostrisPrincipibus tribue benignus auxilium. PerDomi. I. C'cil4-
dire huict ou dit louppie» et mirmiltoni qui, iprts Grlces, triictent in sceptres
et des couronoea et dïi «ITsitei d'Estat, où ils n'enleodent du tout rleo. (Sott
icritt par L'EiMU. à la aurit.)

The text on this page is estimated to be only 24.78% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE 63 Poslcommunio. J-GC,
Domine, salmaris Sacramenti perceplio S|famulo5 tuos, Principes nostros,
populo in aafflictione clamanti divina tua miseratione concessos, ab
omnibus tueatur adversis: quatenus ecclesiasticÈE pacis obtineant
tranquiUîtem, et, post hujus vitœ decursum, ad Eeternam perveniant
hereditatem. Per Domi. 3oM iNE Deus Sabaoth, ultor impietatis, et Sponsas
lĭFiiii tui spes unica, fac Chrîstiana; Rellgionis ghostibus superatis,
propugnatores nostros lui honoris vindices gloriosos, speratœ victoriœ ad
nos remine compotes. Per eundem Dominum nostrum Jesum. Sécréta. Jeus,
qui Fidelium mentes unius efficis volunta&x\s per Sacramentum unitatis
quod libi offerigmus, ita nos tua gratia unirc digneris, ut, tibi perpetuo
adhérentes, nusquam a tua fide alienis subjiciamur. Per Domi.
Postcommunio. ^MNiPOTENS Deus, zciotcs populum adclaman^tem
tuique honoris zelo accensum respice pro^pitius, quatenus salutarem
penitentia; fructum in corporis Unigeniti tui sumptône effcadter sentiat, et
gratiarum débita post victoriœ munus indultum devotus cisolvat. Per
eundem Dominum. i

64 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 XXIV ORDRE DU CONSEIL
GÉNÉRAL DE L'UNION Placard petit in-4

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 65 futoye, qui se faict, par chascun an, en ce Royaume, si mieux ils n'aiment, attendant leurdit remboursement, prendre rente sur le Domaine et Ayde, suyvant Tédict de ce faict le présent mois de juin, vérifié où besoing a esté '. De par le Prévost des Marchands et Eschevins de la Ville de Paris. L est arresté que les sommes lesquelles seront fournies, tant par les Bourgeois de la ville de H Paris que autres, pour le payement de Tarmée de monseigneur le duc de Mayenne, seront esgallées et levées sur tous les habitans de ladicte ville ; et qu'à ceste fin, sera faite, dedans quinzaine, Assemblée générale, pour procéder au département de ce que chacun quartier devra porter de la somme à quoy montera ladicte advance, pour après estre particulièrement levée par lesdicts quartiers, selon la forme qui en sera prescrite et résolue en ladicte Assemblée. Faict au Bureau de la Ville de Paris, le 28* jour de juin iSSg. Signé, Heverard. I. UEstoile a écrit y à la marge : « Ce mandement fust si mal reccu, mesmes des plus grans Catholiques, qu'un des plus zélés d'entre eux dit tout haut, en pleine Assemblée de Ville, que celui qu'on apeloit le Tiran, en quatorze ans de règne, ne lui avoit point tant demandé qu'avoient fait ceux de la Ligue, depuis six mois qu'on a?oit commence ces remucmens. n

66 PIERRE DE L'ESTOILE i58q XXV Chanson nouvelle du
Siège de la ville de Dreux et se chante sur le chant : Las, que dit -on en
France, etc. Placard petit in-folio, imprimé sur 2 colonnes, sans nom de lieu
ni date. AS, que dit-on en France Des bons soldats de Dreux, Quiy par
grande prudence Et d'un cœur vertueux^ Qui, par grand hardiesse. Ont
soustenu sans cesse, Durant bien quinze jours. Le camp de Borbonesse Et
de tous ses complices Nous canonans tousjours? Cinq cens coups et
quatorze De son double canon Laschés furent à grand force Tout contre le
Donjon : Dont eux, voyant la brèche Suffisante etparfaicte : A l'assaut faut
aller ! Mais, de grand hardiesse, Aussi de grand rudesse, On leurfaict
renverser, Icelle gent maudite Estoient presque enrage;(. Voyant par grand'
furie Estre ainsi repoulse^.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 67 LorSj d'ennuy et grand rage, Vindrent à Pescalade, Pensant nous attraper; Mais nous, d'un grand courage, Et non point d'un cœur lasche : On les fait reculer. Les Dames de la ville, D'un courage fort bon. Alors sur les murailles Troussant leur cotillon. Portant des confitures Et aussi nourritures Pour ces braves soldarts, Jettantfeux d'artifices Contre ces Hérétiques, Par dessus les rampars. Ce Biarnois inique, Enrageoit de grand dueil, Voyant ses compagnies Amoindrir de moictié. De rechef ils nous firent Assaut fort et terrible. Et escalade aussi. Du costé de la ville, D'une grande furie Nous vindrent assaillir. Lors nos gens, voyant estre Rudement assaillis. Crièrent tost l'alarme, Nestans point endormis. Monsieur de la Viette Va de grande vitesse Prendre la pique en main.

68 PIERRE DE UESTOILE 1589 Et nos soldats habiles.

Repoussent par grande ire Ces meschans inhumains. Sei^e cens sur la place
Furent mis à Venvers, Voilà comme on terrasse L Hérétique pervers ! Car
Dieu, par sa clémence, Aussi par sa puissance, A eu pitié de nous. Chassant
ceste quanaille, [Et] bien loing des murailles Les renversans trestous.
Monseigneur de Falandres, Comme un bon gouverneur. Lors quon crioit
l'alarme, Faisoit prière à Dieu, Qu'il préserve sa ville Qui est belle et
gentille, Soutenant son party Contre ces Hérétiques, Lesquels^e de grande
envie, Luy veulent faire enmiy. Nuit et jour faisoit ronde. Ce brave coronal
De monseigneur de Joge, A Ventour du rempart, Et monsieur de la Viette
Qui, par grand hardiesse, Se marchoit bravement^e Faisant tousjours bravade
Et aussi à la garde A ces loups très meschans.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 69 Alors, d'un grand
courage , Tant les petits que grands, Tost la brèche remparent Plus fort
qu'auparavant : Dont la voyant refaite^ Et aussi bienpar/aicte, Rebriquent
leur canon Du costé de la ville. Pensant par grand furie Que nous
espouventerions. Le jour qu'ils canonèrent, Que tassaultfut donné, Le grand
Dieu des Victoires Nous a bien approuvé Un excellent miracle, En faisant
une baie : Dessus il s'apparut Un Crucifix sansfalace Et un pigeon
blanchâtre Qui bavola tousjours. Prions Dieu, par sa grâce, De péril nous
garder : Prions donc, sans cœur lasche. Aussi nous préserver, Et que les
Hérétiques, Aussi les Politiques, Soient renversés par bas ; Priant Dieu que
nos Princes, Deffenseurs des Provinces, Les mettent morts par tas. FIN

70 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 XXVI CHANSON

NOUVELLE DU BIERNOIS Sur le chant de Salisson ortoillon^ etc. Placard petit in-4®, sur 2 col., sans nom de lieu ni date. Le verso contient une autre chanson, qu'on ne peut lire, la pièce étant collée en plein. QUF veult ouyr chansonette Du maudit Biemois^ Qui, pensant faire amp leste, A vestu son hamois. Pensant, par finesse, Abolir la Messe? Jean Sendreux, malheureux ! Retire-toi arrière ! Tu as les pies poudreux. Sentant la mort certaine De Henry de Vallois, Pensois, sans avoir prise, Nous régir sous tes lois. Et, de pensée fraische, Nous bailler la Pr esche! Jean Sendreux^ etc. Tu fais le Catholique, Mais c'est pour nous piper, Et, comme un Hypocrite^ Tache à nous attraper; PuiSj soubz bonne mine. Nous mettre en ruine. Jean Sendreux, etc.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 71 Pour couvrir ta
malice Prend la peau d'un renard. Mais de tel artifice Et de toi Dieu nous
gard ! Et de tes Politiques, Pir[^]s que Hérétiques, Jean Sendreux, etc. Ta face
hypocrite, Sentant son Harlequin Et son feu hérétique, Tendoit à cestefin :
Nous faire apparôistre Que tu voulois estre, Jean Sendreux, etc. Les villes
que tu as prise Tesmoigneront tousjours Comme de telle entreprise As joué
lesfains tours : Leur faisant promesse D'aller à la Messe. Jean Sendreux, etc.
Dreux, la gentille ville, Pensoit bien attraper. Pour la rendre serville Et ton
Presche[^] planter; Mais[^] pour fin de compte, La quitent à grand honte ! Jean
Sendreux, etc. Sens, ville catholique. Te montrant, sans obéir, y

72 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Qu'à un Roy hérétique Il ne
faut obéir. Ne moins recognoistre Tel que tu veux estre. Jean Sendreux, etc.
Vive la Saine f Ligue ! Vive tous les Ligueux ! L'Eglise Catholique Et tous
les bons Seigneurs, Qm/, sans nulle envye, Employent leur vie ! ^ Jean
Sendreux, etc. Noblesse Catholique, Mais à quoi pensez-vous, De suivre un
Hérétique, Qui se mocque de vous ? Il se donne carrière. Se morgue en
derrière ! Jean Sendreux, etc. Dieu permet Hérétique Quelquefois dominer,
Ensemble Hypocrite, Pour quelque temps régner : Mais la fin finable En est
misérable ! « Jean Sendreux, etc. FIN.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE yS XXVII m

Advertissement véritable aux Catholiques de Paris par les Catholiques d'Oriéans '. Placard in-folio, imprimé à longues lignes, sans nom de lieu ni date. Messieurs, le troupeau court grande fortune, quand il est délaissé de son pasteur ; encores plus, quand il s'entend avec les loups. Le bergail de la ville de Paris à la furie des loups a esté non seulement abandonné, mais affligé par son pasteur mesme. Si M. le Cardinal de Gondy a dailaissé son troupeau Catholique, il n'a fait que ce que Ton attendoit de luy, parce que ses actions se sont toujours rapportées à la volonté de Grands qui estoient peu soucieux de Thonneur de Dieu, et ennemis du bien public, et amateurs de la tyrannie, ayant mieux aymé, pour sa grandeur, oublier son devoir, que, en faisant son devoir, s'incommoder de ses grandeurs. Il n'est besoing de remarquer ses actions particulières, encores qu'elles soient assez congnes, mais, pour ne rien dire que véritable, je remarquerai trois fautes générales et signalées, congneues d'un chacun, qu'il ne peult dénier et èsquelles il est recogneu exécuteur de la Tyrannie et fauteur d'Hérétiques. La première est quand il se fit commissionnaire pour aller es provinces de Poictou, Anjou et le Mayne, afin de l. UEstoile a écrit à la marge : a Contre Monsieur le Cardinal de Gondi, ÉTeaque de Paris, de la façon des Seize. »

74 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg publier et porter la parole, comme il fit, de la volonté du defunct Roy, et donner à entendre au peuple qu'il le vouloit soulager et diminuer les tailles, pourveoir de gens de bien aux offices de judicature, et qu'ils ne seroient plus vassaux, et qu'il desiroit que toutes choses fussent bien réformées, et, pour conclusion, demandoit de l'argent pour faire la guerre aux Hérétiques. M. le Cardinal de Gondy ne pou voit ignorer le contraire de telles ypocrisies, car, oultre ce qu'il sçavoit de la volonté du defunct Roy, comme son confidentiaire, en oultre les villes où il alloit et portoit telles parolles, les magistrats et le peuple catholique, lui reprochoient que ses remontrances estoient toutes au contraire des effects, parce qu'il preschoit une liberté et diminution de subsides, et neantmoins, par la conclusion de sa harangue, il tendoit affin de réunir toutes les tailles et subsides en un blocq, et, outre ce, à demander de l'argent pour faire la guerre, tellement qu'à veue d'oeil Ton voyoit que l'effect de telles parolles tendoit à piper le peuple et l'oppresser, au lieu de le soulager. Mesmement, en la ville du Mans, fut reproché en publicq audit sieur Cardinal, que tant s'en falloit que l'intention du Roy fust de remettre et diminuer les subsides ; que, au mesme instant, ils estoient bien advertiz que l'on l'on avoit publié à Paris des édicts très-pernicieux, et contre la liberté du peuple ; à quoi il ne sçeut que respondre. Et quand, en particulier, on luy disoit que les magistrats et le peuple des villes ne croyoient ce qu'il disoit, et qu'ils s'appercevoient bien du contraire de ses harangues, il estoit contrainc de dire et confesser qu'ils avoient raison et que leur commission n'estoit que de la fumée. Tellement que, encores qu'il congneut et confessast la mauvaise volonté du Roy, par ces effects.

The text on this page is estimated to be only 26.66% accurate

iSSq BELLES FIGURES DE LA LIGUE 75 si est-ce que l'attente de la récompense temporelle et crainte de perdre la faveur du Roy, le faisoit oublier Dieu, le bien du publicq, et favoriser au mal. La seconde est quand il se fit commissionnaire pour aller à Rome, afin de (sous prétexte simulé du salut de la Religion et de combattre les Hérétiques) obtenir de sa Sainteté un bref de permission de l'aliénation des biens de l'Eglise, pour cinquante mil escus : lequel joua si bien son personnage, que, au lieu qu'il n'avoit charge de demander que cinquante mil, il en obtint, par surprise, de sa Sainteté, pour cent mil escus, de quoy il est doublement accusable. Car il congnoissoit entièrement que le Roy empruntoit ce prétexte pour tromper sa Sainteté et abuser des biens de l'Eglise, parce que, paravant que de partir, il sçavoit que le Roy avoit baillé les places fortes et gouvernemens à des Hérétiques et fauteurs d'Hérétiques, et mesmement il avoit fait rechercher le Roy de Navarre. Et, au contraire, qu'il défavorisoit les Princes Catholiques, ne les avançoit aucunement, ains leur portoit une hayne mortelle, comme il a depuis monstre par effect, sous ombre qu'ils ne vouloient céder à sa volonté, qui ne tendoit que à l'establisement de l'Hérésie et Tyrannie. Et la troisieme est l'assistance qu'il a faicte au Roy, tant auparavant que lors et depuis le massacre des Princes Catholiques, sans l'avoir abandonné jusque à la mort. Que s'il n'esioit quelquefois près de sa personne, il n'en estoit loing, et si en quelque lieu qu'il fust, c'estoit pour faire service au deffunct Roy, et conséquemment contre les Catholiques, spécialement de ceste ville de Paris, la ruyne de laquelle il avoit jurée. Et estoit tellement affecté au deffunct Roy, que pour lui complaire i

7Ô PIERRE DE L'ESTOILE iSSg il injurioit les Prédicateurs, leur imposoit silence, médisoit des Princes Catholiques et de la Ligue, et, depuis la mort des Princes, assisté le deffunct Roy à la messe, luy a aydé de ses moyens : mesmement, quand le camp estoit devant Paris, luy bailla argent pour acheter vingt cinq milliers de poudre pour battre Ponthoise. De dire qu'il a faict tels actes par ignorance, cela ne se peut croire ; il est trop sage mondain, et Tesprit par trop affermy en ses conceptions, veu qu'il avoit trente ans quand il a commencé ses estudes. De dire que tout ce qu'il a faict à l'avantage du Roy, c' estoit pour la grande obligation qu'il avoit, et que cela est excusable : si en un prélat l'on veut préférer sa commodité particulière, à l'honneur de Dieu, à la conservation de la religion et du bien public, je le quitte; mais si nous parlons en Chrestiens, ceste excuse est orde et sale. Je voudrois que ceux qui l'excusent eussent autant de bons actes en main, comme ils ont de mensonges et de ruses. On l'a fait revenir à Paris, en surprenant la religion de Monseigneur le Légat, sur ce qu'on luy a donné à entendre, que toute la Ville et les Corps d'icelle le desiroient : et, de faict, on dit qu'il a esté demandé par les corps de Messieurs de la Cour de Parlement, de Messieurs les Doyens, Chanoines et Chapitres de Paris, par Monsieur l'Abbé de Sainte-Genevieve et de Messieurs les Prévosts des Marchans et Eschevins, et au devant de luy spnt allés les chefs des Politiques qui sont de ceste ville. Messieurs, j'eusse désiré que ses réquisitions eussent esté mises en lumière, et veoir la composition de ces Corps, requérans, je crois, que l'on eust veu des corps synecdochés, prenans une petite partie pour le tout, encores ceste petite partie fort doubteuse.

Parlement n'a accoustumé de requérir, c'est elle qui commande, de sorte que cela ne se peut croire que ce grand et célèbre corps ait faict telle requeste que ce soit des particuliers d'icelle, je le crois, pour fortifier leur party. Quant à Messieurs de Chapitre, la pluspart sont faicts de sa main ; c'est la raison qu'ils cognoissent leur créateur. Quanta Monsieur TAbbé Saint-Gencviefve, il a estimé en sa harangue, comme son père, s'il est en ceste opinion, il ne pouvoit moins faire que le requérir. Et quant à Messieurs de THostel de Ville, leur arrest a esté faict à la chandelle, et sans aucune convocation, de sorte que cela regarde leur volonté particulière, qui ne peut préjudicier au publicq, pour une envye qu'ils ou Tun d'eux auroient de favoriser ledit sieur Cardinal, lequel est, tous les matins, visité par l'un desdits Eschevins, avec sa robe de chambre, pour luy servir de secrétaire. Or, Messieurs, si la Faculté de Théologie, mère nourrice de la doctrine sainte, si le Corps de l'Université, si le Corps des Curés, si le Corps des Prédicateurs, si le Corps des Religieux, brief, si le peuple Catholique eussent faict ceste demande, il y eut eu quelque apparence à son retour ; mais la Théologie a donné son advis tout au contraire : nostre Saint Père le Pape la veu, l'approuve, et s'en est réservé le jugement. L'Université a loué tel advis, les Curés et Prédicateurs l'ont presché et confirmé, les Religieux l'ont observé, et le peuple advoué, consenty et obéy audit advis. Et toutesfois quelques particuliers, les uns mal affectés au parti des Catholiques et les autres attachez au service et volonté particulière dudit seigneur Cardinal, se sont bandés et sous main, sans bruict, contre ceste demande, pour coUorer son retour, qui ne peut estre que au desad

78 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 vantage des Catholiques, contre les principaux desquels, depuis son retour, il a faict des résolutions très pernicieuses en assemblées faictes en son cabinet, jusques à dire qu'il falloit exterminer ceux qui, par cy-devant, se sont rendus plus affectionnés à la cause de Dieu et de son Eglise, qui estoient de petits coquins et gens de néant, et qu'il falloit remettre les Grands en leur grandeur et autorité. Plus, à son arrivée dernière à Paris, a amené avec luy un nommé Chevrier, agent du sieur de Longueville, qui a levé et emporté grande somme de deniers à son maître, avec force lettres de change, et est sorty de la ville par le certificat et passeport dudict sieur Evesque, qui Ta ad voué comme sien. Plus, il a dit qu'il ne signeroit l'Union des Catholiques, parce qu'il y avoit article de poursuivre la justice de la mort des Princes; plus il a favorisé sa sœur, Abbesse de Poissy, d'obtenir, tant du deffunct Roy que du Roy de Navarre, la confiscation des biens des Catholiques, et entre autres du Prévost de Poissy, des biens duquel ladite Abbesse a joui et consommé une partie. Bref, ses actions, sa contenance, son affection, sa paroUe, ne tendent que à la ruyne du party des Catholiques, de sorte que le voilà, à son arrivée, chef de party contre les Catholiques qui n'attendent remède que de la main de Dieu, veu que les magistrats et les grands les délaissent et se bandent contre les faicts de Dieu, qui a permis que les petits se seroient roiddiz pour sa querelle, et qu'il maintiendra en despit de l'arrogance et malice des grands, qui ne faict cas que de leur prudence humaine et délaissent le zelle de la Religion. Un seul point reste de consolation aux Catholiques, qui est qu'il plaise à Monsieur le Légat advertir sa Sainteté d'y donner ordre et que la Religion ne soit

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 79 * trahie par ceux qui la deussent maintenir, et que, considérant Taffiction de ce pauvre royaume, il adjure tous ceux qui se dient Catholiques de parler un mesme langage, faire mesmes actions, supporter le peuple et ceux qui ont à l'ouvert résisté à THérésie et Tiranie, et en un mot exterminer tout autre sorte de party, soient Hérétiques politiques, metifs timides, ypocrites pacifiques et embrasseurs de tous partis, afBn que, estans exterminés, et les Catholiques par une sainte conversion unis ensemble, ce soit pour vivre en paix sous l'obéissance des Commandemens de Dieu, de son Eglise, par une vraye et ferme foy, espérance et charité, avec piété et justice. XXVIII Protestation des Catholiques de Paris, qui n'ont faict leur prouffit des deniers publics ' . Placard grand in-folio, à deux colonnes, sans nom d'imprimeur ni date. DE quinze cens mil escuz levez ou trouvez en divers lieux de Paris, tant en argent comptant qu'en meubles précieux. Monseigneur de Mayenne a justifié publiquement, au mois d'aoust dernier, qu'il n'en a pas receu huict vingts mil, qui est la moitié seulement des deniers de Mollan. I. VEstoile a écrit en note : «Contre les Seize. Et en fust semé et jette quantité, à Paris, par les rues et sous les portes des maisons, l'an 1589. »

80 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Nécessairement la faute en vient de ceux qui les ont levez, receuz ou pris, sans ordre et forme de justice. Cette faute a débilité les saintes armées et contraint les soldats de ruyner indifféremment Tamy avec Tennemy. Il n'y a donc rien plus à rechercher et punir, que ceux qui ont entre leurs mains ces deniers : car, outre la peine qu'ils méritent pour estre cause d'un si grand mal, il s'en peut plus tirer de secours, qu'il n'est possible de lever sur le reste du peuple (épuisé par telles sansues) : et si cela sera cause qu'à l'advenir dix mil escuz profiteront plus que cent mil escuz. Aussi, il y a six mois que chacun le demande à mondit Seigneur, et que non seulement il l'a accordé, mais ordonné et commandé. Néanmoins, quoi qu'on aye peu dire, poursuivre ou ordonner, de ceste grande et immense somme ainsi soustraite, on n'en a pas encore restitué au public dix escuz. Cela vient que tous ceux qui ont autorité et puissance à Paris, qui y sont craints et redoubtez, qui font bransler la ville comme ils veulent, il n'y en a pas un qui n'ait eu sa part de ceste grande somme. Les uns, de très nécessiteux, en sont devenuz si riches, en neuf mois, qu'il y a plus de marcs de vaisselle d'argent doré et buriné en leurs maisons, qu'il n'y en avoit de livres d'estain ; plus de tapisserie de haute lisse qu'il n'y avoit de natte : tesmoin en est l'inventaire de Perruchon, qui fut dernièrement pendu. Les autres en ont acquitté le principal de grandes rentes, pour les arrérages desquelles ils estoient, auparavant Noël, chacun jour exécutez, et, en oïtre, en ont acquis de nouvelles. La plupart ont de grands deniers comptans. Quelques uns, plus timides en tout événement, le font transporter hors le Royaume, afin que si, par la nécessité que leur larcin

The text on this page is estimated to be only 28.53% accurate

tSSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE 8i apportera, les affaires tournent mal, ils s'en aillent vivre au milieu de leurs escus, et nous laissent en une misère et pauvreté extrême. Tous ceux-là donques empeschent que les comptes ne se rendent, et sont sousîenuz de ceux qui se donnent, à noz despens, des gages et taxations sans mesure. Mais, d'autant que le peuple, cognoissant quelle ruyne ceste piilerie apporte à toutes les affaires et publiques et privées, redemande tousjours ce compte, on l'en veut destoumer par des moyens estranges. On dit que c'est nous desunir! Il ne faut donc point punir les crimes, il ne faut point empescher les larcins publics, il les faut laisser faire tout ce qu'ils voudront, et payer tout ce que bon leur semblera, de peur de nous desunir ? O que nostre Union n'est pas avec ces gens-là ! Nostre Union est sainte, nostre Union est pour bien faire, nostre Union n'est pas avec les Perruchons, avec les voleurs! Que soit qui voudra de l'Union des'enrichir aux despens du peuple, nous n'en voulons point estre. Au contraire, nous voulons esire très desuniz d'avec eux; nous voulons estre unis estroitement avec les vrais Catholiques, Catholiques et de foy et d'œuvre, avec les gens de bien, qui, depuis trois jours en ça, n'ont point pillé les églises et violé les sépulchres à trois lieues d'icy. Nous voulons la guerre aux Hérétiques, le procès aux voleurs. Ce n'est donc pas nous desunir que de demander ce compte à ceux qui nous demandent l'argent qu'ils ont desja en leurs bourses. On adjouste que c'est un artifice du Roy de Navarre, qui veut, par ce moyen, empescher qu'on ne lève de l'argent. C'a donc esté le Roy de Navarre qui a fait dire à Mon

82 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg seigneur de Mayenne, que, de quinze cens mil escuz, il n'en avoit pas touché huia vingts mil ?Ç'a esté le Roy de Navarre qui luy a fait ordonner, par un arrest qu'on n'a jamais peu tirer des mains du greffier, que tous ceux qui avoient si mal manié les deniers en rendroient compte ? C'est le mesme qui le fait crier, d'une voix publique, par tous les bons bourgeois de Paris, qu'on sçait plus haïr le Roy de Navarre qu'homme quelconque qui vive ? Chose merveilleuse, que ce que nostre extrême pauvreté, et la mesme nécessité, nous contraint de dire, et que quand la honte nous le voudroit faire taire et celer, nos enfans qui meurent de faim le crierioient et publieroient partout. On nous veut encore faire entendre que c'est nostre ennemy, et non pas la vérité, qui nous le fait dire. Il n'y a pas un seul denier en nos bourses, pour nous nourrir et apaiser nos créanciers qui nous abboyent de tous costez. Nous n'avons plus ny bled, ny vin, ny bois, pour cuire seulement, encores que nous entrions en hyver, et ces gens icy, qui ont leurs maisons pleines de tous biens et de toutes provisions, qui se vautrent sur l'argent desrobé, sur les tapisseries de Turquie et le linge deslié, nous veulent faire croire que nous aurons bien moyen de payer, sans qu'ils rendent compte de ce qu'ils ont entre leurs mains, et que c'est le Biernois qui nous persuade le contraire. Sommes-nous jurez enfans,ou frénétiques, qui ne cognoissons cest artifice de l'ennemy, qui nous fait entendre le contraire de la vérité ? Ou bien si ces gens icy sont de grands pipeurs, qui, après avoir recuUé par leurs larcins les affaires de nostre guerre, et fait que nous sommes encore au commencement de ce qui devroit estre parachevé, si quinze cens mil escus eussent esté employez

The text on this page is estimated to be only 25.65% accurate

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE tous à un coup, vivement et à la chaude, nous veulent encore faire croire que ce n'est pas nous, vrais Catholiques, qui demandons compte et raison de ceste grande somme, mais que c'est le Roy de Navarre qui le fait demander sous main ? Qui est, au contraire, tant idiot et tant aveuglé par ces zélez dans Paris, qui ne voie que le Roy de Navarre voudroit que, de tous les escus qu'on lèveroit à Paris, ledit seigneur de Mayenne n'en louchast pas trois sols, comme il n'a fait jusques à aujourd'huy? L'ennemy ne désire rien davantage que les larcins des Trésoriers de celuy auquel il fait la guerre. Le Roy de Navarre ne doit rien tant craindre, sinon que ceste grande somme desjà levée soit ostée aux particuliers et employée à le ruyner, et nous, vrais Catholiques et vrais ennemis des Hérétiques, ne désirons rien davantage. Ce ne sont donc pas les amis, mais les vrais ennemis du Roy de Navarre, qui demandent compte. Ceux qui l'empeschent ne sont amis ny ennemis de personne; ils aiment seulement leurs richesses excessives, richesses en trois jours acquises, ou plustost ravies, par force et par garnisons, de la main de tant de pauvres gens qui ne peuvent aujourd'huy donner du pain à leurs enfans. Il y a neuf mois que les Rollans, Crucé, Morlière, Bussy, Louchart, Hatie, la Rue, et leurs compagnons trop et trop cognuz à chacun, \ endoient leurs meubles pièce à pièce pour vivre, et maintenant il leur faut emprunter des maisons d'amis pour mettre leurs pilleries, tant tout regorge chez eux. D'où vient cela que les meilleurs marchans, qui n'avoient jamais veu sergent chez eux, qui n'avoient jamais esté appelés pour recognoistre leurs cédulles, sont main

84 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 tenant chacun jour condamnez, exécutez et contraints d'implorer la miséricorde de leurs créanciers, par des r^pis, voire mesme plusieurs de faire banque-routte, et que ceux-cy, qui estoient prests à la faire, sont maintenant si gorgez de tous biens ? Voilà, en une mesme saison, des firuicts merueilleusement divers, et de goust tout contraire : il faut nécessairement qu'ils viennent d'Aspres, et qu'ils soient bien de dissemblable nature. Il fault desraciner ces mauvais arbres et les jeaer au feu. Mais ils promettent de rendre compte, pourveu qu'on leur paye encore cinquante mil escuz, comme s'il n'estoit pas aussi aisé de le rendre maintenant et depuis tant de jours et de mois qu'on le demande, ou comme si les 50,000 escuz n'estoient pas plus faciles à prendre en quatre bourses de ces Trésoriers, sans rendre compte où ils sont tous amassez, voire beaucoup davantage, que de les demander à ceux qui n'en ont plus. On sçait assez que, pour estourdir et refroidir ceste reddition de compte, ordonnée par arrest, ils ont avancé sous main lesdits 50,000 escus, et que ce qu'ils poursuivent tant aujourd'huy, c'est pour s'en faire rembourser. Qu'ils rendent compte, et puis on les remboursera, si on leur doit. Mais il s'en faudra beaucoup qu'on leur doive; car ils ne se sont pas contentez de tirer de l'argent de nos bourses, ils ont encore retenu celui qui y devoit entrer. Ils prennent chacun jour toutes nos rentes de la Ville et du Sel, et ne faut pas qu'ils s'excusent sur le deffaut d'assignments ; car, ne payons-nous pas tous les jours le sel aussi cher que de coustume ? Nous rabat-on l'entrée du vin, l'entrée des bestes à pied fourché, encores que d'ailleurs telles marchandises soient chères en toute

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 85 extrémité? Il est certain que non. Pourquoy est-ce donc qu'au moins, des deniers du sel, qui sont grands, des deniers de rentrée du vin, et de toutes aydes, qui se lèvent à Paris, et notoirement se reçoivent chacun jour, on n'a fait payer quelque partie, quelque quartier des rentes de ceux qui aujourd'huy demeurent à Paris, mesmes de tant de pauvres vefves, et orphelins misérables ? Qui veut recevoir lumière de la lampe, il faut qu'il y mette de l'huile. On veut tousjours tirer de nous et ne nous rien laisser aller. Et d'autant que nostre vaiselle d'argent estant mangée, et nos provisions consommées, les garnisons ne trouveront plus à faire bonne chère en nos maisons, comme au commencement. On veut faire vendre nos lits et si peu qui nous reste de meubles, en nostre porte, afin d'adjouster l'ignominie avec la pauvreté. C'est pourquoy, estant réduits à ceste extrémité que nous ne recevons rien de nos rentes, que nous ne jouyssons de nos héritages, qui sont à six, voire trois lieues d'icy, qu'au contraire ils sont ruynez et pilliez entièrement ; que tout trafic cesse et par eau et par terre ; que le Pallais, la Chambre des Comptes et les Escoliers ne nous apportent plus un seul teston ; qu'on ne reçoit aucuns gages, que toutes sortes de vivres jusques aux moindres sont chères extrêmement ; et au bout, que ceux qui ont tant de deniers entre leurs mains suffisans pour ruyner Tennemy, ont ce pouvoir qu'au lieu de rendre ce qu'ils nous ont osté, pour l'employer au public, ils nous veulent encore contraindre de trouver cinquante mil escuz, à nous qui n'avons plus moyen de vivre : Pressez dé ceste nécessité, nous protestons, jurons et déclarons, devant Dieu, devant sa benoiste Mère, ses Anges et les Saints, qui voient et entendent nostre extrême pauvreté, nos justes plaintes, et la cruelle barbarie

86 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 et avarice insatiable de ces athées, d'employer jusques à la dernière goûte de nostre sang, qui quasi seul nous reste , pour, sous Tauthorité de Monseigneur le Duc de Mayenne, Messieurs les autres Princes Catholiques de la Cour de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Prévost de Paris , Prévost des Marchans et Eschevins, et tous autres Juges et Magistrats protecteurs de nostre liberté, et establis de tous temps pour punir les larcins de l'argent public et sacré, empescher telle oppression, par tous les moyens légitimes et licites aux vrais Catholiques , Apostoliques et Romains ; pour repousser toutes sortes de satellites que ces trésoriers nous menacent d'envoyer à nos maisons; bref, pour nous délivrer d'une si misérable servitude, en laquelle on nous veut contraindre de donner ce que nous n'avons pas, sans rendre compte de ce qu'on a levé sur nous. Servitude d'autant plus abjecte et infâme que la condition est vile des auteurs qui ne se sont enrichiz et enorgeuilliz que par ceste mort cruelle qui a causé tant de malheurs à la France I Chose estrange que ce qui est à nostre plus grand regret soit le comble de la félicité de ces zélez, qui autrement seroient très misérables; qui ont chacun, en peu de mois, plus ravy de richesses qu'un homme de bien n'en peut acquérir en quarante ans. Les Hérétiques se sont extrêmement resjouiz de la mort de feu Monseigneur de Guise d'heureuse mémoire, et ceux-cy s'en sont extrêmement enrichiz. Pendant que l'afflixion recetie de ceste mort assoupit nos esprits, ces gens esveillez et ardans du proufiEit nous prennent nos bourses. Et quand nous en appercevons, ils ne veulent pas que nous nous en plaignions et que nous demandions compte;

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 87 ils nous veulent faire accroire que qui demande compte est Hérétique et Navarriste. Quelle nouvelle sorte d'hérésie inventée pour Timpunité de tant de voleurs ? Feu Monseigneur de Guise eust bien donc favorisé les Hérétiques, car il eut benignement ouy nos plaintes et noz raisons. Il nous feist descharger, en Tan i588, de l'emprunt commencé à lever sur nous , parce qu'il n'y avoit que deux ans que nous en avions payé un autre. Et ceux-cy nous en demandent, non tous les ans, mais tous les mois, voire tous les jours : l'on ne parle que d'argent, de billets, de dons, de prest sans rendre, de garnisons, [de] fouiller maisons, de faire vendre nos meubles et autres marchandises assez affectées à nos créanciers. Ce bon prince, qui aimoit tant Paris, et qui y estoit tant aimé, eust-il bien peu endurer de la voir si misérablement tourmentée par tels Trésoriers? Ne les eust-il point contraints de rendre compte de ce qu'ils ont receu, devant que leur permettre d'en demander de nouveau, lui qui s'estoit tant plaint aux Estats de ceux qui desroboient l'argent destiné à la guerre contre les Hérétiques ? Eust-il permis que ceux qui se disent surpasser tous les Catholiques en zèle, eussent mis en leur bourse, à son veu, ce mesme argent sacré? Sans doute, il ne Peust jamais enduré, mais bien plustot eust fait punir sévèrement tels brigandeaux, par le moyen desquels les affaires de la guerre sont appauvries de douze cens mil escuz et plus. Monseigneur son frère feroit volontiers le mesme, mais un seul ne • peut ce que trois pouvoient contre ces gens si audacieux, si outrecuidez, si impudens, qu'ils ont bien osé dire qu'ils l'avoient fait, et qu'ils le defferoient quand ils voudroient.

88 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Misérable canaille I Que pouvez- vous sans le consentement universel de tout le peuple, justement indigné d'un tel assassinat, et affectionné à sa religion, comme il devoit ? C'est tout ce peuple aujourd'huy qui vous demande compte, qui le crie tout haut, qui s'en tourmente. Pensezvous le pouvoir destruire, et son chef aussy, pour une si juste demande ? Vous faites jecter des monitions, pour sçavoir qui approuve ceste protestation et qui se plaint de vous : faitesen plustot jecter pour sçavoir qui ne s'en plaint point : car il y a plus de milliers de ceux qui se plaignent que de douzaines des autres. Il n'est point besoin de monitions : envoyez des garnisons en nos maisons, pour aider à manger ce qui reste de pain à nos enfans, et vous cognoistrez qui sont ceux qui ne veulent payer que premier vous n'ayez rendu compte; vous pourrez tesmoïgner après si ce sont quelques partisans du Biernois, ou bien le général de tous les bons Bourgeois de Paris, qui n'ont point fait leur prouffit particulier des deniers publics : vous cognoistrez que, pour un larron, il y a cent hommes de bien à Paris. Sans doute Dieu, pour avancer les effets de sa justice, osterà la crainte à ces nouveaux tyrans; il les laissera en leur hardiesse : ils poursuivront leur pointe, pour se faire rembourser de 50,000 escus par eux avancez, qui n'est la moitié de la dixme de leurs larcins. Mais ce sera le moyen par lequel ils seront payez, en une heure, de tout ce qu'ils méritent. Dieu , par sa grâce , conduise nos actions et nous donne autant de résolution en nostre juste plainte et d'affection à nous deffendre et nos voisins

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 89 comme ces méchants ont d'Umpudence et d'audace en leurs larcins publics I XXIX LE VRAY PORTRAICT D'UN HOMME LEQUEL s'est APPARU A HENRY DE VALOIS DEDANS LE CHASTEAU DE BLOIS. Placard, gr. in-foL, à 3 coL, sans nom de lieu ni date. Au centre est la figure, gravée sur bois, d'une sorte d'Ermite à longue barbe, nu jusqu'au-dessus des reins, et vêtu d'une tunique qui descend au-dessous du genou. H. de cette figure, o"240. En haut, cette inscription : PENITENCIAM AGITE. A droite, une sorte de forteresse emblématique, entourée de cette légende: FortiTUDO MEA ET LAUS MEA DOMINUS PACTUS EST MICHI IN SALUTEM. Henry de Valois, amende-toy ! Les amcs crient vengeance après toy ! Amende^ - vouSy oupérirè\ : O voix de Dieu espouventable ! Amende!('VOtiSj au Cielyre^ : O douce voix et amiable! m^-^. ÉLAs! hélas! quefay grande douleur Dedans mon cœur, esmotion cruelle. Quand prospérer l'Hérétique infidelle Je vois partout avoir succès et heur!

go PIERRE DE L'ESTOILE 1689 Je dis succès en maudite
entreprinse A ruiner sainte Eglise de Dieu Et déposer le Roy hors de son
lieu. Tuer les bons, quand une ville est prinse. Je crois qu'on met puissante
armée aux champs Tant d'estrangers que du cœur de la France, Et toutes/ois
rien en mieux ne s'avance: L ennemi règne il y a si longtemps ! O Jésus-
Christ, d'où vient un tel desastre? Veux'tu, Seigneur y la France exterminer?
Ta sainte foy à d'autres résigner? L abandonner au Hugnot, pour l'abatre?
Plus de mil ans, tu Vas fait triompher En premier nom, pour sa grande
vaillance, Et de ta Loy la première deffence : Ton nom avoit très précieux et
cher. Contre les Turcs et ennemis du Pape, Faicts belliqueux et stratagèmes
haults Elle a laissé dans ses mémoriaux : Et aujourd'huy elle^mesme se
frappe! Elle se perd par civile discord, De son cousteau se transperse la
gorge. Et sa fureur sur soy-mesme desgorge : De sa main propre elle a juré
sa mort! Hélas! bon Dieu, quelle civile guerre! Qu'elle est terrible et de
piteux déduit, Non seulement pour le bien fortuit. Mais pour ravir un plus
grand que la terre! Or, pleust à Dieu que chascuny pensast Et qu'on nefùst
tant adonné au monde,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 91 Aux biens caducs
auxquels meurt, si n'abonde. Et qu'à iceux tout son cœur ne penchast ! One
Jésus-Christ ne per droit par folie. Pour les tenir en sa possession; One ne
voudroit changer religion Bonne en meschante, et loger Hérésie, Quoy, que
diction, pour le sac engarder? Aux ennemis les gens d'Eglise on livre, A
prophaner r Eglise on leur délivre Indignefaict, Dieu nous veuille garder! O
peuple sot! quel bien plus te demeure. Ayant perdu ce qu'avois précieux.
Les sacremens et gens religieux. Sans quels ne peux estre Chrestien une
heure! Pire en cejaict te trouve qu'un payen : Pour les autel^, en premier
lieu, bataille; Et son foyer veut qu'au second il aille. Que prennes Grec,
Latin^ ou Caldéen. Me diras-tu que la guerre est au Prestre, Qu'il est
meschant, et veut le chastier Dieu tout puissant, qui ne le peust plier A s
amender, sinon qu'à mort le mettre? Dans son œil vois, possible est, unfestu,
Et dans le tien ne regardes la poutre, Qui hors le poche et le passe tout outre
: Prens bien ceci^ et ne sois trop testu. Tous offencé avons, en tant de sortes,
Qu'esmerveiller on se peut justement Comme endurer Dieu peust si
longuement Iniquite: { si grandes et si fortes.

92 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Et dès encor le plus grand
crève-cœur Que fjr peux voir, c'est que pour tant de verges Nul n'est correct,
de dire ne retarges, Que l'An passé est toujours le meilleur. Qu'est'Ce, sinon
que ressembler à l'asne, Qu'au serf mauvais s* endure au fouet De nostre
Dieu, que défaire un jouet Tousjours en pis de noircir sa banane ? Si est-il
temps de plus ne se mocquer. Me semble voir Dieu lever la coignée, Pour y
à ce coup y non V arbre estre rongnée. Mais estre mise à bas, sans révoquer.
De toutes parts sait Huguenots en armes, Bruslans, pillans, mettans les bons
à mort, Et au tiers coup faisant leur grand effort De remporter par chevaux
et gendarmes. Du bon costé yfgy peur que par trop froids Ne soyons veu: {;
puis est morte une Roine De grand valeur, en temps fort mal idoine : Asse\y
vray Dieu! pour y penser dix fois. Las! retenons ceste main vengeresse, En
abaissant nostre orgueil insolent. Ambition et larcin violent^ Lasciveté, tout
mal qui nous oppresse. Si contre Dieu tousjours nous roidissons, Nous
coupera j n'en faut faire de doute. Cest le Seigneur, il veut qu'on le redoute.
Que nos forfait^, marris, amoindrissons; Que librement nous confessions la
dette ^ Démérité qu'avons vers sa bonté

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE gS Trop lourdement ;
qu'à son trosne monté Est nostre mal, pour en avoir recepte. Des maux
passés que satisfaction Soit par nous/aicte, enjeusne avec prière, Aumosne
aussi, toute œuvre singulière. Des maux cherchans la réformation. Si, faicts
petits à Véquierre chrestienne, Au sacrement venons communier Du sang et
corps qu'on ne peut renier, De Jésus-Christ, en l'Eglise ancienne, Dieu
pourra bien oublier sa fureur. Car il est bon, plein de miséricorde. Et de
PEnfer ne veut donner la corde Aux pénitens d' escient et de cœur. De
charité chaudement embrasée, En voix piteuse, à mercy recourir Nous faut,
qu'à vice avons peu encourir. Mais que safoy onc ri avons effacée; Qu'aux
destructeurs' de sa religion, Aux conculqueurs de son corps {sainte hostie},
Aux grands haineux des saints (sa compagnie) Ne donne France en laide
irrision; Que reprendrons les traces de no\ pères Et marcherons au sentier
vertueux. Nous retirans loing du défectueux Plain de serpens, de le\ars et
vipères. Recommandons nostre cause à la cour De benoicts Saints,
confirme^ en sa grâce. En lieu ancre\ duquel on ne déplace; Supplions-les
de cordiale amour.

94 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Furent jadis mortels en nostre fange; Sont immortels aujourd'hui pour jamais. Ils sçavent bien que portent humains faicts : Jésus, par eux, nostre cause revange. Il le fera, si ri est que tempeschons Par ord péché : doncques, avant qu'on tasche A savonner ceste vilaine tasche. De son opprobre or la nous depeschons. Ce sera lors que ceux qui ont la charge De dispenser les biens et les honneurs A gens de bien en seront purs donneurs. Tiendront la main que chascun s'en descharge, Quand lesPreslat:^ et tous austres pasteurs Reputeront avoir les bénéfices, Non pour dormir, ains pour belles offices ; N entretiendront fénéans et flatteurs; Plustost seront vrayes nourriciers de pauvres, Leurs bienfaicteurs, défenseurs en soûlas, Et de prescher jamais ne seront las, Du haut degré vacquer aux dignes oeuvres; Quand les Seigneurs leurs subjects garderont Et jugeront ceux qui meinent les causes En depeschant, sans faire tant de pauses, Esgalement à chacun droict feront. Or, pleust à Dieu que si bien conseille^ Nous fussions tous, que suyvre l'ordonnance De nostre Dieu, en vraye repentance. Et du sommeil de la mort resveille^! Que voulussions mourir pour la querelle De Jésus'Christ et de V Eglise sainte,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 95 A tout effort faire
cause si sainte, Dieu ayderoit nostre vouloir et \èle, Et si, je croy, tant de
gens nefaudroit Pour rebeller la tourbe à Dieu contraire^ Que peu
pourroient la forcer et deffaïre, Si bon vouloir les tenoit par le doigt. Car
nous avons infinité d'exemples Que peu de gens loyaux et courageux En ont
deffaït un nombre avantageux, Dieu leur donnant ses victoires très
amples. Il les guidoit et les rendoit hardis, Espouvantoit la vilaine canaille :
Aux pénitens qui livroit la bataille Un en tuoit, mille grandy par dix. Mais
quoy! celui qui veult se laisser prendre y Merveille ri est si tost est
surmonté : Son ennemy n'est onc par lui dompté. Bien facile est que desoy-
mesme rendre. Et qu'est cecy? Sommes-nous cœurs faillis? Devant frapper,
concéder la victoire! Comme couards, nous aura en mémoire L'âge futur y
enfans de nous saillis l Craignons, craignons que n'usons de clémence
Envers ceux-là qui nous seront bourreaux, De lascheté franquoise vrais
fléaux : Car au Diable est propre V inclémence. Et c'est justice à mort
meschans ruer^ Gens obstine^, rebelles y partiaux, Indignes destre entre les
entiaux, Gastans les bons, tout leur cœur à tuer.

96 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Peuple François, pour fin, je te
supplie De prendre garde à tout, et de penser Les grands dangers qui se
veulent lancer Sur toy, si n'est que Dieu bon fen deffie. Je le prier ay, avec
toy, humblement^ Ne nous donner selon nostre desserte^ Ains que sa grâce
au regard ayt offerte. Qu'il nous soit père indulgent, bon, clément. Je le prier
ay, au surplus, de ne prendre En maie part ceste exhortation. Laquelle a mis
hors moy dilection, Ayant pitié de voir France en esclandre. FIN Dieu soit
lovéI XXX DE Ciede HENRICI III FRANCORUM REGIS A
MONACHO PERPETRATA P. S^ JUDICIUM*. Non est crudelior in orbe
terrarum ira, quam Ecclesie sanguinariae et Hipocritarum. Non audet
Stygius Pluto tentare quod audet Effrenis Monachus plenaque fraudis Anus,
I. Ce titre et les quatre lignes qui suivent sont de la main de L*Estoile.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 97 XXXI

ASSASSINAT DE HENRI III PAR JACQUES CLÉMENT. Gravure sur cuivre. H. 0²⁷⁶, L. oTM36o. Deux scènes différentes sur la même estampe. A gauche, Henri III, lisant un placet, reçoit un coup de couteau que lui donne Jacques Clément. A droite^ l'assassin tué à coups de hallebarde par les gardes du Roi. MoysCy suivant le mandement de Dieu, Hors la captivité rend le peuple Hébreu Que ce Roy Pharaon affligeoit par envie. Ainsi un Jacobin, pour sauver le François, De Paris va trouver seul Henry de Vallois Et y dun coup de cousteau, luyfait perdre la vie. L'Estoile a écrit en tête de cette estampe : • Satany dedans ces sombres lieux N*ayant trouvé personne idoine Pour meurtrir un Roy très pieux, S*est servi de la main d'un Moine.

XXXII LA MORT DE HENRY DE VALLOIS AVEC LE MEURTRE COMMIS ENVERS LE RELIGIEUX QUI EN DÉPÉCHA LE FAÏS.

Gravure qui semble être une copie (sur bois) de la précédente. H. o^{ig}Sy L. oTM32o. On a seulement ajouté, dans le haut, deux scènes : d*Épernon s*arrachant les cheveux devant le lit de mort du Roi, et le cadavre de Jacques Clément jeté dans le feu. Un jeune Jacobin, nommé Jacques Clément, Dans le Bour de Saint-Clou, une lectre présente A Henri de ValloisSy et vertueusement Un Cousteau fort pointu dans Pestomach luyplantei 7

98 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Sitost que Despemon, grand mignon de ce Roy^ Congnut qu'il estait mort, les cheveux il s'arrache, Il enrage, il sanglotte, il renonce la loi, Et hurle, dépitté, comme une vieille vache. Le bon Religieux, après le coup donné. Est occis et brullé par la troupe Hérétique. O gentil Jacobin, le Ciel t*a ordonné Pour délivrer l'Eglise et peuple Catholique. L'Estoile a écrit à la marge : 'Aux LiGUEUX, SUR LE ToMBEAU DE LEUR JâCOBIN. Ligueux, pleure^ sur ce Tombeau De Freslon qui vous fait la figue, D'avoir eu le meilleur morceau Qui/ust en toute vostre Ligue. Semé à Paris par les Politiques. 1589.

XXXIII LES ARTICLES DU DERNIER TESTAMENT DE HENRY DE VALLOIS OÙ ceux qui tiennent pour le jourd'huy le party contraire de la sainte Union sont bien et deuëment salariez, chascun selon leurs mérites. Gravure sur bois, en travers. H. o"*i34, L. o"*i8o. Placard petit in-fol., s. 1. n. d., qui a été coupé en deux, dans la partie du texte. Les quatre premiers vers sont imprimés dans un cartouche au bas de l'estampe. L'estampe, divisée en deux compartiments, représente, dans le premier, le Roi défunt sur son lit de parade et d'Epernon s'arrachant les cheveux devant le corps; dans le second, l'ouverture enflammée de Tenfer et le démon emportant Tâme d'Henri III. Lecteur, voicjr le Testament De Henrj^, qui fut, en sa vie,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 99 Le plus exécration
tyran Qui fut jamais en Barbarie. PREMIER ARTICLE, A JeAN
d'EsPERNON. OIT donné à d'Esperson Une flûte et un bedon y Avec un
bout de bougie, Et le prés de Gentilly, Qui est plaisant et jolli Pour exercer
sa magie, 2* ARTICLE, A l'aISNÉ La VaLETTE, Quant à Vaisné Nogaret,
Qui est mon royal valet, Il aura, pour récompense Des services qu'il m' a
faits, Les vidanges des retraits Des bonnes villes de France. 3* ARTICLE, A
d'O ET d'AuMONT. Qu on face d'O et d'Aumont Cheminer à recullont
Dessus une neufve eschelle, Au milieu d'un carrefour, Dansant chascun à
son tour Une gaillarde nouvelle. 4* ARTICLE, A d'AnTRAGUES ET
D'ANTRAGUEf . Puis, d'Antragues et d'Antraguett Que Pan les tt^aine au
gibet, Pour y faire la grimasse^

100 PIERRE DE L'ESTOILE 1689 Bien que jadis aient été
Gouverneurs de la cité D'Orléans, qui les menasse. 5* ARTICLE, A
ChASTILLON. Soit donnée à Chastillon, Pour estre le postillon Des
Efifers, où git son père, La mulle de Pacolet, Qui fut jadis le valet De feu
Madame ma mère. 6' ARTICLE, AU COMTE DE SoiSSONS ET A La
NouE. Quant au comte de Soissons, Aura tous les morpions Des morveux
de la Rochelle, Et La Noué au bras de fer Sera^ au profond d^ Enfer, Le
fourbisseur de vaisselle. 7* ARTICLE, A TINTEVILLE ET BiRON. A
Tinteville et Biron Je donne un million De fortes fièvres quartaines, Et la
peau de mon marmot ^ Qui depuis deux jours est mort. Pour leur faire des
mitaines. 8* ARTICLE, AU GaST ET A L'ArCHANT. Et puis, au Gast et
VArchant, Qui sont tristes et dolents De ma piteuse aventure,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE loi Ne veux qu'après
mon trespas Ils viennent avec moy là- bas, Pour y faire leur demeure. 9*
ARTICLE, A MiRON, SON MÉDECIN ORDINAIRE, A Miron, mon
médecin Je donne mon ord bassin, Et mafiolle à l'urine : Si de cela n'est
content. Qu'il prenne le fourniment Et que plus il ne rechingne, 10*
ARTICLE, AU COMTE DE MaULEVRIRR^ RosTAIN ET HuMIÈRES.
Qu'on donne à Mauleuvrier, Sur la teste, d'un levier. Et à Rostain et
Humières^ Qui sont deux bons compagnons, De la dragée de canons. Au
travers de leurs visières. II* ARTICLE, A SES CouPES-JaRETS, PaGES
ET LaQUAIS, ET A SON ApPOTICAIRE. Quant à mes coupes-jarets^
Avec mes pages et lacquais. Et mon pauvre appoticaire, Yront après mon
cercueil, Couverts de robbes de deuil, D'une dolente manière, 12* ET
DERNIER ARTICLE. Au RoY DE NaVARRE. A propos, je m'en al lois
Sans laisser au Biarnoïs Quelque chose qu'qy de reste :

102 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Qui est de feu Sibillot Le
chappeau gay et fallot, Qui sera propre à sa teste. Fin. XXXIV La
Sorcellerie de Jean d'Espéron avec les Lamentations d'iceluy et du Roy de
Navarre sur la mort de Henry de Vallois. Grande gravure sur bois, en
travers. H. 0"210, L. 0"265. L'estampe est divisée en deux compartiments,
et les vers sont au-dessous sur 3 col. A gauche de l'estampe, d'Éperon
conjurant les démons, avec cette inscription : Dy moy maintenat Tsic) que
c'est qu'il faut que ie fasse. A droite, le Roi mort sur son lit de parade;
d'Éperon et un autre courtisan désolés, que Satan vient de mettre à la
chaîne, pour les conduire dans Tenfer, avec cette inscription : Vien excom[^]
munie; au bas, sur le devant, les corps de Jacques Clément. MESSENGER
des Enfers, fais demande à Pluton Que maintenant il ayde à son Jean
d'Espamon, En m'envoyant conseil[^] des bas lieux des Enfers, Là où je dois
aller et ce que je dois faire. Pour absenter les maux qui, jour à jour, me
cherre, Que Von me prépare par des tourmens divers. PLUTON à toy
m'envoye, et t'a mis en ma garde. Pour afin que [bien] mieux tu obtienne le
grade D'estre mis promptement ainsi que le mérite. Sur un bon eschaffaut,
pour ta vray récompence. Avec le Navarrois, qui ruine la France, Pour venir
aux Enfers escumer la marmite.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE io3 HéLAs! hélas!
 hélas! à qui aurons recours, Puisque le Roy estmort, qui nousdonn'ra
 secours? DiS'tnojr [dottc]^ d'Espemon, que fen a dit Thimerre? Il dit que
 aux Er\fers bientost nous faut aller, Et qt^il nous tient bien [/ort]d'une
 chesne de fer ^ Et que n^eschapperons qu'il nous face bon^ chère. XXXV
 HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA VIE DE HENRY DE VALOIS
 COMPRINSE EN 5o QUATRAINS, PROPRES A TOUT LE PEUPLE
 FRANÇOIS, avec le portraict de Fr. Jacques Clément, Religieux de rOrdre
 S, Dominique, qui Poccit le premier jour d'Aoust iSSg. PAR A. D. R. L. A
 Paris, par Pierre Mercier, imprimeur, rue du Bon Puys, à TEscrevisse.
 Placard gr. in-fol. carré, avec texte sur 4 col. Au bPs, dans le cadre, ces
 quatre vers : Contemple^ icy, Lecteur, frhre Jacques Clament, Qui exposa sa
 vie à la mort franchement. Et pour l'honneur de Dieu et foy des Catholiques,
 Tua Henry, tyran, Vamy des Hérétiques, Portrait de Jacques Clément, gravé
 sur bois. H. o^^iSo, L. o^^igo. Tête tournée à gauche; il est vêtu de son froc
 de moine, il a les mains jointes. En haut : F. Jaques Clément. C- Fo^ RÈRE
 JACQUES CLÉMENT, natif de Sorbonne, près la ville de Sens, aagé de
 vingtdeux à vingt-trois ans ou environ, Religieux de rOrdre Saint
 Dominique, estant promeu à TOrdre depres

104 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg trise, voyant les grandes et insupportables cniautez et tyrannies que Henry de Valois exerçoit de jour à autre envers les Catholiques, se délibéra de mettre et abandonner sa vie en proye, moyennant qu'il pleust à DIEU luy faire la grâce et lui donner force de tuer ledit de Valois : parquoy il continua, par une longue espace de temps, en jeusnes, prières et oraisons, invoquant DIEU à sonayde, considérant en soi-mesme que son entreprise n'estoit en rien moindre que celle de Judith, lorsqu'elle tua Holofemes : pourquoy, après s'estre mis en bon estât, print congé de ses Frères Religieux, se recommandant à leurs prières, leur disant : Mes frères, j'espère, moyennant Tayde de DIEU, qu'avant qu'il soit peu de temps vous oyrez parler de mon faict. Et, sur ce propos délibéré, partit dudit Couvent des Jacobins de Paris, le lundy, dernier jour de Juillet, et, le lendemain, qui estoit le mardy, premier jour d'aoust, après avoir présenté quelques lettres au susdit de Valois, ce pendant qu'il s'amusoit à les lire, tyra un Cousteau qu'il avoit porté exprès, et, craignant qu'il ne fust armé, lui en donna souz -la ceinture à Tendroit du petit ventre, environ sur les huia à neuf heures du matin. Et mourut ledit Henry de Valois, entre la nuit du mardy et mercredy, sur les deux heures après la minuict. Quant au susdit Religieux qui le mit mort, fut à l'instant pris et massacré. O très-heureux personnage, par lequel la France pourra désormais vivre en repos ! O trèssaint et Religieux homme, qui, sans suscitation de personne, as voulu librement exposer ta vie à la mort ! Hélas ! nous sçavons et confessons, très-heureux martyr, combien la France vous est redevable, l'ayant délivrée des cruautcz et tyrannie de son vray Pharaon. Pourquoi jeprie DIEU qu'il lui plaise vous mettre avec les bienheureux au Royaume de Paradis. Ainsi soit-il.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE io5 I BUPLE^ qui
crains, et révères aussi Ce puissant Dieu, à chacun honorable. Jette les yeux
dessus ces vers icy. Et tu liras une histoire admirable. II xym Tu
congnoistras que ce n'est rien d'un Roy Lequel ne fait ce que la loy
demande. Et que bientôt il va en désarroy : Car ainsi Dieu le veut et le
commande. * III Tesmoing en est cest Henry de Valois, Qui^ aiant eu le
François diadesme. S'est faict tyran et mesprisant les loix : Enfin est cheu
en deshonneur extrême. IV Je te suppiy qu'il ne t* ennuyé point. Ami
Chrestieny si je te dis sa vie : Je seray bref, allant de poinct en poinct, A
celle fin que je ne fattedte. Dès le moment et l'infortuné jour Que ce tyran
prit au monde naissance. Il monstra bien qu'il n'avoit point d'amour Et qu'il
n'auroit jamais point de clémence. VI // a esté eslevé et nourry En tous
peche^ et voire en hérésie, Qui luy avoit son meschant cœur pourry Et
quant et quant son orde ame moisie.

io6 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 VII Lorsqu'il allait, sous
Charles bataillant. Il soustenoit en tout les Hérétiques, Et^ du secours par
sous main leur baillant, Il oppressait les loyaux Catholiques. VIII // afaict
perdre et mourir à crédit Un nombre, hélas! infiny de Gendarmes, Et de plus
a, le meschant et maudit, Rempljr partout nostre France de larmes. IX //
n'avoit point aucun autre plaisir Que de fureur, que de sang, que de rage; Il
n'avoit rien planté en son désir, Que feu, que fer, que meurtre, que carnage.
Les Rochelois estaient du tout vaincw;^ Etjà desjà s* appr estaient pour se
rendre; Mais il ayma beaucoup mieux leurs escufç. Que les domptéir, les
ranger et les prendre ; XI Monstrant par là que vraiment il estait L'aide et
support de tous nos adversaires, Et que tousj ours faveur il leur prestait Pour
empirer et aigrir les affaires. XII Après cela, en Pologne il passa. Qui pour
son Roy l* avait voulu eslire : Mais tout soudain, legier, il la laissa Et s'en
revint, sans mot aucun luy dire

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 107 XIII Et vistement
en France retourna. Pour la vexer, tourmenter et destruire^ Car œuvre aucun
jamais sceu faire il ri a. Que perdre l'heur de ce François empire, XIV Le
peuple, hélas ! partout s^esjouissoit De son retour et de sa revenue : Mais le
haut Ciel, qui mieux le cognoissoit, Pleura longtemps d'une pluye menue,
XV Or, dès qu'il fut en France de retour. En tous endroicts tout le peuple et
l'Église Jamais ri a eu cesse d'avoir tousfour La pauvre main dedans la
bourse mise, XVI Pour entasser de Vargent à ce Roy^ A ce tyran malin et
exécrable, Qui a tout mis en piteux désaroy^ Rendant partout son peuple
misérable, XVII // a, meschant, mesprisé les seigneurs Et desdaigné les
princes de hauts tiltres, Et a poulsé à ses plus grands honneurs Je ne sqay
quels coquineaux et bélistres, • XVIII // rieust jamais aucune piété, Ny point
de loy durant toute sa vie. Mais hypocrite il a tousjours esté. Dissimulant
ainsi son infamie.

io8 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg XIX A la parfin, voulut faire mourir, Dedans Paris, beaucoup de Catholiques, Ne les faisant à autre but périr Que pour aider aux tneschants Hérétiques. XX Voila pourquoy le peuple se banda. Pour ne souffrir ses desseins détestables^ Et promptement lors se baricada. Pour n'endurer choses si exécrables. XXI Dès ce jour-là, le faux tyran, fasché De voir ainsi sa volonté déceuë, Et qu^on Vavoit bravement empesché Qu'elle ne vint à sa cruelle issue : XXII // sortit hors de Paris, en jurant Que tost après il la mettroit en cendre, Et que, devant que voir la fin de Van, Pour se venger, feroit le peuple pendre. XXIII Et, pour venir aisément à la fin De son vouloir et barbare entreprise. Il fit semblant, comme estant caut et fin, D'aimer le haut et bon seigneur dç Guyse. m XXIV Puis commanda les Estais assembler Et se tenir à Blois, au bord de Loyre : Mais, las ! c'estoit pour tout encor' troubler, Ce que pour lors personne n'eust sceu croire.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 109 XXV Les Estais
donc est ans ainsi dresse^ Et assemble^ de toutes les provinces. Et voire jà
plusieurs poincts avances^ Et discours par luy et par les Princes : XXVI
Iljit (6 cœur et acte de tyran l) Assassiner les hauts seigneurs de Guyse^ Qui
aux Estats tenoient le premier rang. Pour la Noblesse et aussi pour l'Église.
XXVII IlJit après emprisonner tous ceux Qui là estoient depute:(des
provinces, N'ayant esgard ou respect, ny à eux, Ny à lafoy des Rois et des
hauts Princes. XXVIII Henry vit lors tout son peuple irrité Encontre soy^
pour tant defaicts iniques^ Et tout soudain accreut sa malheurté Et se joignit
avec les Hérétiques, XXIX Et furieux s'en vint devant Paris, Y conduisant
une puissante armée. Menaçant feux, fers, gammes et périls A la cité sur
toutes estimée. XXX Si bien quejà tout le peuple trembloitj Craignant
beaucoup sa furie enragée, Etjà desjà à un chacun sembloit De voir partout
la ville saccagée.

110 PIERRE DE UESTOILE 1589 XXXI Mais le grand Dieu, qui
secourt au besoin Le peuple saint, qui tout en luy sefie^ Par sa bonté
immense a eu le soin Des Parisiens, de leurs biens et leur vie. XXXII
Mouvant ce bon et saint Religieux^ Jacques Clément, né au bourg de
Sorbonne, Lequel estoit prestre dévotieux, Et qui tousjours eust l'ame
sainte et bonne, XXXIII A réprimer ce tyran très maudit : Ce qu'il afaict,
voire de galant-homme, Voyant quejà il estoit interdit Par le décret du Saint
Père de Rome. XXXIV Avec un glaive et cousteau bien petit, Il a tué ce
Tyran très inique, Lequel riavoit aucun autre appétit Que défouler le party
Catholique. XXXV Et^ luy ayant, hardy, donné les coups Qu'il luy falloit
pour l'oster de ce monde^ Il se jet ta et mit à deux genoux Et pria Dieu
d'affection profonde. XXXVI Lors y les Archers des Gardes, furieux.
Voyant Henry le quel plaingnoit la pance, Frappèrent tous ce bon Religieux,
Le massacrans et navrans à outrance.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE m XXXVII Religieux
propice et fortuné, Tu es vrayment généreux et louable^ Et heureux est le
jour que tu fus né, Pour estre à tous si bon et secourable ! XXXVIII • Tu as
tout seul beaucoup plus entrepris Que nostre Camp et toute nostre armée :
Tu dois avoir un grand los et grand prix, A jamais doitflorir ta renommée.
XXXIX Près de la Seine^ et au [bourg de SainUCloudy] Vauguste jour des
Liens [de Saint Pierre, 1 Fut fait ce beau et salut[aire coup,] Qui rompt les
nœuds et [liens de la guerre.] XL Or^ ce fut l'an mil[quatre vingt et neuf]
An très heureux, an [de joie et de grâce] Que ce Clément, avec [un couteau
neuf] Tua Henry, le dem[ier de sa race.] XLI Roy de Navarre, [à présent tu
n'as plus] Aucun crédit, ny [puissance quelconque.] Tu es matté, tu es
[foible et perdu :] Quand est de Roy, tu ne [le seras oncque.] XLII Car le
François ne peut [et ne veut pas,] Puisqv^il est bon, loyal et [Catholique,]
Avoir un Roy qui s'est dit [aux Estats] Le protecteur de la bande
[Hérétique.]

112 PIERRE DE L'ESTOILE iSSq XLIII Nous n'avons peur,
 ains[i que tu le vois^] Ny de ton camp, ny de ton [exercite,\ Puisque desjà
 le Tyran [de Valois] S'en est allé dans les ea[ux de Cocyte.] XLIV Mais je
 reviens à ce [Jacques Clément,] Religieux très-dévot [et honneste,] Qui a
 tué cest Henry incl[ément,] Nous remettant en liesse [et en /este.] XLV Il
 faut f il faut qu'en un [temple honoré,] Il soit posé avec pompe [et grand'
 gloire,] En or, ou bien en cuivre [eslaboré,] Pour une ferme et dura[ble
 mémoire^] XLVI Et qu'à Ventour de son [noble portrait] Et de sa claire et
 luisante [effigie,] Le sculpteur grave avec [son meilleur trait] Cest Epitaphe
 et discours [de sa vie :] XLVII VoiCY, Chrestien, ce Clément bien-heureux,
 Lequel jadis délivra [nostre France] De ce Valois, dernier [Roy
 malheureux,] Qui tint seize ans [tout le peuple en souffrance.] XLVI II
 Donc, mes François, [que chacun, d'an en an,] Garde Joyeux ces te [feste
 honorée,] Et que partout bien [solennellement] Sa vertu soit à Jamais
 [célébrée.]

The text on this page is estimated to be only 15.55% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA, LIGUE nj xux Faictes partout
da Le beau portraict et De ce Clément, et fat Sa droicte main et son L Car
cy après nostre Parlant de luy, fera au Du los lequel vous at Qui à jamais
vous orne A Paris, par Piehkk Mercirr, imprimeur, rue du bon Puys, è l-
Ècrevisse. ^^ XXXVI PORTRAIT DE F. JAQUES CLÉMENT'. l'ortrait,
grav^ sur bois, qui paraît être une copie du pr^cédeni. Petit plaiard in-4, t. n.
d. 1. Celuy qui (asseuré par divin mouvement). Pour délivrer d'oppressé et
l'Eglise et la France, Frappa Henry-tyran, d'un cousteau, à outrance, Est icy
en tout point pourlraict nai/vement. RÈRE Jacques Clément, natif de
Sorbonne, près iSens, aagé de vingt ei deux ou vingt et trots jfans,
Religieux de l'Ordre Saint-Dominique, depuis un an promeu à la dignité de
Prestrise, fort simple, mais dévotieus, voyant que Henry de Valois
s'efforçoit en tout, par ses tyrannies et intelligences qu'il avoit avec les
Princes Hérétiques de l'Europe, ruiner en Francel'Egiise Catholique et ce
Royaume très Chrestien, résolut d'y remédier à l'exemple de Judic (laquelle
délivra I. L'EttoUe a écrit i la mile du litre : Honorf publiquement, l Paris,
du nam de Martir ptt les prfdicalcuri meim» l Uni le Diable lenoil, en c*
tempa, coiorcel^ Us esprits des hommu!

114 ' PIERRE DE L'ESTOILE 1589 la ville de Béthulie des
cruelles mains d'Holofeme), et, pour ce faire, il se meit en prières vers Dieu,
quMI continua par jeusnes et veilles, depuis le mois de Janvier dernier,
l'invoquant à son ayde pour achever une entreprise tant nécessaire pour le
repos de T Eglise et du Peuple, jusques à ce que lundy, dernier jour de
Juillet, il partit du Couvent des Jacobins à Paris, et dit adieu à quelques
Religieux, leur faisant entendre qu'il alloit à Orléans et qu'il se
recommandoit à leurs prières, adjoustant que, premier qu'il fust trois jours,
ils entendraient parler de luy. Néanmoins, au lieu de prendre le chemin
d'Orléans, il s'en alla au Bourg du pont Saint-Cloud, distant deux [lieues] de
Paris, où estoit Henry de Vallois, qui la tenoit assiégée. Et là, le lendemain,
environ sur [les huit] à neuf heures du matin, qui estoit le mardy, premier
jour d'Aoust, luy présentant quel[ques Iet]tres⁵ par mesme moyen il luy
donna un coup de Cousteau dans le petit ventre, dont Valois mourut la nuit
ensuivante, sur... XXXVII PORTRAIT DE F. JAQUES CLÉMENT. Portrait
du même, gravé sur cuivre, H. oTMi20, L. o["]i22. En haut de l'estampe : F.
Jaques Clément. L'Estoile a écrit au-dessus du nom : C'est V Enfer qui nCa
créé. Au bas, 4 lignes gravées sur cuivre. Ce portrait est vraisemblablement
Toriginal, d'après lequel les deux précédents ont été gravés sur bois. O très
lieureux personnage par lequella France pourra désormais vivre en repos! O
très saint et Religieux homme, qui, sans suscitation de personne, as voulu
librement exposer ta vie à la mort

The text on this page is estimated to be only 17.61% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE XXXVIII Poiirtrait des charmes et caractères de Sorcellerie de Henry de Valoys, III* du nom. Grand placard in-fol., sans nom de lieu ni date. ■*='^79£* Sigillum Dei vivi. •ye^W^" o,,^ \RRIONA verus Deus Trinus et Unus^ieris,ad)uva meetsuccuremitiipeccatori ad te demo-clamanii, qaies Rex Regum etDeusDominantium, te deprecor, miserere mei et libéra me, HENRI DK VALOIS, ab omnibus inimicis meis visibilibus et invisibilibus! Kyrie eleyson, indica nocentes me, expugna impugnantes me. Messtas, Sotier, Emanuel, appréhende arma et scutum. O Jcsu bone, salva me, et exsurge in adjutorium mcum, et fac que ego, HENRI DE VALOIS, in qiiocumque pcriculo beliî aut alio fuero, non possim aliquando capi, li'di et occidt, sed securus evadam manus inimicorum meorum. Non inirent gUdii in carne mea s-ti, perteJESUM, Salvalorem meum , confundaniur inimici mei, ci non confundar ego: pavcaniilli ctnonpaveam ego. Indue super eos, Domine, afflictionem; fiant illi et Ranima illorum tenebni; et lubrieum, ei Angélus ' "'Domini coarctans eos, et sicut déficit fumus, sic deficiant illi a facîe mea. Irruat super inimicos meos formido, et pavor in magnitudine brachii tui. Domine, ci fiant immobiles, quasi lapis, donec transeam ego. JESUS autem transiens per médium illorum ibat : et ego iransibo in nomine Adonay -[■ Jaspar, Melchtor, Balthasar, sim invinsibilis, îllesus, non capius. non occisus, per sanctum nomen JEHOVA vivens et regnans sccula seculorum Amen. JESUS. b

ii6 PIERRE DE UESTOILE i589 Au bas de cette pancarte encadrée se trouvent, à chaque coin, deux médaillons portant les légendes suivantes : Au-dessous de la pancarte est une constellation de médailles, dont vingt-cinq forment la ceinture d'un petit cercle, qui renferme huit autres médailles, rayonnant autour d'un grand cercle intérieur qui contient une légende figurée de signes cabalistiques. Ce dernier cercle central présente des signes et lettres bizarres, parmi lesquels on croit reconnaître les lettres R et F; des croix; les syllabes et, do, ac, lo, tior; les mots Enoc, magot, co, Mech., so. Les huit médaillons qui entourent le petit cercle intérieur portent les inscriptions de face et les légendes circulaires suivantes : a. Pour apaiser la cholère et se faire aymer de tous. f Iram tollit tnultum et dat amorem omnium per[^] sonarum. — f Amor — et ab omnibus me et ibis Jnc. b. Pour se faire aimer des hommes et des femmes, f Amorem hominum ac mulierum habebis et ab omnibus diligibis (sic). — tVfStOt t tAtNfSteAf (en légende autour d'une croix cabalistique, aux quatre bras de laquelle on lit : tua ut illa A,) c. Pour estre délivré de tout empeschement. f Abomni f impedimento f respiciendo f liberaberis. d. Pour commander aux Diables, aux Puissances de Tair, au feu et à la flamme, f Dæmones ei obedieni et poiestaies aereas (sic), ignis, flamma.

The text on this page is estimated to be only 18.96% accurate

:589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE e. Contre les Serpens, le Diable et le fer. f Serpentes f Demones f Ferrum. El/ h bolyer Jhael. | Agios et cos al anaitx ysquiros ysmes eleyson. Autour du cercle qui environne ces huit médaillona aoni tracées les vingt^cinq autres médaillons que nous décrivons, en suivant d'abord l'ordre de ceux qui portent un numéro ; I. Pour ne pouvoir point estre trahi, f Qui hoc signinn secitm portavit ab aliquo tradi non poterii. ■2. Pour ne craindre point la haine de son maistre. f Qui hoc signum secuim porlabil non timebit odium domini sut. 3. Pour mourir en la grâce de nostre Seigneur. | Qui hoc sigmtm secum portabit in graciante Domini nostri Jesu Christi morietur. 4. Contre les phantosmes et les embusches du Diable, f Qui hoc signum videbit vel portabit fantasmata vel demonii. 5. Contre tous dangers, f Hoc est inefabile nomen Domini contra omnia periculla. G. C'estoit icy le nom merueilleux, qu'il dit qu'Aaron portoit sur le front, f Hoc mirabilissimum nomen infronte luit Aaron, et sanctum est. 7. Pour ne craindre point les phantosmes. f Qua die hancjiguram videbis carceres nec malafantasmata timebis. 8. Pour ne mourir point es armées, f Qui hoc signum secum portabit non morietur in armis. 11. Pour ne craindre point son adversaire ny aucun crime. ^ Qui hoc signum secum portabit non timebit adversarium nec aliquod crimen. 12, Pour ne mourir point de mort soudaine, f Portans hancjiguram subitanea morte non morietur. i3. Pour ne se fourvoyer point en chemin. ■}■ InquU'

ii8 PIERRE DE L'ESTOILE i586 cumque die videbis et tecum portabis non errabis in via. 14. Pour faire qu'une femme soit délivrée et enfante promptement. f Millier in par tu hanc figurant et eis pariet. i5. Pour ne mourir point par les armes, f Qui hoc «gnum portabit non armis morietur. 16. Le signe (ce dit-il) de Moyse, quand Dieu s'aparust à luy. t Sanctum signiim Dominus apparuit facie Mqysi, et est cum eo qui secum portabit. 17. Pour ne périr point le jour qu'on auroit veu ceste marque, qu'il nomme de la Trinité, f Hoc est signum sancte Triniatis^ et in qua die videbis nonperibis. Quatre autres médaillons en dehors de ce cycle, et accostés aux médaillons de droite (n^* 4 à 7), portent, au lieu de chiffres de repère ou de numération, les lettres F. G. H. I. : F. Pour ne craindre point les phantosmes. f Qui hoc signum secum portabit fantasmata non timebit. G. Contre le tonnerre et la tempeste. f Qua die hoc signum videbis, tonitruum nec tempestas tibi nocebit. H. Pour surmonter les malings esprits, f Hanc figuram dédit Dominus Karolo gimagno per quam suptravit malignos spiritus. I. Pour estre en la bonne grâce de tous, f Qua die hanc figuram videbis gratum amorem omnium habebis. Deux autres médaillons sont intercalés, sans chiffres ni lettres, entre les médaillons n^* 7 et 8 et 8 et 1 1 du grand cycle : — t ANNA EXE AGLOTH (en légende, autour d'une croix, dans laquelle sont deux signes cabalistiques). — f Ictis permanebis in placito (en légende, autour d'une figure oaogone). Le médaillon suivant se trouve en dehors du cycle, et il est accosté au médaillon précédent et au médaillon $n^{\textcircled{R}}$ 1 1 : \

The text on this page is estimated to be only 15.92% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE — •]■ Qua die vtdebis omnia (autour d'une figure formée de trois signes cabatistiques). Un quatrième in^daillon, sans chiffres ni leRres, est aussi en dehon du cycle, et se trouve a«oîlé aux médaillons n" i5 et 16 ; — t Qua die hanc figuram vtdebis, potens hibis et atts (en légende, autour d'une croix, dont les quatre bouts semblent des croix de Lorraine, et renferment quatre signes cabalistiques, posés i, 2 et i). Enfin, une seconde pancarte, placée au-dessous de U constellation de lous ces in&tsillons, en contient deux «utres, qui sont encastrés dam laparlie supérieure de son cadre : DVLCISSIME JESV QUI RESPONDISTI JVDEIS Volentibus te capere : Ego sum. Tune abierunt retrorsum et ceciderunt in lerram, îta quod illa hora libi nocere non potuerunt, sicut verum esse confiteor ita me Domine Jesu Chrisie. HENRI DE VALOIS liberare digneris ab omnibus inimieis meïs mihi nocere quicrentibuset eos retrorsum abire facias, nec aliquot malum mihî possint inferre, sed securus evadam manus inîmicorum meorum, ad laudem nominis tui, quod esc bene dictum in secula seculorum Amen JESUS. Dissipa, Domine, gentes et omnia consilia maligna inimicorum meorum per tsia sanctissîma nomina tua, Jésus, Salvator, Emanuel. Les deux médaillons encastrés, ci lent ces légendes : n l'a Aguré ci -dessus, porl° Pourfairefleschir tout SOUS soy.f/nMo/nineomnes gentes Jlecîautur cœleslium, terreslrium, inferoritm. 2" (Signes cabalistiques). t Qtta die ancjiguram videbit dam, Africas. k.

120 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Et, à droite et à gauche de cette pancarte, se trouvent ces deux médaillons avec leurs légendes : IHS NAZARENVS REX IVDEORVM XXXIX CHANSON SPIRITUELLE Et action de grâces, contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a délivré de lamain cruelle de ce Tyran, le premier jour d'Aoust, TAn de grâce ibSg. DÉDIÉE A TOUT LE PEUPLE CATHOLIQUE DE FRANCE, PAR A. D. R. L.

Placard in-fol., sur 3 col., s. n. d. 1. ni d'imprimeur. Cette chanson est une répétition souvent littérale, dans un autre mètre prosodique, de la pièce ci-dessus, p. io5 à 11 3. ELUY qui avoit tant trompé Le peuple François et l'Eglise, Est mort, et a esté frappé D'un qui pour nous sa vie a mise.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE lai I Henry de Valois,
dès le jour Qu'il prit en ce monde naissance^ Monstra qu'il riavoit point d*
amour y Point de piété, point de clémence. II // a esté tousjours nourry En
vices et en hérésie, Où son cœur estoit tout pourry Et son ame toute moisie.
III Soub^ le Roy Charles bataillant, Il soubstenoit les Hérétiques, Et,
secours soub main leur baillant, Il oppressoit les Catholiques. IV • // afaict
mourir à crédit Un nombre infiny de gens d^ armes. Et a, le meschant et
maudit, Remply nostre France de larmes. Il ri avoit point d'autre désir Que
de sang, de meurtre et de rage; Il ri avoit point d'autre plaisir Que la cruauté
et carnage. * VI Les Rochelois estoient vaincus Et à luyjà se vouloient
rendre: Mais il ayma mieux leurs escus. Que les surmonter et les prendre.

122 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 VII Monstrant bien par là
qu'il estait Le support de nos adversaires, Et que faveur il leur presteoit, Pour
aigrir tousjours les affaires, VIII Puis, en la Pologne il passa , Qui pour Roy
Vavoitfaict eslire^ Mais tost après il la laissa Et s'en revint, sans mot luy
dire, IX Et en la France retourna^ Pour la tourmenter et destruire : Car
jamais rien sceu faire il n'a Qu'affliger le François Empire. X Las! chacun
se resjouissoit De son retour et revenue : Mais le Ciel, qui le cognoissoit.
Pleur oit d'une pluye menue. XI Dès qu'il a esté de retour, Le Peuple
François et l'Eglise N'a eu cesse d'avoir tousjours La main dedans la bourse
mise, XII Pour fournir argent à ce Roy, A ce tyran très exécration. Qui a tout
mis en désarroy. Rendant son peuple misérable

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i23 XIII // a mesprisé
les seigneurs Et les princes déplus hauts tiltres. Et a avancé aux honneurs
Des petits coquins et belistres : XIV Tel qu'a esté un d'Espéron[^] Lequel se
nomme Jean Valette, Qui a esté son seul mignon Et quifaisoit tout à sa teste,
XV // riavoit point de piété, Ny point defoy : durant sa vie, Tousjours
hypocrite a esté, Dissimulant son infamie. XVI Enfin voulut faire mourir,
Dans Paris, plusieurs Catholiques, Et ne les faisoit point périr Que pour
ayder aux Hérétiques. XVII Parquoy, le peuple se banda Contre ses desseins
détestables, Et partout se baricada. Pour ne [pas] veoir chose exécration.
XVIII Dès ce jour, le Tyran, fasché De voir sa volonté deceue. Et qu'on
Vavoit bien empesché Qu'elle n'eust point jà fière issue.

124 PIERRE DE L'ESTOILE iSSç XIX // sortit de Paris, jurant
Qu'il la réduirait tout en cendre. Et que, devant qu'il fut un an. Il ferait tout
le peuple pendre! XX Et, pour mieux venir à la fin De son vouloir et
entreprise. Il fit semblant, comme estant fin, D'aymer le haut seigneur de
Guyse. XXI Puis fist les Estats assembler A Blois, près le fleuve de Loyre,
Mais c' estait pour mieux tout troubler: Ce que pour lors Von rieust sceu
croire. XXII Les Estats donc estant dresses^. Et venu:[de toutes provinces,
Et plusieurs propos prononce^ Par luy et par les autres princes, XXIII Il fit
{6 acte de tyran!) Massacrer les seigneurs de Guyse, Qui là tenoyent le
premier rang Pour la Noblesse et pour V Eglise, XXIV Et fit emprisonner
tous ceux Qui estaient esleu\ des provinces, Sans avoir esgard ny à eux Ny à
lafay des Roy s et princes.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i25 XXV Puis, voyant
son peuple irrité Contre luy, pour cefaict inique. Il a accreu sa malheurté^ Il
s'est joint avec l'Hérétique. XXVI // est venu devant PariSy Avec une
puissante armée, Menaçant dangers et périls A la ville tant renommée.
XXVII Si bien que le peuple trembloit. Craignant sa furie enragée^ Etjà à
un chacun sembloit De veoir la ville saccagée. XXVIII Mais DieUy qui
secourt au besoin Le peuple qui en luy se fie. Par sa bonté a eu le soin Des
Parisiens et de leur vie, XXIX Mouvant le cœur dévotieux De Jacques
Clément, de Sorbonne, Bonprestre et bon Religieux, Qui tousjours a eu
lame bonne, XXX A tuer ce Tyran maudit : Ce qu'il afaict, le galant^homme
, Voyant qu'il est oit interdit Par nostre Saint Père de Rome.

126 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 XXXI Avec un cousteau bien
petit, Il a tué ce Roy inique^ Ce tyran meschant et maudit^ Vray ennemy du
Catholique. XXXII Etf luy ayant donné les coups Qu'il falloit pour Foster
du monde. Il s' est jette à deux genoux. Priant Dieu dP amitié profonde.
XXXIII Les Quarante-cinq malheureux, Voyans Henry, plaignant la ponce.
Ont frappé ce Religieux, Le massacrant à toute outrance. XXXIV O
Religieux fortuné ! O heureux! 6 vrayment louable! Heureux le Jour que tu
es né. Pour nous estre si secourable! XXXV Tu as tout seul plus entrepris
Que nostre camp et nostre armée : Tu mérites un très grand prix Et une
grande renommée! XXXVI Près de Seine, au bourg de Saint-Clou^ Le jour
des Liens de S ainct Pierre, Futfaict ce beau et heureux coup. Qui rompt les
liens de la guerre

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 127 XXXVII Roy de
Navarre, tu n'as plus Nyjorce ny pouvoir quelconque. Tu esfoible^ tu es
perclus: De Roy, tu ne le seras oncque. XXXVIII • Le peuple François ne
veut pas, Puisqu'il est bon et Catholique, Avoir un Roy qui, aux Estats, S'est
déclaré pour hérétique. XXXIX Nous n'avons peur, comme tu vois, De toy
ni de ton exercite, Puisque le tyran de Valois Est allé aux eaux de Cocyte.
XL Mais je reviens à ce Clément, A ce Religieux konneste, Qui a tué le/aux
Tyran Et nous a tous remis en /este. XLI Il faut ^ qu^en un temps honoré,
Il soit mis, avec grande gloire. En or, ou cuivre, eslaboré. Pour une éternelle
mémoire! XLII Et, qu'à Ventour de son poftraict Et de sa luysante effigie,
L'on mette, avec un brave traict, Cest épitaphe de sa vie :

128 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg XLIII • C^EST iCY CE
Clément heureux Qui jadis délivra la France Du dernier Valoys malheureux,
Qui TENorr le peuple en souffrance. XLIV Parquoiy que chacun, d'an en
an. Célèbre la f este honorée, Et que bien solennelleman Sa louange soyt
célébrée. Sur le chant : France reduicte en vertu. XL L'ADJOURNEMENT
FAIT A HENRY DE VALOIS pour assister aux estats tenus AUX enfers. A
Paris, pour A . du Brueil, Avec permission et approbation des Docteurs de la
Faculté de Théologie*. — M.D.LXXXIX. Gravure sur bois, en tête du
placard. H. o"100, L. o"215. Gr. in fol. Texte sur 2 col. Au milieu de la
gravure, Satan, sous la figure d'un homme couvert de poil, à tête de porc
cornu, avec queue et pieds à trois griffes, tend la main à Henri de Valois; à
droite, la bouche de l'Enfer. Dans le haut, un démon ailé emporte le Roi.
L'Huissier infernal. Henry, je suis venu du profond de r Enfer ^ Par le
commandement du monstrueux Lucifer y Affin de f advenir qu^en la
présente année I. UEstoiU a ajouté de sa main: NoUblt attestation!

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 129 Cinq cens quatre
vingts neuf, est faite une Assemblée De tels fautifs que toy, et mesme^ si tu
vois En quelque lieu escart Henri le Biarnois^ Raconte-luy aussi le mesme
adjournement. Fait ainsi que dessus, par le commandement De celuy qui
souvent accolle Proserpine. Henry de Vallois. DiteS'luy, mon mignon, que
son âme et la mienne Sont tout d'un mesme poids et mesme égalité: De luy
je la receus, dès ma nativité. Pour le gage promis de ma meschante vie^
Qui, ainsi que Von sçait, tousjours s'est ensuivie : Car je suis assuré, depuis
que me congnois, Et qu'indigne ay porté le sceptre des François, Je ne fais
bien aucun, mesme dès mon enfance ^ Tay quitté la vertu pour faire
résistance Aux vices plus fréquents, comme vray bordelier, Et puis après, je
fus et suis encor sorcier. Bref, je suis si meschant, que mon inique vie A
mes plus grands amis le plus souvent ennuie. Et voudroyent me voir mort,
ou que m'eust emporté Avecques celle-là qui mon corps a porté. L'Huissier
infernale. De vivre, mon Henry ^ ne soie: { si tost las : Le Prince des Enfers
va tenir ses Estats, Oufentens que sere\ son digne secrétaire, Et Henry
Biarnois, son grand apoticaire. Quand au petit valet, maistre Jean
d'Espemon Sera de Lucifer le grand porte-coton. D'Oy d'Aumont, et Biron,
et VaisnéLa Valette, Seront vestus à neuf d'une longue jaquette, Et puis Von
donnera aux chiens coupes jarrets, 9

i3o PIERRE DE L'ESTOILE iSSg A chascun un cordeau, pour pendre leurs sifflets. Bref, Von ordonnera si bien de vos affaires. Que jamais les François ne vous seront contraires. Henry de Vallois. A ton dire, monsieur le Sergent diabolique^ Lucifer renga bien sa noire république. Mais que feray-je, m'qy qui ri entend son jargon? Il faudra que je sois son perroquet mignon Et que sois enfermé longtemps dans quelque cage, Avant qu'avoir d'appris son marmot in langage? L^HUISSIER INFERNAL. Ne te chaille, Henry : allons légèrement, Car je te serviray de fort bon truchement. Et riaye soucy de rien, je ferai ton affaire, Despeschons vistement, car il est nécessaire Que tu sois sur le banc des assis les premiers. Pour débattre à ton tour la cause des sorciers; Mais non seulement toy, mais toute ta quenaille, Affin que des François soit hors mis la raquaille, Pour à chascun d'iceux faire la récompence. Selon les braves faits qu'ils ont forgé en France. Henry de Vallois. J'ay si mal aux talions, que je ne puis trotter; Mais je suis bien content, si tu m'y veux porter, D'y estre promptement, puisqu'il est nécessaire Pour à ce grand seigneur au vouloir satisfaire. Je sçay bien que je suis Pun de ses favoris Et que je suis du rang de ses plus grands amis. Pourquoi, de différer je serois grosse beste, Et mesmefaurois peur qu'il fit dessus ma teste Tomber quelque malheur, de collère irrité.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i3i L'Huissier infernal.

Tu as dit vray, Henry, et si as mérité Uestre le premier chef de la gent Diabolique, Car tu sçais mieux qu'aucun la secrette pratique, (Ici il l'emporte aux Enfers.) Aye: { le cœur joyeux, anjance misérable, Etfaites de là bas venir le plus grand Diable Au devant de Henry, vostre grand serviteur, Qui fut de tant de maux en son temps inventeur. Haste\Vous vistement l Quoy ? Vous n*en tene\ compte ? Mais sere\ esbahis, mais que je vous racompte La volonté qu'il a défaire le debvoir, Si bien que, s' estant fuy^ vous le voudriez ravoir. Venei ^^^^ vistement, et, soudain, qu*on le happe Et saisisse au collet! carj*ay peur qu'il m'eschappe. XLI

L'HERMITAGE PRÉPARÉ POUR HENRY DE VALOIS. A Paris, pour A. du Breuil Avec permission, et approbation des Docteurs de la Faculté de Théologie'. — M. D. LXXXIX. Gravure sur bois, ea tête du placard, in-folio, texte sur i col. H. o"i4o, L. 0*242, A droite, Henry de Valois, accompagné de deux hermites infernaux, à pattes d'oiseaux de proie, dont Tun porte un chapelet à la main, et l'autre au col, lesquels ne sont autres que des Pénitents du Roi, s'avance vers l'entrée de l'Enfer, qui vomit des flammes. Les Hermites infernaux. Laisse^, Henry, laisse:^ les monastères humains. Et cesse: { de hanter Feuillans et Capuchins, I . L'EstoUe a ajouté : Notable attestation pour des Docteurs de Sorbonne !

i3a PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Qui sont les lieux ausquels
ave: {fait rhipocrite, Et vene\ avec nous porter V habit étHermite.
L'Hertnitage est tout presty nous l'avons préparé, Et de chesnes et de fers
tout à neuf réparé. Pourquoi, ne feigne^ point: tout y est en bon ordre.
Frère Henry de Valois. Je le veux bien, Frates, mais il faut sqavoir V ordre,
Et 'qui est le pater de ce lieu retiré. Car, es qu'en iceluy vous m^eussie^
attiré,] fauroiSy à mon advis, un peu par trop affaire, Si je changeois d'
advis à m'en pouvoir deffaire. Les Hermites infernaux Le pater, frère Henry,
est un homme incogneu, Monstreux, noir, enfumé, fort puissant et cornu.
Qui n'a nul blanc en l'œil. Mais neperde^ courage Pour cela, car je suis du
susdit hermitage Fidel le secretain, tellement que je peux, Au dire
coustumier, faire d'un diable deux. Frère Henry de Valois. Frates, s'il est
ainsi, vous m' estes agréables : Aussi bien suis-je au rang des hommes
misérables. Je veux vivre avec vous et mourir désormais Et délaissier qa bas
chasteaux, villes, palais. Et sceptre couronné, à cil qui le mérite, Et veux
tout maintenant porter V habit d*hermite; Mais je suis en soucy de tous mes
serviteurs Qui seront, à V instant, coquins ou crocheteurs, Ou bien trop
assurés auront pour récompense La corde autour du col, au bout d'une
potence.

infernaux. ^011^ ne sommes, Henry, en ce lieu assemble^ Pour vous faire
 aucun tort. Je vois que vous tremble:^. Dites-nous queV frayeur assaut
 vostre personne? Car de vous voir craintif grandement je m'estonne. Et non
 seulement moy, mesme mon compagnon A de ceste frayeur mauvaise
 opinion. Dites-nous donc le mal qui poinçonne vostre ame Et quel est le
 chagrin qui vostre cœur entame ? Vous aveu la couleur d'un moine renyé.
 Morne, pasle et deffait, comme un excommunié. Il est vray que jamais le
 trahistre, de nature. Ne porte gayement une belle figure, AinSy recellant
 dans soy un tas de passions, Couve dedans son sein cent mille trahisons.
 Frère Henry de Valois. Or, je voy maintenant que je suis decouvert Et que
 rien sous le ciel n'est caché ne couvert! Les Dieux advisent tout et prennent
 cognoissance Des maux faits et commis depuis nostre naissance. Tout se
 monstre à leurs yeux, quelque caché qu'il soit, Et puis salaire seur un
 chascun en reçoit. Cest maintenant qu'il faut, hélas ! qu'il faut que die, Moy
 meschant de Vallois, où gist ma maladie. Mes frères, entende^-moy, quijà
 estes grisons, Qui me voule:(mener dans vos noires prisons, Entende:{, s'il
 vous plaist :je vous diray l'affaire Et le mal qu'esperois, après icelle faire;
 Pourquoyfay commandé à cinq ou six bourreaux Mettre à mort les
 Guisards, des François les flambeaux, Espérant, par après, que leur mort
 innocente Deust faire ma fureur dessus tous triomphante.

i34 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Les Hermites infernaux. Nous le sçavons, Fratres, car les Princes infernaux Ont/ait pour ce malheur chauffer tous leurs fourneaux . Mesme quasi Pluton chascunjour croist sa rage. Qui ne vous tient captif dedans nostre Hermitage, OU sere^ bien venu... Haste^-vous vistement De venir avec nous, pour faire le serment. Je sqay bien que T habit de gris vous sera propre : Changeons, prene\ le mien et me baille\ le vostre. Frère Henry de Valois. O que je suis heureux de sçavoir où loger, Non comme vagabondis en pays estranger, Mais avec mes amis qui, jour et nuict, sans cesse, Pour me desennuyer, me chatouillent et caressent! O bien heureux celuy qui peut vivre avec eux Et qui peut comme moy leur estre gracieux! O bien heureux, Fratres, bien heureux Fhermitage Que vous ave\ receupour infini partage! Pourquoi, tout maintenant je veux me despoUiller, Et d'un long manteau gris, comme vous, m' habiller.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i35 XLII La Marmite renversée des Huguenots, Politiques, Atheïstes, Espemonistes, Libertins. Avec la complainte des Ministres et Predicans DU Royaume de France. Gravure sur bois, en travers. H. o"*284, L. o"*370. Au milieu de Testampe, la Marmite, contenant cinq personnages dont on ne voit que les têtes. A gauche, Henri de Valois cherche à faire pencher la Marmite, pendant que Jacques Clément lui enfonce un couteau dans le ventre, et que, de Tautre côté, le roi de Navarre s'efforce de soutenir ladite Marmite. Derrière eux, les mignons du Roi, d'Aumont, Biron, d'O, etc. A droite, on voit Jean d'Espemon le SouFFLB-FEU, comme l'indique l'inscription gravée au-dessous de lui. Les vers (?) sont sur deux col., dans un cadre au-dessous de l'estampe. Las! Prince des Navarrois, tu te romps la teste De penser relever nostre pauvre Marmite^ Puisque nostre bon Roy^ qui en estoit le support, Par un Frère Jacobin a esté tué et mis à mort. Je pense qu'en Angleterre il nous faudra aller, Puisqu'en ton païs ne pouvons pas retourner, TOY, Jean d'Espemon, tu as beau y souffler, Le bois que fais apporter ne sert de rien au feu. Le brouët est espandu, que tu avoisfait dresser : Il faut que tu en sois banny et aille en autre lieu, Et aussi d'Aumont, Biron, etd'O, tous tes compagnons, Qui en une nuict estes venus, comme les champignons.

i36 PIERRE DE L'ESTOILE iSSq XLIII Le Départ du Roy de Navarre du bourg Saint-Clou, et la conduite du corps de Henry de Vallois à Poissy, accompagné du désespéré Despemon, Du Gastz, et de Larchant, et leurs alliés, A Paris, par Roland Guérard et Nicolas Prévost, demeurant rue Montorgueil, au bon Pasteur. Gravure sur bois, en travers, avec inscriptions gravées sur la planche. H. 0"i99, L. 0*325. Le cortège funéraire défile de gauche à droite; en tête du convoi : AvEN-GAROE DU RoY DE Navare. Ensuite : Le corps de Henrt de Valois, sur un char couvert d'un drap noir semé de larmes d'argent, avec Tinitiale couronnée du défunt (H.). Auprès du char, trois pleureurs à cheval : Épernon» Legas, LiOtcHAN ; derrière, le Rot de Navarre et sa suite, tous à cheval. Dans le lointain : Saint-Clou, les bois DE POISCY (51c), et POISCY. Les vers sont sur trois col., dans le cadre de l'estampe. L*homme, à quelque grandeur qu*il puisse parvenir. Soit par Vejfort des armes oupcir succession^ De mourir, chacun jour, il luyfault souvenir, Et que subject il est à putréfaction : Par quoy^ durant le temps d'une tant briejve vie, A employer ses ans à bien/aire ayt envie. Las! nous le voyons bien, entre nous^ Despemon y Du Gast, et de Larchant, à la mort d'un tel Roy, Qui tant se promettoit d'eslever nostre nom! Nous ne luy saurions moins qu'aprester ung charoy Et tous ses officiers le conduire à Poissy, Avec deuil, pleurs et larmes, ayans le cœur transy.

The text on this page is estimated to be only 24.15% accurate

9 BELLES FIGURES DE LA LIGUE ,2 Combien ceste grand' iroupe et arméejurieuse, Par laquelle eseroit soub^-boulleverser Paris, L'accompagnant, sera grandement doutloureuse t En pleurs se sont changés leurs désespérés cris : El ce Roy Navarrois, qui le maine à Compiègne, Preine exemple sur luy, qu'ainsi ne lui en preîgne. ORDRE DE L'OFFICIALITÉ DE PARIS Pour faire annoncer aux Prosnes, que toute personne qui détiendra des meubles ou de l'argent, etc., provenant des Hérétiques et autres estans du parti contraire à la Sainte Union des Catholiques, sans en rendre immédiatement compte au Procureur de ladite Union, sera excomSfficialis Parisiensis omnibus Presbya teris et notants nobtssubditis, Salulem « in Domino. Vobis mandamus Que, de I nostre part, vous admonnesticz, aux \ Prosnes de voz Eglises, et à la requeste du Procureur de la Chambre establee au Trésor, sur le faict de la vente et aliénation des biens des Hé%

i38 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Hérétiques, leurs fauteurs et adhérans et autres tenans le party contraire à la Sainte Union, complaignant, et ce suivant Farrest de MM. du Conseil Général de TUnion des Catholiques, en date du xxiiij Avril dernier passé, signé Senault. Tous ceux et celles qui sçavent, ou ont cognoissance d'avoir esté pris ou saisis, depuis la feste de Noël dernier passé, en quelque sorte et manière que ce soit, aucuns meubles, deniers, argent monnoyé, ou non monnoyé, bleds, vins et autres denrées, sur les hérétiques absens ou présens et autres estans du party contraire à la Sainte Union des Catholiques, en ceste ville de Paris et lieux circonvoisins d'icelle. Ceux et celles qui ont vendu, ou faict vendre lesdicts biens, sans en avoir rendu ny tenu loyal compte, ou qui retiennent encores de présent lesdicts biens, ou partie et portion dHceux, ou les deniers qui sont procédez de la vente d'iceux, sans avoir rapporté et représenté les inventaires et procès- verbaux fidelles et véritables qui en doivent avoir esté faicts, et iceux mis es mains dudict Procureur, suyvant ledia arrest, ou justifié qu'ils ont esté par eux déposez en autre lieu public, et es mains de qui. Ceux qui sçavent que auxdicts inventaires et procès-verbaux de vente y a eu quelque obmission, recellement, ou défectuosité: et qu'aulieu d'en faire loyal inventaire et procès-verbal de vente, lesdits meubles ou partie d'iceux ont esté destournés ou appliqués au profSt particulier d'aucuns qui en ont disposé sans Tauctorité et ordonnance expresse du magistrat. Ceux qui gardent, retiennent ou recellent, et ont en leur puissance, soit par forme dedépost, ou autrement, aucuns biens meubles, or, argent, grains, vins et autres denrées appartenans aux Hérétiques^ leursdicts fauteurs ou adhérans et autres tenans le party contraire à la Sainte Union, ou qui leur doivent aucunes sommes de deniers, rentes et autres choses, soit par prest

The text on this page is estimated to be only 19.62% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE iSg OU autrement, ou qui sçavent que lesdicts deniers et autres choses sont deues auxdicts Hérétiques et leursdicts fauteurs. Ceux qui retiennent les deniers qui ont esté levez sur les volontaires, ou autrement, en ceste ville de Paris, Qui des choses susdites, ou aucunes d'icelles, ont veu, sccu, cogneu, entendu, aprccu, ou ouy dire aucunes choses, et icelles iatitc, occulté et recellé, comme encores à présent latiieni, occultent, et recellent induement et injustement, au grand préjudice, perte et dommage de la Cause. Ut ipst\ tnfrasex dies proxime venturos postqtiam hœ noslræ præsentis literæ ad eorum ttottliam devenerint, quorum sex dierum duos pro primo, duos pro secundo, et reliquos duos dies pro tertio et pcrempton'o termina ac monitiotte canonica assignamus, eidem conquerenti in præsentia Notarii ac testium révèlent ac denuntient. Alioquin tpsos omnes et singulos, cujuscunquegradus,sexiisvelconditioms existant, sex primis diebuselapsis^extinc prout et extunc et e contra, his in scriptis excommunicamus. Qitam excommunicationis sentenliam si in se, prêter alios sex dies præfatos, sex immédiate seqtientes sustinuerint, ipsos in eisdcm scriptis aggravamus. Rivera præfatas excommunicationis et aggravationis sentenlias in se per alios sex dies sequenies corde et anima indurati in se sustinuerint, tpsos in eisdem scriptis reaggravamus^ excomunicatos, aggravatoset rcaggrai'alos a nobis in Ecclesiisvestris palam et publiée nuncictis. Datum Paristis, sub sigillo Curie nostre^ una cum signcto nostro, anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo nono, die 13 mensis Septembris. Signé : Cordonnier, Collatio priesentis copis facta est ad originales Litteras sanas et intégras, non vîtiatas, non cancellaïas, nec in aliqua harum

The text on this page is estimated to be only 23.73% accurate

I40 PIERRE DE L'ESTOILE 1SS9 parte suspectas, per nos, publicos, autoritate Apostolica, Curie Episcopalis Parisiensis Notarios Jaratos et immatriculatos. Anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo nono, die 14 mensis Septembris. Extrait des Registres de la Chambre établie au Trésor, pour l'exécution de l'Édict d'Union. \ E jourd'huy, sur la Requête faïe à la \ Chambre par le procureur d'icelle, A ' esté ordonné que deffences sont faictes à i tous Receveurs de Maisons de Viltc, * Payeurs des rentes, et tous autres Receveurs comptables, tant généraux que particuliers, ensemble à tous fermiers et autres débiteurs, de payer aucune chose deUe aux Hérétiques leurs fauteurs et adhérens, absens et autres, tenans le party contraire à la Sainte Union, soit à cause de rentes, fermes, gaiges, cédules, obligations, loyer de maisons, ou autres debtes, sur peine de payer deux fois ; réservé toutesfoia à ceux qui prétendront droict ou hypothecque sur lesdictes rentes, fermes, gaiges et debtes, soit par cession ou autrement, de se pourvoir pardevers ladite Chambre, pour leur estre, par icelle, avec cognoissance de cause, pourveu ainsi

The text on this page is estimated to be only 25.42% accurate

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE r4i qu'il appartiendra.
Faict en la dicte Chambre, le i3 jour de Septembre 1689. De par
Monseigneur le Duc de Nemours et de Genevois, et tes Prevosts des
marchans et Eschevins de la Ville de Paris. PUcard in-rot. i 1 de lieu ni
d'imprimeur. f ONSiEOR, Lanécessité de fortifier promptement J cette ville
contre l'invasion des ennemis g de Dieu et de l' Estât, qui en menassent A la
ruine, nousa contrainct d'employer les bourgeois, manans et habitans de
vostre quartier, à la fortification d'icelle, en quoy ils se sont dignement
employez. Mais, ayansrecogneu l'impossibilité d'y continuer et de faire les
gardes èsquelles le devoir de la guerre les scmond,tant sur les remparts
durantlanuict, qu'es portes et quartiers ordonnez pour le guet de jour, nous
avons estimé autant raisonnable de les en descharger, comme nécessaire et
charitable de nourrir infinité de pauvres bourgeois valides, que la mesme
nécessité a quasi réduits à mandicité, par l'inutilité de leurs mestiers et arts
ordinaires deffaillis par l'injure du temps. Et c'est pour

142 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo quoy nous vous avions, par nostre mandement du dernier jour de Mars dernier, ordonné de faire une cueillette et levée, en chacune dixaine de vostre quartier, d'un escu par jour durant un mois seulement, pour estre employé à l'entretien et nourriture desdicts pauvres valides qui seront employez auxdictes fortifications. Mais, d'autant que, depuis Tenvoy de nostre mandement, nous n'avons sceu quelle diligence vous avez faite au recouvrement dudict escu par chacun jour, sur chacune dixaine de vostre dict quartier, nous avons bien voulu vous faire ceste recharge, par laquelle nous vous prions, conjurons et ordonnons, sur tant que vous aimez le bien et conservation de cestedicte ville et des bons bourgeois, manans et habitans d'icelle, que, appelle avec vous vos Capitaines et chefs de bandes, Quarteniers, Dixeniers, et autres que vous voudrez appeler, vous faictes une cueillette gratuite ou forcée, en chacune des dixaines de vostre dict quartier, dudict escu par jour, pour chacune d'icelles, durant un mois seulement, qui sera par vous receu, et aussi tost mis es mains de M^e Denis Beguyn, commis à la fortification de cette ville, pour estre employé au paiement desdicts pauvres valides qui seront employez auxdictes fortifications et non ailleurs. Et, moyennant ce, nous avons deschargé et deschargeons tous lesdicts bourgeois, manans habitans de vostre dict quartier, de servir en personne, ou d'envoyer auxdictes fortifications, nous contentant qu'ils facent les gardes qui leur seront par Nous et Vous ordonnées pour le faict des armes; et pource que la diligence en ce faict importe au salut de cestedicte ville, vous vaquerez sans intermissions à ceste cueillette, de sorte quelle puisse estre faite pour employer lesdicts valides au premier Jour. Et cependant, Jusques à ce que le fonds susdict soit faict, et que l'ordre des ateliers desdits vali

The text on this page is estimated to be only 28.39% accurate

1590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 143 des soit estably,
vous ferez continuer le travail desdicts bourgeois en la manière
accoustumée, afin que, par le retardement, il n'advienne aucun
inconvenient à ladite ville. De ce faire, nous vous avons donné et donnons
tout pouvoir, prions, requerrons, et ordonnons à tous de vous y obéir,
d'autant que c'est pour l'utilité publique. Faia en l'Hostel commun de ladite
Vitle, ce 7 jour d'Avril l'an mil cinq cens quatre vingts dix. Signé : Charles
E. de Savoye, Marteau, Roland, DE COMPANS, COSTEBLANCHE,
DeSPREZ. XLVII Le Duc de Genevois et de Nemours. Placard in-4', sans
00m de lieu ni d'imprimeur. SIEUR Collonnel, Nous VOUS avons cy
devant -fait entendre à bouche, et depuis, par noz ^{^^}jO[^]À#i^{^^}A
mandements, que vous eussiez à faire Bw-[^]y.[^]J.31 description du nombre
des bourgeois volontaires, de vostre quartier {aptes à porter armes), qui
voudroient s'enroolier, et nous en apporter les roolles, pour, au besoing et
selon que l'occasion s'offriroit, faire sortie sur noz ennemis, nous ouvrir les
passages des vivres, et marcher souz nostre conduite

144 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo et de Monsieur le chevalier d'Aumalle, ainsi que plus au long le contiennent nosdicts Mandemens. Néanmoins nous n'en avons encores jusques icy rien peu cognoistre. Et, pource que nous sommes très asseurez que Monseigneur le duc de Mayenne, nostre frère, s'approche de nosdits ennemis, avec une forte et puissante armée, Nous désirons l'assister de quelque belle troupe de cavallerie et infanterie volontaire et soldoyée, pour faire quelque bel effect : ce qu'il nous est impossible d'effectuer, sans sçavoir le nombre desdits volontaires. A tant nous vous prions et exhortons sur tant que vous désirez le bien de ceste sainte cause et la délivrance de ceste Ville, de nous apporter, dans , pour tous délais, les roUes signez des capitaines de vostre coUonnelle, contenant les noms et surnoms desdicts volontaires, afin que nous en puissions faire estât au vray, leur faisant sçavoir qu'avant que de partir de ceste ville, leur sera pourveu de munitions de vivres, pour le lieu et temps qu'ils seront employez. Faict à Paris, le jour de Juing i5go.

The text on this page is estimated to be only 25.88% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE DÉCLARATION ET
RÉSOLUTION DE PAR LES MAIEUR, PREVOST ET ESCHEVINS DE
LA VILLE ET CITE d'aMYENS. J E Roy, par ses Lettres du 24' jour de ï
décembre, nous ayant mandé comme il r avoit faict perdre la vie à
Monseigneur j le duc de Guyse, et après qu'avons esté ' advertis que autres
plusieurs bons Princes députez des provinces, zélés à l'honneur de Dieu et
au restablisement de ce pauvre Royaume, y ont perdu la vie, et qu'il se
prépare encor de faire mourir ce qui reste de gens de bien détenuz
prisonniers ; Les habitans de la ville d'Amyens se sont résolus de prendre
les armes pour la manutention de la religion Catholique, Apostolique et
Romaine. Se délibérans d'y exposer leurs corps et leurs biens : à quoy ils
excitent tous et chascuns les bons gentilshommes, de les assister, et à ceste
fin d'eux acheminer promptement en ladite ville, pour donner advis et faire
ce que sera expédient, pour la conservation et seureté de ladite province.
Déclarant ceux qui prendront party contraire, ennemis et trahistres à Dieu et
â la patrie. Faisant défense, sur peine de la vie, à toutes personnes, de
quelque qualité et condition qu'ils 4

146 PIERRE DE L'ESTOILE iSSç soyent,de s'eslever en ladite province, qu'ils n'aient pouvoir, mandement et adveu signé des Majeur, Prévost et Eschevins de ladite ville. Enhortant chascun à son regard de faire le semblable. Publié audit Amyens, i son de trompe et cry public, par les carrefours ordinaires de ladicte ville, le lundy deuxiesme de janvier 1 589. DE PAR LES MAJEUR, PREVOST ET ESCHEVINS DE LA VILLE ET CITÉ d'aMTENS. OMME nous avons, en T Assemblée par nous faite, avec les trois Estats, esté deuement certifiés et advertis, qu'aucims, peu zélés et affectionnez en la cause de Dieu, à son service et honneur, à nostre Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et à la conservation d'icelle et de ceste ville et patrie, sèment et font semer et courir plusieurs faux bruits et rapports, tendant à nous désunir et desgouster d'embrasser ceste cause qui importe du tout à nous, et à nostre postérité. Estant par ce moyen un sujet à plusieurs bons citoyens et habitans, et autre menu peuple, pour les refroidir de Tardeur, bons offices et devoir que chacun y doit apporter pour obvier aux périls et ruines éminantes et proches qui nous menassent et tallonnent de près, si, par prompts et bons remèdes, n'y estoit obvié et pourveu. A ces causes, défenses sont faites à tous habitans et tous autres, de quelque qualité et condition qu'ils soyent, à peine de la vie et d'estre tenus comme suspects, sectateurs, fauteurs et adhérens des massacres, assassinats et trahisons n'aguères commises et perpétrées aux Estats de Bloys, d'user de propos tendant à telles inthimidations,

The text on this page is estimated to be only 22.27% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LIGUE afin de nous distraire et que nous ne nous opposions aux malheureux et pernicious desseins, projets et machinations des ennemis de Dieu et de son Eglise; et, par mesme moyen, commandemens sont faicts, sur certaines et grandes peines, à tous ceux qui entendront quelque chose, de nous le venir dire et dénoncer promptement, afin que justice en soit faite, et la ville nettoyée et repurgée de telles gens apostez, factieux et mal-sentans de la Foy, et à faute de le venir déclarer, d'encourir pareille peine que les délinquants. Publié à Amyens, par tes carrefours ordinaires, le deuxiesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingts neuf. DE PAR MONSEIGNEUR DB RECLAINVILLE, GOUVERNEUR EN LA VILLE DE CHARTRES, ET PAYS CHARTRAIN. Placard Î11-4, tans nom de tieu ni d'imprimeur, En t£te, un écusson aux armes de la ville de Chartres : De gueules, à Irais besanls iargent. chacun dauché de cinq pièces à dextre, chargé d'une fleur de lis à senatre, de trois tourteaux en pal, et d'une sorte dejigwekiéroglypkique, le tout de sable, au chef cousu de France. r L EST ENJOiNCT à tous Ics Noblcs et Gen\ tilshommes de ce Bailliage de Chartres, P et pays Chartrain, de comparoir audit ^ Chartres, par devant ledit sieur Goul verneur, pour faire et prester le serment I J^B^^i^Vc^^de l'Union, jurer et signer les articles I de ladite Union, qui leur seront par ledit sieur présentez

The text on this page is estimated to be only 22.04% accurate

148 PIERRE DE L'ESTOILE i58q et ce, dedans quinzaine, pour tous delaiz. A peine aux dēfiillans d'estré déclarez rebelles et ennemis de ta dicte Union, et de confiscation de leurs biens^ tant meubles que immeubles. Faia et arrêté, en Chambre de ladicte ville de Chartres, le jeudy seiziesme jour de Mars, mil cinq cens quatre vingts neuf. Ainsi signé: DE RECLAINVILLE. Et plus bas : ROBERT. L'an mil cinq cens quatre vingts et neuf le iict seiziesme Mars, le contenu

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE esiable au Trésor, par nouvelles saisies sur tous les biens tant de ceux qui sont notoirement Hérétiques, leurs fauteurs, adhérens, et qui sont en armes avec eux, qu'autres tenans le party contraire à la sainte Union des Catholiques, et qui ne Tauront jurée, conformément au Règlement général sur ce faict et publié en la Court de Parlement, le 20' jour d'avril dernier passé. Et ce, nonobstant toutes mainlevées que lesdits Hérétiques et leursdits fauteurs en pourroient avoir cy-devant obtenues de tout ou partie, permissions de recevoir portion de leur revenu parles mains des commissaires y establis, et certifications qu'ils ayent envoyées, et puissent cy-après envoyer, de leurs retraictes, en lieux cy-devant approuvez, auxquelles l'on n'aura aucun esgar d . Et seront les baux cy-devant faits desdits biens (s'ils ont esté faits à leur juste et raisonnable prix et sans fraude), continuez et entretenus/, pour le temps qui en reste à escheoir : si non, sera, par lesdicts Baillifs, Sénéchaux et Juges, procédé à nouveaux baux à plus haut prix que faire se pourra, eu esgard à lavalleur notoire du revenu desdicts biens. Et de tout feront iceux Baillifs, Sénéchaux et Juges, ou leurs Lieutenans, chacun en son ressort, leurs procès-verbaux, qu'ils envoyèrent, avec les estats sommaires desdictes saisies et baux à ferme, tant en ladicte Chambre qu'aux Trésoriers généraux es charges dont leurs Bailliages, Sénéchaucées et Jurisdictions dépendent. En outre, estenjoinct à tous lesdicts Substituts de tenir la main à l'exécution de ce que dessus. Et de certifier ladicte Chambre du devoir qui y aura esté fait, dedans quinzaine après la réception de la présente ordonnance. Faict en ladicte Chambre, le 3* jour d'avril iSSg. 0»^

The text on this page is estimated to be only 27.41% accurate

PIERRE DE L'ESTOILE ARREST DE LA CŒUR DE
PARLEMENT Sur la plainte et remontrance faicte à icelle, par les
Religieux, Prieur et Couvent de l'Abbaye Monsieur Saint-Germain
Desprez lez Paris, contenant la réformation ordonnée estre faicte par ledict
Arrest, des propos injurieux contre eux et leurdicte maison, contenuz au j i '
fiieillet du livre intitulé : « Le Martyre de Fr. Jacques CLÉMErrr, de l'Ordre
SaintDominique. » Composé par Maistre Charles Pinselet, Chefvecier de
SaintGermain Lauxerrois. Pedt placard în-fbl., uns nom de lieu ni
dimprimeur. Extraict des Registres du Parlement. F NTRE les Religieux,
Prieur et Couvent i Saint Germain des Prez lez Paris, der mandeurs et
requérans l'entherinement \ d^utie requestre par eux présentée à la? dicte
Cour, le septiesme septembre dernier passé, tendant à fin que les propos
injurieux, escriptz contre lesdictz demandeurs, et l'honneur de ladicte
Abbaye, au livre intitulé : « Le Martyre de frère Jacques Clément, de
l'Ordre de saina Dominique >, au

The text on this page is estimated to be only 29.04% accurate

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i5i feuillets I, comme injurieux et scandaleux, feussent rayez et biffez, d'une part ; et maistre Charles Pinselet, Chefvecier de Saint Germain de Lauxerrois, défendeur, d'aulture part, sans que les qualitez puissent nuyre ne préjudicier. Après que Richard, procureur desditz Religieux de Saint Germain des Prez, et aucuns desdictz Religieux, présens en personne, et maistre Charles Pinselet, chefvecier de Saint Germain Lauxerrois, aussi en personne, ont été ouïs ensemble ; le Maistre, pour le Procureur gênerai du Roy qui a dict, qu'ayant oiiy les parties au parquet, il leur avoit déclaré qu'il en falloit passer à l'amyable avec la bonne réputation desdictz Religieux, et que l'imprimeur referoit la fueille, et mettroit qu'il n'y avoit de la faute desdictz de Saint Germain, Ou bien, s'ilz ne s'en vouloient contenter, que ledict Pinselet nommast ses tesmoins; lequel a déclaré qu'il n'a entendu y comprendre ne taxer lesditz Religieux, Maison et Couvent de Saint Germain des Prez, se rapportant à la Cour de ordonner si l'article sera rayé et esté. La Cour, après la déclaration du défendeur, qu'il n'a entendu taxer les Religieux, Maison et Couvent de Saint Germain, a ordonné et ordonne qu'itz en auront aae, et, en ce faisant, ordonne que Tarlide concernant lesdictz Religieux sera rejeaé du livre dont il est question, et sera la fueille en laquelle est inséré ledict anicle, refaict et réformée, et, jusques à ce, demeureront les exemplaires dudict livre supprimez. Permet auxdicts Religieux de les faire saisir et arrester, ensemble de faire imprimer le présent Arrest, pour leur servir ainsi que de raison. Faict en Parlement, le douziesme jour de septembre, l'an mil cinq cens quatre vingtz neuf. Signé : du Tillet

i52 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo LU ARTICLES ACCORDÉS,
JURÉS ET SIGNEZ ENTRE [LEJ ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE
ET LES PRÉLATS, PRINCES, SEIGNEURS, GENTILSHOMMES,'
SOLDATS FRANÇOIS ET ESTRANGERS, A LA SUITE DE SA
MAJESTÉ, A MELUN, le treiziesme jour d'Avril iSgo'. Placard in-foL, sans
nom de lieu ni d'imprimeur. Articles accordés avec les factions des
Hérétiques, QUE ses bons et fidels serviteurs, demeurez à Paris, pourront
chevir et composer, à quelque condition et prix que ce soit, avec ceux qu'ils
cognoistront avoir plus de puissance de mettre ladite ville es mains de sa
Majesté. Que tous ceux qui voudront entendre audit parti, seront réputez ses
bons et fidelles serviteurs, et outre le payement de ce qui leur aura esté
promis, ils demeureront absouz de tous cas, jusques à huy, mesmement de
prinse de biens, fusse de la Couronne, exceptez ceux qui sont au RooUe
baillé au seigneur de Richelieu. Articles accorde^ aux Parlemens de Tours.
Que tous agens et intendans audit parti demeureront sacrez et inviolables, le
jour de la prinse de ladite ville, leurs maisons et famille, souz le mot et
couleur qui leur sera donné la nuict par lesditz agens, et la prinse exécutée.
I. UEstoile a écrit ceci en marge : J'ai trouvé ce jourd'hui, dernier avril
iSgo, ledit pUccart soubs ma porte, comme je sortois de mon logis lavec
Tescriture à la main en marge, qui y est, sans avoir jamais peu connoistre
Tescrivain. (V écriture à la main dont parle VEstoîe est celle^i : on a biffé
dans le titre le mor Melun, pour y mettre Paris, et Von a e^jouté : Tout cela
est faulx.)

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE i53 il leur sera loisible de sortir le Royaume, changer de province, ville ou quartier, comme bon leur semblera, avec liberté de leurs biens. Articles accorde:^ aux Estrangers. Sa Majesté entrée, sera cryé partout : Vive le Roy Henry! ses armes plantées partout, et tous ceux qui seront trouvez ayans les armes en main, seront taillés en pièces, s'il n'ont ladite marque et mot du guet : et sa Majesté se retirera dedans le Palais, sans qu'il y ayt lieu de supplication, plainte ny requeste, les trois- premiers jours : ce que sa Majesté defiend très-expressément à tous, sur peines d'encourir son indignation. Articles accorde:^ à l' Armée en général. Que dedans les vingt-quatre heures sera publié, à son de trompe, commandement à tous Catholiques rebelles et qui auront demeuré en ladite ville, de porter en personne leurs armes, jusques aux dagues et poignarts, en l'Hotel de Ville, qui seront receuz et les noms des personnes enregistrez, présent le sieur de Chastillon, garde dudit Hostel de Ville, avec defenses à tous de tenir autres fermens en leurs maisons qu'un Cousteau, la forme duquel leur sera donné par ledict sieur, sur peine de la vie. Articles accorde^ à la Noblesse. Que, outre les conquestes des biens et rençons, sera levé incontinent la somme de cinq cens mil escuz, tant pour payer ceux qui sont entrez au parti que (pour) soudoyer l'armée, et faire un fond pour l'entretienement d'icelle, jusques à la réduction des autres villes, dont le Clergé de Paris portera cent mille escus, pour sa cotte part.

i54 PIERRE DE L'ESTOILE 1590 Les gentilshommes auront en propriété les maisons desquelles ilz se pourront saisir, et les soldatz les biens, la vie excluze, la fureur passée de vingt-quatre heures, horsmis les maisons des chefs des Eglises, qui demeureront particulièrement affectées pour loger les ministres de Sa Majesté, et non autres. Articles accorde;^ aux Estrangers. Articles pour tous en général. Les estrangers pourront rafraîchir un moys entier, du jour de Feutrée en ladite ville, et pourront prendre femme de gré à gré ; quant aux veufves et filles des morts, pourront prendre de force, et au bout dudit moys sera assigné aux mariez un certain canton de la ville pour leur demeure, et demeureront lesdicts étrangers mariez exemps, Pespace de trois ans, de toute fraction, subsidies et gabelles : hors le péril éminent, demeurera le commerce libre entre les nations anglaises et françoise. Article expresse pour la Noblesse de France. Tous princes, prélats, seigneurs, gentilhommes, officiers, soldats et personnes qui ont suivy Sa Majesté sont déclarez et demeureront quittes et réallement deschargez de toutes debtes civiles, personnelles, réelles et mixtes, et leurs immeubles déchargez de toute hypotecque envers tous Catholiques, demeurans toutes sedulles et obligations, signatures et recognoissances, sentences, jugemens et arretz de condamnation de nul effect et valleur. Pour récompenser les princes, seigneurs, gentilshommes, qui ont suivy Sa Majesté, et employer leurs biens pour la conservation de son Estât, leur sera donné en propriété les immeubles de l'Église plus proches de leurs

The text on this page is estimated to be only 28.31% accurate

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE iS5 Maisons, le plus raisonnablement qu'il sera advisé en son Conseil, exemptz de services, décimes, dixmes, terrages, monalles, champars et redevances foncières, fors le droict de fidélité à la Couronne, qu'il recognoistront tous en foy lige. Articles accorde:^ aux Parlcmen^s de nouveUe élection. Tous officiers de judicature et finances, jusques aux simples sergentz, qui ont demeuré aux villes rebelles depuis le massacre du feu Roy, seront banny de France, leurs femmes et enfans, tous leurs biens acquis et confisqués à Sa Majesté, et seront tenuz issir le royaume, vingtquatre heures après la troisieme publication qui leur aura esté faite : et deffences d'y rentrer, sur peine de la hard sans miséricorde : lesquels estat^s et offices pourront estre indifféremment conférez tant aux estrangers que François. Clause indifférente. Que la Maison des Jacobins de Paris sera réduite en citadelle : sera les dessus des portes teints de jaune, pour marque de trahyson, et deffences seront faites à toi^s Religieux dudit Ordre de jamais entrer en France, sur peine du feu : les autres Maisons qui sont aux villes demeurans razées et brulées, pour en perdre la mémoire. Article suivant le Jugement donné contre le feu Prieur de ladicte Maison. Qu'il ne sera loisible à aucun de tenir escoles pour instruire la jeunesse en France, sans s'estre présenté à l'examen pardevant les ministres de Sa Majesté, et sans

i56 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo lettres de permission, sur peine de punition corporelle, comme corrupteur de la Jeunesse. Sa Majesté ordonnera de la succession à la Couronne de France, comme il luy plaira, sans qu'elle soit astreinte garder la Loy Salicque, ny proximité de sang et parentelle. Article poursuivi par les minisires. Quant au fait de la religion, il sera advisé, sous le bon plaisir de Sa Majesté, l'exercice de la prétendue Réformée demeurant libre en tous endroictz et villes du Royaume, et ne sera loisible faire baptiser enfans, mariages et sépultures, sans en avoir adverty les ministres auxquels seulz seront conférez les bénéfices Curez, afin de réduire l'Evangile à sa pureté et première innocence. Articles accorde^ avec la Royne d* Angleterre. Que Sa Majesté ne pourra faire paix avec les rebelles, et où ils seront contraints feindre s'y accorder, il ne pourra néanmoins innover, ny enfreindre ledit présent Accord, ny préjudicier à iceluy. Et ainsi l'a juré et promis en paroUe de Roy, nonobstant toute signature, foy et promesse contraires qu'il seroit contrainct de faire. Le semblable sera parfait, pour toutes les autres villes rebelles, liguées et confédérées ensemble contre Sa Majesté, et pour effectuer sa promesse envers la Royne d'Angleterre, Sa Majesté luy enverra six des séditieux prédicateurs et perturbateurs de ladite ville, avec les trois principaux jouysans de et la Sainte Chapelle, moyennant quoy et ladite somme de cent mil escuz, outre les villes promises tant en Normandie que Picardie, Champagne, Sa Majesté demeurera quite envers ladite Dame du secours que le feu Roy et luy ont tiré d'icelle.

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE iSy Articles accorde:^
pour le général. Messieurs, afin de vous roidir tousjours davantage contre
vostre mortel ennemy, j'ay bien voulu, pour ne point veoir tomber sur voz
testes le glaive furieux qui y est appresté, vous faire part de sa résolution : à
celle fin que la vostre soit si résolue à résister Jusques au mourir, plus tost
de mille morts si faire se pouvoit, que de vous laisser prendre aux pièges
d'une maudite et malheureuse Paix : qui seroit vous mettre vous-mesme le
Cousteau dedans la gorge. Quant à nous, nous aymions mieux mourir entre
ses mains, puisque nostre marheure et la créance que nous avons en ceux
qui nous ont vendu et livrez traîtreusement, nous y ont réduitz. Dieu vous
en face la grâce, que de veoir advenir telle désolation : vous jurans, en foy
de confrères, vostre ruyne estre preste, si n'y advisez. LUI CONTRE LES
LIGUEURS. Fragment manuscrit de 4 pages, et dont le commencement
manque «. . . .auquel on a fait cent tyrans. — Mais qui sontceux qui, par la
Paix, pourront entrer dedans la Ville ? Ceux mesmes qui en sont sortis, qui
y sont nez, et leurs grands-pères, et des plus illustres familles, premiers en
biens et piété, en suffisance et en estats. Qui sont ceux qui, par ces conl.
L'Eitoile a écrit à la fin de ce fragment, en travers : Response. iS^o. La
copie est de la main d'un des copiste de L'Estoile.

i58 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo seils, f empeschent de les recevoir ? Cent coquins, qui les ont chassés, pour s[^]enrichir de leurs despouilles, et qui craignent qu'à leur retour chacun redemande le sien. — Estimes-tu que ces zélés, qui les ont voUés, et te voilent, craignent pour toy tant que pour eux ? Non, non ; car c[^]est le désespoir qui les aveugle et les emporte. Malheureux, qui ne jugent pas que un bon roy aimeroit trop mieux oublier leurs meschanchetés , pour sauver le reste des bons, qu[^]en les punissant, perdre tous ses biens, disant : Ils serviront à un Prince nécessaire pour faire la guerre à leurs frères. -[^] Quelles grandes exactions a-il fait aux \ illes qu[^]il dent, que tu n[^]ayes eu mille fois pire ? Il n[^]a point envoyé toucher aux lieux ny aux choses sacrées : Nous n[^]avons pardonné à rien. Il n a point fait emprisonner ceux qu'il a pensé estre riches, ny accuser par faux tesmoins, pour les rançonner et piller : Nous Tavons fait et le faisons. Si bien qu'aujourd'hui, parmi nous, c[^]est un grand crime d'estre riche. Il n'a point encore employé leur bien en l'acquit de ses debtes : beaucoup s'en alloient au saffran, qui se sont acquittez du tiers. — Où sont seize cent mil escus, portez en la Maison de Ville, et dont on faisoit tant d'estat, pour faire si longtemps la guerre ? Où sont treize cent mil escus, que l'Espagnol vous a fournis, tesmoin le commandeur Moreau ? et presque autant qu[^]on a levé et qu'on lève, chacun jour, par finesse ou par violence ? Les soldats n[^]ont pas eu un sol, et n'ont fait que des monstres seiches. Pauvre peuple ! et tu te plains de ton Roy pour un peu de laine ! Et tu es muet aujourd'huy contre ceux qui t'ont prins la peau ! Ils te menacent que le Roy ne perdra jamais la mémoire du jour de la Saint- Barthélémy, et que les fils de T Admirai rinduiront à venger leur père, et les serviteurs du feu Roy à punir la mort de leur maistre. Il est très discret et

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 159 trop juste pour t'accuser de ces conseils et te punir de ces deux crimes : car, en l'un, tu n'as qu'obéy à la volonté de ton Roy, et, en l'autre, tu as loué ce qu'on t'a donné pour miracle. Ils te veulent espouvanter, que tous les Princes Catholiques et les villes associées te courent sus, faisant la paix ? — Voyons un peu qui sont ces Princes. Ils ne t'en sçauroient nommer un qui ait en France autre pouvoir que celui qui leur vient de toy. Sans toy, que pourroit-il donc faire ? Si ce sont Princes estrangers, je ne voy que le Roy d'Espagne, jà vieil et assez empesché à empescher que l'on ne l'attaque. Cestui-là, certes, auroit raison d'estre marry de la grandeur d'un Prince qu'il a offensé, et ne doit point estre blâmé, s'il cherche la possession de ce dont il n'a que le liltre. Outre que, pour confirmer mieux les siens, depuis si peu de temps, amenez à la foy Chrestienne, il ne voudroit autre miracle que les guérir des escrouelles. Ce sont de très mauvais voisins, pour espérer qu'ils soient bons hostes, et de très dangereux amis, pour les espérer bons seigneurs. Quant aux villes de l'Union, c'est erreur de t'en menacer, car la plus affectionnée est tantost lasse de patir. Pourquoi dlrois-tu qu'elles ont si librement pris ta brisée ? C'est que Paris seul est la mer où ils doivent verser leurs eaux, et que, sans luy, tous leurs trafics seroient maigres ou inutiles. Que scrviroient leurs magasins, s'ils n'ont lieu pour s'en descharger ? Où iront-Ils donques qu'à Paris, puisque Paris leur est un monde, et que le gain, pour qui que ce soit, y est tousjours plus grand qu'ailleurs ! Or, venons à ce beau secours, tant promis par M. du Mayne ! Deux mois sont jà escoulés depuis qu'on presche sa venue, et n'y a jour en la sepmaine où il n'ait esté attendu mil petits billets en chiffres par le Président Vêtu. Ces petits lacquaisdesgulsez, que on a fait partir et 1

i60 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo arriver quelque fois en une
mesme heure, et ces nouveaux empeschemens qui Tont si souvent retardé,
tantost au siège d'une ville, et tantost pour joindre quelcun, ne te devroient-
ils point suffire à voir comme tu es pippé? Il estoit à Meaux dès jeudi, avec
quatre mil chevaux et seize mille hommes de pied, force canons et force
vivres. Tu devois, dès hier, sentir quelque allégement à tes maux.
Aujourd'huy il est reculé, et luy manque quelque autre chose. On attend le
prince de Parme, qui a bi«a quarante mille hommes. Te voylà repeu pour un
mois. Cependant tu es attaqué de deux forces inévitables. Tune que tu ne
peux fléchir, Tautre que tu ne peux forcer : de sorte que tu es conduit, par
Tespérance, au désespoir : car ceux qui sont perdus en eux te veulent voir
perdre avec eux. J'en demanderois la résolution prise en leur dernière
Assemblée chez le bon curé de Saint-Cosme, à l'issue d'un sermon, qui fut
que, n'ayant d'espoir, ils brusleroient tous les Registres du Parlement, du
Chastellet, de la Chambre des Comptes et de l'Hostel de Ville; puis,
s'assemblant par leurs quartiers, mettre le feu chacun chez soy et
s'efforcer d'esteindre ceux qui s'efforceroient de Testeindre. Voylà, par des
gens bien zélés et bien croyans et craignans Dieu, quel zèle de faire mourir
tant de pauvre peuple de faim, et d'exposer à la fureur tant de personnes
innocentes ! Ils disent qu'on te blasmera d'accorder avec l'Hérétique, et
pourtant n'ont point différé de se servir de l'Hérétique et le soudoyer des
deniers provenans de l'Eglise mesme. Peuple, reprends donc tes esprits, et
secoue l'indigne joug, que des petits faux monnoyeurs athéistes et sacrilèges
t'ont fait porter jusques icy, pour en recevoir un plus doux, utile et plus
honorable !

DE LA MAIN DE l'eSTOILE Au verso du feuillet, in-folio maximo, sur lequel sont collées les deux dernières pièces. Le 10 avril iSgi, jour du Mercredi saint, le prédicateur de la Sainte Chapelle à Paris (au sermon duquel j^eestois) engagea son ame au Diable, devant toute Tassistance, au cas que le Béarnois entrast dans Chartres, « pour ce, dist-il, qu^eil a faict Dieu cocu, et a couché avec nostre MèreTÉglise» ; l'appela « Chien, hérétique, fils de putain, athée, et tiran » . Et toutefois, .deux jours après, qui fust le Vendredi saint, durant le service, arrivèrent les nouvelles de la composition et reddition de la ville, et Pâme du bon Cordelier demeura, pour les gages, à son maistre. Le 14* avril dudit an iSgi, jour de Pasques, les prières estans à la Chapelle de la Roine, puis les Filles Repenties, les Hespagnols accoustrèrent trois bateaux de foin en damoiselles, auxquelles ils firent des yeux de piastre, leur baillans des robbes de tafetas et des masques, tels qu'on en vend sur les quinquaiiliers, à porter mommons. Et, ainsi équipées, les placèrent devant le Grand-Autel, vis à vis du Saint-Sacrement. II

i62 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi De quoi tout le peuple se mist à murmurer et scandalizer si fort, qu'on fust contraint de les oster. Il fust dit tout haut par un honneste homme, grand catholique, que les Hespagnols montroient bien par là que leur religion n'estoit que masque et piastre. Le Vendredi i o* may , audit an i Sg i , jour et feste de Saint Job, les Walons firent une masquarade de la Patience de Job, allans et se promenans par les rues de Paris, avec tout plain de gens à moiaié nuds, qui avoient les bras sanglans, et les corps peints, accompagnans avec des violons un homme, monté sur un asne à reculons, qui représentoit le bon homme Job. Lequel, tenant la queue de Tasne, d'une main, en donnoit la bénédiction aux passans, et avoit à ses costés un Diable, et une femme, derrière, qui se moquoit de lui. Et combien que ceste farce fust à la mode de leur pays et assez plaisante pour amuser des badaux, si fiistelle mal receue de ceste populasse parisienne : tellement que, passant par dessus le pont Nostre*^Dame, le peuple s'esmeust et commença à crier après eux, disant qu'il les falloir jetter dans Teau, et que cela estoit fait en dérision de la Religion, pour Tamour de Tasne qui donnoit la bénédiction de sa queue. Dont les Seize, à Paris, furent mal contens, pource que tout ce qui venoit des Estrangers leur'estoit bon et catholique.

The text on this page is estimated to be only 21.50% accurate

iSgî BELLES FIGURES DE LA LIGUE i63 LV
INDULGENCES Accordées par Monseigneur L'iLLUSTRissrME L'égat ET
Stations données et ocTROvÊriS aux Eglises de Paris pour le temps de la
Quarantaine i-fol. à 3 Cl PHILIPPES, PAR LA r.RACE DE DiEU,
CARDINAL DE Plaisance, du tiltre de Onuphse, Lcgat Latéral de N. S.
Père et Seigneur Clément, par la Providence divine. Pape VIII' de ce nom,
et du S. Siège Apostolique, au Royaume de France. A tout le Clergé et
peuple de Paris, noz bien-aimez en Jésus-Christ, Salut et Apostolique
benedictionî|oiis entendons, d'heure à autre, à nostre grand ^contentement,
de quelle affection sont contiînuées les prières ordonnées, pour, en Ceste
déplorée saison, appaiscr l'ire de Dieu, et ce tant es Eglises qu'es Oratoires
particulières, oij chacun à son tour s'efforce à requérir l'ayde et miséricorde
du Tout puissant. Ce que nous devons faire en tout temps, mais
principalement en ceste sainte Quarantaine, destinée par l'ordonnance des
Apostres au sacrifice de noz corps par le Jeusne, de noz âmes par l'Oraison,
et de noz biens par l'Aumosne, selon le pouvoir d'un chacun. A la
persévérance desquels exercices desirans de nostre part vous

104 PIERRE DE L'ESTOILE iSgS enflammer de plus en plus, et faire qu'à voz autres œuvres pies soient encore jointes les visites des lieux saints et dévotes Eglises de vostre ville, nous avons bien voulu départir à ceux qui, durant ce saint temps, visiteront dévotement chacune d'icelles, au jour qui luy sera particulièrement assigné, les Indulgences mentionnées à la fin du Cathalogue et dénombrement desdites Eglises, cy dessous contenu. Recevez donc ces spirituelles grâces, d'une affection vraiment chrestienne, à la gloire de Dieu et expiation de voz fautes passées, et vous souvenez, en faisant lesdictes visites, de prier Dieu pour Taccroissement et manutention de nostre sainte Foy et Religion Catholique, Apostolique et Romaine; pour la conversion des pécheurs et extirpation des hérésies; pour le salut et prospérité de N. S. Père; pour la concorde et union des Princes Catholiques, à ce qu'il plaise à sa divine Majesté leur départir conseil et force suffisante pour obtenir victoire à rencontre des ennemis de son Église, et particulièrement contre les Turcs et Hérétiques. Priez pour letablissement de ce pauvre Royaume, et qu'à cest effect, il plaise à Dieu luy donner bien tost un Roy très Chrestien et selon son cœur. Priez finalement pour nous-mesmes, afin que sa divine bonté nous face la grâce de si bien nous acquitter de la charge qu'il a pieu à sa Sainteté nous commettre en ce mesme Royaume, que le tout puisse réussir à la gloire et louange de son saina nom, à vostre soulagement et entière consolation. Pour impétrer lesquelles faveurs, Nous joindrons incessamment noz prièVes aux vostres, ayant tousjours une ferme espérance que Dieu ne nous refusera sa sainte miséri(ïorde, pourveu que nous en rendions dignes. Donné à Paris, le 27 de février iSgS.

The text on this page is estimated to be only 27.83% accurate

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i6S STATIONS
DONNÉES ET OCTROYÉES aux Églises de ceste ville de Paris, pour tout
le temps de la Quarantaine, par T Illustrissime Cardinal de Plaisance, Légat
député par le S. Siège Apostolique au Royaume de France. HE Mercredy
des Cendres, aux Pénitentes. eLe Jeudy, aux Quinze-Vingts. ËLe Vendrcdy,
à Sainte Geneviefve du Mont. 3 Le Samedy, à S' Josse. L^ Premier
Dimanche de Caresme, à S' Landry. Le Lundy, au S' Esprit. Le Mardy, à
l'Hospital S' Gervais. Le Mercredy, à S^ Jean en Grève. Le Jeudy, aux
Enfans Rouges. Le Vendredy, à S' Martial. Le Samedy, aux Haudriettes. Le
second Dimanche, à S' Severin. Le Lundy, aux Augusttns. Le Mardy, à S'
Eustache. Le Mercredy, à S' Éloy, au lieu de l'Hospital S' Germain des Prez.
Le Jeudy, à S' Pierre des Arcis. Le Vendredy, à la S« Chapelle. Le Samedy,
à S" Geneviève des Ardens. Le troisieme Dimanche, à S' Benoist. Le
Lundy, à l'Hospital de la Trinité. Le Mardy, aux Carmes. Le Mercredy, à
Sainte Marie Magdeleine. Le Jeudy, jour de l'Annonciation Nostre Dame,
aux

i66 PIERRE DE L'ESTOILE ibg3 Religieuses de TAve Maria, et y a indulgence de plenièrè rémission pour ceux qui seront confez et repentans et auront receu le précieux corps de Nostre Seigneur Jésus Christ ; et pour ceux qui autrement visiteront le raesme jour, ou TÉglise Cathédrale de Nostre Dame de Paris, ou bien la mesme Eglise desdictes Religieuses de TAve Maria, il y a dix ans de pardon et indulgence. Le Vendredy, aux Jacobins. Le Samedy, à Sainte Croix de la Bretonnerie. Le guatriesme Dimanche, à Sainci Germain le Vieil. Le Lundy, à THostel-Dieu. Le Mardy, à Sainte Croix de la Cité. Le Mercredy, à S* Pierre aux Bœufs. Le Jeudy, à S^ Martial. Le Vendredy, aux Filles-Dieu. Le Samedy, à S^ Éloy, pour les Cordelières S* Marceau. Le Dimanche de la Passion^ à S^ Cosme. Le Lundy , à S^ André des Arts. Le Mardy, à S^ Leu S* Gilles. Le Mercredy, à S* Loys. Le Jeudy, à S* Martin des Champs. Le Vendredy, aux Cordeliers. Le Samedy, aux Billettes. Le Dimanche des Rameaux, à S^ Jacques de la Boucherie. Le Lundy, à THospital S^« Catherine. Le Mardy, à S* Denis de la Chartre. Le Mercredy, à S* Germain de TAuxerrois. Le Jeudy, aux Saints Innocens. Le Vendredy Saint, aux Quinze-Vingts. Le Samedy, à S^ Méderic.

i393 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 167 Le jour de Pasques,
à VliosteUDieu de Paris. Le Lundy, au Temple. Le Mardy, à S[^] Paul. Le
Mercredy, aux Blancs Manteaux. Le Jeudy, à S[^] Sauveur. Le Vendredy, à S[^]
Estienne du Mont. Le Samedy, à S[^] Gervais. Le Dimanche de Quasimodo,
à S. Nicolas des Champs. Ceux qui visiteront les Églises qui sont assignées
aux jours ouvriers, selon quMl est cy-dessus contenu, gagneront, pour
chaque jour, sept ans de pardon et Indulgences. Et ceux qui visiteront celles
qui sont ordonnées pour les Dimanches et pour le Jeudy et Vendredy Saint,
gagneront dix ans de pardon et Indulgences. Item, ceux qui, en faisant
lesdictes Stations ou visites, passeront dans quelque Cemetière, et y diront
un Re-r quiem jEtemam, etc.[^] avec un Pater et un Ave, ou autrement,
prieront Dieu pour Tame des fidèles trespassez, selon leur dévotion,
gagneront sept ans d[^] Indulgences. L'Estoile a ajouté, de sa main, au bas de
cette pancarte : Ung peu devant ces Pardons octroies par le Légat, les Filles
Repenties Testant allé voir, pour essayer à tirer quelque argent de lui pour
les grandes nécessités de leur Maison, leur aiant dit qu[^]elles auroient
bientost des pardons, une d[^]entre elles, voiant qu'il les vouloit paier de cela,
lui respondit « qu[^]on faisoit pour le jourd[^]hui aussi

The text on this page is estimated to be only 16.54% accurate

■68 PIERRE DE L'ESTOILE 1593 peu d'estat de ses pardons que de ses bénédicdoos, et que le peuple se soucioit aussi peu de Tun que de l'autre ■ . LVI PARDONS OCTROYEZ PAR MONSEIGNEUR I' ILLUSTRISSE LEGAT, POUR LES FESTES SUIVANTES LE JOUR DE NOËL'. Placard in[^]-folio, sans nom de lieu ni d'imprimeur, avec petite {ravure sur bois, d'un joli travail, en tte. La Vierge proiEernfe devant JéiuB, qui vient de natiredand'itable de Bethléem. Derrièreelle, iaini Joieph, debout, appuyé sur son bâton de voyage. Aux deux cAlés de l'esumpe, les armes du Pape et celle du Ligat, Cardinal de Plaisance. — Au bas, à gauche, un monogramme, sinon le chiffre 3a, qui indiquerait que cette pièce appartient à une suite de gravures du Nouveau Testament. ÎHILIPPE, par la divine misération, I Cardinal Prestre du tiltre de Saina cHonufre, appelle le Cartlinal de PtailsancCf Légat latéral de Nostre Saina bPère Qément, par la Divine Providence Pape huicdesme, et du Saint Siège apostolique au Royaume de France, Provinces, Domaines, Duchez, Citez et lieux subjects audit Royaume, et autres où il nous conviendra aller à cause de nostre Légation : à i. A la marge, L'Etoile a écrit de la mai» : Ce Ugat, Cardinal de PlaiftncB, ciloitfil* d'un veodcurdestuciises de Plaisance, sroit ptu ou point de sfiToir, msii d'eiprit cl de iugcment beaucoup. Au surplus, grand homme d'Eltat et bon Kniteur de son msiitrc. Ne dllooit point, mais souppoit bien, et. aprit avoir sauppj (qui estoit ardlaiirement sur Ici quitre heurEs), se fsisoit Esagler lei mulLeli pour avoir u digestion. Huit heures du soir venu, on le venoit dcistngler cl mettre su lit, oCi Monsieur Lue s'eigsioit et bsudouinoit l bon escient, jusquee à ce que le sommeil le prist. Estant esvcilM (qui est de grand mstin], *c meitoii sussilost l Is bcsoDgne, cscrivoit Itllres, et raïtoii force sffslrcs et despaches de tous costjs.

The text on this page is estimated to be only 28.95% accurate

i5i) BELLES FIGURES DE LA LIGUE 169 tous fidels
Chresiiens qui verront ces présentes, Salut en Jésus-Christ Puis que l'office
de la Légation Apos(oliquCf à Nous donné (la qualité des choses et temps
présens bien considérée), requiert que Nous nous efforcions d'implorer
l'ayde salutaire, et qu'à ce faire Nous mettions peine, par dons et grâces
spirituelles, de rendre plus prompt le peuple de ce jadis très florissant
royaume. Nous confiant à la miséricorde de Dieu tout puissant, et de ses
Apostres Saïnt Pierre et Saint Paul, et de l'autorité Apostolique que nous
exerçons en ceste part, à tous fidels Chrestiens de l'un et l'autre sexe, vray
pénitens et confez, ou ayans volonté de se confesser, qui dévotement
visiteront, es festes prochaines, les Églises cy-après déclarées, à sçavoir: Le
jour et feste de Saina Estienne, l'Église parochiale du dit Saint Estienne et
rÉgUse de Nostre-Dame des Carmes; Le jour Saint Jean TÉvangéliste,
l'élise parochiale de Saint Jean et l'Eglise des Religieuses Sainte Clre,
dictes les Filles de l'Ave Maria, et l'Eglise de THospial du Saint Esprit; Le
jour des Saints Innocens, les Églises parochiales des Saints Innocens et
Saint Josse, et l'Eglise des Religieuses de Sainte Marie Magdeleine,
dictes les Filles Pénitentes; Le jour de la Circoncision de Nostre Seigneur,
les Églises des Religieuses de Saint Loys, dictes les FillesDieu et de
l'Hospital de la Très Sainte Trinité; Le dimanche immédiatement suivant,
les Églises de Sainte Geneviefvc du Mont, et des Frères Prescheurs, dicts
Jacobins; Le jour de l'Epiphanie Nostre Seigneur, l'Eglise parochiale de
Sainte Geneviefve des Ardents et l'Eglise

I70 PIERRE DE L'ESTOILE iSga des Augustins. A commencer dès les premières vespres, jusques à soleil couché, de chacune desdictes festes : et là feront dévotes prières à Dieu, pour Tunion entre les Princes chrestiens , extirpation des hérésies, Texaltation de nostre mère Sainte Eglise, et pour l'élection d'un Roy très Chrestien de nom et de faict, et qu'il plaise à Dieu nous donner un heureux progrès au deub de nostre Légation. De la mesme autorité Apostolique que nous tenons en ceste part, suyvant le contenu des présentes, leur relaschons et remettons en nostre Dieu et par miséricorde spéciale, par chacun jour desdictes festes, et en chacune desdictes Eglises où ils feront les susdites prières, dix ans et autant de quarantaines des pénitences à eux enjoinaes, ou qui de droict leur devroient avoir esté enjoinctes ou, en quelque sorte que ce soit, deuës, selon la forme et manière accoustumée en l'Eglise. Finalement, à tous les susdicts fidèles Chrestiens, qui, après avoir visité chacune des susdites Eglises, es mesmes jours que dict est, et estans vray pénitens et confez, auront receu le Saint Sacrement de l'autel : puis que n'est de présent l'accez asseuré à l'Eglise des Religieuses Sainte Clere, vulgairement appelées les Religieuses Saint Marcel, size aux faux bourgs dudict Saint Marcel, que Nous avions, à cest effea, choisi à bonne et juste cause ; au lieu d'icelle, visiteront les Eglises des Frères Mineurs Saina François, dicts les Cordeliers, et THostel-Dieu de Paris, le dimanche prochainement, suyvant tous les susdicts jours, à commencer dès les premières vespres jusques à soleil couché dudia jour, et là feront prières, pour les causes cy-dessus mentionnées. Par Tautorité et forme susdicte, soubs la grâce de Nostre Sauveur, donnons et octroyons planière indulgence et remission de tous leurs péchez. Et ne seront ces présentes

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 171 d^aucune valleur
lesdicts jours expirez. Donné à Paris, Tan, après la Nativité de Nostre
Seigneur, mil cinq cens quatre vingts et douze, le vingtiesme jour de
décembre, du Pontificat de nostre Saint Père Tan premier. LVII ^^^ La
Criée et Proclamation du Pape CONTRE LES LUTHÉRIENS, LES
HUCUENOTZ, ET AUTRES TENANT LE PARTY DE L^EVANCILE,
NOS ENNEMIS CAPrTAUX. Placard petit in-folio, sans nom de lieu ni
date, et au bas duquel se trouve la Chanson papale, dont quelques vers ont
été enlevés par des déchirures. ♦ ♦ ♦ ♦ DE par la supresme et souveraine
autorité, donnée, de Sathan, à nostre Saina Siège de Rome, et à nostre
Vicaire : Pius Pape, aux Antechristinos Cardinaux, Archevesques,
Evesques, Abbés, Prieurs, Moynes et Moyneaux, Curés, Vicaires, Frères
Man[dians], Suffragants, et autres, telle vermine de nostre séquelle. VE.
L'on fait asçavoir : à tous Luthériens et Huguenoz, lesquels taschent, par la
parole de Dieu, nous oster la commodité et liberté deshontée, qu'avons eue
par cy

172 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg devant, et avons de présent, d^user de toutes choses dissoliëment, et sans contredire , comme idolâtries, impiétés manifestes et barbares blasphèmes, meurtres, extorsions, paillardises exécrables, bougreries, incestes, ravissements, usures, empoisonnements, gourmandises, yvrongneries, dances, jeux, emprisonnements, et autres voluptëz et plaisirs désordonnez, auxquels Nous nous plaisons à les raconter, comme grandes vertus, chacun le sçait et le cognoit : dont noz prédécesseurs (qui valoyent autant comme nous) ont jouy et usé longtemps, et sans grand contredit (soubs ombre de Religion et par une hypocrisie fardée, couverte de sainteté). Par ce moyen, peu à peu. Nous nous sommes ainsi agrandis, jusques à devenir Monarque, comme les histoires tesmoignent qu^avons mis le pied sur la gorge d^un Empereur, par le moyen de nostre capitaine et protecteur, le grand Lucifer d'Enfer, lequel a fait jusques icy fumer nostre cuisine à la grande sorte : ce qu^avons en grande recommandation. PÂRQUOY Nous commandons, de nostre autorité, aux dessusdias Luthériens et Huguenotz, sur la promesse qu'ils nous doyvent, et par laquelle ils nous sont obligez, que doresnavant ils ayent à eux taire, sans nous inconmioder ni inquiéter, sur peine d'estre excommuniés de Tautorité de nostredit Saint Siège apocriphe, lequel nous tenons de Saint Pierre (comme nous disons), et faut que le croyez sur les peines contenues cy après. Autrement, et à faute de ce que dessus. Nous vous faisons entendre que, venans à estre les plus fortz, conmie Sathan nous promet (si Dieu ne Tempesche et retient). Nous procéderons envers eux avecques la plus grande fureur et cruauté que nous pourrons ad viser, ainsi qu'ont faict Néron, Domitian, Julian TApostat, autheurs de

The text on this page is estimated to be only 27.42% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE 173 nostre Siège Papal, et compagnons et suppostz de nostre dessusdici Grand Maistre, leurs Inquisiteurs, Juges, tenans nostre querelle; lesquelz, de nostre [temps], en ont faictmourirdediverses sortes, pour tascher d'esteindre et du tout suffoquer la pure vérité del'Evangelic. Atous lesquels Nous avons promis et promettons, et à tous ceux qui voudront faire le semblable, aussi bonne récompense, à la fin de leurs jours. . . Nous attendons, estans asseurez d'aller droit en Enfer, à la conduite de nostredict maistre Lucifer. ET, au cas que Icsdicts Luthériens et Huguenotz voudroieni eux déporter de suyvr leurs entreprises, et vivre selon noz conditions, comme on a faict depuis neuf cens ans en ça. Nous promettons les absoudre, de nostre autorité, de les récompenser s'ils veulent venir vers Nous, pour nous faire Tliommage tel, comme ont faict tes Princes et Roys jusqu'icy, auquel se baize nostre pan* louffle, comme chose sainte et digne. Ce faisant. Nous vous ostrons hors de nostre malegrace, et vous chargerons d'Eveschés, Abbayes, Prieurez, Bénéfices, de telle sorte qu'en peu de temps Nous vous rendrons gras comme Moynes, et lourds Ignorantins docteurs de la Sorbonne. Qui est le moyen par lequel Nous avons gagné â Nous, et attirerons, si on nous veut croire, le reste des hommes. CAR Nous serions fort despiaisantz de perdre le bon moyen qu'avons eu et avons de vivre en oisiveté, et sans rien faire de nos mains, horsmis le travail qu'avons ordinairement au service du Vin, pour un peu d'espérance qu'on nous met en avant de Vie éternelle, de laquelle n'avons aucun sentiment, quoy qu'en facions bonne myne.

174 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg VRAY est que, d'autant que Nous sentons le Jugement DE Dieu tomber sur nous, volontiers Nous rangerions à la pure vérité du Sainct Evangile de Jésus Christ et à la forme de vivre des saintes Apostres, selon laquelle Nous voudrions volontiers vivre, n'estoit que nous ne pourrions vivre de nostre façon accoustumée, sans travailler de nos mains pour ceste misérable vie, en laquelle toutesfois Nous avons constitué nostre paradis. ITEM, il nous seroit grand mal et déplaisir, d'estre cy après exposez en risée et servir de fable à tout le monde, estant découverts comme vrais Hypocrites, Séducteurs, Abuseurs, Athéistes (sans Dieu ny religion : telz que nous sommes) : qui est la cause pourquoy Nous entretenons le povre peuple en des Idolâtries, Superstitions controuvées en la boutique de Sathan, lesquels toutesfois Nous confessons estre contre la pure parole de Dieu et contre i^{ostre} conscience. Car tel est le bon plaisir de nostredia Grand Maistre le Diable, auquel entièrement Nous obéissons. Donné a Rome, a nostre Conclave, par le conseil DE nos bien-aimez Cardinaux, Ce premier jour d'Aoust mil cinq cens soixante et douze, et de nostre règne environ neuf cents.) [Si donnons en mandement à tous ceux qui tiennent nostre party, ayant nostre honneur en grande révérence, qu'ils ayent à lire et enregistrer le contenu cy dessus. Ainsi signé : LE PAPE. Et audessous : Ambition, Avarice et le Ventre, ses loyaux Secrétaires.

1580 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 175 CHANSON

PAPALE Sur le chant : Pourquoi font bruit, etc, POURQUOY font bruit ces
faux Luthériens Encontre moy? Qui les meut de ce faire? Si f idolâtre, ainsi
que les Pqyens, Mais qu'en ont-ilSyje vous supply, à faire? Bande\ se sont
pour me vouloir détruire, Et, d'un accord^ ensemble ont appointé De
disputer y crier, prêcher, écrire. Pour découvrir ma grand' meschanceié ; îl
Disans entr*eux : Il nous convient parler Contre le Pape et sa maudite ruse.
Car en Enfer le peuple fait aller . . . nts, hélas I dont il V abuse. ay, car ma
troupe maudite. Avec. . en qui ne soit mensonger : Mais q, . . .aut^il qu'en
tel point on m^irrite? Je saur en bref temps m'en venger îl Car . . . tost, par
despitje prendray, En me ire que du grand Diable Tous esperdus les
rendray^ Par mort espouvantable M ux à tort se deulent. Enfe Dans Qui me
îi .•.«..• •••.•« // leur plaist bien de m* adorer aussi Et célébrer ma haute
renommée^

176 PIERRE DE L'ESTOILE i5Sg Ils m'ont donné puissance et
avantage : Par quoy sujets euxmesmes les tiendray, Les contraignant de
me porter hommage^ Jusqu'à baiser mon piedy quand leur tendray. 5 Verge
et espée en la main porteront^ Pour ceux lesquels [doivent] obéissance A
mes cagotSj et statuts ne seront. Qui ri ont vouloir d^honnorer ma
puissance. Maintenant donc entende^, Luthéristes^ Et me servir encores
revenez, Ainsi qu'au temps qui est passé vousfistes^ Ou à torment et mort
sere\ mene{. 9 SuSf vene\ donc humblement m* obéir; Chacun de vous à
me servir travaille : Vueille\ de Christ le Testament haïr, Lequel me damne
et toute ma prestraille. Faites honneur aux loix que vous envoyé, Suive\ le
mal, et délaisse^ le bien, Et avec moy aure\ liesse etjoye. Tant que vivre\ en
ce val terrien. 51 Finalement i du maudit Lucifer, En ce faisant, vous
acquerrez la gracCy Et en Enfer vouspourez\ triompher Auprès de moy^ qui
desja y ai place

The text on this page is estimated to be only 20.73% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LEGUE LVIII JUBILÉ DE
NOSTRE SAINCT PÈRE LE PAI'E GRÉGOIRE, ZI11< DE CE HOU, Afin
d'implorer, à l'entrée de son Pontificat, l'ayde de Dieu pour le régime
salutaire et nécessitez de ce Royaume de France. Imprimé à Paris, par Jean
Le Blanc, rue du Paon, à l'enseigne du Soleil d'or, près la porte S.
VictorPlacard grand in-folio, sans date. GKEGOlRK^Evesque, serviteur
desserviteursde Dieu, à tousJidUes Chresliens en général, et à ckaciin en
particulier, qui liront ces présentes, Salut et bénédiction Apostolique.
loMME ainsi soit que plusieurs de nos pré' |décesseurs, Papes de Rome,
induits par ^le tesmoignage des Escritures Sainctes &et exemples de leurs
devanciers, entreprenans la charge du gouvernement de r^^îse Catholique,
ayent accoustumé de demander l'ayde de Dieu et inviter les fidèles
Chrestiens à pénitence, oraisons et œuvres de miséricorde, afin que par ce
moyen ils peussent conserver et maintenir iceux fidèles, qui sont membres
de l'Eglise, en persévérance en la foy Catholi

lyS PIERRE DE L'ESTOILE iSSg que, soubs Tobéissance du Pape de Rome, leur chef; et qu^eux aussi estans en ceste charge et ministère, ils eussent le moyen et pouvoir, par les prières et mérites de TEglise militante , d^amener ceux qui leur sont baillez en charge, par la grâce du saint Esprit, à la béatitude éternelle. Considéré aussi que cela mesme a esté faict et practiqué, ces années passées, par les mesmes Papes, excellens et recommandables, tant pour leur sainteté de vie que pour les mérites de leurs rares vertus, au grand profit et advantage de TEglise, Nous nous sommes persuadez certainement estre très expédient et nécessaire , que Nous faissions la mesme chose, en ce misérable temps auquel la navire de saint Pierre, par les énormes peschez et trop coustumières offenses des hommes, comme par grands orages et vens impétueux, croissans d'heure en heure, est tant agitée, et ce encor davantage que Nous nous recognoissons estre inférieurs en mérite de vertus à tous noz prédécesseurs Papes, et qui ne ressentons point seulement les adversitez présentes, mais aussi craignons les futures, car combien plus de sortes et plus grands maux et plus particuliers à la présente tempeste nous affligent ! Nous sommes tourmentez par les fléaux de la juste ire de Dieu, nous sommes pressez à la famine, nous sommes vexez de maladie, nous sommes accablez de guerre ; et si encor craignons-nous de ressentir d'autres misères et calamitez plus grandes. Bref, la charité des hommes estant refroidie , l'iniquité et malice s'est augmentée. Et néantmoins toutes ces choses ne nous retardent ny destournent aucunement de nostre entreprise , mais nous enfiambent et esmeuvent davantage à nous employer, avec tout soing et diligence assidue, à ces œuvres de piété et de charité. Pour ces occasions. Nous avons estimé estre de besoing d'invoquer l'ayde de nostre Sau

The text on this page is estimated to be only 27.79% accurate

rSSj BELLES FIGURES DE LA LIGUE 179 veur Jésus-Christ, qui, lors mesme qu'il se venge de ses créatures, exerce toutefois sa miséricorde, et à ceste fin aussi décréter des prières, processions et indulgences publiques. Préparons doncques , et avec grand zèle d'ardeur de dévotion , eslevons noz cœurs à Dieu, et frappons à la porte de sa bonté divine, accompagnons noz clameurs et prières de bonnes œuvres; importunons nostre bon Dieu, par exemples et effects aussi bien que par voix et paroUes, de peur que, nos actions estans mauvaises et reprochables, nos oraisons aussi soient infructueuses et inutiles. Nostre Dieu est juste et pitoyable, et comme il se rend farouche et rigoureux à ceux qui ne font pénitence de leurs peschez, aussi se monstre-il benîng et miséricordieux à ceux qui, avec regret de l'avoir offensé, se convertissent à luy. Avec une grande contrition en noz cœurs de toutes noz fautes, ayons soigneusement recours à luy, et requérons-luy humblement secours et ayde, pour nostretablissement , qui a accoustumé de garantir de toutes tribulations ceux qui s'amendent et corrigent durant ceste vie présente, et par après les amener à la vie éternelle. Et encores que Nous ne soyons point incontinent exaucez en noz requestes , ne laissons point pourtant à continuer nos prières, mais, plustost, en poursuivant nos dévotions, importunons- le. Dieu veut estre prié, il veut estre contrainct, et, aucunes fois aussi, il veut estre comme vaincu par impoitunité. A ceste cause, commençans à ceste noble ville de Rome, laquelle nostre Seigneur Jésus-Christ a estably pour chef et premier siège de la sainte Eglise Catholique, Nous ordonnons que prières et processions solennelles seront faites aux Eglises de S. Pierre, prince eau Vatican , et de Sainte Marie Majeur, imaine qui escherra après la feste de l'Epi1

i80 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg phanie , environ le neufviesme jour de Janvier présent mois; auxquelles Eglises avons proposé d^assister aux susdictes prières et processions, en toute humilité et abjeaion d^esprit et de corps, ensemblement avec noz vénérables frères les sérénissimes et révérendissimes Evesques, Cardinaux, Patriarches, Archevesques , et qui seront pour lors en ceste ville de Rome, et pareillement avec les Seigneurs, Ambassadeurs des Roys et Princes Chrestiens qui se trouveront auprès de nous, et autres Prélats et Ofi&ciers de nostre Cour Romaine, et avec les magistrats du Peuple Romain , estans aussi accompagnez de tout le Clergé et du Peuple. Ores, afin que Nous, qui, pour la petitesse de noz mérites, ne nous confions pouvoir acquérir ce que nous desirons et espé* rons, le puissions toutesfois impétrer par multiplications d'intercesseurs. Nous enhortons, au nom de Dieu, et tant qu'en Nous est possible, tous et chacun fidèles Chrestiens, de quelque sexe et condition qu'ils soient, et en quelque lieu qu'ils facent leur demourance, et de paternelle affection les admonestons que, aussitost que les présentes viendront à leur congnoissance, ils se disposent d'un cœur dévot et allègre, pour impétrer Tayde de Dieu, et pour rechercher, par vraye pénitence , et recouvrer la médecine propice et salutaire à tous les griefs maux qui nous environnent de toutes parts : et d'abondant rendent très humbles aaions de grâce à Dieu , père de miséri* corde , de ce qu'il donne si bénignement et abondamment, non seulement la vie, substances, biens, honneurs, mais encore aussi les dons spirituels à ses subjects pauvres fidèles, quoy qu'ils soyent pescheurs. Et, pour cest effect, que ceux qui seront en ceste ville de Rome, la première sepmaine ou la prochaine après, selon qu'il leur sera plus commode, ayent à jeusner la quatriesme, sixies

The text on this page is estimated to be only 25.54% accurate

[iiS'] BELLES FIGURES DE LA UIGUE i8i me férié, et le samedy d'icelle septnaine, et visiter dévolement les Eglisesdu bienheureux Sainct Pierre, et cellede Saincie Marie Majeur, ou Tune des deux, et là faire prières dévotes à Dieu, pour la conservation et augmentation de l'Eglise Catholique, extirpation des hérésies, pour la paix entre les Princes chrestiens, et afin qu'il luy plaise nous donner force et vertu pour nous purger, illuminer, et nous rendre plus parfaicts, et qu'outre cela ils facent autnosnes, et distribuent de leurs biens à leur volonté, et qu'aussi, en dedans ce mesmc temps, Ils confessent tous leurs peschez, et le jour du dimanche immédiatement après le samedy prédit, ou bien un autre jour de la sepmaine suyvante, ils se présentent en toute révérence au très saint Sacrement de l'autel, pour y recevoir le précieux corps de nostre Sauveur Jésus-Christ, Ce que nous entendons et desirons aussi cstrc faict et observé par tous et chacun de ceux qui sont hors la ville de Rome , en quelque lieu qu'ils demeurent, la première ou seconde sepmaine après que la copie des présentes aura esté publiée aux lieux et endroicts où ils habitent. Et quant aux religieux et religieuses qui sont enfermez en leur monastère, et aussi ceux qui sont détenus aux prisons, ou qui pour leur infirmité de maladie ou autre légitime cmpeschement ne pourront accomplir toutes ces choses cy dessus déclarées, ou aucune d'iccUes, Nous permettons qu'ils pourront dilTérer à les faire en un autre temps le plus proche, toutes fois qu'il leur sera commode , et mesmes de changer et commuer les choses susdites en autres œuvres pieuses selon le conseil et advis de leurs confesseurs, lesquels mesme leur sera loisible d'élire à leur volonté. Commandant au surplus à tous noz vénérables frères Patriarches, Archevesques, Evesques, ci à tous autres Prélatz des Eglises et lieux ordinaires, en m

i82 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg vertu de la sainte obédience, qu'^aussi tost que les présentes, ou copies d'icelles souscrites de la main du No« taire public, et signées de quelque Prélat ou autre per« sonne constituée en quelque dignité ecclésiastique , leur auront esté rendues, ils ayent à décréter et ordonner prières et processions solennelles, auxquelles eux-mesmes y assisteront, au jour qu'ils adviseront et détermineront, en une ou plusieurs Eglises , selon que bon leur semblera, aux fins que dessus; qu'ils facent aussi publier les présentes ou la copie d'icelles, par toutes leurs Pro« vinces. Eglises ou Diocèses. Ce que, à fin que tous et chacun s'efforcent d'exécuter d'autant plus soigneuse* ment qu'ils recognoistront estre par Nous repeus et refectionnez des dons et grâces spirituelles, nous confians en la miséricorde de Dieu tout puissant^ et sous Tau* thorité de saint Pierre et saina Paul Apostres, de la puissance de lier et deslier, que Dieu nous a imparty et communiqué, quoy qu'en soyons indignes, ouvrans largement les thrésors de l'Eglise, desquels Nous sommes establis dispensateurs. Nous donnons et octroyons, à tous et chacun qui accompliront les choses susdites^ planière indulgence et rémission de tous leurs péchez, par la teneur des présentes, telle qu'elle a accoustumé d'estre élargie et octroyée à ceux qui visitent', en l'an du Jubilé, les Eglises qui sont dans et hors la ville de Rome. Et si, outre plus , leur donnons puissance et liberté de choisir un confesseur séculier ou régulier, de quelque Ordre que ce soit, pourveu qu'il soit approuvé de l'Ordinaire du lieu , qui pourra les absoudre de toutes exconmiunications, suspensions, interdicts, et autres sentences et censures ecclésiastiques, et de toutes peines décrétées, et ordonnées à jure vel ab homine, en quelque manière et pour quelque cause que ce soit, mesme aussi de tous pes

The text on this page is estimated to be only 29.31% accurate

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i83 chez, excès, crimes, délits, quelque graves et énormes qu'ils soient, voire encore es cas réservez, tant aux Ordinaires des lieux qu'à Nous et au Saint Siège Apostolique, esians mesme contenus en la Bulle accoustumée d'estre leue, par chascun an, Cœna Domini, et par quelques Constitutions que puissent estre de noz prédécesseurs Papes, la teneurdesquelles Nous voulons estre réputée pour expresse et contenue aux présentes: mais ce seulement in foro conscientie, et pour ceste seule fois , et aussi de commuer et changer toutes sortes et espèces de vœux (réservez les vœux de religion et de chasteté) en quelques autres œuvres pieuses et salutaires, après leur avoir enjoioct à chacun d'iceux, en tous ces cas susdits, selon la gravité de leurs offenses, bonne et salutaire pénitence et toutes autres choses qui doivent estre raisonnablement ordonnées et imposées à tels excez. Ores, Nous n'entendons point dispenser, par ces présentes, d'aucune irrégularité publique ou occulte, ny d'aucune inhabilité, contractée en quelque sorte ei manière que ce soit. Et si, outre plus, Nous déclarons que ces présentes pourront servir seulement pour obtenir absolution au for de conscience, et de pénitence sacramentelle, non point au for extérieur et contentieux, et non à ceux qui seront excommuniez, suspens et interdicts par quelque juge, ou qui seront déclarez avoir encouru quelques sentences , censures et autres semblables peines, ou bien auront esté dénoncez publiquement, sinon à cest effect pour gagner et obtenir le fruict du présent Jubilé, si ce n'est qu'en ce temps préfix ils ayent satisfait ou accordé avec leurs parties, nonobstant aucunes Constitutions et ordonnances apostoliques, principalement celles par lesquelles la puissance d'absoudre de certains cas exprès en icelles, est si spécialement réservée au Pape séant pour lors , I

i84 PIERRE DE L*ESTOILE 1589 que ny semblables ou diverses concessions et octrois d^indulgences de Jubilé ou autres pareilles facultez (si non que d'icelles soit faicte mention expresse ou spéciale dérogation) ne pourront servir à aucun : nonobstant aussi toutes autres permissions, privilèges, induits, concédez et octroyez à quelque Ordre que ce soit des réguliers, ny toutes autres permissions contraires. Nous voulons aussi que telle et mesme foy soit ajoustée aux copies des présentes, estans mesmes imprimées, moyennant qu^elles soient subscribes et signées de la main d^un notaire public et scellées du sceau de quelque personne constituée en quelque dignité en r Eglise, qui seront ad joustées à ces présentes, mesmes si elles estoient exhibées et représentées. Donné à Rome, au Palais deSaint Pierre, Tan de Tincarnation de Nostre Seigneur mil cinq cens quatre vingt et unze, le cinquiesme jour du mois de janvier, et en la première année de nos» tre Pontificat. LEQUEL Pardon Jubilé estant parvenu à la cognoissance de Tillustrissime et reverendissime Cardinal de Gondy, nostre evesque et pasteur, iceluy, désirant se conformer à la sainte volonté et attention de Nostre Saint Père le Pape, et de sa part aussi procurer le salut et avancement de son troupeau , et Texciter de plus en plus à la recognoissance des grâces qu*il reçoit journellement de la bonté divine, et suyvant Tadmonition salutare de nostre dict Saint Père, exhorter ses ouailles, au milieu des grandes afflixions de tout ce Royaume de France et de toute la Chrestienté, invoquer Tayde de Dieu tout puissant par dévotes prières et toutes œuvres de charité, à ce principalement qu^il luy plaise, par sa sapience divine et immense, pourvoir au régime salutare de ce Royaume, et mettre fin aux nécessités et misères

i589 BELLES t-IGURES DE LA LIGUE i8S présentes, par la continuation et augmentation desquelles il est presque du tout desirait e: ruiné : a ordonné mondict seigneur Cardinal que le présent Jubilé et indulgences de pinière remission seront leuës et publiées par les curez et vicaires de toutes les Eglises, tant de ceste ville et fauxbourgs de Paris que de tout le diocèse : enjoignant auxdits curez et vicaires d'exhorter leurs paroissiens à gagner ce Pardon, selon sa forme et teneur, et spécialement les advertir d'assister en toute humilité et dévotion à la procession générale qui sera faicte te dimanche immédiatement devant la fcste de Pentecoste, et le mercredy, vendredy et samedy ensuyvans, jeusner bien dévotement, et, après avoir faict entière confession de tous leurs péchez à tels confesseurs qu'ils voudront choisir, selon la permission du présent Jubilé, recevoir, ledict jour de la Pentecoste, la communion du précieux corps de Jésus-Christ, ou bien quelque autre jour de la sepmaine suyvante et prochaine. Et d'autant que ledit seigneur Cardinal est deuement informé et adverty de la grande pauvreté et nécessité qui est aux maisons et couvents cy après nommez, il a aussi ordonné que ceux qui désireront gagner des indulgences dudict Pardon Jubilé, le mercredy de la susdicte sepmaine, visiteront les Eglises des Augusiins, Carmes et Quinze Vingts, Le Vendredy, les Eglises des Jacobins, Cordeliers et Filles de l'Ave-Maria. Le Samedy ou Dimanche, jour de la Pentecoste, l'Hostel-Dieu, et les Eglises des Filles-Dieu et des Filles Pénitentes, et feront, avec un grand ardeur et zèle, bien dévotes prières, aux fins que dessus, et icelles aussi accompagneront de charitables aumosnes envers les pauvres de chacun desdicts lieux. Et quant à ceux qui seront détenus de quelque infirmité de maladie, ou qui sont enfermez en quelques monastères ou prisons, k

The text on this page is estimated to be only 23.90% accurate

i86 PIERRE DE L'ESTOILE 1S89 ou qui seront retenus par quelques légitimes et raisonnables empeschemens, ledict seigneur Cardinal et pasteur leur donne pouvoir, suyvant le contenu audict Jubilé, de commuer et changer lesdictes vîsitations en telles œuvres pieuses qui leur seront ordonnées par leurs confesseurs ou supérieurs. Signé : HA.TON. JUBILÉ DE NOSTRE SAINT PÈRE LE PAPE CLÉMENT VIII» séant à présent, afin d'implorer l'ayde divin, au commencement de son Pontificat, pour l'heureux gouvernement de l'Eglise Catholique et pour les nécessitez présentes. Imprimé à Paris, par Jean Le Blanc, imprimeur, demeurant en la rue du Paon, à l'enseigne du Soleil d'or, pris Saint Nicolas du Chardonneret. Placard grand in-folio, sans date. (fc^ ;^c^\\j^.^ OSTRE Saint Père le Pape Clément, C'^^^YrÇ(T^ ^^"* ^ présent, donnant sa Bénédic^ tion apostolique à tous fidelles Chres) tiens, et considérant que, en ce temps u calamiteux auquel TEgUse Catholique ^ est agitée de grands troubles, estant appelle (n'y pensant point) par la Divine Bonté au souverain

The text on this page is estimated to be only 29.81% accurate

(589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 187 gouvernement d'icelle Eglise : Il doibt principalement penser à commencer ses actions par Celuy auquel il doibt diiiger et rapporter toutes ses Intentions et desseings, attendu que le faix et la grandeur de ceste charge surpassent la ténuité de ses forces, et les dangers et bazars qui menacent le peuple Chrestien de toutes pars le requièrent et le forcent de ce faire, à l'exemple de quelquesuns de ses prédécesseurs, afin qu'il plaise à Dieu tout puissant l'assister de sa spéciale grâce , au commencement de son Pontificat. Il a juge qu'il luy estoit nécessaire d'avoir recours à Dieu, et le rendre propice par pénitence, espérant que, combien que quelques fois il retarde d'exaucer les prières de ceux qui le réclament, néantmoins, en temps opportun, il exaucera les vœux communs, tant de luy que de tous les fidèles Chrestiens, d'autant que, s'il diffère à nous ouyr, il ne nous prive, pour cela, de ses misérations, et n'oublie à nous faire grâce, et, lorsque de sa verge il visite noz iniquitez, il retient en son ire ses miséricordes. Pour ceste cause, invite et exhorte, tous et chascun, les fidèles soy de humilier leurs âmes devant Dieu, et briser leurs cœurs par vraye contrition, et s'employer unanimement en tous fruicts dignes de pénitence, en oraisons et jeusnes, et tous autres œuvres de piété, avec persévérance, à ce que, par les communs suffrages des pénitens, nous soyons mutuellement aydez. OR, pour commencer à la ville de Rome, où nostre rédempteur Jésus-Christ a estably le Saint Siège Apostolique, et qui est la Mère et Maistresse de toutes les autres Eglises, a ordonné que, la sepmaine immédiatement après le premier Dimanche de Caresme, se facent processions solennelles aux Églises de ladicte ville, à sçavoir : à celle de Saint Pierre, Prince des Apostres, au

i88 PIERRE DE L'ESTOILE iSSq Vatican, et de Sainae Marie Majeure : èsquelles processions nostredict Saint Père, en toute humilité d'esprit et de corps, assistera, accompagné de tous Messieurs les Cardinaux et de tous Patriarches, Archevesques et Évesques estant pour lors en iadicte ville, comme aussi de tous les Orateurs ou Ambassadeurs des Roys et Princes chrestiens estans audict lieu, et de tous autres Prélats, Officiers de la Court de Rome, Magistrats du Peuple Romain, et de tout le Clergé et peuple dudict lieu. Et, afin que telles prières et supplications soient plus efficaces et plus fructueuses, exhorte en Jésus-Christ, que tous fidèles chrestiens, estans alors en Iadicte ville, ladiae sepmaine ou celle diaprés immédiate, et, quant aux autres provinces, régions et lieux, aussi tost quUl auront receu ces présentes, à sçavoir la première ou seconde sepmaine après la publication d'icelles, que ils présentent à Dieu leurs saintes prières, à ce qu'il luy plaise maintenir et conserver la Sainte Eglise, et signanmient assister de son ayde céleste le Royaume de France, estant pour le présent en extrême danger ; le restituer en une vraye paix tant désirée, extirper toutes hérésies, et conserver et augmenter la foy Catholique, et donner à nostredict Saint Père les forces et moyens pour se pouvoir acquiter heureusement de sa charge, à la gloire de Dieu et au salut de tout le troupeau de Jésus-Christ : et que ceux qui sont présents en Iadicte ville visitent les susdictes Eglises de Saint Pierre et Sainte Marie Majeure, ou Tune d'icelle à leur choix. Mais, quant à ceux qui sont hors de Iadicte ville, qu'ils visitent l'Eglise ou les Eglises qui leur seront députées par les Ordinaires des lieux, ou par leurs vicaires, ou, au défaut d'iceux, par ceux qui auront charge des âmes èsdicts lieux, un jour ou plusieurs jours de la susdicte sepmaine, à tout le

The text on this page is estimated to be only 28.42% accurate

i589 BELLES FIGUKliS DE LA LIGUE 189 moins une fois : et outre ce, qu'ils jeusnent le mercredy, vendredy et samedy de ladicte sepmaine, ou de la sepmaine immédiatement suyvante, et, selon leur dévotion et moyens, exercent aumosnes envers les pauvres ou envers les lieux pieux : et dedans cedit temps facent confession entière de tous leurs péchez à un prestre approuvé de l'Ordinaire, et, le jour du Dimanche immédiatement suyvant, ou autre jour de la sepmaine suyvante, selon l'advis et conseil de leur confesseur, reçoivent dévotement le très sainci sacrement de TEucharistie. Et, quant à ceux qui seront en voyage par mer ou par terre, après leurdict voyage accompliront ces choses susdictes. Et quant aux Réguliers, de quelque sexe qu'ils soient, delenuz en cloistres, et ceux qui seront en prison ou captivité, ou, pour infirmité corporelle ou autre empeschement, ne pourront accomplir les choses susdictes, ou quelque partie d'icelles, pourront, par l'advis et conseil de leurs confesseurs, commuer et changer toutes les choses susdictes ou quelque partie d'icelles en autres œuvres de piété, ou bien pourront différer en quelque autre temps, le plus proche que faire ce pourra. Toutes lesquelles choses, afin que ils les exécutent d'une plus franche volonté, d'autant qu'ils se verront plus amplement réfecionnez des dons et grâces spirituelles ; Nostredict Saincc Père, se confiant à la miséricorde de Dieu tout puissant, et en l'autorité de Saint Pierre et Saint Paul, au moyen de la puissance de lier et de délier laquelle luy est donnée, ouvrant les trésors de l'Eglise, desquels il est, par la grâce de Dieu, dispensateur : Donne, à tous ceux et celles qui auront accompli les charges susdictes, pleine et entière indulgence et rémission de tous leurs péchez, comme, en l'an de Jubilé, est donnée à tous ceux qui visitent

19Q PIERRE DE L'ESTOILE 1589 certaines Eglises, dedans et hors la ville de Rome. Davantage, à tous et un chacun desdicts fidèles, de quelque ordre et congrégation qu'ils soient, donne puissante et faculté de eslire et choisir tel prestre qu'ils vou* dront pour leur confesseur, tant régulier que séculier, approuvé de l'Ordinaire des lieux, lequel les puisse absoudre de toute sentence d'excommunication, suspension, interdit, et toutes censures ecclésiastiques décrétées ou infligées ou de droict, ou par le juge, en quelque manière que ce soit : comme aussi de tous péchez, excez ou délits, de quelque gravité et énormité qu'ils soient, et mesmes de tous cas réservez, tant aux Ordinaires des lieux que à nostredict Saint Père et au Siège Apostolique, voire de ceux qui sont portez et contenuz en la Bulle De cœna Domini, ou par toutes autres Constitutions de ses prédécesseurs Papes, desquelles Constitutions il veut et entend que la teneur soit teniie pour expresse par ces présentes, et ce au for de conscience et de confession auriculaire, pour ceste fois seulement. Et au surplus, leur pourra ledict confesseur commuer et changer tous vœux (excepté les vœux de religion et de chasteté) en autres œuvres pieux et salutaires, en leur joignant toutesfois à un chacun d'eux pénitence salutaire pour tous les cas susdicts. Et afin que l'intention de nostredict Saint Père parvienne à la cognoissance d'un chacun, mande à tous les Patriarches, Archevesques, Evesques et autres Prélats des Eglises, en vertu de sainte obédience, que, ayant receu copie ou exemplaire de ces présentes, incontinent ils les publient et facent publier, par les Provinces, Eglises et Diocèses de leur ressort, chacun en leur endroict, et que ils ordonnent et facent célébrer solennelles processions et supplications, tant par le clergé que par

The text on this page is estimated to be only 27.04% accurate

r 589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 191 le peuple à eux
subject, comme nostredict Sainci Père a ordonné en ladJcte ville de Rome,
Or, notamment, nostredict Saînt Père n'entend dispenser aucun de
irrégularité publique et occulte, ni d'aucune défectuosité, incapacité ou
inhabilité, contractée en quelque manière que ce soit, voire au secret de
conscience et de confession, ny de donner puissance à aucun d'en dispenser.
CoMMK aussi il déclare que ces présentes ne pourront servir à personne, si
non qu'au for de conscience et de pénitence secrettc, et non au for
contentieux et extérieur, et mesme, quant au for de secret de conscience, ne
veut aussi qu'ils servent à ceux qui seront excommuniez, suspens et
interdits, et déclarez, par sentence de quelque juge, sinon au cas que, dedans
le temps de la célébration de cedict Jubilé, Ils ayent satisfaia ou accordé
avec les parties. El , pareillement, n'entend que ces présentes puissent servir
aux Hérétiques ou Schismatiques, spécialement et nommément déclarez ou
condamnez, nonobstanttoutes Constitutions et ordonnances apostoliques,
principalement celles par lesquelles la puissance d'absoudre seroit réservée,
en certain cas exprès, spécialement au Pape pour lors séant, comme aussi
que semblables ou dissemblables Jubilez ne leurs puissent servir, si n'est
faict une expresse mention ou spécial dérogatoire en iceux. Nonobstant
aussi le serment de quelque Ordre ou Congrégation régulière, ou statuts,
privilèges, induits et lettres apostoliques, confirmées par authonté
apostolique, données, approuvées ou renouvelées auxdicts Ordre et
Congrégation, à toutes lesquelles et chacunes Constitutions, encores que
d'icelles soit faicte spéciale et singulière mention, et non par clauses
générales, nostreJ

192 PIERRE DE L'ESTOILE iSSq dict Saint Père, pour ceste fois spécialement et expressément, déroge, pour TefFea de ces présentes, et à toutes autres contraires. Veut aussi et ordonne que pareille foy soit adjoutée à à toutes les copies exemplaires de ces présentes imprimées et soubsignées de la main de quelque notaire public et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, conmie en Toriginal desdictes lettres, si elles estoient exhibées et présentées. Donné à Rome, Tan de l'Incarnation mil cinq cens nonante et deux, le quinziesme febvrier, Tan premier de son Pontificat. Lequel Jubilé ayant esté receu par Monseigneur le Révérendissime Cardinal de Gondy, Evesque de Paris, ou par ses grands vicaires, désirant de satisfaire à la volonté et sainte intention de nostredict Saint Père, et de promouvoir tant qu'il luy est possible le salut de son troupeau, a ordonné et ordonne que ledict Jubilé soit publié, tant en ceste ville et fauxbourgs de Paris que par tout son diocèse, et pour le regard de la ville et fauxbourgs, soit célébré le Dimanche cinquiesme diaprés Pasques, qui est le troisième jour du moys de may, et pour le regard des champs, qui ne le pourront célébrer cedict jour, qu'ils le célèbrent le Dimanche immédiatement suyvant, ou, pour le plus tard, le jour de la Pentecoste, et, pour cest effect, que tous les curez ou vicaires et autres prélats et supérieurs d'Eglises, chacun en leur endroict, exhortent tous leurs subjects à exécuter le contenu dudict Jubilé selon sa teneur, et signamment à disposer leur conscience par une vraye pénitence et confession auriculaire, et à jeusner le mercredy, vendredy et samedy de la sepmaine immédiatement précédente, et, le Dimanche, recevoir en toute dévotion le saint Sacrement

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 193 manche, recevoir en toute dévotion le saint Sacrement du précieux Corps de Jésus-Christ, et accompagner leursdicts jeusnes et communion de prières et aumosnes charitables, en invoquant le nom de Dieu tout puissant, et implorant Tintercession de la sacrée Vierge et des autres Saints glorieux, pour les causes déclarées par ledict Jubilé, et signamment pour le repos et tranquillité de l'Eglise Catholique, conservation de la Foy Chrestienne en ce Royaume soubz Tobéissance de nostredict Saint Père. Et, parce que ledirt sieur Cardinal Evesque est deûement adverty de Textreme nécessité et pauvreté de THostel-Dieu de Paris, des Filles Pénitentes, des FillesDieu, de r Ave-Maria et des Quinze- Vingt, a d'abondant ordonné que, lesdicts jours de jeusnes et Jubilé, ceux qui voudront gagner ledia pardon, pour le regard des habitans de la ville et faux-bourgs, visiteront les Eglises des diaes Maisons, à sçavoir, le mercredy, la Maison de TAve-Maria et Quinze-Vingt, et, le vendredy, celles des Pénitentes et Filles- Dieu, et, le samedi ou dimanche, r Eglise de Paris, pour THostel-Dieu. Et, pour le regard des Paroisses des champs, visiteront telles Eglises ou chapelles qu'aviseront les curez ou reaeurs d'icelles, chacun selon leur commodité, tel jour que ils verront bon estre, ou le mercredy ou le vendredy, samedi ou le dimanche, auquel ils célébreront ledict Jubilé. Et, quant aux maisons de religion et ceux qui vivent en cloistre, ledict sieur Cardinal Evesque en laisse la disposition, pour le regard desdictes visitations, aux Supérieurs desdictes maisons. Mais, quant aux prisonniers et malades, et autres detenuz de quelque légitime empeschement, remet le changement desdictes visitations à la discrétion et prudence des Pères Confesseurs, suyvant la teneur dudia Jubilé. Et, pour inviter à ce faire tous ses subjeas, i3

194 PIERRE DE L'ESTOILE i5go ledict sieur Cardinal Evesque, de Tautorité quUl luy est donnée par la dignité de Cardinal, leur donne de sa part cent jours de vray pardon. Et, d'abondant, a ordonné que, pour le regard de la ville et faux-bourgs, sera faiae et célébrée, le Dimanche immédiatement précédent, à sçavoir : le vingt-sixiesme d'apvril, une procession générale à la manière accoustumée, allant de TEglise de Paris à Sainte Geneviève du Mont, et, pour cest effea, enjoinct à tous les Abbez, Doyens, Chapitres, Prieurs, Couvents, Curez ou Vicaires, de comparoir, ledia jour, en ladicte Eglise de Paris , à sept heures de matin, pour assister, en bon ordre, à ladicte procession, en priant Dieu, pour les causes susdictes, et pour obtenir sa grâce, à dignement célébrer ledia Jubilé. Outre ladicte procession générale, chacune Eglise fera quelque procession particulière, tel jour de la sepmaine qu'ils verront bon. LX DROLLERIE DES FORCES DE MAYENNE Sur la marge de la pièce qui va suivre, L'Estoile a écrit : Le 1^r d^e aoust iSço, contre la muraille de la porte SaintInnocent, par où on entre aux Halles, on trouva peinte une drollerie, en laquelle le duc de Mayenne estoit représenté avec de grands cizeaux qu^eon appelle àts forces^e qu^eon avoit peintes au-dessus de lui. Après lesquelles il suoit fort, et travailloit pour les avoir. Mais il ne pouvoit atteindre. Et y avoit-Pon inscrit au-dessus, en grosse lettre : JE NE PUIS AVOIR MES FORCES.

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE içS LXI AD SACRAM
VIRGINEM LAURETANAM Joan. Buchaeri, Theol. Paris. V O T U M
Anno D. i586. Mense Februar,^ inter equitandutn in ipso ad ejusœdem
ilinere^ raptim ut raque lingua script utfij nunc vero recens editum.
L'Estoile a écrit au dos : Ad Sacrant Virginem Lauretanam D, Boucher
Theologi Paris. Votum. iSgo. Gravure sur cuivre, signée à droite : C. Suisse,
fe. La Santa Casa de Lorette, transportée dans les airs par deux anges. Au-
dessus, la Sainte Vierge, dans une gloire, avec l'Enfant-Jésus entre ses bras.
A gauche, ce distique grec : AfifànpoVf TCxvov xoel yivniipa Xiyu, A
droite, ce distique latin, qui en est la traduction : Sum quod eram, nec eram
quod sum, nunc dicor utrumque, Filius hoc dicit dicit et ipsa parens. Le
texte est sur 3 colonnes; la première contient la pièce latine, dont les vers
français qui occupent la 2^ et la 3° colonne sont la traduction. Les
références bibliques s'y trouvent répétées; on a omis ici cette répétition, à
cause de la longueur des lignes. icubi Justitiae dédit oscula Pax; ubi primum
Psai. S4. j^pSfl^ EfTudit terris Gsii benedictio rorem; Es. 45. SSSSSli
Rerum ubi mutata est séries; ubi grandia parvis, Infima supremis coiere,
aeterna caducis; Tempus ubi accepit sine tempore temporis Author,
4Reg.2oDitaruntque inopem Cœli commercia mundum; Es. 38. Sol ubi
retrogradus, veluti Gygis, aethere ab alto Psai. iS.Exiliens, decimam
descendit ut ederet umbram, Eze. 33. Se tenui obscurans ut panderet omnia
nube, I Cor. f. Infirmosque petens ut fortia rumperet artus; JoaD.i3. Rex
idem et servus, divesqueet pauper in unum;

igô PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Psai.48. Dicta ubi sancta fidem
 accipiunt; ubi scinditur alto Dan. 3. Absque manu de monte lapis, qui
 conterat orbis Imperium, et magni succrescens montis ad instar, Mole sua
 terram premat idem ; ubi origine mundi Est. 43. Majus surgit opus; novum
 ubi quod mundus adoret, Grande, immensum, ingens, quod non vox dicere,
 non mens Concipere ulla queat, secli spem arrhamque futuri Hier.a3.
 (ViRG0 virum in sese clausit quod foemina circum), Omnipotens fecit nova
 per miracula Numen. Puram ubi te puri pure genuere parentes, Natam de
 sterili mundus, sine labe creatam, Obstupuit Daemon ; ubi Cœli plurima
 circum Te obsequiosa pbalanx sola et tibi nota remansit, Conscia turma tuæ
 fidei sanctique pudoris; Venter ubi, modulante novum Cœli alite carmen,
 Arcano intumuit Verbo tuus, et De us in te Luc. ii.Factus HOMO EST,
 infaus jacuit, tua et ubera suxit. Luc. 3. Subditus et fabro fabricator substitit
 Orbis. Joan.19. Pauper ubi assumpto super ardua sydera nato
 P8ai.44.Virgine cum socio aethereas et primoribus aulae Vixisti,
 psallensque dies noctesque fuisti ; Quam ne indigna domum gens et sine
 honore haberet, Hue de Judaïco (mirum !) super aequora tractu Angelicae
 médium vexere per aéra turmae Sancta Parens, vitæ Spes et tutissima
 nostrae, Cant. 6. Seu Lunam, Stellamve Maris, seu dicere Primam Te juvat
 Auroram, Castrorumve Agmen et armis Cant. 4. Munitam Turrem, seu laeto
 germine Vitem, Eccî. 34. Seu Palmam,Platanum,tangentemve
 astraCupressum, Seu Cedrum excelsam, seu baccis uberem Olivam, Cant.
 4. Seu vitae Puteum, rapîdarum aut Flumen aquarum, Cant. 3. Seu
 Myrrham electam, seu Virgam Thuris odores Cant. 6. Spirantem cœlo, seu
 Sponsam, sive Columbam Prov.3i.Ornatam gemmis, Cœli et bona cuncta
 ferentem;

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 197 Hic (inquam) hic
ubi tôt surgunt mysteria, proni Dum cadimus, vota atque tuis persolvimus
aris, Dulcia jamque foco, jam figimus oscula muro, Qui te, qui mundi texit
fovique parentem, Phiip.s.Regnantem Cœlo et terris servile jacentem, Si
tibi sic visum est tu» ut hoc vestigia restent Vit» sancta loco, minimas si
judice te hinc est Reliquias efferre nefas sub vindice pœna ; Si quam hic sis
prassto miseris, quam vota bénigne Excipias, tota pendentes aede tabellas
Testantur, varii et votiva anathemata casus; Si velut icta Deo percellitur et
quatitur mens, Inque novum vêtus exit homo, fletuque rigantur Ora, sacris
adytis quisquis vestigia fixit, Excipe Diva tui vénérantes limina tecti Et
laeto peregri venientes aspice vultu ! Quseque Dei templum es, quse nobis
Arca salutis, PMi.86.Sic habitare tuo nos fac sub tegmine et umbra, Lseta
quies ut sit, vitiorum et frigeat asstus f Quod te si multis recolit tua Francia
templis. Si tutata tuum est et verbo nomen et armis, Dum fiirerent diras
passim contagia turbas. Si toties mittit tua ad hase cunabula, qui te Reginam
mundi cœlo terraque potentem Ex animo implorent, votum hoc miserata
tuorum, O pia, da nobis det ut ista profeao pacem Ecclesiae et Regno, da ut
pulsis Gallia nimbis Splendeat, et clauso qui Christi primus in horto Flos
est, saepe ab apris, sœpe et tentatus ab ursis, Crescat, et aucta suum
splendorem Lilia servant ! Sic tuus o nostris augescat cultus in oris ! Sic tibi
Parrisii reddant sua munera cives ! Nosque tua in terris sic te laudemus in
asde, iEternum ut Cœlo tandem pœana canamus !

198 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo LE MESME EN FRANÇAIS
CY OÙ fut que Paix la Justice a baisée, Oï du Ciel plut sur nous la
première rousée, R! Où, se veid remuer de Nature le cours; Où le grand au
petit, bas au haut à rebours, V Eternel au mortel/ut joint par alliance; Où prit
l'Auteur du Temps, sans temps, en temps naissance; Où le Soleil, son cours
naturel rebroussant. Ainsi comme un Géant, sauta vers sa carrière. Et r
ombre recula de dix poincts en arrière; Où y pour tout éclair cir^ de nuë
s'obscurcit. Et, pour vaincre le fort, infirme se rendit. Un mesme roy et serf,
riche et pauvre ensemble. Où des Oracles saints la voix afaict
s'assemble; Ou, d'faict d'un mont^ sans main d'homme vivant, La
Pierrette, tranchée, en bas s'en va roullant. Pour du monde briser V empire,
et le conquerre. Et puis/aire un grand mont remplir tout la terre. Où un
œuvre fut fait plus grand que l'Univers; Où, de Dieu Tout-Puissant, par
miracles divers. Fut /ait ce cas nouveau, ce cas non veu encore. Sans
mesure et sansfin^ que tout le monde adore, Ce cas où toute langue et tout
esprit se rend, Seule ame et seul espoir du Ciel qui nous attend, Qu'une
mesme seroit Vierge et d'un homme enceinte; Ici où tes parens, de vie pure
et sainte, Ont ton corps pur et saint engendré purement ; Où le Monde et
l'Eftfer s'estonnèrent comment, De stérile, avoit peuyssir telle lignée^ Et
qu'au ventre elle fut sans souilleure créée;

The text on this page is estimated to be only 22.72% accurate

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 199 Icy où, le servant
par bandes et cantons, Scullets ont demeuré du Ciel les escadrons, Troupes
qui de tafoy et chasteté tant pure Les tesmoins ont esté, quand, par douce
mesure, Chantant l'oiseau du ciel un cantique nouveau, Ton ventre/ut enflé
de ce secret tant beau, Et le Verbe divin, Dieu cti soy par nature, En toy
homme fut v k\i, et douce nourriture De tes mammelles prit, et au berceau
fut mis, El, forgeron du Ciel, au/orgeur/ut soumis; Oii, lui au Ciel monté,
d'un vierge accompagnée, Et des premiers barons de la Cour éthérée,
Pauvrette tu vesquis, passant au saint discours, En prières et chants, et les
nuicts et les jours; Lieu que, pour d'iceluy ne pouvoir la mémoire Parmi les
mescréans se conserver en gloire. Les Anges {cas nouveau) ont pardessus la
mer Chariéjusqu'icy, par le vuide de l'air; Sainte mère, et espoir très-seur
de nostre vie, Soit que tu aymes mieux que « la Lune « on te die, Ou «
Estoille de mer « , ou « Celle que le jour Nous redore au malin a , ou de n
David la Tour, Munie de boucliers et armes acérées » , Ou ' Pointe mise en
rang de puissantes armées » , Ou « Vigne portant fruit plaisant et gracieux
« , K Palme ■, « Plane a , ou a Cypès, qui monte jusqu'au deux. Ou 1
Cèdre haut élevé », ou «fructueuse Olive», Ou «fleuve impétueux • , Ou H
Coulombs t, ou «du Ciel l' Espouse souveraine. Qui seule de tous biens et
richesses es plaine. 1 I Icy {dis-je), oit de tant de mystères hautains La
mémoire /lorist, nous voians, jointes mains,

200 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Prosternés devant toy, et toute
ceste bande Dessus tes saints autels présenter son offrande, Baisant or' le
foyer j or^ la sainte paroy, Qui chaufféy qui couvert, qui ont mis à recoy Et
Toy y et Celuy-là qui le Monde fait estre, Roy au ciel, et en bas serf se
faisant parestre ; Si tel fut ton plaisir, qu'enclos en ce pourpris, Fust le
vestige saint de ce que tu vesquis; Si tirer ne s'en peut la moindre
parcelette. Que soudain de ta main vengeance n'en soitfaicte^ Si, dans ce
tien manoir, pendus et attache:^^, Tant de vœux et tableaux, d'anathèmes
sacre\ Montrent comme en ce lieu tu te rends secourable, Et as des affligés
la prière agréable, Si entrer ne s'y peut, que l'esprit, agité. Ne se ressente à
coup d'une Divinité, Et, faict homme nouveau, laissant sa peau première,
Ne verse de ses yeux de pleurs une rivière, Reqoy ceux quiy de loin, pour
ton toict révéler, Sainte Vierge, et en Luy, te viennent honorer! Et toy y qui
es à Dieu le temple où il habite. Et à nous, de salut l'Arche seure et le giste,
Fay que sou:(^ ton abry tellement nous logions Qu'aufrai:^, loin du péché,
joyeux nous reposions ! Que si, en tant d'endroits et de Temples encore, La
France de ton nom la sainteté adore. Si tant de fois elle a, par armes et par
voix y Rompu de tes hayneurs les furieux abois, Déceus par le poison d'une
secte maudite, Si à ce tien berceau parfois si belle suite Elle envoyé de
gens, qui, d'esprit et de cœur, Roy ne en terre et au ciel, te chantent par
honneur; Regardant d^un œil doux ceste sainte prière De nous tes
serviteurs, fay pour nous, douce Mère, Que ce voyage saint donne comble
de paix

iSgo belles figures DE LA LIGUE 201 A l'Eglise et Estât de ton
Peuple françois ; Et qu* après ces brouïll%\ nostre France puisse ore
Reprendre son teinfrai:^^ et son beau temps encore y Et celle y entre les
fleurs, au clos ^e Jésus-Christ, Qui tient le premier rang et sur toutes reluit y
Fleur, des ours et sangliers tant de fois enviée. Croisse j et des Lys croissant
la blancheur soit gardée! Ainsi puisse ton loss'accroistre en nos quartiers!
Ainsi de ton Paris soyent les vœux plus entiers! Et nous, en ton hostel,
chantions aussi ta gloire. Pour jamais, triomphans au Ciely ne nous en taire!
Amen. AD EAMDEM VIRGINEM Dedicatorium, ^TALA quos praeceps
fudit per itinera cursus, Per juga, per montes, flumina, saxa, lutum, [Horum
si pluvias, si conscia frigora, vend, Grando, nix, glacies, atque pruina, fuit :
Tempora Diva tuae dum certant omnia laudi, Sic nostrae versus pignora
sume viae, Det labor ut patiens per mille incommoda mundi, Juge tibi
aetherea dicere in arce melos. AD EAMDEM De præsenti editione.
iCiLiCET aspice te quod carmen fuderat ardens iSpiritus, ante tuis fieret
dum proximus aris, :Atque repente tuum faceres, o Virgo, Poetam
Tranquilla pace et meliori tempore, nunc dum

The text on this page is estimated to be only 20.38% accurate

aoa PIERRE DE L'ESTOILE 1590 Igné, famé et ferro, dura, ruât
dente Draconis Pressa, tuis laribus sua vou Lutetia sacrai, Suppressum
interea et clausum tamisper in umbra Edimus, auxilii praesagia certa futuri,
Quodque animos ad te per se currentibus addat. At tu, quis miseris toties
succurrere nosti, Tanta tus nostris si pars est laudis in oris, Si primigenitos
chari fert Gallis nati, Eia âge, monstra te, in tanto discrimine, tamen, Et
deploratis fer opetn mitissima rébus I 4 Julii 1510. A Paris, chez Guillaume
Bichon. ^^ XLII ORDRE DU ROY CONTRE LES CAPTURES ET
EMPRISONNEMENTS DE PERSONNES DANS LA VILLE DE PARIS.
Placard petit in-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur. Le Roy en son
Conseil, ayant receu plusieurs plaines des emprisonnements faicts
d'aucunes personnes, sous prétexte de tenir le party contraire, ou sur l'
espérance d'en tirer rançon, par quelques particuliers, de leur autorité
seule, et en maison privée ; pour obvier au mal qui en pourroit arriver, et
afin de conserver ceste ville en repos et tranquillité, et

The text on this page is estimated to be only 27.03% accurate

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 2o3 les bourgeois et les habitans d'icelle en assurance de leurs vies et biens ; A faict et faict inhibitions et deffenses, sur peine de la vie, à toutes personnes, de quelque estât, qualité et condition qu'elles soient, de faire, ny faire faire de leur autorité aucunes captures et emprisonnement en maison privée ou ailleurs, ny les détenir, soit pour en tirer rançon, ou pour quelque autre cause ou occasion que ce soit, saisir et transporter meubles des maisons de ladite ville, sans ordonnance ou commandement dudict Conseil, de la Coun de Parlement, Prévost de Paris, son Lieutenant, ou Prévost des Marchands et Eschevins de ladicte ville, selon leur pouvoir : Enjoignant aux Collonels, Capitaines, leurs Lîutenans et Enseignes, et à tous Bourgeois d'icelle, s'opposer et résister à ceux qui se trouveront contrevenir à la présente Ordonnance, se saisir de leurs personnes, et les amener seurement par devers le Magistrat ordinaire, pour estre procédé contr'eux par la rigueur susdicie, sans espérance d'aucune grâce : Afin que, par l'exemple de la punition qui s'en suivra, telles voyes extraordinaires puissent cesser, et chacun soit maintenu en paix et seurcté sous la protection de Sa Majesté et desdicts Magistrats, Et sera la présente Ordonnance leüe et publiée à son de trompe et cry public, et copie d'icelle attachée es Carrefours de ladicte ville. Faict au Conseil d' Estât tenu à Paris en la présence de Monsieur le Légat, Monsieur de Nemours et des sieurs députez de la Court de Parlement, Chambre des Comptes, Court des Aydes, et autres Compagnies y assistans, le 26' jour d'avril 1590. SENAULT. Leit et publié à son de trompe cl cry public, par les 1

The text on this page is estimated to be only 25.65% accurate

ao4 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Carrefours de ceste ville de Paris, accoustume\ à faire cris et publications , par moy Thomas Lauvergnat , Crieurjuré du Roy nostre sire en ceste pille de Paris, accompagné de Pierre Braconnier, commis de Philippes Nqyret, Trompette ordinaire en cestedtcte ville, et itun autre Trompette, le Vendredy, 27' jour d Avril 1590.

Lauvergnat. 9%> De par les Prévost des Marchans et Eschevins de cette ville de Paris Le Lieutenant Civil de la Prevosté et Viconté de Paris. Placard petit in-4', mhs nom de lieu ni d'imprimeur. f STANS les grains qui sont es environs 3§ de ladicte ville prests à couper, il est de H^^f besoin^, de peur que l'ennemy n'en ^_^g>^5jj face le degast, d'en faire promptement ^tLt/tU^g-^ la cueillette et d'amasser à cest cffect bon nombre de paysans et laboureurs experts en telle affaire. Â ceste cause, bien informez de la bonne volonté et affection que porte à ce party Tibault le Roy, Nous luy avons donné pouvoir d'assembler le plus grand

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE toi nombre desdicts
paysans et laboureurs réfugiez en cestedicte ville, qu'autres y demourans,
dont il sera par luy fait un roole, qu'il nous apportera en nostre Bureau, pour
puis après estre advisé du temps, lieu et heure que se pourra faire ladite
cueillene, soubs bonne et seure escorte : Prions tous Collonels, Capitaines et
Bourgeois luy ayder en tout ce qu'ils cognoistront pour cest efTect, et
appeler lesdits laboureurs et paysans villageois estant soubs vostre
Commandement, pour faire rooles de leurs noms, afin de faire brièvement
assemblée pour la cueillette l'un de l'autre desdits grains et fruits. Fait au
Bureau de ladite Ville, ce premier juillet igSo. AJnsi signé : De la Brdiebe.
Marteau. Costeblanche. De par le Duc de Genevois et de Nemours Et les
Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. Placard petit 10-4',
sans nom de lieu ni d'imprimeur. MONSIEUR La nécessité des vivres qui
est en Il ceste ville, estant accreüe depuis que les g ennemys se sont logez
dans les Fauxi bourgs, a donné occasion à plusieurs Bouigeois, des plus
affectionnez au bien et conservation

206 PIERRE DE L'ESTOILE 1590 d'icelle, de se dispenser d'eux-mesmes d'aller aux gardes de la nuict, comme ils avoient accoustumé : Qui a esté cause que les autres ont, moins affectionnez, sous ce prétexte, usé de pareille dispense, et que les Compagnies qui dévoient entrer en garde la nuict se sont trouvées fort faibles, ainsi que nous avons esté bien avertis par ceux qui ont durant ce temps-là fait les rondes : Ce qu'estant recongneu par lesdits ennemis, il est à craindre que, par le moyen de ces partisans qu'ils ont parmy nous, nous attaquant de vive force, il n'arrive aucun sinistre inconvénient à cestedite ville : A quoy désirant remédier autant qu'il nous est possible. Nous vous prions et néanmoins ordonnons que, continuant vostre bonne vigilance au bien et conservation de cestedite ville. Vous ayez à assembler, dans ce jourd'huy, tous les Capitaines, Lieutenans et Enseignes de vostre Compagnie, et leur enjoindre, de par Nous, d'assister doresnavant en personne auxdites gardes de la nuict : à ce que par leur présence lesdits Bourgeois, ainsi refroidis au besoing et nécessité,, soient incitez à les assister : Ce que Nous leur enjoignons très expressément pour si peu de temps qu'il nous reste à patir, à peine d'estre descheuz du droict de Bourgeoisie et déclarez ennemis et proditeurs de leur patrie. Fait à Paris, le jour d'Aoust 1590.

The text on this page is estimated to be only 23.82% accurate

BELLES FIGURES DE LA i-IGUE De par le Duc de Genevois et de Nemours Et les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. Placard peiit tD-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur. EsstEUss les CoUonels, Nous avons estimé que, suyvant nozderniei^ Mandements à vous adressez pour le faict , des gardes de nuict, vous les feriez ' exécuter de telle sorte qu'il n'en pour' roit arriver aucun sinistre accident à ceste ville, mais Talarnequi y a esté la nuict passée nous a fait cognoistre et juger à l'œil le peu de devoir qu'aucuns de vous et les Capitaines de voz CoUonels y ont rendu, ayant trouvé les murailles, remparts, bouleverts et autres lieux désignés par les Règlements, sur ce faict si mal gardez, que s'il n'eust pieu à Dieu par sa divine bonté nous préserver, les ennemis de son saint nom eussent dès longtemps exécuté leurs meschans et pernicieux desseings, mesmes ceste nuict passée qu'ils ont présenté l'escalade : A quoy désirant de tout nostre pouvoir remédier, Nous vous prions et exhortons de rechef, sur tant que vous avez l'honneur de Dieu en recommandation, la conservation de vostre patrie et de ceste ville, vous ayez à faire faire, chacun en vostre regard, bonnes gardes la nuict es lieux et endroits qui

The text on this page is estimated to be only 28.04% accurate

so8 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo vous ont esté ordonnez par lesdicts Règlements : Mandant et enjoignant à tous voz Capitaines, Lieutenants, Enseignes et Bourgeois, de n'y faire faute, et de continuer lesdites gardes, tandis que lesdits ennemis seront es environs de ceste ville, faisant asseoir iesdictes gardes dès les quatre heures du soir, pour y demeurer jusques au lendemain pareille heure de quatre heures du soir, â peine d'estre punis comme ennemis publics et decheuz du droict de Bourgeoisie. Faict à Paris, le diziesme Septembre 1590. LXVI La Foy des Seize et leur Jargon pour tirer deniers. it ajouté, de la n i UTRE que, par tout devoir de \ bons et vrais Catholiques, nous sommes (obligez â la deffence et manutention de I nostre saïnte Foy, en ayant faict vœu i et serment à Dieu, nous ne pourrions faire autrement sans estre déserteurs de nous-mesmes.et de nostre propre salut : estans très certain que les desseings de nos ennemis sont du tout bandez à nostre mine, et ne peuvent faire rétablissement des hérésies et de la cruelle tyrannie qu'ils ont projetée sur le patron

The text on this page is estimated to be only 28.71% accurate

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE du changement
d'Angleterre, sans un général massacre des principaux Prélats, Seigneurs, Magistrats et citoyens en toutes les villes de ce Royaume, C'est de quoy nous sommes menacez par eux, et à quoy nous avons à pourveoir par tous les moyens que Dieu a mis à noz mains, lesquels estans plus siens que nostres, ce seroit trop d'ingratitude d'en faire espargne en une si sainte cause, et trop d'ignorance de penser que, si le vaisseau de cest Estât faisoit naufrage (ce que Dieu ne veuille), nous ne soyons enveloppez au péril commun. Nous ne faisons aucun double qu'un chacun de nous entrant en ces considérations ne s'efforce d'apporter tout le secours qu'il peut de deniers, soit pour presi ou crédit, pour l'entretienement de l'armée Catholique, de laquelle, après Dieu, dépend nostre salut, et la seureté de noz fortunes, femmes et enfans : et, selon que nous jugeons par les heureux commencemens, estant entretenue, nous acquerra en bref un asseoir repos pour nous et les nostres, composée comme elle est de grands Capitaines et de courageux soldats, sous la conduite d'un Prince non moins généreux que très heureux, lequel en si peu de temps nous a délivré des pernicieuses entreprises de noz ennemis sur Ceste ville, nettoyé la Brie, repris Montreau, et assuré tous les passages des rivières. Et encores que ce secours deust estre gratuit, ayans receuz de Dieu noz biens et fortunes gratuitement et sans qu'elles nous ayent rien cousté : Si est-ce que, du prest ou crédit que nous ferons, on nous offre un certain remboursement et toutes les seuretez qui se peuvent requérir, et ceux qui des plus aisés et zélés feront la prompte avance pour ceste fois seulement, seront assignez sur les moyens qui ensuivent : Premièrement, la Ville fera un département, par tous les 1

210 PIERRE DE L'ESTOILE iS8g quartiers, des sommes qui seront fournies, pour lesquelles recevoir seront commis et députez deux ou quatre notables bourgeois, à la nomination de ceux qui feront les prests, avec ordonnance très expresse, tant du Conseil général que de THostel de Ville, que les deniers ne seront divertis ny employez ailleurs qu'à leur remboursement, lequel se fera dedans un mois, pour lequel temps sera assigné rente pour ceux qui la voudront prendre. Et d'abondant, à ceux qui feront ladicte avance sera hypothéqué et affecté le domaine de Montfort, Dreux, et autre, dont PEdict a esté de naguères vérifié au Parlement, et les maisons, héritages, estats et rentes qui appartiennent aux absens, et à ceux qui seront jugez de contraire party, tant en la Ville qu'en la Vicomte et Prévosté de Paris, et ailleurs. Plus, seront nantis de meubles précieux, si besoin est, pour plus que le prest qu'ils feront. Monsieur Chesneau Chaufecire^, nous vous prions peser et considérer le contenu çy dessus^ et vous efforcer, pour une si sainte cause^ et, pour ceste fois, de la ee^ courir de la somme de quatre cens escus, du remboursement de laquelle nous vous asseurerons sur telle des assignations que voudre\ choisir, et vous promettons ny faire faute. Faict au Conseil, le 22 Juin mil cinq cens quatre vingts neuf. Sénault. I. C«s mots sont ajoutés à U main, ainsi que la somme d'argent et la dite.

The text on this page is estimated to be only 23.35% accurate

iSSg BELLES FIGURES DE LA LFGUE m LXVI
DÉCLARATION ET RÉOLUTION DE PAR LES MAIRE ET
ESCHEVINS DE LA VILLE ET CITÉ DE TROTES. Placard petit in-4",
sans nom de lieu ni d'imprimeur. h E Roy, par ses Lettres du vingt-
quatriesme rjour de Décembre, nous ayant mandé ' comme il avott faict
perdre la vie à Monseigneur le Duc de Guyse : Et après ? qu'avons esté
advertis que autres plusieurs bons Princes, députez des Provinces, zélés à
l'honneur de Dieu, et au restablissement de ce pauvre Royaume, y ont perdu
la vie, et qu'il se prépare encores de faire mourir ce qui reste de ;gens de
bien détenus prisonniers. Les habitans de la ville de Troyes, ayant juré
l'Union, avec et en présence de Monseigneur le Duc de Mayenne , et les
autres Princes , Seigneurs , Gentilshommes, Villes et Communauté de ce
Royaume, se sont resoluz de prendre les armes pour la manutention de la
Religion Catholique, Apostolique et Romaine, se délibérans d'y exposer
leurs corps et leurs biens. A qupy ils excitent tous et chascuns les bons
gentilshommes, habitans des villes et communauté, et tous autres de ceste
Province, de venir jurer avec eux ladicte Union, et adviser ensemblement
des moyens plus nécessaires pour la conservation et seureté de ladicte
Province, Déclarant ceux qui prendront party contraire, ennemis et traistresà
Dieu et à la patrie. Faisant deffenses, sur peine

aia PIERRE DE L'ESTOILE iSgS de la vie, à toutes personnes,
de quelque qualité et condition qu'ils soient, de s'eslever en ladicte
Province, qu'ils n'ayent pouvoir, mandement et adveu, signé de mondict
Seigneur de Mayenne, avec l'attache desdicts Maire et Eschevins de ladicte
ville , exhortant chacun, à son regard, de faire le semblable. Publié audit
Troyes, à son de trompe et cry public, par les carrefours ordinaires de
ladicte ville, le . . . jour de mil cinq cens quatre-vingts et neuf. LXVII
AU PEUPLE DE PARIS Placard in-fol., sans nom de lieu ni d'imprimeur.
La date a été ajoutée à la main par L'Estoile. LE bruit des sièges qu'avez
soufferts, ayant couru par toute la terre et venu jusques en nostre contrée,
m'a fait soubs le bénéfice de la Trêve, entreprendre curieusement le long et
fascheux voyage jusques en vostre ville. Où estant arrivé, après avoir
soigneusement visité voz murailles et remparts, et observé autant qu'il se
peut voz paroles et contenance, je me suis grandement esbahy qu'avez peu
résister à si puissans et courageux ennemis, d'autant mesme que je n'ai
recogneu en vostre ville au^ cune force suffisante, et moins de vertu et
générosité en vous tous. Et ce qui m'a plus estonné est que, durant ces
sièges, vous estiez, comme vous estes encores, divisez en factions très
pernicieuses : ce qui m'a fait incontinent juger que Dieu seul vous a garantis
jusques aujourd'huy.

iSgî BELLES FIGURES DE LA LIGUE ïï3 en attendant

l'amandement de vostre vie que je trouve toute contraire à ce qui nous en a esté récité. Car, en ce qui concerne l'honneur et service de Dieu, voz Eglises Tuides tesmoignent assez vostre indévotion, avec le peu d'assistance que vous faites aux Prédications, lesquelles, à la vérité, ne sont pas tousjours telles qu'il convient, ny selon la pure et vraye doctrine, d'autant qu'il n'appartient pas à un Prédicateur résoudre et disposer en chaire des affaires d'Estat. D'autre part, voz rancunes et inimitiez, voz injures et coniuméliës, par ces surnoms de Ligueurs, Catholiques zelez. Seize, Politiques, Maheustrès, et autres semblables, mal-séants à ceux qui se disent faire profession du Christianisme. En quoy je recognois fon vostre imprudence : qui ne pouvez pas considérer qu'on se plaist à vous entretenir en telles partialitéz, afin d'occuper voz esprits et les empescher de viser au repos, lequel n'est pas (ce semble) loing de vous, si vouliez ou pouviez tant soit peu vous ayder : mais peut estre que Dieu vous laisse en ceste paralysie, n'estant encores vostre salut d'en estre guaris. Toutesfois, avant que me retirer, meu de compassion de voz afflictions^ j'ay bien voulu vous laisser ce que je pense [après la cause première de voz péchez) aggraver vostre mal, et le remède convenable dont vous userez, si bon vous semble. Mais, avant qu'entrer en matière. Je désire que vous vous resouveniez de ce qui a esté négocié, du vivant du deffuna Roy Henry, sous couleur de conserver la Religion, et de ne point tomber sous la dénomination d'un Hérétique. Si cela se faisoit avec justice, ou non, les événements vous le font cognoistre. Je ne voudrois pourtant l'excuser du tout : car, ayant violé la foy publique des Estats de son Royaume, et fait inhumainement massacrer ceux lesquels ils pouvoît appréhender et faire faire

a 14 PIERRE DE L'ESTOILE 159\$ leur procez, il méritoit non seulement la soubslevation de son obéissance, mais aussi la privation de son Estât, et ce qui s'est exécuté en sa personne. Depuis sa mort et jusques à la conservation de vostre Roy, les armes des Cadioliques semblent aucunement justes, et Teussent esté davantage, si dès son advénement à la couronne on l'eust mis en son tort. Mais, à présent qu'il a pris la religion de ses prédécesseurs, sans laquelle il luy estoit malaisé, voire impossible de régner, aussi pareillement estil malaisé et plus impossible de Ten empescher, soit que le Pape l'admette, ou non. Car, s'Il le reçoit, qui le doit refuser ? Si au contraire, qui le peut empescher, persévérant à la Religion Catholique, qu'il ne soit recogneu et obéy, et qu'il ne s'accroisse de jour en jour ? Sera-ce le mariage delà fille d'Espagne ? Il ne s'y faut pas attendre. Sera-ce le secours des estrangers ? Il est trop pesant pour eux et pour vous. Seront-ce les Princes, qu'on appelle Catholiques ? Ils sont trop faibles, et néantmoins enveloppez es fiUets de l'ambition et de l'avarice, dont il n'est besoing vous faire grand discours ; vous ne sentez que trop les efTects de leur tyrannie. En ceste part (mes bons amis) est le grand mal qui vous presse, et d'où il vous faut eschapper, s'il est possible. Considérez, je vous prie, ce que l'ambition fait entre les parens plus proches : le frère fait emprisonner le frère, l'oncle cherche de ruiner et perdre le nepveu. L'on veut destruire ce qui a édifié, chasser ce qui a conservé. Autant de Princes, autant de Roys ; autant de gouverneurs, autant de tyrans, et ainsi des autres. Que vous produit l'ambition et l'avarice ? une infinité de brigandages, de daces et impôts, qui vous rongent, et encores qui s'augmentent de jour en jour. Pour les faire trouver supportables, on fait entendre aux uns qu'il faut ainsi faire pour donner sujet de crier

iSgî BELLES FIGURES DE LA LIGUE iiS la paix, et on les entretient en ceste vaine espérance ; aux autres, qu'il est nécessaire de continuer la trêve pour gagner tems, et, en attendant les forces, munir les villes. Et néanmoins (sans passion) vous pouvez cognoistre que c'est pour tousjours commander à vostre ruine. El n'estoit qu'il est impossible que le Duc de Mayenne, vostre chef, puisse jamais trouver seureté auprès du Roy, si le mesme Roy ne veut bazarder sa personne et son Estât, l'on jugerait (avec beaucoup d'apparence) qu'il y aurait entre eu\ quelque secret accord; et doivent craindre ceux qui se laissent ainsi conduire par le nez, que ce ne soit l'occasion pour à leurs despens se rendre le maîslre. C'est à eux et aux autres d'y veiller, d'autant que l'affliction seroit commune. Voyia vostre mal, Messieurs, auquel je trauve un seul remède. Vous vous dites tous François catholiques : monstrez, par effect, que vous Testes. Vostre ville est la capitale et l'exemple du Royaume. Unissezvous tous ensemble, et qu'il n'y ait plus de division. Retournez-vous à Dieu. Faites pénitence. Quittez voz inimitiés publiques et particulières, Ostez de voz cœurs tout désir de vengeance. Cessez de vous injurier et surnommer. Secouez le joug insupportable de tant de petits princes. Qu'en pouvez-vous espérer, encores que le Duc de Guyse fust esleu Roy, sinon, pour le grand nombre, une plus grievé tyrannie ? Tesmoin l'acte de Lyon, démonstratif de leurs desseings à l'endroit de toutes les autres villes et provinces, pour les rendre asservies et tributaires pour l'entretien de leur grandeur, qu'ils ont sur toutes choses en recommandation, voire par dessus l'honneur de Dieu : ce qui vous doit servir d'exemple, tant pour le général que pour le particulier Vostre union leur sera formidable, en recognoissani (comme je vous exhorte) celui qui vous est donné de

ai6 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Dieu pour Roy, et lequel
auparavant vous avez confessé le pouvoir estre, embrassant vostre religion,
comme il a fait, et en laquelle tant de princes, prélats, seigneurs,
gentilshommes, officiers et peuple infiny Tout suivy, et par leurs prières,
patience et constance, fait réduire au bon chemin, sçauront et pourront
tousjours vous y maintenir et conserver, et mesme Ty contraindre, s'il s'en
vouloit retirer. Et, en ce faisant, vous jouirez de la tranquillité qu'ont eue
voz pères. Dieu vous en face la grâce ! L'Estoile a écrit au bas de ce placard
: Du 28* octobre iSgZ. — Affiché en plusieurs endroits de la ville. LXVIII
PEINTURE ALLÉGORIQUE SUR UN MUR DE PARIS. Note, ne portant
aucun titre, écrite de la main de L'Estoile, à côté du placard précédent. Au
logis de Marc Antoine, aux faux-bourgs Saint Germain de Paris, fust
trouvée peinte, contre une muraille, une femme monstrant sa nature
descouverte, et un grand mulet auprès, qui avec son grand kats vouloit
monter dessus. Au dessus de la femme y avoit escrit : Madame DE
MoNTPENSIER. Et au dessus de Taze : Monsieur le LÉGAT. En aoust 1
590.

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 217 LXIX L'ASNE DU
 BON PARTI EN AOUST I 590. Dessin à la plume, représentant un âne bâti
 et bridé, qui marche de gauche à droite. H. 0[^]i00, L. 0["]*i35. Le titre ci-
 dessus a été écrit à la main par L'Estoile, ainsi que la légende explicative,
 qui est au-dessous. Après le siège levé de devant Paris, où ce bon Asne
 souffroit mort et passion pour la Ligue, on dit que Dieu avoit fait un aussi
 grand miracle quUl en avoit point esté fait depuis la création d'Adam , de
 dire que nous avions peu nous sauver, es tans conduits par un Aveugle, gou-
 ^ vemés par un Enfant^ et conseillés par un Prcebstre qui neniendoit rien au
 fait de la guerre. LXX LE DUC DE FERIA ET LE LÉGAT Dessin
 caricatural, grossièrement colorié. H. 0[^]iSS, L. 0TM200. A gauche, le duc de
 Feria, sous la figure d'un dindon, coiffé d'un bonnet rouge, tenant d'une
 main une broche, où se trouve embroché un petit quadrupède, et de Tautre
 main une espèce d'oiseau informe. A droite, le Légat, sous la figure d'un
 coq, avec un froc rouge, tenant d'une main un collet ou lacet, et de l'autre un
 hameçon et une ligne à laquelle est suspendu un poisson. L'Rstoile a écrit à
 la main, au-dessous de chaque figure, la désignation des deux personnages,
 qui sont représentés s'abordant l'un l'autre.

si8 PIERRE DE L'ESTOILE 1589 CHANSONS DES GUEUX
DE LA LIGUE TROUVÉES DANS LA GRANDE CAGE DES OISONS,
A PARIS, ou LES LIGUEURS, CONTINUANS EN LEURS FOLIES ET
FUREURS, TRAINENT PAR LES FANGES DE LEURS SOTTES
BOUFONNERIES, SALES ET ORDES MEDISANCES, LE NOM DU
ROY d'aUJOURD^HUT, qu'ils appellent le BEARNOIS ! QUI, ENFIN,
BERNE SI BIEN ET EUX ET LEUR LIGUE , qu'ils CONGNOISSENT
LE PEU d'acquest qu'il y a de se jouer a son maistre^ LXXI CHANSON
PLEINE DE RESJOUISSANCE AVEC ACTIONS DE. GRACE, sur la
mort advenue à Henry de Vallois, par un Sainct et très digne de mémoire
Frère Jacques Clément, Religieux du couvent des Jacobins de Paris, natif de
Sorbonne, poussé du S. Esprit, pour mettre Iqs Catholiques en liberté. Sur le
chant : Tremble^^ tremhle^j Huguenots. Placard in-foL, à 3 col., sans date,
ni nom de lieu et d'imprimeur. I Peuple dévot de Paris, Esfouis-toi de
courage^ Par gays chants et joyeux ris, Estant libre du naufrage I. Titre
général, écrit par L'Estoile, entête des quatre Chansons imprimées en
placard, qui vont suifre.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE s 19 Préparé aux
Catholiques Par ce pervers et meschant Bouclier des Hérétiques, En tous
ses faits inconstant ! II Plus cruel et inhumain Qu'un Néron trouant de rage,
Dont le sang est en la main De sa mère, le carnage, N'a-il pasfaict le
semblable. En la Rochelle et ailleurs, Se rendant leur secourable^
S'accompaignant de voleurs? III Tesmoing en est ce Biron^ D^avarice t
exemplaire. Et le démon d'Espemon, Des En/ers le Secrétaire : Il laissera
leur salaire Bien préparé, je le scajr ! D'Of d'Aumont, et les confraires, En
jouiront de Vessay, IV // afaict profession De deffendre nostre Eglise : Mais,
plus cruel qu'un lyon, Se nourrissant en sa guise. S'accosta des Hérétiques,
Gens semblables à Henry,

ao PIERRE DE L'ESTOILE 1589 Contrefaisant rhipocrite, De
tous vices endwrçy. Il a sucé tout le sang De son peuple débonnaire ;
Comme un taureau mugissant, S* est rendu son adversaire; Tirant du fort et
dufoible Les moyenSy en gaudissant. Vers nous s'est rendu corsaire, La rage
l'engloutissant. VI Après avoir fait mourir De ce siècle r espérance, Cuidoit
les autres férir. Tous vrays supports de la France. Mais le mol fer de la lance
A rebouché, en rompant. Et ce Cousteau d'espérance L* a fait mourir à F
instant. VII // s'approche de Paris j Y voulant couper les vivres; Mais à
Saint'Cloudfut surpris, Y gissant mort, s'il n^estyvre. Je Vay veu (je le
tesmoigne), Estant assis sur ung lit, Mis à mort par un saint Moine, Jacobin,
ainsi qu'on dit.

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE aai VIII Dont le
chantons bien heureux D^avoir fait tel sacrifice, Faisant mourir
Vorgueilleux, De tous les maux la nourrice, Qui tant afflige son peuple,
OiiHl nepeult plus respirer : Tout le reste de son meurtre Veult le Biart
hériter. IX Mais ses jours il finira Bien plus tost que il ne pense. Ou diligent
s^en ira Hors d'icy, 6 noble France, Qui tant à souffert d'outrance De ce
tyran inhumain : Von luy crèvera la ponce. Soit aujourd'hui ou demain.
OseS'tu bien hasarder, Biernois, plain defallace, D'orgueil^ vouldoir^
impiété, Ce Royaume plain de grâce ? Ta teste nest suffisante! A quel jeu l*
as-tu gagné. Par tapresche desplaisante. De ces desseings eslongné? XI //
est mort, ce traistre Royt Il est mort, 6 Thypocritel

%%PIERRE DE L'ESTOILE iSSg Il est mort en desarrajr,
Vestu de ses/aicts iniques! Il est mort, 6 le meschant! Sa sépulture aux
Enfers, Et à jamais languissant. C'est le guerdon des malfaits, XII Oh l le
bon Dieu, qui a soin De son peuple variable, Va regardé au besoin, En se
rendant favorable. Le délivrant de la perte Visible devant nos^eux. Cestoit
chose découverte. O desseing pernicieux ! XIII Prions tous dévotement
Pour ce Moyne secourable^ Qui s'est offert librement Au supplice
exécrable. Cestoit pour nous demonstrier Le sang de ce [Roy] cruel Et pour
estre transporté Au Royaume étemel, XIV O le saint Religieux De
Sorbonne, sa naissance, Jacques Clément bienheureux, Des Jacobins
l'excellence,

i589 BELLES FIGURES DE LA LIGUE sa3 Qui, par sa
bénévolence. Guidé par le Saint Esprit, A mérité assurance Len haut
au^Ciel où il vit. Fin. LXXII CHANSON NOUVELLE ou EST DESCRITE
LA VERTU ET VALEUR DES LYONNOIS en la deffence de Pontoise. Sur
le chant : Estendu parmy les fleurs. Placard in-fol., à 3 coL, sans date, ni
nom de lieu et d'imprimeur. PONTOISE, afin qu^à Vadvenir Chacun se
puisse souvenir Que tu as /ait grand* résistance A u dernier Valois de la
France, 1. Je veux publier, en ces vers, Par tous les coins de l'univers, Que
tu as défendu sans crainte Le parti de la cause sainte, 2. Plusieurs
Régiments, commandé^ Par grands seigneurs, furent mander Dans
Pontoise^ pour la deffendre. Car l'ennemi la vouloit prendre.

224 PIERRE DE L'ESTOILE iSSg 3 . Deux Rois, usant d'un pied
léger, La vindrent soudain assiéger, Ayans à force infanterie Et une grand[^]
cavallerie. 4. Henri de Valois estoit, Lequel ses troupes excitoit, Et, pour
leur haulser le courage, Leur donnoit Pontoise au pillage. 5. Le Roy de
Navarre guidoit Ses Huguenots, etprésidoit Au camp, car Henri, de sa grâce,
Luy faisoit là tenir sa place, 6. Ceux qui dedans Pontoise esloyent A bien
deffendre s'apprestoyent. Sans s[^]estonner de voir V armée De deux Rois,
contr'eux animée. 7. Mais surtout raconter je dois Ce que firent les
Lyonnois, Qui monstrèrent en toute sorte Une assurance brave et forte. 8.
Ils repoussèrent bien souvent Lennemy, lorsque, plus avant Pensant
s'approcher pour combattre, Hardis, ils le venoyent abbattre. 9. Si Von eust
ra[^]é lefauxbourg Qui ceint Pontoise tout autour, Il riy avait moyen
quelconque De r assaillir, ou la prendre oncque.

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 2%b 10. Mais on ne
voulut nullement Démolir si grand bastiment : Et voila comme Vavarice
Apporte tousjours préjudice. 1 1 . Von ne voyoit les cœurs faillir j Soit pour
deffendre ou assaillir, Aux Lyonnois, lesquels sans cesse Combattoient
avec grande adresse. 12. Ils soustindrent virilement Et combattirent
longuement Dedans V Eglise vénérable De la VIERGE très honorable. 1 3.
Car les ennemis, de plein sault. Par là donnèrent leur assault, Pensant, s'ils
gaignoient cette église^ Que la ville seroit tost prise. 14. Les LYONNOIS,
qui entendoient A quoy les ennemis tendoyent. Gardèrent d'une force
exquise Tout le pourpris de cette église. 1 5. Mais les canons des ennemis f
Qui contre estoyent braqués et mis, Et tonnoient ainsi que la foudre. Mirent
toute la vouste en poudre. 16. Le camp des deux Roy s a esté^ En ce siège,
très bien frotté, Et a veuy assiégeant PONTOISE, Que vault force
Lyonnoise. iS

ta6 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo 17. Par quoy, ces Rqys, déplus
en plus Voyant tant de leurs chefs perdus, Se despitqyentj et leur courage
Estoit tout agité de rage. 1 8. Par dix et sept jours tous entiers, Ils nous
battqyent de tous quartiers, Mais nous repoussions leur furie A grands coups
d'escopeterie, 1 9. Les citoyens ri espar gnoient rien De ce qui estoit de leur
bien, Et donnoient aux soldats courage, Par bonne chère et bon visage. 20.
Les femmes venqyent aux remparts Et y apport oient aux soudarts Tout ce
qui estoit nécessaire. Sans craindre le camp adverse. 2 1 . Mais, tant jour
que nuict canonans. Et sur nostre ennemy tonnans. Nos pouldres, hélas !
nous faillirent Et en grande tristesse nous mirent. 22. Nous en apporter Von
riosoit. Car l ennemi s'y opposoit. Se tenant sur les advenues Avec
canonades menues, 23. Mais pour ce le cœur ne perdions, Ains bravement
nous défendions^ Voulant la bande L YONNOISE Mourir, pour défendre
PONTOISE. 24. Lors on fit composition Avec bonne condition,

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 227 Et ne fut la ville
outragée Ni par ennemi saccagée, 25. Car nous voulions plus tost la mort
Que de permettre un si grand tort : Plus tost eussions perdu la vie Que veoir
la ville en pillerie ! 26. Parquoy sortismes de cejort Avec un honorable
accord. Et Dieu voulut nostre sortie Et aussi nostre despartie. 27. C'est
après, HENRI DE VALOIS, Pensant voir rendre les abbeys A Paris, ville
renommée. Où il vint camper son armée, 28. Se logea au bourg de
Saint-Clou, Où il fut frappé (Puis tel à coup, Le jour des Liens de Saint-
Pierre, Qu'il ne nous fera plus la guerre. 29. Nous prions Dieu qu'en Paradis
Soyent tous nos bons compagnons mis Lesquels sont morts dedans
PONTOISE, Et qu'au Ciel leur ame s'en voise. 30. Celui qui a fait la
chanson Est un des enfans de LYON Qui commandoit dedans PONTOISE
A une bande Lyonnaise. Fin RANG TIENDREY.

228 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo LXXIII CHANSON

NOUVELLE DU BIERNOIS Sur le chant de Salisson, ortoillon, etc.

Double de la Chanson déjà donnée ci-dessus, page 70. Seulement, cet autre exemplaire du même placard in-fol., n'a pas été coupé par le haut, comme le premier, et l'on y trouve une gravure sur bois (L. o'k>48, H. o"*074), représentant une troupe de cavalerie qui s'élance au galop, trompette et porte-guidon en tête. Les étendards ont une croix sur champ mi-parti d'or et d'azur. LXXIV Chanson nouvelle des Farrignez Et se chante sur le chant de Martot. Placard in-fol., sur 2 col., sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur. CE fut dimanche au matin Que ce coqu Roy genain Nous a voulu, par bravade, Surprendre par escalade. Accompagné il estoit De NeverSf fort maladroict, Qui avoitjoinct son armée, Pour dans Paris faire entrée^ De Sourdy cy est paru Qui d'un sac estoit vestu. En conduisant la farine : Dont ilfaisoit bonne mine.

iSsqo belles figures DE LA LIGUE 229 De La Noue suivoit pas à
paSj Pour frapper du coutelas : Pour revanger la journée Qui eust la cuisse
cassée. D^O, avecque d'Espemon, Habille:^ en vigneron. Sur le dos portant
la hotte. S'approchèrent de la porte. Ils commencèrent à parler Et les gardes
appeler, Disant : « Ouvrez-nous la porte: Sont des vivres qu'on apporte. •
Lors response on leur afaict : « Vous nave\ garde dufaict! Retire\'V0us,je
vous prie! D'attendre à vous c'est follie! « Si sont vivres que ave^, Devers la
rivière alle\ : Vous y trouverez les gardes. Qui vous serreront vos hardes.

I I 230 PIERRE DE L'ESTOILE D'hommes armés prests à bien
faire y Pour pousser leurs adversaires. Monsieur de Blin, curateur, De
nostre bien désireux^ Faict dire, de rue en rUe, Que les chesnes soient
tendues. Lors^ le Prévost des Marchands^ Harme\ avecque ses gens, Va
partout faisant la ronde, Donnant courage au monde. Les quatre Eschevins
aussi, Avec un pareil soucy^ Regardant parmy les rues Si les traistres se
remue'. Cestoit chose belle à voir Que chascunfaisoit devoir. Pour soustenir
la furie De la troupe ennemie. Ceux de dessus les remparts Préparoient de
toutes parts, G estoient pailles allumées Dans les fosses et tranchées. Le
Biemois, très marry D'avoir à son coup f ail ly^ Bransle piques et
hallebardes ; Les autres tire* harquebu^ades. Celuy quifeit la Chanson, Ce
fut un bon compaignon, Commandant sur la rivière, En la troupe
marinière. I-, 5

iSgo BELLES FIGURES DE LA LIGUE 23i Celuy qui la
Chanson fist^ Advisé de Dieu, lafist, Luy rendant grâce et louange De sa
divine puissance. FIN LXXV Chanson de remonstrance au Roy de Navarre
Sur le Chant : Au fart y au fart ^ je ne suis pas tout seul Qjii vis en peine et
en langueur, ln-4 sur 2 col., sans date ni nom de lieu et d'imprimeur. D
1EU9 qui voit le meschant Régner en sa malice, De son glaive trenchant Il
en fera justice. Combien qu'il soit par longtemps attendant, Le droit à
chacun est rendant. O Henri de Bourbon, Note bien ce précepte Et le reçois
pour bon, D*autant qu'il Vadmoneste Que, si ne fais vers ton Dieu
autrement. Il té punira aigrement. Nom de Roy TrèS'^Chrestien Tu veux
avoir le titre. Ne desrogeant en rien De ce que ton ministre Ta imprimé
dedans V entendement^ Te preschant hérétiquement.

a3a PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Ce ri est pas bien fonder [Pour régner) V entreprise^ Que de vouloir bander Contre la sainte Eglise, Cary par ce point, jamais riy parviendras. Et fais tout ce que tu voudras : Depuis un\ e cens ans, On ri a point veu en France Que de bons Rois Chrestians, Qui en grand' révérence Ont tous receu le Sacre, avec serment De vivre catholiquement. Tu fais courir ung bruit Que seras Catholique : Tu riy fus onc instruiet, Ny rien as faict pratique. Mais, au contraire, on t*a vu protester D'estre toujours comme as esté. De quelque art que ce soit On fait apprentissage. Et puis maistre on reçoit L'ouvrier pour F ouvrage. Aussi, pour Roy si veux estre receu. Fais ton chef ^' œuvre, et qu'il soit veu! Ton vrai chef-d'œuvre, c'est Défaire pénitence. Et au Pape, à qui est Donné toute puissance, Luy requérir avec contrition. De tes maux Vabsolution. Puis, feras le serment D'abolir l'Hérésie, Et très estroyement. Sans nulle hypocrisie.

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE a33 Feras punir, avec
tes PrédicanSj Tous ceux qui seront délinquans. Autrement, tiens et croy De
n^ avoir la Couronne! Car, à tels gens que toy, Jamais Dieu ne la donne.
Quoique tu sois dicelle successeur, Si n^en seras pas possesseur. Du bon
Roy Saint Louys Ton droit tu veux prétendre, Et jamais tu nouys Ny nas
voulu entendre ^instruction quHl donna à son/ils Congnoissant son
aagepréfix. Puis donc que dHcelluy Tu prens ton origine, Fais tout ainsi que
luy En lafoy et doctrine. Alors le peuple, avec un grand honneur^ Te
recepvra Roy et Seigneur, Si Dieu te tient ainsi. C'est pour punir le vice De
son peuple endurcy Du tout en maléfice. Comme un fléau, de toy se veult
aider, Pour faire son peuple amender. Mes quil aitfaict de toy. Tu auras ton
salaire. Non pas que tu sois Roy, Mais bien, tout au contraire! De tes beaux
faicts si fort te chastiera Qu'à jamais mémoire en sera! FIN

UESTOILE En ce temps , un sire de Paris disoit à un sien compère corporiau : « Mais, mondondienne! mon compère, à quoi tient-il qu'on ne prend ce Roy de Navarre qui nous fait tant de peine? On ne parle que de lui : que ne le meine-t-on comme les autres en ceste Bastille? — O mon compère! (dit Tautre) cela ne se fait pas ainsi! Il a pour le moins dix mil hommes! — Et mondondienne! mon compère (respondit-il), aïonsen vingt mil I — Voire mais, dit Tautre, il faut de Pargent ! — De Pargent (respondit le sire)? Qu'il ne tienne point à cela ! Voilà mon quart d'escu que j'y donne de bon cœur. Que chascun en baille autant, et qu'on me le serre en la Bastille, lui et tous ses ginriaux! » LXXVII De par le Prévost de Paris, Placard petit in-4, sans nom de lieu ni d'imprimeur. L est enjoinct à tous Gentilshommes et Nobles de la Prévosté et Vicomte de Paris de se trouf2! ver en l'Assemblée des trois Estats de ladicté Prévosté, qui se tiendra en la grande salle épiscopale de TEvesché de Paris, le Mercredy vingt deuxiesme jour de ce mois, à sept heures du matin, pour députer un ou deux d'entre eux, pour aller en la ville de Reims, et se trouver en l'Assemblée générale des Estats généraux qui y seront tenus, suivant la publication qui en a esté naguières faicte par ordonnance de Monseigneur le Duc de Mayenne. Aussi est enjoinct à tous les Baillifs et Pré

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

■ 591 BELLES FIGURES DE LA LIGUE vosis et autres Juges Royaux estant du ressort de la Prévosié et Vicomte de Paris, de faire notifier la présente ordonnance chacun en son destroit, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Kaict et donné au Chastelet de Paris, le Mercredy quinziesme jour de May mil cinq cens quatre vingts et unze. Baudesson, Dr ou a ht. Leu et publié à son de trompe et cry public, par les carrefours et places publiques de la ville de Paris, par mof Thomas Lauvergnat^ Crieurjuré du Roy en ceste ville de Paris, accompagné de Pierre Gilbert, commis de Jean Gilbert, Trompette juré, et d'un autre Trompelte, le Mercredy quin: {iesme jour de May^ l'an mil cinq cens quatre vingts et «H^e. T. Lauvebgnat. ^^ LXXVIII De par Monsieur le Gouverneur ET MESSIEURS LES PREVOST DES MABCHAXS ET ESCHEVINS de la ville de Paris. Placard in-fol., ebri nom de lieu ni d'imprimeur. î EFENSES sont faîacs à toutes personnes, «de quelque qualité et conditions qu'ils 9 soient, aller doresnavant en la ville de j[Saint Denis, pour traficquer, négocier, ^ ou pourquelque prétexte et occasion que ce soit, s'ils n'ont exprès passeport ou permission de monm

a36 PIERRE DE L'ESTOILE 1691 dict sieur le Gouverneur ou desdicts Prévost des Marchons et Eschevins ; par lequel il leur soit expressément permis aller en ladicte ville de Saint Denis : à peine d'estre déclarez de bonne prise, s'ils sont pris entrans ou sortans de la ville, sur le chemin de ceste ville en celle de Saina Denis, et de confiscation de marchandises qu'ils amèneront ou transporteront ; révoquant à ceste fin tous passeports et permissions jusques à ce jour donnez et accordez pour passer par ladiae ville, lesquels nous n'entendons valoir ny avoir lieu xxiiu heures après la publication des présentes, sauf et réservé toutesfois pour les marchans et autres qui sont de présent hors de ceste ville, auxquels nous avons cy devant donné passeports, soit habitans de ceste ville ou de Saint Denis, qui, sous Tasseurance desdicts passeports, pourroient amener marchandises ou autre chose : lesquels nous avons pris en nostre protection et sauvegarde, et exemptez de la rigueur de ceste ordonnance pour le premier voyage qu'ils feront, seulement en ladicte ville : ne voulant qu'après ledict voyage fait, leursdicts passeports leur puissent aucunement servir. Et, pour le regard de ceux qui vont es villes de Ponthoise, Beauvais et autres villes de l'Union, auxquels auroient esté accordez passeports, seront tenus de bailler caution et seureté, que les marchandises, meubles et autres choses que l'on leur permettra transporter hors ceste ville; seront par eux conduites es dictes villes de l'Union et non ailleurs, et d'en rapporter certificat du Maire et Eschevins, dans la huictaine après ou autre temps qui leur sera limité. Et, à ceste fin, en acquittant le subsidie et imposition mis sur lesdictes marchandises, seront tenus amener personnes resséantes et solvables, qui se chargeront sur le registre, et se rendront caution

The text on this page is estimated to be only 27.36% accurate

iSgi BELLES FIGURES DE LA LIGUE a3 de rapporter lesdîts certiâcats ou payer le prix de I marchandise, si n'est qu'elle fust voice par les chemins, dont ils seront tenus rapporter attestation. Semblables défenses sont faictes, à toutes personnes, cscireaux ennemis, pour quelque subject et occasion que ce soit, ny conférer avec eux, sans avoir communiqué Icsdictes lettres, et le subject pourquoy ils entendent escrirc ou parler auxdicts ennemis, à mondîct sîeur le Gouverneur ou auxdicts Prévost des Marchanset Eschevins, et obtenu passeport ou permission expresse, à peine de punition exemplaire. Et où aucuns seroient trouvez ayant recherché passeport et assurances des ennemis pour sortir de ccste ville, sans la susdicte permission, seront lenuz et réputez comme traistres et ennemis de Dieu et de la ville, et condamnez en l'amende arbitraire. Et quant à ceux qui seront trouvez saysis et porteurs de lenres adressantes auxdicts ennemis, sans passeport ou permission expresse : encores que lesdictes lettres ne concernent que affaires particulières : néantmoins seront condamnés, pour lapremière fois qu'ils seront trouvez en faute, d'esire mis au carcand l'espace de deux heures, et pour la seconde fois fouettez par les carrefours, et aux portes de ceste ville; et, la troisieme fois, pendus et estranglez. Et quant à ceux qui auront escrit lesdictes lettres ausdicts ennemis, encores que comme dict est elles ne concernent que leurs dictes affaires particulières, seront condamnez en l'amende d'un escu, au moins, pour chasque lettre, et plus grande punition, s'il y eschet : laquelle amende appartiendra, moitié â ceux qui les auront descouvertes ou arrestées aux portes, et l'autre 1

238 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi moitié à la ville. Faict le vingtiesme May, mil cinq cens quatre vingts unze. Signé: De Belin. Boucher. Brette. Poncher. Desprez. Langlois. Leu et publié à son de trompe et cry public, par les carrefours, places publiques et lieux accoustumei à faire cry s et proclamations, par moy Thomas Lauvergnat^ Cryeur juré du Roy en ceste ville de Paris, accompagné de Pierre Gilbert^ commis de Jean Gil^ bert , Trompette juré , et d'un autre Trompette. Le Lundy vingtiesme jour de May^ Fan mil cinq cens quatre vingts et un^c, T. Lauvergnat. LXXIX Extrait des Registres de Parlement, Placard petit in-4y sans nom de Heu ni d'imprimeur. A Cour, sur la requeste faïcte par le Procureur général du Roy, a faict et faia inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque estât, qualité et condition quMls soient, de jurer, malgréer, despiter, renier et blasphémer le nom de Dieu et de sa très sacrée Mère, et de tous les Sainas et Sinaes de Paris, sur peine d^estre condamnez pour la première

The text on this page is estimated to be only 26.02% accurate

iSgi BELLES FIGURES DE LA LIGUE iSg fois à un escu d'amende, la deiuciesme fols en deux escuz, applicables aux pauvres de ceste ville de Paris, et à tenir prison pour le payement desdictes sommes, la tierce d'estre mis au carquan, pour y demeurer le temps et espace d'une heure, et pour la quairiesme fois, d'esire battuz et fustigez, nuds, de verges, et bannis pour trois ans : Et où ils seront récidifs pour la cinquiesme fois, seront mis au pilory, et auront la lèvre de dessus percée d'un fer chault; et, pour la slxiesme fois, auront la langue couppec. Enjoint à tous ceux qui orront dire et proférer lesdicts juremens et blasphèmes de le venir incontinent dénoncer et révéler à justice. A tous Huissiers de ladicte Court, Commissaires, autres Huissiers ou Sergens, se saisir des personnes de ceux qui se trouveront contrevenir aux présentes deienses, les représenter incontinent à justice pour estre sommairement procédé à la punition d'iceux, sur le rapport ou déposition de deux ou trois lesmoins, qui seront oys sur le champ, sans plus grande longueur, forme ne figure de procez. A quoy ladicte Court enjoinct à tous juges et officiers de vacquer diligemment, toutes choses délaissées, sur peine de suspension de leurs estats. Et sera le présent Arrest leu et publié à son de trompe et cry public, par les carrefours de ceste ville, imprimé et attaché en placaris aux places publiques et coings des rues, à ce qu'aucuns n'en prétende cause d'ignorance. Faict en Parlement, le 21 de May l'an i Sg i, Signé : Boucher.

240 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi LXXX De par Monsieur le
Gouverneur ET MESSIEURS LES PREVOST DES MARCHANS ET
ESCHEVINS de la ville de Paris. Placard in-fol., sans nom de lieu ni
d'imprimeur. IL est enjoinct à tous soldars, gens de guerre et autres
personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, estans sans adveu
et non enrôliez ès régiments et compagnies qui sont destinées pour la
conservation de ceste ville, de vuider hors d'icelle dedans vingt quatre
heures, à peine de punition corporelle : et, à fin que les soldats qui seront
desdicts regimens et entretenus en ceste ville, puissent estre cogneus des
Colonels, Capitaines des quartiers, et autres Bourgeois de ceste ville,
seront tenus prendre certificats de leur Maistre de camp et Capitaines, pour
les représenter toutes les fois que requis en seront, afin d'estre recogneus et
distinguez desdicts estrangers et vagabons. Est aussi enjoinct à tous hostes,
chambrelans, et autres bourgeois de ceste ville, qui logent lesdicts soldarts
ou autres personnes non domiciliez, advertir leursdicts Capitaines de
quartier et faire vuider de leursdias logis ceux qui n'auront leurs certificats
desdicts Maistres de camp et Capitaines, à peine de cinquante escus
d'amende, et de prison, et de plus grievve punition, s'il y eschet.

i59i BELLES FIGURES DE LA UGUE 241 Semblable

commandement est faict à tous Villageois, de quelque aage et sexe qu'ils puissent estre, qui ne sont cogneus et advouez par les Capitaines des quartiers ou par quelques notables bourgeois de ceste ville, d'en vuidier promptement, sur les mesmes peines cy-dessus dictes. Faisons défenses à tous les Colonnels et Capitaines, gardes des portes et passages de ceste ville, estant es gardes d'icelles, ne laisser sortir aucun soldat ou homme de guerre, soit à pied ou à cheval, ou bourgeois et autres personnes, sans congé et passeport. Faict au Bureau de ladicte ville, ce dix-huitiesme jour de May iSgt. Signé: PAULMIER. Leu et publié à son de trompe et cry public, par les carrefours et places publiques de ceste ville de PariSy accous" tume\ à faire cris et proclamations ^ par mqy Thomas Lauvergnaty crieurjuré du Roy en cestedicte ville, accompagné de Pierre Gilbert, commis de Jean Gilbert, Trompette juré, et d'un autre Trompette, le samedi huictiesmejour de May Van mil cinq cens quatre vingts et un^e. Signé : T. LAUVERGNAT.
te

The text on this page is estimated to be only 28.98% accurate

PIERRE DE L'ESTOILE iSga A Monsieur le Prévost de Paris ou son Lieutenant Civil. Placard pet. in-4, sans nom de lieu ni d'imprimeur. 3
ONSIEUR le Prévost, je vous ay cy a devant escrit plusieurs fois pour l'Assem|blée des Estats,qu^ay désiré et pour» suivy instamment il y a long temps : et ^ néantmoins n'ay peu faire, à mon très grand desplaisir, pour divers empeschemens survenus depuis, qui sont assez cogneus d'un chascun : maintenant que les juge plus nécessaires que jamais, et que la retardation en seroit trop dommageable, je les ay faict assigner encestes ville^ au vingtiesme du mois prochain, auquel jour, sans faillir, pour et sans plus userde remise, l'ouverture s'enfera, pour les continuer après, sans intermission, jusques à ce que Dieu vous ayt faict la grâce d'y prendre quelque bonne et sainte résolution, pour la conservation de nostre religion et le bien et asseuré repos de cest Estât : qui est ce que nous devons espérer de l'intégrité et prudence d'un si grand nombre de gens de bien qui seront assemblez pour y pourvoir. A quoy, j'apporteray aussi très volontiers, de ma part, ce que pourrons pour y Servir, Vous le ferez donc publier, selon qu'il est accoustumé, par les lieux et endroicts de vostré ressort : afin que les députez se trouvent audict jour pour commencer

The text on this page is estimated to be only 22.35% accurate

1⁹² BELLES FIGURES DE LA LIGUE 143 heureusement ce bon œuvre. En ceste volonté, je prieray Dieu, Monsieur le Prévost, qui vous maintienne en tout heur et prospérité. Escrit à Paris, le vingt sixiesme jour de Novembre mil cinq cens quatre vingts et douze. Votre très affectionné et meilleur amy. Signé : Charles de Loraine. Leu et publié à son de trompe et cry publics, hors les portes Saint Anthoine, Saint Marcel, Saint Jacques, de Bussi, Saint Honoré, Saint Denis , et pareillement par les carrefours et autres lieux accoutume^e à faire cris et publications en ceste ville de Paris, par moy, Martin Maloie, Sergent au Chastelet, Prévosté et Vicomte de Parts, assisté de deux Trompettes, le Vendredy vingt-septiesme jour de Novembre 159a. Signé : M A LOI RE. 0^e De par les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. N fait assavoir à toutes personnes habltans de la ville de Paris, de quelque • qualité et condition qu'elles soient, sans j aucun excepter : Que pour remédier aux S entreprises faiaes par les ennemis de nostre religion sur ceste ville de Paris, qu'ils n'ayeni à

844 PIERRE DE L'ESTOILE i5go recevoir, loger ny retenir en leurs maisons aucunes personnes Estrangères, non domiciliées en cestedicte ville, sans en advertir le Capitaine de leur Dizaine : et si dés à présent y a aucuns logez èsdites maisons, autres que leurs domestiques ordinaires, leur est enjoinct de le déclarer, et en bailler les noms par escript, signez de leur main, au Capitaine de leurdicte Dizaine, sur peine, à ceux qui faudront à faire lesdictes déclarations et recèleront lesdicts Estrangers sans en advertir leursdias Capitaines, d'estre puniz corporellement, et de confiscation de leurs meubles au profit de ladicte ville, dont toutesfois la quarte partie sera donnée aux dénonciateurs : et seront par chacun jour lesdits Capitaines tenuz d'apporter ou envoyer par escript les noms desdicts Estrangers non domiciliers, arrivez en leur Dizaine, es mains du sieur Brigard, Procureur du Roy et de ladicte Ville, ou Tun desdicts Eschevins, pour en faire par chacun jour son rapport au Bureau de ladicte ville, et sur ce ordonner ce qu'il appaniendra. Faict au Bureau de ladicte Ville de Paris, le vingt-troisiesme jour de Février, Tan Mil cinq cens quatre vingts dix. Signé : Heverard.

The text on this page is estimated to be only 25.01% accurate

ligi BELLES FIGURES DE LA LIGUE ^5 Lxxxm Arrest de la
Cour de Parlement SUR LE POUVOIR DE MONSEIGNEUR LE DLC DE
MAYENNE, LIEUTENANT GENERAL DE L'ESTAT ROYAL ET
COURONNE DE FRANCE. i Extrait des Registres de Parlement. f UR les
remontrances faïctes à !a Cour, Ktoutes les Chambres d'icellc assemblées, 5
par le Procureur général du Roy, et ta V matière mise en délibération,
ladicte Cour jga ordonné et enjoinct à toutes Villes, Communautés et
personnes, de quelque estât, qualité, dignité et condition qu'elles soient, de
reconoistre, respecter et honorer le sieur Duc de Mayenne, Pair de France,
comme Lieutenant général de TEstat Royal et Couronne de France : Luy
porter, en cestequalité, obéissance deïie. Et leur a faictet faïct Inhibitions et
défenses de dire, faire ou entreprendre chose tendant à diminution de son
pouvoir et autorité. Et aura ledict Procureur général commission pour
informer des contraventions qui seront faïctes au présent arrest : le quel à
cestc fin sera Icu et publié en jugement, Mardy prochain, à la prononciation
des arrests, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Faïct en
Parlement, le sixiesme jour d'Avril, mil cinq cens quatre vingts unze. Publié
en jugement, à la prononciation générale des ar

246 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi rests, le neufiesmejour dudict
mois d Avril, et suyvant la requeste /aide par le Procureur général du Ro^ :
La Cour a ordonné et ordonne que ledict arrest sera leu et publié en
jugement, en tous les sièges royaux de ce ressort, F audience tenant. Et, à
cestefin, V extrait d'iceluy envoyé aux Substituts dudict Procureur général
du Roy, pour en faire les diligences, et en certifier ladicte Cour, six
sepmaines après avoir iceluy receu. Signé : DU TILLET. A Paris, chez
Robin Thierry, rue S. Jacques, au Lis blanc. LXXXIV De par les
Commissaires députez pour le payement des Rentes de la ville de Paris.
Placard pet. in-4, sans nom de lieu ni d'imprimeur. |n faict assavoir à tous
manans et habitans de iprésent en ceste ville et faux-bourgs de Paris, Ique
ceux auxquels sontdeubz arrérages de leurs Rentes sur l'Hostel, et payables
par le Receveur d'icelle ville, pour Tannée finie en Décembre mil cinq cens
quatre vingts six : ayent, sans distinction de personne ou qualitez, après ces
présentes publiées, à passer, par devant deux notaires du Chastellet de Paris,
pour ceste fois, les quictances des sommes qui leur sont deues en la forme
et manière accoutumée, à l'acquit de Maistre François de Vigny, portant
submission, par lesdicts rentiers.

The text on this page is estimated to be only 27.10% accurate

iSgi BELLES MGURES DE LA LIGUE ^47 que s'ils se trouvent avoir esté payés ailleurs, de rendre le quadruple sur les arrérages qui leur seront deubs : donneront jcelles quictances avec Icsditz notaires, ou les feront donner par le Capitaine, Lieutenant, ou Enseigne de leur quartier, ... ont pour éviter aux fraudes qui se pourroient faire, et les porteront, au plus tard^ dedans la sepmaine de la présente publication, audict Hostcl de Ville, es mains de celuy qui pour ce sera commis pour cstre, à la huictaine après, vérifBées sur les registres dudict de Vigny, et, dedans l'autre huictaine suivante, estre payez jusques la concurrence des deniers qui seront receuz du tout ou partie, au prorata de leur deu, sans faveur, acception ny préférence de personne quelconque. Faîct en la Chambre desdicts sieurs Commissaires, le dix-ncufviesme jour d'Avril, l'an mil cinq cens quatre vingts unzc. De par les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. Placard pel. in-4, uns nom de lieu ni d'imprimeur.) ONT advertis Messieurs les Colonels, 5 Capitaines et tous Bourgeois de ladiete vilie, que par certain advertisement a i esté descouvert que le Roy de Navarre, 5 ayant recogneu que ses partisans et fauteurs, estans en ladiete ville, ne sont suffisans pour

248 PIERRE DE L'ESTOILE 1590 entreprendre de vive force
aucune chose à son advan

iSqi belles figures DE LA LIGUE H9 LXXXVI De par le Prévost de Paris. Placard pet. 111-4, sans nom de lieu ni d'imprimeur. L est enjoinct à tous les Marguilliers des Pa« roisses de la Prévosié et Vicomte de Paris assembler chacun respectivement les habitans desdictes Paroisses, et eslire un ou deux d'entre eux des plus capables et suffisans pour eux trouver en ceste ville de Paris, au Mercredy vingt-deuxiesme jour du présent moys, en la grande salle de TÉvesché de Paris, à sept heures du matin, à TAssemblée qui se fera audia lieu des trois Estats de ladicte Prévosté et Vicomte, suivant la publication qui en a esté naguieres faicte par ordonnance de Monseigneur le Duc de Mayenne. Aussi est enjoinct à tous les Baillifs, et Prévosts et autres Juges Royaux estans du ressort de la Prévosté et Vicomte de Paris, de faire notifier la présente ordonnance, chacun en son destroit, à ce q^aucun n^en prétende cause d'ignorance. Faict et ordonné au Chastelet de Paris, le Mercredy quinziesme jour de May, mil cinq cens quatre vingts unze. Baudesson. Drouart. Leu et publié à son de trompe et cry public, par les car* fours et places publiques de la ville de Paris, par mox Thomas Lauvergnat, Crieur juré du Roy en cestedicte ville, accompagné de Pierre Gilbert, Trompette juré, et

aSo PIERRE DE L'ESTOILE iSgi d*un autre Trompette, le
mercredyqu%on\iesmejourdeMay^ Tan mil cinq cens quatre vingts et un^e.
T. LAUVERGNAT. LXXXVII De par le Prévost de Paris. Placard pet. m-4,
sans nom de lieu ni d'imprimeur. OIT signifié et faict à sçavoir à Messieurs
les Doyen et Chappitre de Paris, et tous autres Chappitres et Communautés
de ladicte ville, de se trouver en l'Assemblée générale des trois Estats de la
Prévosté et Vicomte de Paris, qui se tiendra en la grande salle de TEvesché
de Paris, le mercredy vingt-deuxiesme jour de May prochain, à sept heures
du matin, afin d^eslire et députer un ou deuxd^entre eux, pour aller à Reims
et se trouver en l'Assemblée générale des trois Estats généraux qui y seront
tenus, suivant la publication qui en a esté naguères faicte par ordonnance
de Monseigneur le Duc de Mayenne. Faict et ordonné au Chastelet de Paris,
le Mercredy quinziesme jour de May mil cinq cens quatre vingts et unze.
Baudesson. Drouart.

i59i BELLES FIGURES DE LA LIGUE 25 1 LXXXVIII De par
le Prévost de Paris. Placard pet. in-4, sans nom de Heu ni d'imprimeur. —
— — ^ — y OIT signifié et faict à sçavoir à Révérend Père en Dieu
Monsieur TEvesque de Paris, Messieurs les Âbbez de S. Denis, S. Germain
des Prez, S. Geneviefve, S. Victor, et autres Âbbez, Prieurs et Curez de la
Prevosté et Vicomte de Paris, de se trouver en TAssemblée générale des
trois Estats de la Prevosté et Vicomte de Paris, qui se tiendra en la grande
salle de TEvesché de Paris, le mercredy vingt-deuxîesme jour du présent
mois de May, à sept heures du matin, afin d'eslire et députer un ou deux
d^entre eux, pour aller en la ville de Reims, et se trouver en FAssemblée
generalle des trois Estats généraux, qui y seront tenuz, suivant la
publication qui en a esté naguîeres faiae par ordonnance de Monseigneur le
Duc de Mayenne. Faict et ordonné au Chastelet de Paris, le Mercredy
vingtiesme jour de May mil cinq cens quatre vingts et unze. Baudesson.
Drouart.

aSa PIERRE DE L'ESTOILE i5yo LXXXIX PORTRAIT DU
 PAPE SIXTE V A l'âge dé 65 ANS. Gravure sur cuivre. H. o"2io, L. o"i5o.
 — Tête de trois quarts tournée à droite. Le Pape en camail, coiffé sur la
 tête, est représenté béatifiaot. Dans le haut, à gauche, armes de Sixte V.
 L'Estoile a écrite Tencre, sur l'estampe, à droite des armoiries du Pape :
 Sixtus V, Pontifex Max, de Monte Alto Marchio crtaius A^ i585. ^ta, sua
 65; et il a écrit au bas : c De ce Pape, quand il mourust (qui fust le jour S.
 Augustin iSgo), on disoit publiquement à Rorome que le Diable Favoit
 emporté, et personne n'en estoit repris, pource qu'oti le tcnoit pour Politique
 et fauteur du parti du Roy. i xc LE LÉGAT DE LA LIGUE 1690 Ce titre a
 été écrit à la main par L'Estoile. La légende circulaire gravée autour du
 portrait porte : ERRICUS GARD. GAETANUS SANCTAÎ SED. APOS.
 GAME. ET IN CAL. A LATE. LEGAT. Gravure sur cuivre, H. o"i2o, L.
 o"68. Dans un ovale, autour duquel est gravée la légende du portrafit. Tête
 de trois quarts tournée à gauche. Le Légat en costume de cardinal, la
 barrette sur la tête. Au bas de l'inscription, à gauche, le monogramme C. L.,
 avec la date iSgo; à droite : Rab. excu. Le graveur ou l'éditeur doit être
 Rabel, Les vers latins qui suivent sont gravés au-dessous du portrait : Quas
 manus artificis tria sic sociavit ut unum Temperet os triplex gratia, trinus
 honos?

i59o BELLES FIGURES DE LA LIGUE 253 Quod décor
 augustus cum majestate verenda, Lœta serenatas frontis et aura beat. Pars
 tamen occulitur melior > pingique récusât, Aurea mens, recti conscia, pacis
 amans, Prisca fides, comis pnidentia, sancta voluntas, Quaïque béant
 animos, singula quasque décent. Hic décor, haec morum censoria régula
 vitar, Hic ténor, et canas relligionis amor, Cum tibi succrescent redivivæ
 Galliae, mentis Viva Caëtanae tu simulacra gères. A la marge de cette pièce
 de vers, à gauche, on lit ces mots gravés, qui donnent le nom de l'auteur :
 Ge. Crittonius canebat. XCI LE LIEUTENANT DE L'ESTAT ROYAL Ce
 titre est écrit de la main de L'Estoile. La légende gravée au-dessous du
 portrait est : CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE. Portrait
 sur cuivre. H. oⁱⁱS, L. oTMioo. Dans un ovale, autour duquel est gravée la
 légende. Tête de trois quarts, cheveux relevés, moustaches et barbiche, col
 de chemise rabattu sur le hausse-col de Tarmure, écharpe sur répaule
 gauche. I. L'Ettoile a écrit en note, à la marge : pffor.

254 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi XCII LE PRÉDICATEUR DU
LÉGAT Ce titre est écrit de la main de L'Estoile. Gravure sur cuivre. H.
o"i5o, L. oTMi45. — Tête de face, cheveux frisés, costume de moine avec le
froc. On lit ce nom, gravé au bas de la planche : FRANCISCUS
PANIGEROLA. Si quisquam eloquio ad sedes humana beatas Ducere corda
potest, tu potes; immo facis. Quin Superi Etrusco copiant sermoneprofari,
Sermone utantur, Panigerola, tuo. XCIII CHANSON NOUVELLE SUR
LES CALAMITEZ DE CE TEMPS PRESENT 159I Placard pet. in-4, à 3
col., sans nom de lieu ni d'imprimeur. Puisque Mars impétueux A ses yeux
Tournés sur la triste France, Pour accabler de ses mains Les humains Soub\
sa cruelle puissance^

iSqi belles figures DE LA LIGUE a53 Sur le Théâtre Gaulois
Maintes/ois A dressé une Trophée De sa dure Tragédie Et furie, Pour la
France désolée. De vol et ravissement Maintenant Toute pleine l'a rendue,
De mespris et remarques^ Cruauté:^ Va par toute respandue, De pleurs et
gémissemens, Hurlemens Des orphelins^ qui sans cesse Sont tourmente^
déplorer, Lamenten, Leur incroyable détresse ! En a peuplé les chemins. Et
sont plains De leur malheureux désastre, Et de leur piteux exil Et péril Font
gémir mesme les astres t On voit les oiseaux voler Parmy l'air, Nous donner
un chant ramage^ Remply de confusion. Maris son. De voir si cruelle rage.
Les for est s et les buissons. De leurs sons.

256 PIERRE DE L'ESTOILE 1591 Font un bruit espouvantable,
Comme voulant dénoncer Et monstrier Quelque douleur lamentable. Non
refait de tant de maux Et assaux. Sur ceste bénigne terre, Nous a vommy le
venin Inhumain De la paternelle guerre. Le père acharné au fils Et surpris
D'une bourelle vengeance; L'enfant bruslant de courroux , A tous coups, De
la mort font alliance. C'est le Seigneur tout puissant. Nous voulant Monstrier
sa juste sentence. Pour nous rigoureusement Justement Chastier de nostre
offence. Permettant tout ce malheur Et rigueur^ Soub\ le sceptre d'une
enfance^ Voulant son peuple abysmer Pour régner, Met Roy sans
obéissance, O pauvre peuple Gaulois, Tu soulois Estre Vheureux de
l'Europe^ Estant le mieux fortuné.

iSgi BELLES FIGURES DE LA LIGUE i57 Suporté De Dieu
Vinvincible trope. Mais, f estant, fol, eslongné Et jette Hors du sein de sa
clémence, Embrassant tout le désir De choisir La fureur qui tant t'offence :
Tu as esté T inventeur Du malheur Qui a causé ta ruïne : Que si tu ne te
cognois, ReconnoiSf Garde vengeance divine! Toute/ois pose l'appuy De
ton crjr Sur la bonté nonpareille Du vray Seigneur, le soustien Du
Chrestien, Qui oyt ta juste querelle : Et te fera triompher De dompter Celle
troupe ramassée De ces grands loups enragés, Affame^ A la brebis esgarée.
Et Vaigneau, de toutes parSf Est espars. De la surprise sanglante Des pards
et loups ravisseurs, Espieurs De sa fin et mort dolentes 17

258 PIERRE DE L'ESTOILE 1591 Ne se doubtant d'éviter Le
danger D'une fainte courtoisie, Est poursuivjr de Veffort D'une mort Furtive
et pleine d'envie. Héla\! bon Dieu, mets ton œil Sur le dueil De ce peuple
misérable, Qui n'a nul autre confort Que le sort De Clotho, Parque muable :
S'asseurant de ta faveur Et douceur, Te requiert pardon et grâce. Se
repentant du forfait Qu'il afaict, Délaissant ton alliance. Que si toy, Dieu
éternel, Immortel, Par ta déité puissante^ N^as esgard au juste sang Qu'on
respend Dans flots et onde courante; Si bien que, de jour en jour ^ Est le
cours Empesché de Veau flottante. Pour le grand nombre des corps Qui sont
morts Sur la campagne plaisante ! C'est fait du peuple François, Cestefois,

i59i BELLES FIGURES DE LA LIGUE aSg Souffrant
langoureux martyr^e Ne se pouvant retirer Du borbier Appresté pour le
destruire. Tu es le seul protecteur De thonneur Des amateurs de ta gloire :
Sauve de France le nom Et renonty Car il a de toy mémoire ; Et que,
conduit sous ta main, Soit en vain L'effort du meschant rebelle, Pourpensant
enraciner Et planter En la Gaule sa querelle : Permettant que, sous ta loy.
Son vray Roy, Conduit par ta providence. Puisse du tout saccager, Ruiner
De ces mutins Parrogance. Fin.

26o PIERRE DE L'ESTOILE iSgo XCIV COMPLAINTTE DES
PAUVRES CATHOLIQUES DE LA FRANCE et principalement de la ville
de Paris Sur les cruautez et rençons que l'on leur a faict. Ensemble la
Complaintte des pauvres Laboureurs. Et se chante sur le chant : Voule^ ouïr
chanson de ce mauvais gendarme. Placard in-4, à 2 col., sans date, ni nom
de lieu et d'imprimeur. PARIS. Mon Dieu ! où est le temps Que l'on vivait
en France ? L'honneur et le j>rintemps, Vivions par ordonnance! Nous
avons Roj^s en France, Supposts de Chrestienté : Par leur bonne
ordonnance Maintenoit vérité. Où est aussi le temps, Lafoy et Fasseurance,
Et aussi le bon temps Qu'on avoit en la France? On vivoit d'assurance, En
toute seureté. Mais tout va au contraire : N'y a que pauvreté! Lors ce n'est
plus que vol Et toute pillerie* ,»4

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE a6i Puis chascun fait son
flot : Bref, nest que voiler tel La rançon est en règne^ Et par tous les
cartiers, Et mettent en espargne No^ biens et no^ deniers. m LES
PAYSANS. Je parlera^ du camp Et des cruauté^ grandes Des Huguenots
meschans. Qui vont avec leur bande. Ils viennent dans nos granges, Aussi
dans nos maisons. En prenant (chose étrange!) Chevaux, bœufs et moutons.
Encor' ri estant contens D'avoir nos biens et bestes. Nous lie', et nous
mattans. Nous bandant yeux et testes, Nous battent nous moleste'. Jurant et
blasphémant : tf Faut que rançon tu paye, « Cent escus tout comptant ! » Si
ne payons rançon De grands coups nous moleste' y Nous mettant en prison.
Nous lient comme beste. Jurant et reniant : « Si ta rançon ne paye, et Te
tueray tout comptant! » Je vous laisse à penser Quelle douleur amère !
PerdrCy sans offenser, Nos biens, aussi nos terres;

a63 PIERRE DE L'ESTOILE iSqO Encores davantage : Ils
bruslent nos maisons, Ces Hugues plains de rage. Ces voleurs et larrons!
PARIS. Mon Dieu! qye:[pitié De vostre pauvre France, Vous priant d'amitié
Pardonner les offenses Au peuple sans doutance, Qui est du tout ruiné! Vous
prient d'espérance NoiêS vouloir pardonner ! Ne permette^ aussi Que tous
ces Hérétiques, Qui sont hommes transis, Supposts des Politiques, Veulent
par P Hérésie Abolir nostre Iqy, Faisant, par tyrannie. Mourir gens de lafoy.
L'exemple et lefaict En est bien d'aparance^ Le monstrantpar effect. Au
royaume de France, En la ville notable Grand' cité de Paris, Ils ont fait
exécrable Mourir hommes déprix. Est-ce pas cruauté If affamer telle ville?
Est-ce pas cruauté De prendre aussi les vivres? Et puis, par leur grand* ire,
Fai[ré\ coutelacer

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 363 Ceux qui les
apportais : Ils étaient massacre[^]. Las ! ils ont fait mourir. Dans Paris, noble
ville. Et de faim fait languir Hommes, femmes étoiles, Encores plus de dix
mille, Sans les pauvres enfans Qui mouraient aux mamelles Des mères
languissans. Fin, xcv CHANSON NOUVELLE DE LA FINESSE DU
JACOBIN Sur un chant nouveau , etc. m Placard pet. 10-4, à 2 col., sans
date, ni nom de lieu- et d'imprimeur. Il sortit de Paris Un homme illustre et
saint, De la religion Des frères Jacobins... Tu ne Ventenspas, le latin. Qjii
portait une lettre A Henri le vaurien. Il tira de sa manche Un couteau bien à
painct... Tu nfi tentens pas, le latin.

a64 PIERRE DE L'ESTOILE iSgl Dont il frappa Henry, Au
dessous du pourpoint. Droit dans le petit ventre^ Dedans son gras boudin....
Tu ne Ventens pas, le latin. Alors il s'escria : c O meschant Jacobin ! c Pour
Dieu ! qu'on ne le tue, « Qu'on le garde à demain... » Tu ne l'entenspas, le
latin. Voicjr venir la garde, Ayant Fespée au poinct. Qui, d'une grande rage,
Tua le Jacobin... Tu ne l'entenspas, le latin. Le président Laguel, A r instant
il fut pris, Disant : « FaicteS'tnoy pendre, « Sijamaisfen sceus rien!... » Tu
ne Ventens pas, le latin. Henry, fort affaibli. Il demanda du vin, Manda
VApoticaire, Aussi le Médecin... Tu ne Ventens pas, le latin. Luy, ordonne
un clistère, Disant : a Las! ce n'est rien. » Dict : « Allei-moy quérir « Ce
Biernois genin... » Tu ne rentens pas, le latin.

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 265 Quand il fut arrivé^
A pleurer il se prist : « Hé! mon frère, mon frère, a Pour Dieu, n*y plore\
point!,,, » Tu ne Pentens pas, le latin. il Je vous laiss* ma couronne^ a Mon
royaume en vos mains,

366 PIERRE DE L'ESTOILE i593 XCVI CHANSON DE LA
LIGUE Placard pet. in-4i à 3 col., sans date, ni nom de Heu et d'imprimeur.
I pour vivre heureux et content, Il faut renoncer à la Ligue; S'il faut estre
aussi inconstant En la Foy que la Politique.,. Sus, sus, faites^moy donc
mourir ! Il n'est que de mourir martyr l 2. S" il faut le commerce accorder
Avec les villes hérétiques , Pour les habitans suborner, Qui sont aux villes
catholiques.,. Sus, sus, faiteS'moy donc mourir ! Il n'est que de mourir
martyr ! 3. SU faut enfin faire la paix Avec les Frelus et Maheutres^ Et s il
faut estre désormais Entre Dieu et le Diable neutres.,. Sus, suSyfaites-moy
donc mourir! Il ri est que de mourir martyr ! 4. Si pour Roy il faut recevoir
Un Prince qui est hérétique, Et fait la guerre à son pouvoir Contre l'Eglise
Catholique.,. Sus, sus, fait es-moy donc mourir! Il n'est que de mourir
martyr!

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 267 5. S* il faut que la Noblesse soit Du party de la tyrannie. Quand mesme le Tyran voudroit Planter en France V Hérésie... Sus, susjaites-moy donc mourir l Il n'est que de mourir martyr l 6. S'il faut que les nobles François Ruinent la foy Catholique, Pour laquelle ils ont autre/ois Combattu contre t Hérétique... Sus, sus, fait eS'-moy donc mourir! Il n'est que de mourir martyr! 7. S'il faut veoir en France prescher Partout de Calvin l'hérésie. Et s' il faut veoir aux pieds fouler Le saint Sacrement de l Hostie... Sus, sus, faitesmoy donc mourir î Il n^est que de mourir martyr! 8. S' il faut que les Prédicateurs Catholiques quittent la chaire, N'osant plus reprendre les mœurs, Ny faire aux Minisires la guerre... Sus, sus, fa ites-moy donc mourir ! Il ri est que de mourir martyr ! g. S' il faut souffrir de profaner Les Bénéfices de V Eglise, Les vendre, acheter et troquer. Comme si c*estoit marchandise... Sus, sus, faites-moy donc mourir ! Il n'est que de mourir martyr! I o. S'il faut veoir les gens mariés Tenir les plus beaux bénéfices.

268 PIERRE DE L'ESTOILE i593 Et aux putains estre donnees^
Pour le loyer de leurs services... Sus, sus, faites-moy donc mourir ! Il n'est
que de mourir martyr! 1 1 . S^ il faut acheter chèrement De la Justice les
offices^ Et vivre, après cela, du vent^ Ou bien de présents et d'espices...
SuSj sus, faites-moy donc mourir! Il n'est que de mourir martyr! 1 2 . S* il
faut qu'en Justice faveur Plus que le droict ait de puissance; Que le
meurtrier, traistre et voleur. Ne soit puny de son offence... Sus, sus, faites-
moy donc mourir! Il n'est que de mourir martyr ! # 1 3 . S' il faut que de
nouveaux impos. De nouvelle dace et décime. Du peuple et du Clergé le dos
Soit chargé, tant qu'on les opprime... Sus, sus, faites-moy donc mourir ! Il
n'est que de mourir martyr ! 14. SU faut que la corruption De tous estais on
continue, Et des abus Vinvention Soit toujours en France reçue... Sus,
sus, faites-moy donc mourir! Il n'est que de mourir martyr! 1 5. S'il faut que
la réunion Que demandent les Politiques,

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 269 Soit mise à
exécution, Adieu^ c'est /aict des Catholiques !... SuSy sus, faites-moy donc
mourir! Il n'est que de mourir martyr ! 1 6 . Lors des Catholiques François
Seront, par le Roy de Navarre, Traicte\, comme sont les Anglois Par la
Je\abel d'Angleterre,,, Sus, sus, Jaitez-moy donc mourir! Il n'est que de
mourir martyr! 17. Mais, comme Henry de Valois, Tyran cruel et
sanguinaire. Aussi le tyran Navarrois Reçoit des tyrans le salaire,,. Je veux
alors me resjouir De veoir la Ligue refleurir! Fin. iSgS. L'Estoile a écrit de
sa mairie à la suite de cette chanson : Nostre maistre Boucher aucteur :
auquel est réservé, par la Ligue, le premier estât de vielleux, vacant, dès
qu^il sera devenu aveugle.

370 PIERRE DE UESTOILE iSgt XCVII Chanson de la
Miraculeuse délivrance DU DUC DE GUYSE Et se chante sur le chant des
Fariniers. Placard pet. in-4, à 3 col., sans date, ni nom de lieu et
d'imprimeur. CE/ust le jour d'un Jeudy, Environ sur le Midy^ Que le
vaillant Duc de Guyse S* est sauvéy par bonne guise. m A ses gardes il a dit
: « Lequel de vous s'enhardit « De sauter à Fescallade, « Contre moy qui
suis malade, a Etf à cloche pied montant^ a Ne cesser jusques à tant « Que
soyons à ma demeure? « Je luy donne une monture, d Lors un de ces gens a
dit : « Je n'y fais point contredit, « Jure^-moy donc sans finesse « Que vous
me tiendrez promesse ? » Et lors il luy a promis, Puis à monter se sont mis,
Mais n'a peu sajoible garde Le suivre à ceste escallade.

i59i BELLES FIGURES DE LA LIGUE 371 Surquy, sa porte
fermant y Il lux ^f^^ wn serment. Qu'il n' aurait pas sa monture^ Puisqu'il
perdait la gageure. Lors il va droit au cameau. Estant pourveu d'un cordeau.
Duquel en bas il devalle, Sans faire aucun intervalle. Mais, manquant la
corde asse\^ Il sauta dans lesfosse:^, Haut de deux toises et demie^ Malgré
ses gardes hardies. Lors, estant à bas en paix, Il demande à son laquais. S'il
n'avoit arme qui vaille ; Mais un poignart il lui baille. Et puis, estant
remonte^ Des fossés^ quoique hourde\^ Ils advisèrent un homme Sur une
jument de somme. Parquoy ils Vont adverty : « Rends-nous cestejument^cy!
a Autrement, sera ta vie « Par ce poignart'Cy ravie! » Lors lefrelu descendit
De ceste jument, puis dit Ce bon vaillant duc de Guise : « PassonSy sans
point de remise*, » Lors, sans estre pourchasse:(t La rivière ils ont passe^.

272 PIERRE DE L'ESTOILE 1591 Ne trouvant homme ny
femme, Qui leurfeit aucun diffame, Horsmis deux femmes du lieu, Dont
Pune est servante à Dieu, Vautre au Diable et maheutresse, Vaccusant
comme traistresse. Disant à tous les bourgeois : « Or, qy-je veu cestefois «
Sauver, sans point de feintise, « Vostre prisonnier de Gujrse. » Dequy
chacun estonné, Une allarme on a sonné, En disant : « Sus! sus! gendarmes,
« Que chacun prenne ses armes! » Lors, il est sortjr de Tours Bien cent
chevaux, auxfauxbourgs. Qui de tous coste^ cherchèrent Celuy-là qu'ils
n'attrapèrent. Car, en le voyant de loing, Ils crioient, à leur besoing^ Quil
s'arrestast sans mes garde, Pour obéyr à sa garde. Mais d'aussi loing il
respond A celuy qui le semond : tt Tu ne m'auras à ta guise, « Car quatre
chevaux jadvise. » Puis après, en les trouvant, Monta sur un cheval blanc,
Et un autre qu'ils donnèrent A celuy qu'ils emmenèrent.

iSqs belles figures de la ligue 273 Et pour cCy les poursuivans,
S'en retournèrent resvans, Cognoissans bien que leur peine Eust pour eux
esté trop vaine. Monsieur de Guyse, d'ailleurs. Vint avec ces chevaucheurs
Joindre Monsieur de la Chastre, Jusque dans Bourges s'esbattre : Et ceux de
Bourges, joyeux, Se sont mis à faire feux ^ De ça et là y par les rues. Et
grâces à Dieu ont rendues. Les habitans de Paris Aussi grande joye ont pris,
Oyans de bonnes nouvelles. Que de longtems n'eurent telles. Le Te Deum
ont chanté, Duquel ne s'est absenté Le peuple, ains en abondance Y a fait
belle assistance. Et les Espagnols aussi, Ayans ouy tout cecy^ S'esgayent,
par braverie, A coups d*escoppeterie. Le Béarnois, estourdy^ S'en est si fort
refroidy, Qu'à peu près, vaincu de rage^ Il n'ait perdu le courage. Comme
donc monta aux deux Le corps saint et glorieux

274 PIERRE DE UESTOILE 1589 De la Vierge Nostre-Dame,
Accompagné de son ame : Ce jour mesme, aussi montant ^ Et gayement
s'esbattant. Dieu sauva Monsieur de Guy se Et le remit en franchise. Fin.
XCVIII MOT DE SIBILLOT Note écrite de la main de L'Estoile.

The text on this page is estimated to be only 15.45% accurate

|0 BELLES FIGURES DE LA LIGUE Plus sage et accompli, et plus en ta/aveur, Que ce duc qui mourra poar ta juste querelle. 0%>
PORTRAIT AU CRAYON DU DUC DE NEMOURS Portrait à lamine de plomb. H. o^iao, L. o"ioo. — Télc de trois quarts, tournée à gauche, cheveux crépis, grande collerette, pourpoint fermé, en&eigne d'orfèvrerie luspendue au cou. L'Eitoileafcrii, sur le ponmit mfnie, cette légende: Leduc us NgHom, et il a mis au-dessus celte inscription : Le plus doueet de tous, mait le pire. CI Le Chevalier Adventureux , colonnel-général des Enfans perdus de la Ligue, Gravure sur cuivre, ainsi que l'inscription au-dessous du portrait, avec ces mots : Tkoma de Leafecit. H. totale o^uS, L. o^oSi. — Dans un ovale allongé (entouré de la légende : Anno .ctatis »o« viocsiHo QUiitTo), tête de trois quarts, lournleà droite, cheveux ondoya ots, barbe en pomtei grande coUerene. Le personnage, couvert d'une armure, tient de la main gauche une épée nue. Le titre ci-dessus est écrit de ta main de L'Estoîle. Ce vaillant Prince armé est un Mars Jurieux, Du craintif Huguenot la terreur et la crainte; Sa lance, un/ort pilier de l'Eglise très sainte, El son œil aux amis est tousjours gracieux.

276 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo Au-dessous, L'Estoile a ajouté de sa main : Ce Chevalier armé est un fol furieux ^ Du manant ca\anier la terreur et la crainte; Sa lance ^ un fort pilier de ceste Ligue sainte. Et son œil aux putains est toujours gracieux. C'il VERS SATIRIQUES COPIÉS DE LA MAIN DE L^ESTOILE. Ils se trouvent au verso des trois pièces précédentes et ne portent pas de titre. Des petis larronneaux pillèrent le Saint lieu : Car, mettant hardiment leurs griffes au milieu Du tronc, où le Pecché, qui tient son homme en gage^ Par aumosne sestaint^pour leur apprentissage, Dérobbèrent V argent entre eux, et puis à Dieu. Beaucoup de bonnes gens, sous lafoy de V Eglise, Dans la fente du tronc avoient leur pièce mise. Pour gagner les pardons que le Pape a donné. Mais ils n'ont rien gangné et peuvent bien apprendre Que les larrons tous seuls les pardons ont gangné : Car c'est bien les gangner qu'entièrement les prendre. A Paris, en décembre iSgo.

The text on this page is estimated to be only 22.06% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE ARREST DE LA COUR DE
PARLEMENT SÉANT A CHAALONS CONTRE LE HESCRIP EN
FORME DE BULLE ADRESSÉ AU CARDINAL DE PLAISANCE,
PUBLIÉ PAR LES REBELLES DE PARIS, AU MOIS d'octobre
DERNIER. L UR ce que le Procureur général du Roy l a démontré à la
Cour, que les rebelles r et sédilicuXf pour exécuter les meschatis t et
malheureux desseings qu'ils ont de 'longue main projettez, pour usurper
ceste Couronne sur les vrais et légitimes possesseurs d'icelle, non contens
d'avoir rempli le Royaume de meurtres, massacres, brigandages et pilleries,
et avoir d'abondant introduit l'Espagnol, très cruel et très pernicieux cnnemy
de la France : voyans que les habitans des villes rebelles commençoient,
comme d'une longue léthargie et pâmoison, à retourner à soy et reprendre le
chemin de l'obéissance, dont Dieu et Nature les obligent envers leur Roy
légitime, pour du tout amortir et reboucher les pointes et aiguillons de la
charité, vers leur patrie, qui se réveilloient en eux, et remettre ce Royaume
en plus grand trouble et division que devant.

378 PIERRE DE L'ESTOILE iSga se disposent de procéder à l'eslection d'un Roy. Pour à laquelle donner quelque couleur, ils ont fait publier certain escrit, en forme de Bulle, portant pouvoir et mandement au Cardinal de Plaisance d'assister et autoriser ladiae prétendue eslection. En quoy lesdid rebelles et séditions descouvrent aparemment ce qu'ils ont jusques icy tenu caché, et qu'ils n'ont fait que prendre le prétexte de la religion pour couvrir leur malheureuse et damnable entreprise et conjuration. Chose que tout bon François et Catholique doit détester et abhorrer, comme directement contraire à la paroUe de Dieu, aux sainas décrets, conciles et libertez de l'Eglise Gallicane, et qui ouvre la porte à l'entière ruine et éversion de toutes polices et sociétés humaines instituées de Dieu, mesmement de ceste tant renommée et florissante Monarchie : la loy fondamentale de laquelle consiste principalement en l'ordre de la succession légitime de nos Rois, pour la conservation de laquelle tout homme de bien et vray François doit exposer sa vie, plus tostque souffrir qu'elle soit altérée et viollée, comme le gond sur lequel tourne toute la certitude et repos de l'Estat requérant y estre pourvu. LA COUR, en enthérinant la requeste faicte par le Procureur général du Roy, Ta receu et reçoit appelant comme d^abus, de Foctroi et impétration de ladite Bulle et pouvoir y contenu, publication, exécution d'icelle, et tout ce qui s'en est ensuivi; l'a tenu et tient pour bien relevé; ordonne que Philîppes, du titre de S. Onuphre, Cardinal de Plaisance, sera assigné en icelle, pour deffendre audit appel. Et vaudront les exploits faits en ceste ville de Chaalons à cry public et seront de tel effect et valeur, comme si faicts estoient à personne ou à domicile. Et ce pendant, exhone ladicte Cour,

The text on this page is estimated to be only 28.66% accurate

liga BELLES FIGURES DE LA LIGUE 279 tous Prélais, Evcsques, Princes, Seigneurs, Gentilshommes, Officiers et subjects du Roy, de quelque estât, condition et qualité qu'ils soient, de ne se laisser aller ou gagner aux poisons et ensorcellemens de tels rebelles et séditions, ains demourer au devoir de bons et naturels François, et retenir toujours l'affcaïon et chanté qu'ils doivent à leur Roy et patrie, sans adhérer aux aniBces de ceux qui, sous couleur de religion, veulent envahir l'Esiat et y introduire les Barbares Espagnols et autres usurpateurs; fait très expresse inhibitions et deffenses ;\ toutes personnes de tenir ou avoir chez soy ladite Bulle, icelle publier, s'en aider ou favoriser lesdits rebelles, ni se transporter auxvjlls et lieux qui pourront esire assignez pour ladite prétendue eslection, et sur peine, aux Nobles, d'esire dégradez de Noblesse et déclarez infâmes ei roturiers, eux ci leur postérité; et, aux Ecclésiastiques, d'esire descheus de possession de leurs bénéfices; et punis ensemble tous contrevenans, comme criminels de leze-Majesté, et perturbateurs du repos public, déserteurs et traistres à leur pays, sans espérance de pouvoir obtenir à l'advnir pardon, rémission ou absolution, et à toutes villes de recevoir lesdits rebelles et séditions pour faire ladicie Assemblée, les loger, retirer ou héberger. Ordonne ladicte Cour que le lieu où la délibération aura esté prise, ensemble la ville oii ladicte Assemblée se fera, seront rasez de fond en comble, sans espérer d'estre rééditez, pour perpétuelle mémoire, à la postérité, de leur trahison, perfidie et infidélité; enjoins à toutes personnes de courir sus, à son de toxin, contre ceux qui se transporteront en ladite ville pour assister ù icelle Assemblée. Et sera commission délivrée audici Procureur général. pK)ur informer contre ceux qui ont esté auteurs et promoteurs de tels monopoles et conjurations faictes contre l'Estat, et qui leur ont aidé ou favorisé. Et sera le présent Arresi publié, à son de trompe et cry public, par les carrefours de ceste ville, et envoyé par tous les siègos de ce ressort, pour y estre leu, publié et enregistré, à la diligence des substituts du Procureur général : dont ils ceni

280 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi fieront la Cour^ dans un mois, à peine de suspension de leurs estats. Faia en Parlement, le i8 novembre m. d. lxxxxii. A Chaa* Ions. Signé: SAIGEOT. L'Estoile a écrit à côté de TArrét qui précède : Contre cest Arrest les prédicateurs de Paris dédamèrent unanimement, taxans particulièrement les Président et Conseillers qui s y estoient trouvés, les désignans par leurs noms en leurs chaires, et leur donnant à chacun leur sopiquet. Entre les autres, Boucher (qui est le Roi de leur Ligue, pource qu^au royaume des Aveugles les Borgnes sont Rois) apela le Président de Thou Toreau bannier, et le Conseiller Angenoust Vieil Hu^ guenot moisi, le dimanche 21® juillet 1592, dans S. Berthelemi, où il preschoit, et où j^estois.

The text on this page is estimated to be only 22.85% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE MANDEMENT Pour la
procession générale et descente de la Chasse de Madame Sainte
Genevieve/j'e, au 17 mars 1594. 4 pages pclil in-4°. L'Estoile a écrit de sa
main, à la suite du titre : . La icriu de laquelle se montra, cinq jours après,
en la réduction de Paris, le martli az'mars 1394. u j ES Vicaires généraux de
JWonseigneur i le révcrendissime Cardinal de Gondy, ? Evesque de Paris,
aux Archiprestres de ; S. Magdaleine et S. Severin, Salut: ? Nous vous
mandons signifier à tous Abbez, Doyens, Chapitres, Couvents, Prieurs,
Curez ou Vicaires, de ceste ville et faux-bourgs de Paris, exempts et non
exempts : Puisqu'ainsi est que la violence des misères, que noz péchez ont
accumulé sur nous , non seulement continue, mais aussi augmente de jour
en autre, jusqu'à ce qu'il semble que nostre Père céleste nous veuille priver
de la jouissance de la vraye religion, qui a continuellement esté plusdeunze
cens ans si florissante en ce Royaume de France, soubz l'obéissance du
Saint Sièze Romain, dont il se acquist à bon droict le tiltre de Très
Chrestien : Et nous recognoissons et expérimentons, à nostre très grand
regret et ressentiment des maux présens, avec crainte des périls et
inconvenients

28i PIERRE DE L'ESTOILE 1594 qui nous menassent, que toutes les forces, conseils et en* treprises des hommes ne peuvent obvier à cest extrême malheur sans le secours de la grâce de Dieu, qui a accous* tumé d'assister ses bons et fidelles serviteurs qui le réclament en leurs nécessitez, suyvant le tesmoignage du Prophète. Psal 106. Clamaverunt ad Dominum cùm tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos. Et que, pour ce regard , il est très nécessaire que le reste du peuple, qui a encore le zèle de la vraye religion , se mette en bon estât pour luy présenter quelques dévotes prières, afin d arrester son ire , et nous reconcilier avec luy. A ceste occasion, de Tauthorité et à Finstance de Monseigneur rillustrissime et révérendiss. Cardinal de Plaisance, Légat du souverain Pasteur de l'Eglise, et du Saint Siège Apostolique en ce Royaume, et suivant TARrest de Messieurs de la Cour de Parlement, avons ordonné et ordonnons que, le jeudy 17 de ce mois, sera faicte et célébrée une Procession générale, en laquelle sera portée la chasse de Madame S. Geneviefve, spéciale patrone de ceste ville, avec les autres sacrez reliquières, en la sollemnité accoustumée. Et d^autant que, pour célébrer dignement une telle Procession, il est besoing que chacun bon Catholique y apporte une préparation qui puisse rendre noz prières agréables à la divine bonté, avons aussi ordonné que. Dimanche immédiatement précédant ledia jour 17, tous les susdicts Abbez, Doyens, etc., ne feront faulte de comparoir en TEglise de Paris, à sept heures du matin, pour aller de là en procession en l'Eglise de S. Geneviefve. Plus, que, par chacun jour des fériés de la sepmaine prochaine, et autres de celle ensuivant jusques audict

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE i83 17 de ce mois, toutes les paroisses facent leur plein debvoir de visiter en procession ladicte Eglise de S. Geneviefve selon l'ordre déclaré cy-après, en la plus grande fréquence de peuple que faire se pourra, lequel, à ceste occasion, sera admonesté par les Curez et Prédicateurs de s'y trouver avec toute dévotion et révérence, et à employer tout ledit temps en bonnes prières et œuvres de charité, mesmes avecq larmes et pleurs qui puissent monter jusques au Ciel et appaiser Tire de Dieu, justement irrité contre nous, et que, au Dimanche i3 de ce mois, tous et chascuns fidelles chrestiens, zélateurs du repos de ce pauvre et désolé Royaume, de quelque sexe et condition qu'ils soient, estans bien purgez en leurs âmes par le sacrement de pénitence, se présentent le plus dévotement qu'ils pourront à la sainte communion du précieus corps de Nosire Seigneur. Et le 17 ensuyvant, qui sera Jeudy de la My-caresme, jourde ladicte procession solennelle, tous lesdictsAbbez, Doyens, Chapitres, etc., se rendent à sept heures du matin en ladicte Eglise de Paris avec chapes et reliquaires, pour assister à ladicte procession en toute dévotion; les ecclésiastiques de toutes les Eglises selon leur ordre, arrière des séculiers et des laiques suyvens tout le clergé, les hommes devant et les femmes après, avec un dévot silence, rendans grâces à Dieu, qui de sa bonté infinie a conservé jusques à présent ce Royaume de France, et spécialement ceste ville de Paris en sa sainte foy, et le prians, en toute humilité et charité, vouloir par sa miséricorde avancer les affaires de la sainte Union des Catholiques, à la gloire de son nom, à l'augmentation de la religion chrestienne apostolique et Romaine, à l'extirpation de toutes hérésies, au bien et repos spirituel et temporel de tout le peuple de France.

284 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 Et afin de rendre ladicte Procession plus honorable, seront admonestées les paroisses, es rues desquelles elle passera, de fermer leurs boutiques et tapisser devant leurs maisons, à ce que personne n'ait occasion de s'absenter d'icelles : A laquelle pour inviter charitablement un chacun, Monseigneur le révérendissime Cardinal Légat donne dix ans de vrays pardons à tous ceux qui dévotement assisteront à ladicte Procession, et y feront prières aux fins que dessus. L'Ordre des Processions des paroisses qui iront en l'Eglise Sainte Genevieve, aux jours fériaux, jusques au dit de ce mois. LUNDY 7* Au matin, la paroisse S. Eustache; après midy, S. Nicolas des Champs. Mardi 8. Au matin, S. Germain Lauxerrois; après midy, la paroisse des Saints Innocens. Mercredy 9. S. Jacques de la Boucherie; après midy, S. André des Arts, S. Cosme. Jeudy 10. S. Gervais; après midy, S. Benoist, S. Martial. Vendredy 11. S. Paul; après midy, S. Nicolas du Chardonnet et S. Hilaire. Samedy 12. Au matin, S. Mederic; après midy, S. Leu, S. Gilles et S. Laurens. LUNDY 14. S. Severin; après midy, S. Pierre des Arcis, S. Germain le Vieil. Mardy 15. S. Sauveur, S. Barthélémy; après midy, S. Magdaleine, S. Christofle et S. Pierre aux Bœufs. Mercredy 16. S. Jean en Grève; après midy, S. Denis de la Chartre, S. Croix et S. Genevieve des Ardans. Quant aux Mendians, ils choisiront, les uns après les

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 283 autres, tel jour de la
semaine qu'ils trou veront commode pour faire leur procession. Et quant
aux autres monastères ou Eglises collégiales ou régulières, ils en feront
aussi à leur dévotion. Tout soit à Thonneur de Dieu. Imprimé à Paris, par
Jean le Blanc, demeurant près la porte S. Victor, à l'enseigne du Soleil d'Or.
CV VERS CONTRE LES SEIZE COPIÉS DE LA MAIN DE L'ESTOILE.
Ils se trouvent en marge des deux pièces précédentes. Les Sei\le ontjà pris
possession Des sei\{e pilliers de Montfaucon. Pourveu aussi qu'ils ne soient
davantage : S^ainsi estoit, ce seroit grand dommage Et en danger d'un
différend entre eux? Non, le gibet est fait à deux estages : Il en pourra^
hault et bas, trente-deux. Que plus on ne brigue D'estre de la Ligue De
Sainte-Union, Car, ne leur desplaie, Puis qu^ on pend les Sei:\{e, Il y a de
l'ongnon.

286 PIERRE DE L'ESTOILE iSgo CVI FIDES VITREA Gravure sur cuivre. H. du cuivre o"ii3, L. o"o85. — En un ovale ornementé, dans la bordure duquel est la légende, un bras de femme s'avance , et la main jette des pièces de monnaie dans une coupe qui se brise et qui en laisse échapper le plus grand nombre. La légende est : Sic Judam frbgkrat aurum. Au-dessous de la planche, on lit : Fiant filii ejus orphani et luror ejus vidua, Fsal. io8. SONNET. Voy si le tourment qu'un traistre a mérité, Comme un bourreau présent, n abaisse ton audace; Voy si tu oses voir le Ciel qui te menace Et Dieu contre ton chef justement irrité. Oy le vent qui partout bruist ton iniquité. Le peuple qui déteste et qui blasme ta race, Le peuple qui te hayt, le noble qui te chasse^ Le pauvre qui maudit ton infidélité. Ta mère à son mary ne gardoit point lafoy, Ta sœur à bel argent se vendoit comme toy : Croirons-nous donc, Vitry, ces choses bien nouvelles. Qu'un Vitry, c'est à dire un traistre et un trompeur. Un infidelle Arabe, ayt vendu son honneur. En trahissant Meaux au Roy des Infidelles?

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 287 CVII STANCES %
SUR LA MISERE DU SIEGE DE LA VILLE DE PARIS 1590 Ces Stances
sont copiées de la main de L'Estoile, avec le titre qui précède. LES
MARINIERS FRANÇOIS AUX LIGUEUX. I Messieurs, que, sous l'effort
d'une obscure tempeste, Tasche:[à retirer nostre barque des flots I Au nom
des Dieux marins, oief nostre requeste. Et prenez quelque ennui des pauvres
matelots ! II Nous savons bien^ Messieurs, que vostre prévoiance
Suffistpour abréger de nos maux le circuit : Nous Vavons bien congneu,
quand, avant l'indigence, Vous ave^ bienpourveu de serrer le biscuit. III
Vous tfve^ dans la main la sonde et la boussole. Pour dresser nostre barque
et la conduire à port; Messieurs, qui congnoisse^ et le vent et le pôle.
Embrasse^ la bonasse et nous mettej^ à bord!

288 PIERRE DE L'ESTOILE i5go IV Si vous pensie[^] tous seuls
résister à l'orage, Pour sqavoir gouverner le timon au besoin. Les vents sont
trop mutins pour rompre le cordage Et renverser les masts, si nous n'y
prenons soin. Comme à nous, le salut de ce Vaisseau vous touche, Et la
perte nous est aussi dure qu'à vous; Comme nous, vous craigne[^] le vent qui
s'esfarouche, Bien que rien ne se void qui souffre comme nous. VI Vous
nous tenei ^{^^^S} ^{^^^P}[^] entre espérance et crainte[^] Sans gouter toutefois
que valent nos langueurs : Patrons, plains de rigueurs, ceste extrême
contrainte Suffira-t -elle pas pour rompre vos longueurs? VII IPespère\ vous
sauver tous seuls de ce naufrage, Lorsqu'une rouge flamme ardra nostre
Vaisseau: Plus tost, afin qu'ensemble on courre mesme orage. Nous lairrons
plat aller les avirons dans Veau. VIII Messieurs, qui nous presche\y pendant
ceste famine. Qu'il vaut bien mieux mourir qu'à bord tendre les bras. Il est
vrai, mais, suivant les loix de la marine. Il faut plus tost aussi qu'on mange
les plus gras. IX Si nous vous avons veu, prophètes de Neptune, Comme
atomes nouveaux[^] ne vous remplir que dair[^] Et qu'encor* vous eussiez
ceste voix importune. Nous croirions que Dieu seul vousfaict ainsi parler.

i590 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 289 Mais il est bien
aisé, lorsque la panse est plaine , Dire que ce n'est rien que d'endurer
lafaim^ Et, pour dessus vos dos toujours tondre la laine. Nous promettre un
secours, du jour au lendemain, XI Vous n^ave\ point de Dieu, mes bien
aimés lévites. Et vostre \èle n'est qu'un :^èle oblique et faux. Qu'Il soit vrai,
sont-ce pas des effets d'hypocrites, Que, pour se garantir, causer dix mille
maux? XII Messieurs^ qui sçave: { bien prendre au poil la Fortune Et retirer
proufit du dommage d'autrui, C'est faire trop le fin, que, sur cest infortune.
Vouloir, à nos despens, assurer vostre appui. XIII Si vous ave\ pillé,
comme il est véritable, . Pendant qu'une nuit brune estendoit son manteau.
Nous ne voulons pourtant y que, contre un banc de sable, Pour nous perdre
en commun, vous tourniez le bateau. XIV Nous ferons mieux ^ Messieurs,
pour ce que nostre troupe Est beaucoup plus puissante et mieux duite à
ramer: Pour appaiser les Dieux, du plus haut de la poupe, Nous vous
jetterons tous, un matin, dans la mer. XV O larrons bien {elés, c'est par vos
artifices Que la tempeste dure et Saint Herme nous fuit* Je crois,
Louschars, qu'enfin vos notables offices. Qui ne vous diroit mot, perdroient
toute une nuit* 19

290 PIERRE DE L'ESTOILE 1590 XVI Courage, mariniers I

Quelque peu de pirates. Pour se gauchir de coups, /ont targue de nos pleurs :
Iljaut que nous taschions à sortir de leurs pattes. Pour quelque jour pouvoir
nous rire aussi des leurs. XVII Il faut chasser le mal qui tant de mal nous
donne. Quoique Maschant en masche, et cause Sainction, Il est bien plus
séant qu'un Sénat en ordonne Et le docte cerveau d'un Prélat de Lion.
XVIII Nostre barque se perd, si l'on ri y remédie. Et nul riy fait proujit, que
quelque garnement; Tout chascuny languist, tout le mondey mendie. Mais le
plus grand danger, c'est au retardement. XIX Messieurs, qui, pour signal de
charge souveraine. D'un long rommain habit ave\ le dos vermeil, Permettre:
{ 'Vous, Messieurs, qu'à sec dessus Paréne, Vous voie: { s'entrouvrir ceste
nef, au soleil? XX Cest à vous d'opposer vos biens et vostre vie Pour
conserver l'honneur de régir ceste nef Et vous faingne\y tandis quelle est
demi périe Et qu'un fouldre voisin lui menace le chef! XXI Vous y moure\
aussi, faites-en vostre compte, Indignes, à qui Vheur d'un tel bien soit
commis! Vos manteaux vous devroient faire rougir de honte. Qui sur des
corps si vains ne devroient estre mis!

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 291 XXII Quant à moi,
je ne puis en tel danger me taire. Bien marri que mon vers ri aie plus de
crédit: Toutefois, si mes vœux ne se peuvent parfaire, Au moins f aurai
l'honneur de le vous avoir dit. iSsq. En juillet. CVIII La Pauvreté et
Lamentation de la Ligue • Placard ia-folio roaxirao, coatenant une grande
gravure sur bois, en travers, coloriée, et avec un cadre ornementé, dans
lequel sont imprimés les vers, sur 2 col., au-dessous de la gravure. H. de
Testampe o""i94, L. oB'Soo. — A gauche est assise la I^gue, sous les traits
d'une vieille femme aux cheveux épars et hérissés, couverte de haillons.
Avec une corde en mauvais état, nommée Ambition, qu'elle tient des deux
mains, elle cherche à briser la couronne royale, entourée de rayons
lumineux, et soutenue dans le ciel par quatre solides câbles portant ces mots
: Vouloir ditin, Daorr LiorrucB, Magn an ncrr< , NoBLKssB FRANçoisB.
Au pied de la Ligue, Lb Lys croît sous la garde d'un agneau. A gauche, dans
le haut, un diable jouant de la viole et chantant : Vous reviendrez en nos
Enfers. ^ous qui voye\ tomber une juste vengeance ^Du Ciel dessus mon
chef riaye^ compassion ! De mqy, nydemes maux : ma meschante
arrogance Ne sçauroit recevoir trop de punition. Tay voulu [mais le Ciel a
ruiné mes menées) Joindre testeurs de lys à un sceptre esiranger; Tay
encontre leur Roy les villes mutinées, Et mesmeje tayfaictpar un traistre
esgorger.

292 PIERRE DE L'ESTOILE iSgS Pour le rendre odieux au
peuple trop muable, Jay faict courir des bruits faussement inventés : Je
disois qu'il vouloit les rendre misérables, Qu'il les vouloit piller et prendre
leurs cite:[. France, par tous moyens, j'ay tracé ta ruyne : Rien n'y a peu
servir, qui n*ait esté tante. Enfin, enfin, le Ciel, d* une force divine, Quand
plus je te tenois, fa mise en liberté! Que désormais feray-je? Où iray-je,
chétifve? Pour les maux que fay faits, il me convient cacher : Doi-je me
retirer sur r Espagnole rive ? Ou dans quelque désert? ou sous quelque
rocher? Il me faut retirer au lieu de ma naissance, Aux Enfers, d*oùje vins,
pour le monde infecter : Paris, qui est le cœur et l'ame de la France , A ore
un si grand Roy, qu'il ne se peut dompter.

Tousmescoupsclandestins,mespoisons,mesfallaces, Oncq' ne me donneront
le bien que j'ay perdu. Quand le monde pour moy servit plein de cuir aces.
Il seroit aussi tost à sa valeur rendu. Les plus mauvais garçons, qui mes
desseins suivirent ^ Ceux que Pambition avoit espoinqonne\, Ayant ouvert
leurs yeux, du bon costé se virent. Hormis ceulx-là qui sont aux gibets
destine^. Ils ont enfin cogneu qu'un nom de Saine te Ligue N'estoit qu'un
tresbuchet et un piège abuseur. Les grands et les petits ore me font la figue,
Et ceux me vont chassant qui mefaisoient honneur. Ils souffriroient plustost
toutes sortes d'injures^ Qu'estre nomme: { Ligueurs, tant je suis à mespris :

i593 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 298 Je rCay plus de
palais, je n*ay qu'un tas d'ordures, Où je gis languissante avec de vils
habits. Une escuelle de bois fay pour toute vaisselle, Xay pour sceptre un
baston, tel que portent les gueux; Tous ceux qui m'ont suivi auroient la
chance telle, Si la bonté du Roy n'avoit point pitié d'eux. Après tant de
larcins et tant de pilleries. Je me vois indigente et trespasser de faim : Le
jugement de Dieu punit mes voleries, Et rien que pauvreté ne se trouve à ma
fin. Adieu, peuples déçus par ma voix hypocrite ^ Et par mes beaux
semblants longuement enchante\! Le haut vouloir divin veut que du tout je
quitte Les lys, qui n*ont esté pour l'Espagne plante:^. Je m'en vay aux
Enfers, mais que je sois jugée : Je vousferay sqavoir quel sera mon arrest.
Adieu, ô France, à Dieu, je t'ay trop affligée: Je s^ay que ma présence à bon
droict te desplaist, A Paris, par Jean Le Clerc^ rue S. Jean de Latran^ à la
Salemandre. Avec Privilège du Roy.

The text on this page is estimated to be only 16.65% accurate

PIERRE DE L'ESTOILE La Délivrance de la France par le
Persée François. Grande gniTure >ur bai*, en téie d'un placard in-fol, mftx.
, avec letie imprimé i longues lignes, dan* un cadre (orm6 d'ornemeat* et
de fleurons gravi* sur bois. H. de l'esUcnpe o°'ios, L. a'3cx>. Andromfale
(la France], entièrement nue, eil enchatnfe sur un rocher, au milieu des
flot*. A gauche, le monatra i tête de bitier et i corps de dragon *e retourne, i
l'approche du Per*£e fcançoi* (le Roi de Navarre}, monté sur un cheval ailé
et prit à le frapper d'uncoupd'épée. A droite, le Grand Prêtre et la Synagogue
regardent du rivage, avec *tupeur, l'événement qui *e prépare. M RANGE,
comme Andromède, i lavmrtjutofftrttf S ATdi voulue des siens et d'un
peuple estranger, ffSonpaysfutsonmal, sa guerre, et son danger : t Où son
bien devait estre, y demeurait sa perte. Le Ciel,/asché de veoir une injustice
aperte. Un Persée envoya, afin de la venger, Un Persée François, qui la vint
desgaiger Des venues de la mort, qui t avaient jà couverte. Le monstre, qui
gardait entre ses dens sa mort. Sentit combien le bras de Persée estait fort :
Comme/eit l'Espagnol de HENRY quatriesme. FRANCE, sois-luy fidelle, et
ne te laisse plus Attacher de doublons, et ne croy aux abus De ceux qui ont
rongné l'or de ton Diadème. A Paris, par Jean Le Clerc, rue S, Jean de
Latran, à la Salemandre. — Avec Privilège du Roy. 1 594. 9%>

The text on this page is estimated to be only 14.89% accurate

iS94 BELLES FIGURES DE LA LIGUE agi ex Le Prix
d'Outrecuidance, et Los de l'Union. Placard, sans nom de lieu ni
•l'imprimeur. Gravure sui fol. mai., accompagnée d'un texte à longues lignes
et de ^ et françaii, sur trois colonne». H. 0^380, L. o"i80. Milon de Crotone,
en costume de soldat romain, a le« lui entre les deux moitiés du tronc de
l'arbre qu'il a voulu bri loups viennent l'attaquer, dont deux le mordent à la
cuïi hanche. Cet arbre prend la racine dans les entrailles d'ui ronné [.S.
Louyi R. deFrancee), qui a le buile appuyf sur u et qui tient de la main droite
un icepire, et de la gauchi ouvert, sur les deux pages duquel on lit ; Deui
ibripiſt te violenter Je terra Tivcntium : vidtbunt juiti, ridebuni, et dîceni :
Ecce homo qui non poiuit Deutn (djulorem suum, led iperiiiit in TiDittte lua.
Ego lulim, sicul dIIIti frucliferi in domo Deï, ravi in mlsericardia Dei in u
leroum. Celebriba te in scci quia li«e feciili. etc. Fsal. i Le tronc de l'arbre,
i l'endroit où m* deux moîliés se sont refermées sur les mains de Milon,
porte une banderole sur laquelle sont ces quatre mots : Sic Francia divisa
coalescit. Des deux branches itipérieures qui sortent des deux moitiés du
tronc, celle de gauche se termine dans le haut par l'écu de France; elle olhe,
de droite et de gauche, onze rameaux, aboutissant chacun i un médaillon qui
renTerme une légende. Voici quelles sont ces légendes, è commencer par le
bas de la branche : Pbil. III du nom, Rof da Fr. — Pkil. dt Val. IV, Roy de
Fr. — Cbar., Bit de Fr., Co. dt Vil. — Chartei, Roy d* Fr. — Jean, Roy de
Fr. — Jean d'Ort., Comte d'Angouleme. — Loyi, fils de Fr., due d'OrE. —
Charttt. Camtt d'ÀtigouieiiKe. — Franf. Roy de Fr., 1 du non. — Henri II,
Koy de Fr. — Henry Ht, Roy de Fr. et de Pologne. Le dernier médaillon est
surmonté du buiie de ce roi, portant l'ordre du Saint-Esprit, la main gauche
appuyée sur la garde de son épée, et U droite tenant le sceptre, duquel se
détache une banderole avec ces mots : Fkatkem ne DEsaaa pkater. La
branche de droite se termine, dans le haut, comme ta précédente, par un
écussoti aux armes du roi de Navarre; elle est également pourvue de onie
rameaux et de onze médaillons renfermant chacun une légende. Voici ces
légendes : Rob. Iil« de Ff., Comie de Clermont. — toy'. Dnc de Bourbon.
— Jicques de B., Connestible. — Jean de Bourbon. Comte de la Uarehe. —
Loyi de B., Comte de Veodotme. — £.0^1 de B. Grand M. de Fr. —Jehan
de 6.. Comte de Vendosmt. — Fraiif. deB., Camtt de Fnuianif.— Charles de
B., Due de Veadoime. — Antoine dt B., Roy de Navarre.— Henry de

Bourbon, Roy da Ft. et Na». La dernier médaillon est surmonté du buste du Roi de Navarre tourné vers la droite, tenant de la main gauche une épée nue, qu'il

296 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 appuie sur «on épau­le , et de la droite un sceptre, duquel se détache une banderole avec ces mots : Prius ima dkhiscat TsaaA mihi. Entre les deux branches, un génie ailé tient une ancre, à laquelle se rattachent deux câbles qui empêchent ces branches de s'écarte­r, avec cette légende sur un cartouche central, qu'il soutient de la main droite : Ne quid nimis. A gauche de l'estampe, un cartouche orné renferme ce qui suit : VERS SAPHICS SUR LA REUNION DES BONS FRANÇOIS AMATEURS DE LA PAIX DU ROYAUME ET DE LEUR BIEN. O le bien comblé de céleste plaisir ! Quand de paix j'entend se repaistre et nourrir Frères embrés de l'amour qui les tient Fermes et maintient. Nous dirons chantons ce bonheur ressembler Aux sacrés onguents que f avise épancher Sur le chef d'Aron vénérable, quand Dieu L'oint, et du saint lieu Prestre Vestablit : qui la teste inondans. Vont le front, les y^^ ^ barbe tren^pams. Puis après les bords de la robe garnis D'un broder exquis. Comme des deux monts de Sion et d'Hermón Distile, en may^ de roj^ée fois^on, Cause les gras sucS et humeurs, avançons L'herbe de nos champs : Tendrement ainsi la Divine bonté, L'union des saints bénit or' de planté, Puis lofait sons fin de la Mort et Enfer Dame triompher. A droite de l'estampe, au-dessus de la tête de saint Louis, un cartouche ovale, dans un cadre fleuronné, contient la pièce suivante : AU ROY. Sire, Ayant appris des Sages de l'antiquité combien est util et profdressé ce tableau^ afin qu'on y veist^ comme en un mirouer^ le danger éminent de toutes énormes entreprises, mesmement de celle de le^e Majesté, plus horrible et détestable que toute autre , et qui a naguère presque subverti ce bel Estât , lequel a jà flori doufçe cens ans et plus ^ et continue en vostre maison et tigre Royale, par spéciale faveur divine, V espace de six cens ans entiers. Or, J'espère que Vinvention n'en sera infructueuse au peuple, ny maîâ^éable à Votre Majesté, qui pourra, en ce petit labour^ recomoistre le zèle et r affection de V Auteur. Priant Dieu^ SIRE , qu il donne à votre Majesté victoire et triomphe, paix et prospérité. De Votre Majesté le très humble et très affectonné subject et serviteur, A.
C.

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 297 Enfin, dans le cadre de Pestampe, à gauche du bas, a été ménagé un espace qui présente, en six lignes de texte, la description de ce tableau allégorique : En ce tableau se fait allusion à Milo Crotoniates, jadis trèsrenommé luicteur, qui, trop outrecuidamment, entreprint de fendre avec ses mains le tronc d'un gros arbre, où elles demeurèrent prises et si bien serrées, qu'il fut illec mangé des loups. Pourtraict naïf de tous crimineux de leze Majesté, comme de J. Clément, J. Chastel, et tous semblables parricides, qui ont porté et souffert la peine de leur témérité et desloyauté. Puis, au-dessous de Testampe elle-même, se trouvent, en cinq grandes lignes, la prose et les vers que voici : Dieu, voulant garantir un royaume de ruine éminente, suscite volontiers un prince pieux et sage, et souvent fait paroistre quelque marque extraordinaire en sa vocation. Ce que Ton peut observer en nostre Roy Henry III à présent régnant, si on regarde les grandes persécutions qui l'ont exercé dès sa jeunesse jusques à cest aage, sa constance, ses victoires et singulière modération en icelles; aussi, que quatre fils du Roy Henry II, estans parvenuz en aage d'hommes et trois d'iceux mariez, sont tous morts sans enfans, pour luy faire place; que tant d'assassins désespérez ont failli à leurs méchans desseins contre luy pris, et vérifié que son ame estoit liée au faisceau de vie de par TÉternel, comme il est dictde celle de David : outre toutes lesquelles marques de l'assistance divine, il a des vertus en luy tel nombre, que ses ennemis les confessent et en tremblent. A raison desquelles, ensemble de ladite succession, aussi de ce nom de très chrestien luy compétant comme à l'oinct du Seigneur, cest olivier luy convient bien. Voyez le proph. Zachar, c. 4, où, sous la figure d'un olivier, le Roy est représenté et appeUé fils de l'olive et très chrestien, est à dire trois fois oinct d'huile, qui monstre bien que les assassins des Roys, vives images de Dieu et pères communs de leur patrie, sont infiniment exécrables, maudits et damnables éternellement. Pergis ? et insano juvat indulgere labori ? Heu ! sapiet casu tota palsestra tuo. Siste roanum,moriture manu. Milo; sospes in aevum Nam sto, nec antè meam vis scidit ulla coma m. Lairras-tu point, Milo, tes desseins enrage^ ? Ha!jepréioy ta mort, d'exemple mémorable! Sauve tes bras Mais quoy? J'à tes bras engage^ S'escrasent dans le bois^ qui a farce indomptable, Stat ferax Regum, neque vim tremiscit Impiam stirps haec pia Ludovici, Nunc et in secto rediviva ligno Fundit amomum. Henric, III, Patri patr. A, C, partntans fecit.

398 PIERRE DE L'ESTOILB 1S94 CXI Pourtrait de la ligue
 infenudle^ Grande gravure sur bois, en tête d'un placard grand ia-4bl. ea«
 touré d'un encadrement typographique. H. de l'estampe 0*347, L* 0*290. *-
 La Ligue est représentée sous la figure d'une furie à deux têtes couronnées
 de serpents, avec des grifiès aux pieds, vêtue d'un^ robe blanche et d'un
 long manteau noir. Elle a saisi d'une main la Toison d'or, qui pend au-
 dessous de l'écusson des armes d'Espagne « et de l'autre main elle veut
 saisir la croix de l'ordre du Saint-Eaprit, annexé aux armes de France et de
 Navarre, desquelles sort un brms qui tient une épée menaçant une des faces
 de la Ligue. S1RE9 y;g^e5f le pourtrait que l'hideux Lucifer \A tiré du
 profond des abismes d^Effer. Sire, c^est le pourtraict de la Ligue
 damnable. Qu'un François doit haïr beaucoup plus que le Diable. Elle a
 dessus son chqf plusieurs serpens tortus^ De furie, de rage et d'horreur
 revestus. Sire, c^est le portraict d'une Religieuse, Ayant les yeux sanglons et
 la cervelle creuse. Deux faces en un corps, visant de tous coste:[. Pour
 mieux dissimuler ses grandes cruaute^^. Elle a pour son appuy les plus
 grands de la terre, Pour nous combler de deuil, et de funeste guerre. Et de
 feu, et de sang^ et de division. Sous le prétexte faux d'une sainte Union,
 Lescuqon Espagnol, qu'en sa main droite porte, Rien que ranqonnemens et
 tout malheur ri apporte; Escuqon recogneu par nos afflictions, Qui nous a
 tant causé de malédictions. Sa main gauche ressemble à celle d'un harpie,
 Qui aspire à nos biens, et nos vies espie;

empoigner l'escuçon des François, De corrompre nos moeurs^ et renverser nos loix, Par sesfaicts glorieux et sanglantes menées, Que nostre Roy afaict convertir enfumée. Cest nostre Roy Henry, lequel, puissant etforty Des Ligueurs forcené:^ a surmonté l'effort. Lequel repurgera, un jour, d'abus le monde. Et en France fera fiotir la paix féconde, La Ligue a, de surplus, les deux pieds griffonne\j Pour aller et venir vers les plus obstine^. Elle a le cœur d'acier, le corps tune Diabliesse, La langue de sorcière et Vhabit d'une Abbessse, Pour, sous un jfé/e saint, forrer dans son filé » Les plus simples, charmei^ par les fausses harangues De ceux qui ont vendu, au plus offrant, leurs langues, Faict à Lion, par Léonard Odet. Inventer. F. C. CXII

PORTRAIT DE HENRY IV. Le Roi est représenté tête nue, de trois quarts, tourné à gauche | moustaches et barbe courte; collerette, armure avec ornements ciselés, écharpe. Dessin aux trois crayons, dans le genre de ceux de Du Moustier. H. o"3o5, L. o"i65. I. Le vers qui dcTrait rimer a?ec celui-ci a été omis.

300 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 CXIII AUTRE PORTRAIT
 DE HENRY IV. Tête de trois quarts, tournée à droite, avec moustaches et
 barbe; grand chapeau de feutre, collerette, hausse-col doré, armure, écharpe.
 Gravure ovale sur cuivre, coloriée. H. 0"115, L. 0"085. — Dans la bordure
 semi-circulaire, on lit cette inscription :HENRICUS 4. D. G. REX. 1594.
 FRANCORUM ET NAVARRiE. iExAT» 41. De chaque côté de ce portrait,
 L'Estoile a collé, comme]>our lui fiûre une escorte d'honneur, un
 hallebardier de la garde du Roi, en carton découpé et colorié au pinceau,
 costume mi-parti Tîolet et orangé. L'un a une toque verte, l'autre une toque
 noire. H. de chaque, à partir de l'extrémité de la hallebarde, 0"173, L. 0"095.
 CXIV Les Entre- paroles du Manant dé-lig^é et du Maheutre Gravure sur
 bois, coloriée, en tête du placard gr. in-fol., a\ec large encadrement
 ornementé, également colorié. H. de l'estampe 0">185, L. 0"*310. — Cette
 gravure représente, au milieu d'un paysage champêtre, les trois personnages
 que le poète a mis en scène: la Ligue, le Manant et le Maheutre, dont le
 nom est insent au-dessus de chacun. A gauche, la Ligue, sous les traits d'une
 vieille femme , un couperet suspendu à la ceinture, tenant d'une main son
 masque et de l'autre sa béquille; au centre, le Manant, en costume
 villageois, un bâton à la main, et ôtant son chapeau devant le Maheutre,
 armé de pied en cap et monté sur un cheval de bataille; dans le fond, à
 gauche, une ville fortifiée, dont la poterne est ouverte et d'où sortent trois
 chiens; à droite, une pluie d'épis de blé tombant sur un champ de fleurs de
 lis. Manant. [ON Dieu I Je suis perdu ! Las ! où me cacher ai-je ? Voici
 venir vers mqy un homme de cheval! \Pour me garder de luy, oit m'en
 retournerai-je ? Je ne m'en veux pas fuir, il ne mejera mal.

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3oi Maheutre. Qui vive ? Arreste court ! ne marche davantage I Approche y rCayepeurije veux parler à toy. Qui VIVE ? Parle donc, ne change de visage. De quel party es-tu ? Or^ vien ça, dy-le moyf Manant. Monsieur, je ne sqay pas que veut dire Qui vive ? Je ri ay jamais appris dessous un magister : Quand quelquefois quelqu'un avecque moy estrive^ Pour riestre pas un Clerc, il m* en faut bien quitter. Maheutre. Par ce mot de Qui vive? apprend que je demande De queLparty tu es: il me le faut scavoir. Manant. Monsieur, puis qu'il vous plaist que responseje rende. Toujours pour mon party Dieuj'ay voulu avoir. Maheutre. O que tu es matois ! Tu as Vame Espagnole ! Je vois^ à ton minois, que tu es un Ligueur. Ne VeS'tu pas? Dy ouy ? N as-tu point de parole? Dy-le moy franchement, et ri aye point de peur. Manant. Monsieur, je l'ay estéy et paty autant qu'aultre^ Pour le party Ligueur y et bien mangé des chiens! Mais maintenant je suis, croye\, du party vostre^ Et je veux pour le Roy employer tous mes biens. Maheutre. Pourquoi ne suy-tu plus le party de la Ligue? Qui (en a détourné? qui te Va fait laisser? Manant. J'ay cogneu, à la fin, que c'estoit une brigue. Qui, au lieu de son Roy, se vouloit avancer.

30a PIERRE DE L'ESTOILE 1694 Mâheutre. La mercenaire voix
des Prescheurs satme^guerre. Qui rignoient dans Paris , ne fa prescké cela?
Manant. Non, mais, ayant bien sceu que leur bruiant tonnerre S'engendrait
de doublons j je les ai laissés là, Mâheutre. Je te scayfort bon gré, si tu
parles sans feinte. Les doublons, non lafoy, les/aisoient tempester; La seule
ambition^ sans raison et sans crainte. Encontre leur salut, lesfaisoit
caquetter. Manant. L'un, voulant estre Evesque, inventoit des mensonges;
L'autre, pour estre Abbé, des bourdes racontoit. L'un, pour estre Prieur,
preschoit cent mille songes. Et de paquets nouveaux un peuple contentoit.
Mâheutre. Le peuple crqyoit-il ce que ces /aulx prophètes. Ou plus tost
cespipeurs, ga\ouilloient sans rougir? Manant. Si on vouloit régner avec
gens de leurs sectes, Leur mensonge il falloir pour vérité tenir. Mâheutre.
Voila d'estrange cas! Grandement je m*estonne Comme les gens de bien le
pouvoient endurer. Manant. // ne faut s'estonner : il rCy avoit personne Qui
s^osast pour rien dire alors advanturer. Si quelqu'un s'ha\ardoit de dire
quelque chose. Son bien estoit mâheutre, il le falloir piller Pour payer les
soldats qui maintenoient la cause. Il falloir tout son bien, sans se plaindre,
employer.

The text on this page is estimated to be only 25.34% accurate

^4 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3oî Bussy, Louchard, Crucé, suivis de gens de mesme, Sans Justice jugeaient selon leurs passions, Et pour mieux cacher tout au peuple, de faim blesme, ils faignoient n'aimer rien que les dévotions. Si quelque clair-vojant appercevoit leurs ruses. Il le falloit pousser dans l'enfer de Bussy. On n'en sortoit jamais par faveurs ou excuses. On sortait par ces mots : • Or" ça ! or\ donne icy! » Maheutre. Paris est bien heureux que ces pestes maudites, Ces poisons, ces venins, ne sont pas dans son sein! Manant. Dieu, las de veoir régner ces pervers hypocrites, Y a logé le Roy, malgré leur fol desseing. Maheutre. En viens-tu maintenant, dy moi? Ne me le cèle. Dy moy pareillement, quelle femme c'est là ? Manant. J'en viens, et ceste femme est la Ligue cruelle, Qui, pour perdre Soissons, hors de Paris s'en va. Maheutr. Elle est autre qu'une autre, et crois, à veoir sa mine. Qu'elle vint des Enfers pour nous ensorceler. Manant. Comme frère Bernard, la maudite chemine. Elle a l'œil de Afendo^e et les grands dents du Cler; Sa main gauche soustient la feinte Hypocrisie : Elle a à son costé le cousleau de Boucher, Cousteau dont il voulait, selon sa fantaisie. Pour gagner des doublons, l'Escriture escorcher. Maheutre. Que dénotent ces chiens, desquels elle est suivie ? Je croy qu'elle s'en paist, quand la faim la saisit. n

304 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 Mânànt. C est pour ce qu'ainsi
qu'eux elle est pleine iT envie. Et qu'elle tasche à mordre, à F heure qu'elle
rit» Mâheutre. Dieu désormais nous garde et d'elle et de ses ruses, De ses
coups clandestins^ de ses conseils \elés ! Manant. Ses pratiques d'icy pour
jamais soient exclues ! Par elle nous avons par trop estévole: {! Sans le
Roy, que Dieu gard', nous serions misérables. Nous serions malheureux et
atains de la faim. Les deux nous ont esté grandement favorables. De nous
avoir réduits soubssa Royale main. Mâheutre. Depuis qu'il a PariSj
l'abondance est venue Vous foisonner de biens; la Justice et les Arts Y ont
reprins vigueur ; la Court y est reveuë, Et^ au lieu de brigands, de généreux
soldarts. Manant. De tout Dieu soit loué, Monsieur! Je vai parfaire Mon
chemin, s'il vous plaist, je prends congé de vous, Mâheutre. Va à Dieu, mon
amy, rachève ton affaire : Crains ores les Ligueurs^ et n'ayepour de nous. A
Paris, par Jean Le Clerc, rue Saint Jean de Latran, à la Salemandre. Avec
privilège du Roy.

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3o5 CXV LE DUC D'ALBE ET LE DUC D'ALENÇON. Gravure sur cuivre , au-dessous de laquelle se trouve la légende en deux strophes, Tune en flamand, l'autre en français, gravée, également sur cuivre , et accompagnées de deux petits sujets très-finement gravés, avec deux inscriptions composées chacune de deux vers flamands et de deux vers français. H. totale delapièce,o"255yL. o"33o« A gauche, le duc d'Alençon, debout, tête nue, couvert d'une armure, tient d'une main un sceptre à pointe triangulaire et pose son autre main sur la hanche. Derrière lui, l'Honneur (Honor) va lui mettre sur la tête une couronne de laurier. A ses pieds deux femmes assises: Tune représente la Richesse (Oivri^), l'autre le Prudent Conseil (Prud. Cons.). a droite^ le duc d'Albe, casqué et armé de pied en cap, tient d'une main un bâton de commandement à trois pointes, et de l'autre une paire de ciseaux ouverts; l'Astuce (Fallacia) et l'Envie {Invidia) suspendent la couronne royale au-dessus de sa tête. A ses côtés, la Belgique enchaînée (Bilgica), sous la figure d'une captive nue; à ses pieds, le peuple (Plebs^, sous la figure d'un misérable mendiant couvert tie haillons. Dans le haut, la Renommée qui embouche à la fois deux trompettes, la bonne {Fama) et la mauvaise {If^ama), Le petit sujet , à gauche, représente le repas de l'Agneau pascal; le second sujet, à droite, l'armée de Pharaon engloutie dans la mer Rouge. Au bas de cette planche sont gravés, sur deux colonnes, huit vers flamands, d'une part, et, de l'autre, les huit vers français que voici : Duc d'Albe axant tondu le Pays Bas, et niéi Le peuple apovreté, où est sa gloire bonne? n Va du tout perdue, et maints amis exquis^ Jaçoit que fausse Envie, en ce, gloire lui donne. Mais le Prince discret, humble et bonne personne. Par le divin secret, mérite en chascun lieu Bon LoSt Richesse, et puis de Laurier la couronne. Heureux est qui combat pour la gloire de Dieu / Au bas de chacun des deux petits sujets sont deux vers flamandsj ainsi traduits en français : Trousse: {'VOus, fil\, vos reins, sans craindre ennuy ne mal^ Afin que d'un cœur droict mangie\ V Agneau paschal. Et alors Dieu mettra vos ennemis en fuite. Comme de Pharaon la force fut destruite. CXVI ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS LE 22 MARS 1694 Gravure sur cuivre, sans nom d'auteur et sans monogramme. H. o"225, L. 0*^396. — Henri IV, tête de âice, avec toute sa barbe, coifK 30

306 PIERRE DE LESTOILE 1594 d'un chapeau de feutre à plumes, couvert d'une armure damasquinée et portant des chausses bouffantes, est monté sur son cheval» Qui se dirige vers la droite. Il parle à un personnage, également à dieval (sans doute le comte de Brissac), qui se découvre en lui répondant. Le Roi est entouré et précédé de soldats armés de toutes pièces et visière baissée, qui jettent dans la rivière quelques Ligueurs essayant de s'opposer à son entrée dans la ville par la porte où les Royalistes ont abaissé le pont-levis pour le recevoir. Sur le devant de Testampe, la Seine, qui coule au bas du quai. On y voit un malheureux qui se noie, et un autre qui tombe à Teau sans quitter son arquebuse. CXVII Réduction miraculeuse de Paris, sous l'obéissance du Roy très chrestien Henri IV, et comme Sa Majesté y entra par la Porte Neufve, le mardi 22 mars 1594. (i** Figure.) Pandltur ad verso dudum Porta abruta mure, Porta novi fati, qua Regum maximus urbi Clam subit, Eoae sub arnica crepuscula luds : Certus, qua populi nimbus, qua militis audax Ingruet Hispani feritas, penetrare, nec ultra Linquere faialem sceptris ingentibus urbem. Gravure sur cuivre, tirée au milieu du placard in-folio imprimé en travers sur 5 colonnes et entouré d'un cadre en fleurons typographiques. H. de l'estampe o"»!»?, L. o™23o. — Cette gravure est une copie trompeuse de l'estampe précédente; elle est faite cependant avec un meilleur burin. On lit, à gauche, dans la rivière, sur deux lignes, en italiques : N. Bollery pitixit. Jean Le Clerc excud. AU ROY. Je viens me prosterner aux pieds de Vostre Majesté pour luy présenter le véritable Discours de la réduction miraculeuse de Paris, ville capitale de vostre Royaume^ recueilly et

The text on this page is estimated to be only 24.07% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 307 agencé liliellcmni
de plusieurs mémoires, et réduit au petit pied : car qui voudroit s'estendre sur ce subject et en descrire au long les particularitez et rencontres plus remarquables, on en feroit un juste volume. Et ce Discours sommaire servira pour expliquer ce qui est icy représenté en ces trois Figures, qui sont mises en public, atin que vos subjects et les esirangers, mesmes les cnfans, gens sans lettres et ignoraas, qui vivent à présent et qui naistront par cy après, ayent tousjours devant les yeux le pourtraict de cesie heureuse et esmerveillable journée, en laquelle avez recouvert, sans perte d'hommes et sans aucune résistance, l'ancien throne de vos devanciers, Dieu vous ayant, par sa toute puissante main, conservé et rendu ce que vos plus cruels ennemis avoient desja tyranniquement usurpé. Et combien qu'il y ail douze ans entiers que cela s'est passé, si estce que j'ose tant me promettre que la mémoire vous en sera, cl à vostre royale postérité, perpémellement agréable, parceque vous l'avez ainsi tesmoigné par la déclaration qu'en Estes dès lors, et que à la suite de la reddition de Paris on a veu tous vos desseins et entreprises héroïques bien réussir et prospérer, et qu'avez tellement pacifié, asseuré et restably ce royaume (que vostre prédécesseur avoit laissé, en mourant, si désolé, qu'il sembloit estre proche de sa totale ruine), que maintenant il n'y a aucune apparence qu'on le puisse esbranler, estant en train d'estre sous vostre règne, avec l'ayde de Dieu, aussi florissant qu'il fust jamais. Je suppliray doncques très humblement Vostre Majesté de voir de bon œil cest eschantillon de vostre valeur'incomparable et du bonheur qui vous a tousjours accompagné, et le recevoir benignement, pour gage de Tardent désir qu'a et aura toute sa vie au bien de vostre service. Sire, Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject Jean Le Clerc.

308 PIERRE DE L'ESTOILE 1694 Sommaire Discours de la Réduction de Paris, recueilly par G. M. D. R. [a mémoire des troubles derniers, émeuz en ce Royaume sous le nom de la Ligue, est encore si fraische et récente, que tous ceux qui en ont peu reschaper peuvent tesmoigner avec vérité que le principal dessein des chefs de ceste émotion estoit d'empiercer le sceptre et la couronne, et en priver, sous un spécieux et néanmoins faux prétexte de religion, les princes de la maison de Bourbon, auxquels par droit héréditaire le royaume appartenoit après le décez du Roy Henri III, qui estoit resté seul masle de la royale lignée de Valois. Mais Dieu, qui pénètre au dedans des pensées et intentions des hommes, et dissipe leurs mauvais conseils, n'a pas permis que ce dessein réussist ainsi qu'il avoit esté projecté, ayant confondu ceux qui en estoient les principaux auteurs et promoteurs, et conservé ce précieux héritage aux légitimes successeurs du Roy très chrestien S. Loys, fils aîné de TEglise: car, après le détestable parricide commis en la personne du deffunct Roy de très heureuse mémoire, le très valeureux et invincible Henry III, lors seulement Roy de Navarre, comme représentant Taisné de la branche de Bourbon descendue en droicte ligne de S. Loys, recueillit et entra en possession de ce Royaume désolé, que son prédécesseur luy avoit laissé, suy vant la Loy salique fondamentale de cest Estât, dès le 2 d'aoust 1589. En la conduite et gouvernement duquel il a esté continuellement assisté de la faveur et grâce spéciale de Dieu, de sorte qu'il a obtenu et gaigné contre ses ennemis et sujets révoltez plusieurs signalées victoires et batailles mémorables, et nonobstant leurs pernicieux efforts et maKheureux attentats il a miraculeusement reconquis toutes ses villes rebelles, et enfin, après avoir courageusement surmonté infinies traverses et difficultez et résisté prudemment aux orages et bourasques contraires, il est, au neufviesme an de son règne et quarante cinquiesme de son aage, demeuré paisible en son Royaume, où il est reconnu, chéry et aymé de ses sujets, comme Père très-débonnaire et restaurateur de la liberté Françoise, et

The text on this page is estimated to be only 27.29% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA L[GUE îog s'est readu redoutable aux estrangers comme un foudre de guerre, et laissé sa mémoire à jamais recommandable à la postérité par sa clémence nonparcille et par ses prouesses et autres vertus héroïques, ce qui mérite un discours de plus forte haleine et de plus grande esiendue que celui-cy. Pour venir au particulier de cesie histoire, il convient entendre qu'après la conversion du Roy, tant désirée par ses bons sujets, et profession publique, par luy (aitc à S. Denis, le 25 juillet t593, de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, et qu'il eust esté oinct et sacré en la ville de Chartres, le 27 febvrier 1 594, par messire Nicolas de Thou, évesque du lieu, l'obstacle et empeschemem mis en avant par les séditieux et rebelles fut osté et le prétexte levé, de sorte que les François qui estoient demeurez es villes liguées, et qui s'estoient laisse emporter à cesie opinion qu'il ne falloit recognoistre pour Roy celui qui estoii dévoyé de la religion ancienne de nos majeurs, commancèrent à dessiller les yeux et voir clair aux affaires, et à souhaiter un gouvernement monarchique et royal, au lieu qu'ils avoient vescu ou plustost languy, l'espace de cinq ans, en une oligarchie ou, pour mieux dire, anarchie et confusion tyrannique. Ei, de faict, les villes de Meaux, Lyon, Orléans, Bourges, Aix en Provence et Pontoise, ayant volontairement quité et secoué le joug Espagnol, et gousté la douceur de ta domination de nostre Roy légitime, frayèrent le chemin aux habitans de eeste grand' ville, capitale du Royaume et siège principal des Roys très chrestiens, pour faire de mesme. Alors esioit gouverneur de Paris comte de Brissac, par la démission du sieur de Belin ; le sieur Lhuillier, Maistre des Comptes, Prévost des Marchans, et le sieur de Beaurepaire Langlois, ancien advocat en la Cour, l'un des eschevins, avec le sieur Neret; et entre ceux qui estoient restez du corps du Parlement en la ville, combien qu'il eust esté du vivant du feu Roy transféré à Tours, paroissoient le feu sieur président le Maistre et le sieur président Mole, qui exerçoit lors, par commission du duc de Mayenne, la charge de procureur général, avec les sieurs d'Amours et du Vair, et plusieurs autres conseillers qui avoient l'ame françoise et ne pouvoient supporter la domination estrangère, ny permettre qu'on fist aucune brèche aux loîx fondamentales de la Couronne. Ceux-là, avec quelques coton

310 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 nels et capitaines des bourgeois, furent les principaux auteurs de la réduction de la ville en Tobéissance du Roy, qui promist de persévérer en la religion Catholique, dont peu auparavant il avoit faict profession, de rendre à la Ville ses anciens honneurs, privilèges, dignitez, prérogatives, exemptions et immunités, et d'oublier tout ce qui s'estoit faict contre son service et son prédécesseur. Geste entreprise ne pou voit estre exécutée à force ouverte, sans une horrible effusion de sang, ny sans jetter la ville en hazard d'une totale ruine et désolation, parceque les garnisons qui y estoient, tant de soldats françois qu'estrangers, la tenoient en misérable servitude. On eut doncques recours à une surprise. Le duc de Mayenne, avec sa femme et son fils aîné, s'estoit retiré à Soissons dès le 6 de mars, Tabsence duquel rendit Texécution plus facile de ce qui avoit esté entrepris; et, parceque pour cest effea il estoit besoin d'une favorable assistance du Ciel, il fust advisé que le jeudy de la my-careme 17 de mars, il seroit faict une procession générale et solennelle, et que la châsse où reposent les reliques de S. Geneviefve (vierge, après Dieu, tutélaire de Paris), seroit descendue (ce qui n'a accoustumé d'estre faict si non en cas de nécessité extrême) et quelle seroit conduite en Téglise de Nostre Dame. Ces prières publiques furent faictes et incontinent exaucées, car, deux jours après. Tordre qu'on devott tenir en la réduction fust arresté et porté au Roy, qui estoit à Scnlis, et fut résolu par Sa Majesté que Texécution s'en feroit le mardy 22 du mesme moys, dès le poinct du jour, et, pour faciliter le tout, on fist courir un bruict de paix accordée entre le Roy et le duc de Mayenne, et, le 21 mars au soir, furent envoyez des billets signés Lhuillier et Langlois en forme de mandements aux principaulx des quartiers, qu'on sçavoit estre affectionnez à la paix, et qui chérissent encores en leurs âmes la blancheur des fleurs de lys, par lesquelles ils estoient advertis de Taccord, et priés de s'armer avec leurs amis pour tenir mainforte à Fintroduction des desputez de part et d'autre qui se présenteroient le lendemain au matin pour la publication de la paix, et résister aux Espagnols et aux mutins et factieux qui s'voudroient opposer. Et ainsi qu'il avoit esté mandé, ainsi fut faict. Le mardy 22 de mars, au temps de Téquinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries

The text on this page is estimated to be only 27.20% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3ii qui domine en la
tesie où réside le conseil, à la première heure du jour, le Roy, vraiment
maniai, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ de
quatre mil hommes, lani de cheval que de pied, vint de S. Denis aux
Tuileries. El, aux environs de Paris, il luy fut rapporté que les portes
Neufve, S. Honoré et S. Denis estoient ouvenes; que, à la première, esioit le
S' comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent major de la ville; à la
seconde, estoit l'eschevin Neret, avec ses enfans, et à la troisesme, le S'
Laoglois ; et furent ces trois portes en mesme temps livrées aux troupes de
Sa Majesté, qui entra glorieusement en sa ville par la mesme porte par
laquelle, six ans auparavant, sçavoir le lendemain des Barricades, i3 de may
i58S, on avait veu tristement sonr son prédécesseur. Et le Roy, estant entré,
donna son cscharpe blanche au S' de Brissac, qu'il honora en l'acollant du
litre de mareschal de France, et receut les clefs des portes, qui lui furent
présentées par le S' Luillier, Prévost des Marchans, et s'asseura de toutes les
places fortes en moins de deux heures, horsmis de la; Bastille, qui, cinq
jours après, luy fui rendue par composition; et ceste réduction fut faicte sans
aucun désordre, sans pillage et sans meurtre ny effusion de sang, ny perte
d'hommes, fors de 35 ou 3o lansquenets qui, estans prés la porte Neufve,
lors de ceste entrée, tirent contenance de vouloir résister, et furent
incontinent taillez en pièces ou jetés en l'eau, portant sur le champ la peine
de leur témérité. Ceux qui conduisoient les troupes dont se servit Sa
Majesté pour l'exécution de ceste entreprise, estoient les sieurs mareschaux
de Raiz et de Matignon, le comte de Torigny, le grand escuyer, le marquis
de Cueuvre, le comte de S. Paul et le baron de Salagnac, et les sieurs de S.
Luc, de Humieres, de Vitry, d'O, de Vie, de Belin, des Acres, de Sancy, de
Marsilly, de Harancourt, de Boudevillc, d'Edouville, de S. Angel, de RoUet,
de Bellangrevillc, de Trigny, de Favat, de Marin et de Manican, avec le
colonel des Suisses de Heild, et plusieurs autres seigneurs et
gentilshommes, la mémoire desquels sera perpéiuellement recommandable
à la postérité, pour le signalé service qu'ils tirent, ceste journée, au Roy et à
toute la France 1

3 12 PIERRE DE L*ESTOILE 1594 BrEvis Narratio
Eorum quomodo in Deditione Urbis Parisiensis Contigerunt, 22
Martii 1594. Ubi Henricus II II, Francorum et Navarronum Rex
invictissimus, die 25 mensis Julii anni 1594, in urbe Sandionysiana
Calvinianam sectam erroresque antiquos quibus implicatus fuerat palam et
publice ejurasset, et ad veram sinceramque fidem Catholicam transiisset,
tunc Galli qui, gratia tantum avitae Religionis conservandae, arma
moverant, tot et tam diuturnis bellis defatigati, oculos in eum, mutatis
animis, conficere coeperunt ejusque legitimum imperium votis omnibus
exoptare. Et sane bellum, quod eis antea justum videbatur, ne Principi
alterius quam Catholicae et Romanae Religionis subicerentur, Rege ad
Ecclesiae gremium reverso, injustum esse professi sunt, omnesque deinceps
curas et cogitationes suas in id converterunt, ut Rex pacifice sceptro Gallico
patiretur, et ut regno universo pax tranquillitasque restitueretur. Cupiebat
Rex Christianissimus professionem suam a Clémente VIII, Romano
Pontifice, qui Divi Petri Cathedram obtinebat, approbari, et ea de causa,
Ludovicum Gonzagam Nivernensem Ducem ad eum Romam miserat, qui,
re infecta, reversus est, Philippo Hispaniarum Rege et confederatis fictam et
simulatam Régis abjurationem esse falso asseverantibus. Rex tamen ideo
non despondet animum, sed, constanter in orthodoxa iide perse verans,
Carnutes adit, et 27 mense Februarii anni 1594 sacro Chrismate inungitur
ab Antistite Carnutensi Nicolao Thuano, dieque sequenti insignia militaris
Ordinis S. Spiritus decenti ritu induit. Quam inaugurationem statim
sequuntur fausta feliciaque Regni initia. Censum ad illum confluunt
Proceres principesque viri utriusque ordinis, oppida et urbes legitimum
Regem agnoscunt, Meldae, Genabum Aureliorum, Bituriges, Lugdunum,
Aqua Sextiae et Pontisara. Imo ipsa Regum aeterna sedes, et justitiae
studiorumque parens et alitrix, Lutetia, quas hactenus ejus imperium
detrectarat, nunc eum, postquam in Religionem Catholicam juravit, ultro et
quidem obviis ulnis expetit, exosculatur, amplectitur. Praecipui enim cives
Parisini, ope et consilio Comitum Belini et Brissaci, quo dux Meduanus
urbis gubernat

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3i3 tioni successive
praefecerat, una cum Joanne Luillier, Praefecto iEdilium, et Martino
Langlois, iEdile, scabinum vulgo vocant, Joanne Le Maistre, Praeside,
Edoardo Mole, qui Cognitoris Regii munus in Curia tune temporis obibat, et
aliquot Senatoribus quibus lex Salica semper sacrosancta fuerat, ad Regem
clam quosdam è suis mittunt Sylvanectum, qui, omnium prseteritorum
criminum oblivionem dictis pacti, urbem suam illi offerrent. Hi facile
impetrarunt quod petebant, quae fuit dies 22 Martii circa auroram, quo
Lutetia Parisiorum pristinam libertatem, Deo opitulante, recuperaret. Eo
igitur tempore, qui primus est Veris dies, Rex, lorica armatus et equo
insidens, cum quatuor circiter equitum peditumque millibus, ad Portam
Novam, quae Luparae arcis proxima est, venit, et eam sibi cum aliis duabus
reseratam inveniens, nullo reclamante, ingressus est urbemque potius
urbium matrem, nemine fere obluctante, non sine miraculo, suas subdidit
potestati. A Paris, chez Jean Le Clerc, rue S. Jean de Latran, à la
Salamandre Royale. CXVIII Comme le Roy alla incontinent à l'Eglise de
Nostre Dame, rendre grâces solennelles à Dieu de ceste admirable réduction
de la ville Capitale de son Royaume. (2« figure). It volitans in equo
Princeps, quem plurima cingit Pax animi, blandoque favens clementia
vultu. Obvia conferti glomerato examine civis Laetitia frémit exultans,
sequiturque, triumpho Compositi Martis longo dum protinus aras Virginis et
sacrum Templi pulvinar adorât.

3 14 PIERRE DE L'ESTOILE 15⁴ Grande gravure sur cuivre, au milieu du placard gr. in-fbl. imprimé sur quatre colonnes, dans un cadre formé de fleurons typographiques. H. de l'estampe on)22o, L. o

The text on this page is estimated to be only 24.35% accurate

1594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3i5 parla au Roy, en
cesie sorte : a Sire, vous devez bien louer et remercier Dieu de ce que,
vous ayant faict naistre de la plus excellente race des roys de la terre, vous
ayant conservé vostre honneur, il vous rend enfin vostre bien. Vous débutez
doQcques, en ces actions de grâces, avoir soin de vostre peuple, à rimiiaion
de NostreSeigneur Jésus Christ, duquel voyez icy lUmage et pourtraici,
comme il a eu du sien, afin que, par le soin que prendrez de luy, en le
défendant et soulageant, l'obligiez d'autant plus à prier Dieu pour vostre
prospérité et santé, et que, vous rendant bon Roy, vous puissiez avoir un
bon peuple. » Auxquels propos Sa Majesté respondit en ces termes ou
semblables: » Je rends grâces et loue Dieu infiniment des biens qu'il me
faict, dont je me ressens estre comme indigne, les recognoissant en si
grande abondance que je ne sçay véritablement comme je l'en pourray assez
remercier, mais principalement depuis ma conversion^à la religion
Catholique, Apostolique et Romaine, et profession que j'en ay dernièrement
faicte, en laquelle je proteste, moyennant son ayde, de vivre et de mourir.
Quant a la défense de mon peuple, jeyemploiray tousjours jusques à la
dernière goutte de mon sang et dernier soupir de ma vie; quant à son
soulagement, je feray tout mon pouvoir et en toutes sortes, dont j'appelle
Dieu et la Vierge sa mère à tesmoins. n Après ces paroles dictes, le Roy
baisa la croix et entra dans le chœur, et s'achemina jusque devant le grand
autel, où, s'estant mis de genoux sur un oreiller et pupitre couvert d'un tapis
dressé exprès pour cest effect par l'un de ses aumosniers ordinaires, nommé
Bernage, chanoine de Paris, il se signa du signe de la croix et iist ses
prières; puis, il fut dict une messe par un des Chappelains ordinaires de sa
chapelle, qu'il ouyt avec attention, pendant qu'on chanioit le Te Deum avec
la musique de voix et des orgues. Quelqu'un qui y estoit présent et regardoit
attentivement à tout ce qui se passoit, print garde, lorsque le Roy se fust mis
à genoux, qu'aussi tost fut vcu ù son costé un jeune enfant, comme de l'aage
de six ans, beau en perfection et proprement habillé, qui empeschoit
aucunement ceux qui arri voient de moment à autre pour donner advis à Sa
Majesté de ce qui se faisoii en la ville ; et, pour mieux approcher, ils le
vouloient faire sortir ou reculer. Mais un des curieux regardans dist assez
haut: ■ Laissez cest enfant: c'est un bon ange qui conduis! et l

316 PIERRE DE L'ESTOILE iSgi assiste nostre Roy. » Ce qu'estant entendu par Sa Majesté, elle print de sa main le bras de Tenfant; et, comme les seigneurs et gentilshommes essayoient de le faire lever, elle le retint quelque espace de temps et Tempescha de sortir, jusques à ce que volontairement il se retira, sans qu'on s'apperceust de ce qu'il devint. Comme le Roy estoit dans l'église de Nostre Dame, le sieur de Brissac, le Prévost des Marchans et Langlois, eschevin, accompagnez de héraulx, alloient par divers quartiers de la ville annoncer de rues en rues, à haute voix, au peuple, grâce et pardon, faisoient prendre des escharpes blanches et semoient partout des billets imprimez à S. Denis, contenant en brief Pabolition et remise des insolences passées. La teneur de ces billets étoit telle : « De par le Roy. Sa Majesté, désirant de réunir tous ses subjects et les faire vivre en bonne amitié et concorde, notamment les bourgeois et habitans de sa bonne ville de Paris, veut et entend que toutes choses passées et advenues depuis les troubles soient oubliées, défend à tous les Procureurs généraux, leurs substituts et autres officiers, d'en faire aucune recherche à rencontre de quelque personne que ce soit, mesmes de ceux que l'on appelle vulgairement les Seize selon que plus à plain est déclaré par les articles accordez à ladite ville. Promettant sa dite Majesté, en foy et parole de Roy, vivre et mourir en la religion Catholique, Apostolique et Romaine, et de conserver tous sesdits sujets et bourgeois de ladite ville en leurs biens, privilèges, estats, dignitez, offices et bénéfices. Donnée à Senlis, le 20^e jour de mars, l'an de grâce 1594, et de de nostre règne le cinquiesme. Signé, Henry. Et plus bas : Par le Roy ; Ruzé. » La publication de la volonté de Sa Majesté fist que le peuple, qui premièrement estoit aucunement estonné, changea cest estonnement en joie et assurance, et vint en si grande affluence au lieu où estoit le Roy, que l'église de Nostre Dame, ny le Parvis, ny les rues qui y abordent, n'estoient assez grandes ny assez capables pour les contenir tous, ny la voix des chantes ne pouvoit estre entendue, tant le bruit estoit grand qui procédoit des frappements de mains et des cris d'allégresse qu'ils faisoient. On n'oyoit partout retentir que Vive le Roy! comme s'il fust venu dedans ceste église durant une paix assurée. De laquelle

The text on this page is estimated to be only 25.77% accurate

1594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 317 église Sa Majesté
estant sortie et remontée à cheval, relournani en son chasieau du Louvre, au
mesme ordre qu'elle y estoit venue, les mesmes cris et chants de
réjouissance furent ouys par toutes les rues où elle passoit, icelles rues et
toutes les boutiques et fenestres estans remplies de personnes de tout sexe,
de tout aage et de toutes qualitez. On ne voyoit que signes d'allégresse
merveilleuse, on n'oyoit sinon acclamations de sincère et naïve
bienveillance. L'amertume du desdaigneux et farouche commandement de
l'estranger faisoit savourer aux Parisiens la douceur de la paternelle
seigneurie de ses Hoys. Ainsi ce peuple, n'aguères si contraire et si plain de
cruauté, réduit à telle misère que de n'oser gémir sous sa misère, lors
extrêmement joyeux de se revoir en train de jouir de son ancienne liberté, ne
savoiï par quels applaudissemens accueillir la bienvenue de son Roy
pacifique, qui, par une clémence du tout inouye, lavant les taches des crimes
dont sa capitale ville s'esioit indignement poUuË, rendit les habitans d'icelle
d'esclaves citoyens, leur fit recouvrer leurs femmes, enfans, biens,
honneurs, magistrats ei
libertez, el donna la paix à ceux qui, quel que temps auparavant, tenoient pour
crime de demander seulement du pain, et pour cas punissable de mort,
demander du pain et la paix ensemble. Pour conclusion, en moins de deux
heures après, toute la ville fut paisible; chacun reprit son service ordinaire;
les boutiques furent ouvertes, comme si changement quelconque ne y fust
advenu, et le peuple se raesla, sans crainte et avec toute privauté, parmy les
gens de guerre, sans recevoir d'eux en leurs personnes ny en leurs biens et
familles aucune perte, dommage ny déplaisir; à quoy Sa Majesté avoit fort
bien pourveu, ayant pris, peu auparavant son entrée, le serment des
capitaines de chacune compagnie de ne faire ny souffrir esire faicte aucune
insolence ny outrage à citoyen quelconque, horsmis à ceux qui se
roïdiroïeni à quelque opiniasire et perverse résistance, auquel serment ne fut
aucunement contrevenu ; et cesie parfaite el entière obéissance lesmoigne
à suffire combien grande estoît l'auioriié de celuy qui leur commandoit. A
ceste solennelle action de grâces furent présents plusieurs ecclésiastiques et
théologiens séculiers et religieux et autres de l'Université, et furent, puis
après, par l'espace d'un mois entier, tesmoins oculaires et irréprochables de
la continua

318 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 tion et persévérance du Roy en la religion catholique; mesmes ils prirent garde aux actes parculiers de dévotioa que fist Sa Majesté^ toute la Sepmaine sainte et festes de Pasques, qu^elie toucha six à sept cens malades des escrouelles, dont la plupart receurent guérison^ et es autres jours suivans: desorte que ceux de PUniversité etde laSorbonne, de leur propre mouvement et de franche affection, vindrent en corps, peu de temps après, se prosterner aux pieds du Roy et luy faire serment de fidélité, le recognoissans pour leurvray et unique prince naturel, et le supplier en toute humilité d^estendre sur eux sa bénignité, comme à ses obéissants serviteurs et loyaux sujets : et d'autant que quelques-uns, mai instruits et prévenuzde sinistres opinions, avoient malicieusement semé plusieurs scrupules es esprits des hommes simples, prétendans que ce n'estoit assez que le Roy eust faia profession de la vraye religion, mais qu'il devoit estre admis par nostre S. Père le Pape et recogneu par luy fils aîné de TEglise, auparavant que ses sujets fussent tenuz de luy prester toute obéissance , ils firent, le 22 d'avril ensuivant, un décret autentique, en rassemblée et congrégation générale de tous les membres et supposts de l'Université, par lequel ils donnèrent résolution certaine, que toute obéissance devoit être rendue indifféremment au Roy par ses subjects tant séculiers qu'ecclésiastiques et réguliers , comme à leur vray et légitime prince et seigneur naturel, et mesmes qu'ils debvoient faire prières et oraisons publiques et privées pour luy, nonobstant qu'aucuns ennemis de l'Etat et factieux empeschassent qu'il fust rcceu et recogneu par nostre Saint Père et le S. Siège de Rome, attendu qu'il avoit envoyé des ambassadeurs vers Sa Sainteté pour luy faire de sa part toutes les submissions deues et nécessaires, et qu'il avoit faict tout ce qui estoit en luy pour ce regard; et, pour plus grande approbation de ceste résolution conforme à l'expresse parole de Dieu, elle fut, par chascun d'eux, confirmée par serment solennel preste corporcUement sur les saints Evangiles.

The text on this page is estimated to be only 17.66% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3iy ReX
ChRISTIANISSIMUS AuGUSTORUM DiV^MaRI*; VIRGINIS TempI,cm
adit, Deo Opt. Max- solemnes grati.vs BEDDITURAS PRO TAM FÆLICI
tIRBIS EIEDITIONE, < procul 'dubîo res est stuporisque plena, lam
Ifausium et pacificum fuisse Henrid Régis in PaRrisiensem urbem
ingressum. Vigînti enim iiuiiiSque aut triginia lanium meri:enarii milites
Germant, quos vulgus Lansqueneios appellat, qui ad Poriam Novam
excubabanc et ad arma conclamabani, in ipso propc ingressu irucidatî sunt,
et unus duniacat in urbe lam populosa civis, qui armaïus inter milites regios
temeré proruperat, sua monc illico tanix temeriiaiis et audacix pccnas luit.
Oeieri milites Prssidianî se in armis quieti in suis staiionibus contînueruni et
ne hiscerc quidem ausi sunt, sed conditiones ultro a clementtssimo Rege
oblatas siatim accepiarunt. Milites regii tam religiose et accurate militarem
disciplinam et mandatum Principis observarunt, ut nullius eorum visus sit
ordinem suum deserere, NuUum ab iis damnum, nuUam injuriam aut
molesiam aliqui cives perpeisi sunt, non etiam scxdecim viri. Arces
præcipuaseï munitiora urbis loca, uno lanium excepio, Rex potestaii et
ditioni sua subjecii, et, minorî duarutn horarum spatio, tpsa pacata et
iranquilla ejus imperium suscepît. Quæ omnia cum singulari Dei
prxpotentis ope effecia esse Rex Christianissimus perpendisseï, circa horam
diei ociavam et ab ortu solis secundam, stipaius scxcentis autcirciier
militibus cataphractis, ad Templum divæ^Virginîs Maria: sacrum eques et
armatus processii, Deo tanli ac tam immensi hujusce beneficii auctori
solemnes gratias persoluturus. In ipso Templi limine, simuiacrum Servatoris
nosiri Jesu Chrisii è cruce pendeniis piè exosculatus est, quod is Ecclesiæ
Archidiaconus, abseniibus Episcopo, Dccano et Prjeceniore, clerc
comitante, obtulerai, et ad maj'us altare accedens, et humi procumbens,
frontem viviricae crucis signo munivit, multasque preces dévolus Deo fudit.
Imo ei jpse aitentus inierfuit sacrosancto Missæ sacrificio quod celebrari
jussit, et tune lemporis Canticum Xapiffruiov, Te Deum taudamus, a clero,
solcmni ritu, decaniaium est, Hœc dum in œde Virginis Deiparæ
peragunlur, Fecialcs et Præcones

The text on this page is estimated to be only 1.06% accurate

IzQ PIERRE DE LESTOrLE 1294, Ticatim irbem drcomeunc»
popuiaque nonciaiir incracsanmi Rd^{is} siiemennssimi iixisressunu ixque
apcnixiim er îodiil^{eanâsimum} phocipeni amneni pnereritoranx crxzniiiiiiB
:iLmrujii[^].s jc^{dam} niemorjmi frenix ohlÎTÎaiii axaoiiiiiiie pa^{îâiin}
Ti^{cinnir}. Quo auntio primuin anoniiiz «c sotremûii, 'ncx temum rscrean.
dvea îiarim onieeqTisftpie ad T^{imp}Lurn Z. Vinnnii wonvaLmt, pna
rcaipeiaa in[^]eaes Zea znuo^{jenih} et numanisaimitm luniror:. Pasàini
[^]jcLiaije ;3âxiilciiioaisvQcesâxaiikfieBBinirci ■nimnrKs- multes [^]
prospcras annos r*ui3ir perseyerarc Quapropcer a RfioxoKC i: dc ipsii A..-
Jt.îc:m:j. Por.iielaiL 11 dlc menais Aprîlîs, rxie cja"jcic:s jmaibui T!iet:î:jpx.
Jiiris Pogriticit[^] MedidiK [^]r .Vrti^{iai} Proc»£So*:nriL5 jx:irid*jae
oriiixibas[^] aexnioe di[^] cr^{cii-s}., [^]e^{iiun} iic Henric:âm. IV jr iecred Terba
refemz: isj« Dⁱ [^]raiid Icpiiinaji i: Teruni Râgexn. «iominum udiurxlcr:: «
hjesrdeⁱ nœiomzx Fraacie et NaTarrx, ds:uc oc^{iienrian} j.r :na:2,Li itiixiirii
iicronim regaorum ce '.;iooi.> -zcJinzjLzd[^]Tr. iic icoatc et libcre, prout a
Deo impcniiuzi e[^]., iix-T.?: hosris rœii et fiicdofti homioes obstarcn: v:u.=i
aJ.z::n: j. Nincui[^]; [^]j iede et j^{osci} tanquam nlium bcas:=7*ch:un i:
rr:ziocin::;ini 5aaccB oiatris oostreae Ecdesia: CiihoucE, i: :icirjo eos qui
potesati qus resitiint Oci criLsjiiJ-: ri^{isciri} e: xieroim sibi «ianmadoaem
acquinin:- E: u: h:r[^]~ :r:-:uzi 2ia;or ddes coostaret, omnes v'visi^{im} AJii[^]—
:-E Pro-isiorîs spoate, et diTÎoa aspirante àir^{iid}, in v:r^{i:w}:-tzi iict:
Hsarlei R^s Chnstianissimi corvk c: cri uriru-:. oriûo:îeique et ^{raûarum}
actiones piiMivv: c: rr:vj::n rr: eo et oain: sub eo magistratu con>:i:li:c
:ji>::*:n^a> siccr^{vir-z}., e: cniaibus veris etonhodoxis Cuirwi> c: >n>:er-t.
r.-:: .ult.ribjs, ut idem âcerent tuu

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 32 1 conscientia
consilium, quantum in illis erat, dederunt saluberrimum. CXIX ^>^ Comme
Sa Majesté, le mesme jour, estant à la Porte Saint-Denis, veid sortir hors de
Paris les garnisons estrangeres que le Roy d'Espagne y entretenoit. (3«
FIGURE.) Inde cohors cedit portis Hispana, stupetque^ Attonitis haerens
animis, quod victa^ volente Rege, triumphati secum fert signa Philippi;
Victoremque suum laudat, Feriàt àque gaudens Consilia incauto tandem
sublapsa labori, Miratur nullas Francorum Caesaris iras. N. RicH. P.
Gravure sur cuivre, en tête du placard in-fol. imprimé en trtyers sur 5
colonnes, et encadré de fleurons typographiques. A gauche, au bas de
Testampe, sur deux lignes : N, Bollerypinxit, Jean Le Clerc ex, Henri IV est
seul, à la fenêtre d'un bâtiment qui occupe le fond du sujet et qui fait partie
de la Porte Saint-Denis. La garnison espagnole, en armes, marchant vers la
droite, sort de Paris, par la poterne;, qui se trouve au-dessous de la fenêtre
où le Roi assiste au départ des soldats étrangers, qui défilent devant Tarmée
royale rangée en bataille. Au fond, à gauche, les habitants, aux fenêtres des
maisons; à droite, quelques curieux dans la rue. H. de la gravure o"2 26, L.
o"300. 'est chose merveilleuse, que les garnisons estrangeres ne donnèrent
aucun empeschement à Tentrée du Roy et n^allèrent à 1 encontre, ains
cédèrent à son bonheur, car quelques-uns des Espagnols qui estoient près la
Porte S. Denis se retirèrent en leur corps de 91

322 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 garde, les autres avec les Néapolitains et Vuallons, demeurèrent dans leur logis, sans paroistre par les rues. Ils firent mine, par quelque espace de temps, de vouloir tenir fort, n'osant se promettre tant de la clémence du Roy, qui leur fist grâce; mais Sa Majesté ayant faict demander au Duc de Feria le capitaine S. Quentin, colonnel des Vuallons, qu'il tenoit prisonnier en sa maison depuis sept jours ^ sur quelques advertissemens reccus des Pais Bas, qu'il se vouloit rendre du costé du Roy, il le luy envoya incontinent sans en fïdre aucune difficulté: qui fut cause que benignement Sa Majesté octroya sauf conduit au Duc de Feria, à Dom Diego d'Ibara, ambassadeur, et aux garnisons qui estoient en la ville de la part du Roy d'Espagne, pourveu qu'ils ne s'en rendissent point indignes, ce qui fut promptement par eux accepté. Mesmes il leur fut permis de sortir, le mesme jour, tambour battant, les enseignes déployées, les armes sur Tespaule et la niesche esteinte, et d'emponer leur bagage qui estoit grand et précieux; de sorte qu'ayant esprouvé une si grande bonté du Roy, s'estans remis à sa mercy et discrétion, il leur estoit bien malaisé de dire s'ils avoient plus redouté sa vertu en bataille rangée, ou, estant ainsi vaincuz, s'ils dévoient plus aymer et louer sa douceur. Quant au Cardinal de Plaisance et au Cardinal de Pelevé, Archevesque de Sens, et aux Dames de Nemours et de Montpensier, aussi tost que le sieur de S. Luc eut rangé en bataille les forces par tous les endroits de la ville, il alla les trouver de la part de Sa Majesté, et en son nom les assura de toute faveur, qu'il ne leur seroit faict aucune disgrâce ny desplaisir, et qu'ils pouvoient demourer seurement en leurs maisons, pour la conservation desquelles leur fut baillé des archers des gardes du Roy, plusiost pour leur contentement et assurance que pour aucun besoin qu'il en fust. Car c'estoit chose esmervcillable de voir que les soldats estoient par les rues et les [X]rics des maisons ouvertes, sans toutefois qu'ils y entrassent, combien qu'aucuns d'eux en fussent instamment requis par les habiians, qui ne ressentirent aucun dommage, fors un Procureur de la Couronne, nommé Filleteau, qui, seljcttant à corps perdu entre les armes de ceux qui s'étoient saizis du Palais et des environs, et résistant avec opiniâtreté, se précipita à la mort témérairement et malheureusement.

The text on this page is estimated to be only 25.39% accurate

i594 BELLES HIGURES DE LA LIGUE 3:3 Après que le Roy eust dîné au chasteau du Louvre, il monta à cheval, ayant quitté la cuirasse, et vint à la Porte S. Denis, pour voir sortir les garnisons : où il se mist à une Tenestre qui est audessus de la Porte, de laquelle il voyoit de front dans la grand'rue S. Denis. Et bientôt après commencèrent à passer les compagnies de Néapolitains, au milieu desquelles estoient celles des Espagnols, qui enfermoient le Duc de Feria, l'ambassadeur Dom Diego d'Albara et leur Pagadour Taiis, montez sur doubles genêts d'Espagne, avec le bagage. Et, derrière tout cela, marchaient les compagnies Vuallonnes, et sortirent en cest ordre de la ville, à la veue de Sa Majesté, qui salua courtoisement tous les chefs des compagnies, selon le rang qu'ils tenoient, mesme les Duc de Feria, Ambassadeur, et Pagadour, auxquels le Roy dist : « Recoramandez-moy à vostre maistre, mais n'y revenez plus! » Ce qui donna occasion de sousrire aux Seigneurs et Gentilshommes, et aux Archers des gardes qui y estoient présents, armez de pied en cap, tenans la pique en main. Les soldats marchaient quatre à quatre, et, lorsqu'ils estoient au devant de la fenestre où estoit Sa Majesté, advertiz de sa présence, ils levoient les yeux en haut vers elle, tenant leurs cfaappeaux en la main, et puis, les testes baissées profondément, ils s'inclinoient, et, faisans de Irès-humbles révérences, sortoient de la ville. Et, lors de ceste sortie, il tomboit une telle pluye qu'il sembloit qu'elle fust envoyée du ciel sur leurs testes, pour monstrier son courroux contre eux, et pour empescher qu'aucun d'eux, quand il eust voulu, ne peust malfaire au Roy qui les regardoit passer. Les sieurs de S. Lue et Baron de Salagnac les allèrent conduire jusques à Bourges, et de là ils furent escortez jusques à Guise, vers la frontière de Picardie et des Pays Bas, après avoir promis volontairement, en reconnaissance de la grâce qui leur estoit faicte, de ne jamais porter les armes en France contre le service de Sa Majesté, laquelle retint le capitaine S. Quentin des Vuallons et son frère, pour s'en servir, avec quelques Vuallons et Néapolitains qui avoient quitté les troupes et estoient revenus à Paris, dont fut faicte une compagnie. On dici que le Colonel des Néapolitains, nommé le Capitaine Alexandre, qui estoit brave et plein de valeur, lisi, tant pour luy que pour ses

324 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 soldats, offre de son service au Roy, qui Ten remercia et luy dist, qu'ils estoient anciens François du royaume de Naples, et qu'il espéroit les y revoir quelque jour, et que là ils pourroient luy faire service. Le sieur de Bourg, qui n'estoit de Tentreprise de ceste reddition, ne voulut rendre la Bastille, dont il estoit gouverneur pour le Duc de Mayenne. Ainsi, la nuict d'entre les 21 et 22 de mars, lorsqu'on ouvroit les Pones Neufve, S. Honoré et S. Denis, à Sa Majesté, il fist sortir de ses soldats, qui furent es maisons voisines et aux moulins à vent des remparts prochains, et s'estant saisy des farines qui y estoient et de quelque quantité de vins, il se résolut de ne quitter la place et d'en tenir bon. Et, de faict, il commença à faire tirer quelques coups de canon, du long de la me S. Antoine, dont il blessa plusieurs personnes, et tint en ceste sorte jusques au samedy suyvnt, que, se sentant faible et redoutant la valeur et bonheur du Roy, il accepta ceste composition, qu'il sortiroit le lendemain, luy à cheval, et ses soldats avec leurs armes, et seroient conduits jusques à la première ville tenant le party de la Ligue, en toute seureté ce qui fut exécute le dimanche 27 de mars, selon qu'il avoit esté promis, et, le mesme jour, à pareilles conditions, fut rendu le chasteau du boys de Vincennes par le Capitaine Beaulieu. Dès le lendemain de ceste réduction, Sa Majesté remist en son Gouvernement de Paris et de Pile de France le sieur d'O, que la révolte générale en avoit dépossédé dès l'année 1588, et le commist pour aller à la Maison de Ville recevoir les sermens des Officiers d'icelle, en présence du s' Myron, pour lors Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, Président au Grand Conseil, Intendant de la justice et police es armées du Roy, et à présent Lieutenant civil et Prévost des Marchans, qui fut député pour y assister. Le lundy 28 de mars, le sieur Comte de Chevemy Huraut, lors Chancelier, accompagné de quelques Officiers de la Couronne, Pairs de France, Conseillers du Conseil d'Estat, et Maistre des Requestes, vint au Palais et y fist lire l'Edict et Déclaration du Roy sur la réduction de sa ville de Paris, et les Lettres de restablissement de la Cour de Parlement, ce requerans Antoine Loysel et Pierre Pithou,

The text on this page is estimated to be only 26.13% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 3a5 ancîcQs et célèbres
Advocats de la Cour, qui exercèrent en ceste séance si mémorable les
charges d'Advocai ei Procureur généraux, comme ils avotent faict
auparavant, en l'an iSSî, en la Chambre de justice envoyée en Guyenne, El,
après ce resiablissement, tous les Présidenis, Conseillers, Officiers
Advocatset Procureurs de la Courpresiérieni le serment de fidéliic entre les
mains du sieur Chancelier, ce qui fut aussi faici, le mesme jour, es autres
Compagnies souveraines, sçavoir en la Chambre des Comptes, en la Cour
des Aydes et en la Chambre des Monnoies. Et pareillement au Chastelet de
Paris, le s' d'Autry Sëguier, lors Lieutenant civil, accompagné des
Conseillers qui s'estoient réfugiez avec luy à S. Denis, tenant, ce jour, le
siège, y fist faire lecture de la Déclaration de Sa Majesté, et receut le
serment des autres Conseillers qui estotent demeurez en ceste ville. Le
mardy 29 de mars, octave de la réduciion, pour en rendre grâces à Dieu, fut
faicte une procession générale, dicte vulgairement la Procession du Roy, à
laquelle Sa Majesté assista, accompagnée des Officiers de la Couronne et de
Sa Maison, avec les Officiers du Parlement, Chambre des Comptes, Cour
des Aydes et de la Ville, nouvellement restablis, et y furent portées la vraye
Croix, la Croix de Victoire, la Couronne d'Espines et le Chef du Roy S.
Loys, avec infiniz autres précieux reliquaires, qu'on y apporta de toutes les
églises et monastères de Parts et des environs. Et le 3o, fut vérifié en
Parlement un édici contenant la création de deux estats de Président, l'un de
la Cour, pour le sieur le Maistre, qui auparavant n'esioît Président que par
commission du Duc de Mayenne; l'outre, en la Chambre des Comptes, pour
le sieur Lhuitlicr, Prévost des Marchans, et un estât de Maisire des
Requestes pour le sieur Langlois, Eschevin, personnage de irés-grand
mérite (lequel, ayant de longue main projecté ceste reddition, l'a enfin
heureusement exécutée), et ce, en recognoissance du signalé service qu'ils
avoient faict au Roy et au Royaume, avec le sieur Comte de Brissac. que Sa
Majesté des lors avoit faict Marschal de France. Ainsi le Roy récompensa
ceux qui l'avoient si bien servy et assisté en ceste si grande et notable
entreprise. Et, par arrest du mesme jour, contenant la révocation de ce qui
avoit esté faict depuis les troubles au préjudice de l'autorité du Roy et des
loix du Royaume, il fut ordonné

326 PIERRE DE L'ESTOILE 1594 que à perpétuité tous les ans seroit solennisé le 22* jour de mars, et qu'à ce jour seroit faite Procession générale, où la Cour assisteroit en robes rouges, en mémoire de ceste heureuse délivrance, comme pareille Procession annuelle avoit esté ordonnée au premier vendredy diaprés Pasques, pour la réduction de la mesme ville en Tobéissancé du R07 Charles Septiesme, qui advint le vendredy i3 d'Avril 1436, après Pasques. Les nouvelles de ceste mémorable journée^ ayant esté éparses par le Royaume, invitèrent les autres villes rebelles d^entendre à pareille réduction, et les Officiers de Parlement, qui avoit esté transféré à Tours et à Châlons, en ayant esté advertis, en firent les feux de joie, et peu de temps après s^en vindrent seoir et exercer la justice en leur ancien throne et tribunal, ayans ordonné qu'en mémoire de ce que le Parlement avoit esté cinq ans séant à Tours, on solenniseroit au Palais, tous les ans, la feste de S. Gacian, eschéant au 2 de May, à Fexemple de ce que la feste S. Hilaire, qui advient le 13 de Janvier, y est festée, d'autant que le Parlement avoit esté séant à Poitiers 18 ans, lorsque les Anglois occupoient ceste ville de Paris. PRIESIDIARII MILITES HISPANI, CUM SUI DUCIBUS, PER PORTAM SANDYONISIANAM ARMATI URBE EGREDIENTUR, JUXTA CONDITIONES EIS A CLEMENTISSIMO PRINCIPE OBLATAS. osTQUAM Rex Christianissimus in urbem, tam fausto et felici successu, sine ulla suorum casde et strage, invectus est, extemplo appulit animum ut pacata tranquillaque et tuta essent omnia, eaque de causa statim per Feciales Duci Feriano caeterisque Praesidiariorum militum ducibus, qui partes Philtpi Hispaniarum Régis sequebantur, bona verba nuntiavit, et magnifice cum eis agens ultro conditiones pacis obtulit, nempe se eos

The text on this page is estimated to be only 19.53% accurate

iS94 BELLES FIGURES DE LA LIGUE Sa? in Belgium usque
tltxsos dimissurum cum dassicis, vexitlis. armis, sarcinis et impcdimentis
omnibus, quibus condiionibussequamprimum parère velle renuntiarunt,
tanium et tam insperatam opiimi Principis dementiam admirantes. Post
meridiem igiur, ællectis vasis et sarcinis, omnes urbe dimissi suni per
Poriam Sandîonystanam, quaternario incedentes ordine, in ipso Régis
conspectu, eisque comités dati, a quibus, observandæ tîdei publicæ causa,
ad Belgii limites tuio et sccurc Guisiam usque deducereniur. Unica arx
munitissima in urbe resiabat ad Ponam D. Antonii sita, Basiillam vulgo
indigilant, cui prieraî Burgius, et altéra extra urbem, Castrum vocant saltus
Vincennarum, quarum Præfecti, in eo ipso ingressus die, deirectarum
legilimum Régis impcrium subire, sed 27 Marii meosis die eos RegicE
potestati cum omnibus tormeniis et machinis bellicis reliquerunt. Sequenii
die, cum omnia in urbe pacala esseni et rite composita, omnes magistratus,
dignitaies, privilégia et ornameniam Rex ipse urbî Parîsiensi volens
lubensque restiuit, quibus anica întegro quinquennio spoliata fucrai, et eo
die pristlna aucioritas potestasque reddita est centumviralis Curicæ
conscriptiis Patribus, raionum Regiarum PraDfeciis, summisveciigaliumet
monetarum iudiciis, et aliis quibusdam Pretecturis. Oeterum, 3o ejusdem
Martii mensis die, promulgaium est Panegyricum Curia; Arrestum, quo
eadem Guria omnia décréta, placita, cdicia ei sacramenta quoquemodo
auctoriiati Regicæ et Regni Icgibus advcrsantia abrogavit et antiquavit,
uipoïc vi et metu, a 29 Dccembris anni i588 in eum usque diem, estona;
omne imperium aniea Ducî Meduano, sub liiulo generalis Corona;
FrancicLC Vicarii daium, revocavit; omnia quoque acia et décréta ab iis qui
Lutetixgeneralium hujusce Regni ordinum nomine convenerani pronuntiavit
esse irrita nulliusque momenti, nimirum a perduellibus légitima potestate
carentibus facta, Hispanorumque fautoribus; omnes denique supplicationes
toio belli civilis et intestini tempore et iilius causa instiimas abolevit,
jussiique in perpetuum quotannis 22 Martti mensis diem in urbe sacrum et
solemnem haberi et generalem eo die Supplicationem fieri, cui Patres
ejusdem Curicæ conscripti présentes adessent, purpurcis logis induti. Quod
ideo constiuium esc ut singulis annis reddantur Deo Opt. Max. solennes
gratix> pro lam

3a8 PIERRE DE UESTOILE iSgS felici urbis deditione, et ne tant! hujusce beneficii memoria apud bonos cives ullo unquam tempore consenescat. Finis. A Paris, chez JEAN LE CLERC, rué S. Jean de Latran, à la Salemandre Royale, cxx Les Cérémonies qui ont esté faictes et observées à Rome, au mois de Septembre 1595, pour l'absolution de Henry de Bourbon , IV^e de ce nom, Roy de France et de Navarre. Copie ms. du temps, en un cahier de 5 pages in-foL Dimanche au matin, qui fut le 17 de ce mois de Septembre iSgS, nostre S. Père le Pape vint dans le porticque de Saînet-Pierre, avecq la crosse et la mitre, où estoit préparé un parquet pour sa Satncteté et pour les Cardinaux, Prélats et Officiers qui ont accoustumédese trouver aux Chappelles, comme aussy tous les Consultants du Sainct-Office et Pénitentiars de Sai net-Pierre. S'estant assise sa Saincteté, tous les Cardinaux, avecques les chappcs violettes, al^ere^{nt} à Tobédience accoustumée. Depuis, Messieurs Du Perron et Dossat, qui attendoyent, comparurent devant sa Saincteté, au milieu des cérémonies, et, après avoir baise les pieds de sa Saincteté, Monsieur Du Perron, comme procureur du Roy de France et de Navarre, avecq Monsieur Dossat, se mit à lire la demande de la suprême bénédiction et absolution. Comme il eust achevé, le s' Cosme de Angelis, assesseur

The text on this page is estimated to be only 26.46% accurate

iSçS BELLES FIGURES DE LA LIGUE Bîg du Saint-Office, leut Tabsoluioti de nostre Sainci-Père, laquelle conienoiï que sa Sainteïé déclaire nulle et de nulle valeur l'absolution qui auroïï esté cy-devatit donnée à Henry IV, Roy de France et de Navarre, déclarant néanmoins valides tous les actes catholiques faicts par ledkt Roy depuis ladicte absolution jusques k présent. Absout ledit Roy de toutes les excommunications et censures ecclésiastiques, où il pourroïï estre tombé, et mesme par la Bulle de feu heureuse mémoire Sixte Cinquième. Avecques condition que les susdits sieurs, au nom du Roy, pour lesquels ils promettent ratification, abjurent toutes les hérésies et particulièrement celles de Calvin, et que, au nom dudil Roy, ils ayent à accepter les conditions ei pénitence que sa Saincieté luy voudra donner. C'est que le Roy confirmera le tout et de nouveau répétera rabjurement, en France, en présence d'ung Légat ou nommé de sa Sainteté. Depuis, lesdits sieurs Du Perron et Dossai leuront ladiae abjuration, le premier à haulte voix, et l'autre tout bas. Ladicte abjuration conienoit touics les hérésies de Calvin : abjurant et délestant, au nom du Roy, icelles et toutes aucunes hérésies; promettant, comme procureurs, que le Roy observeroit ce que sa Sainteté ordonneroit; et, en oulire, firent profession, au nom dudict Roy. Après cela, le sieur Cosme se mist à lire les conditions et pénitence que sa Sainteté donnoit au Roy, et le nomma Roy de France et de Navarre Très-Chrestien. Les conditions et pénitence sont que le Roy acceptera et fera observer le Concile de Trente, et, si en quelques parties il ne se peut observer sans danger de quelques nouveaux troubles, sera le Roy tenu en demander dispense au Pape. Que, dedans le temps d'ung an, il lèvera des mains des Hérétiques le prince de Condé et le fera nourrir à la religion catholique, apostolique ci romaine. Qu'en la principauté de Béarn il fera nomination des Eveschez qui y vacquent, faisant rendre tous les revenus d'icelles églises, et ce pendant qu'elles seront rendues. Qu'il ayt à maintenir lesdits Eveschez, du sien propre; qu'il fera rendre tous lesdits revenus aux Evesques et abbés, ei autres bénéfices de son royaume, qui ont esté par le passé usurpés. 1

330 PIERRE DE L'ESTOILE iSg5 Qu'il escripra à tous les Princes Catholiques, leur donnant avis de sa conversion et détestant lesdies hérésies. Qu'il dira tous les jours le chappellet, tous les mercredis la letanye, et les samedis le rozaire, prenant pour son advocat la glorieuse Vierge Marie. Que tous les jours il oirra messe, et, les dimanches et autres festes, la grande messe, s'il n'est empesché. Qu'en chacune province de son Royaulme il fera édifier un couvent ou monastère de moines, de nouveaulx réformés. Qu'il se confessera et communiera quatre fois l'an. Qu'il observera toutes les jeusnes et vigilles commandées par la sainte Eglise. Lesdicts sieurs Du Perron et Dossat acceptèrent lesdictes conditions et pénitence : s'estant signé en ce lieu. Monsieur Du Perron, Orateur ^ et au précédent il s'estoit signé Procureur. Depuis, les chantres du Pape chantèrent le Miserere, et ce pendant sa Sainteté, ayant une baguette de pénitencier, frappa sur les espauls desdicts Du Perron et Dossat, ainsi que l'on a accoustumé de faire aux Hérétiques pénitents, en acte de leur absolution. Achevé que fut le Miserere, sa Sainteté se leva, et, se faisant oster la mitre et la crosse, il dit oraison, et après leur donna sa sainte bénédiction. Au mcsme instant, le Fiscal général de nostre SaintPère et le Fiscal général du Saint-Office dirent à tous les Prothenotaires et Notaires présens, qu'ils feissent instrumenter de ce dont ils estoient tesmoins, et ainsi le sieur Bandini, Prothenotaire du Saint-Office, s'en chargea. Après ce, l'on entendit les trompettes et tambours qui estoient au-dessus dudict portique de S. Pierre, et l'artillerie du Chasteau S. Ange, avec une très-grande joie des assistants et de toute la ville. Et, pour la grande multitude du peuple, il fut besoing de tenir les portes fermées, avec la garde des Suisses et Chevaux légers. Après, sa Sainteté manda le Cardinal Sinae-Severine, comme Grand-Pénitencier, et luy ordonna d'amener lesdits sieurs Du Perron et Dossat dedans l'Eglise, où sa Sainteté leur dict qu'il avoit ouvert la porte de l'Eglise au Roy, et que maintenant c'estoit à luy à s'ouvrir celle du Ciel.

The text on this page is estimated to be only 21.44% accurate

iSge BELLES FIGURES DE LA LIGUE Î3i Depuis, ledict Cardinal Saincie-Severine les mena dedans S. Pierre, où, ayant faici son oraison devant le S. Sacrement, ils allèrent à l'Auiel des SS. Apôtres, oti il dici encore quelques oraisons, et ce pendant sa Saintcié et les Cardinaulx s'en allèrent. Enfin lesdicts sieurs Du Perron ei Dossat, avecq le Cardinal de Joyeuse, s'en allèrent à Saint-Louys, suivis de tous les Prélats et de plusieurs François, où fut chante solennellement le Te Deum, après lequel l'Archevesque d'Embrun dict quelques oraisons. Ce faict, chacun se retira. Incontinentque la bënëdiciion fut donnée, il se vit, par la ville, une infinité de pourtraicts du Roy, que l'on vendoit, et mesmes les affectionnés à la France mirent les armoiries du Roy sur les portes de leurs maisons. Après disner, lesdits sieurs Du Perron et Dossat, avecq le Cardinal de Joyeuse et plusieurs Prélats et Geniilhommes françois, allèrent à la Trinité des Monts, oCi fut chanté le Te Deum et tiré, par allégresse, une salve de Mousquetaires, et le soir furent faits encore plusieurs autres feux d'allégresse, en divers lieux, tant de feux que d'artillerie. Lesdicts sieurs Du Perron et Dossat, avecq ledict Cardinal de Joyeuse, allèrent remercier sa Sainteté et ses nepveut, et après ce, feirent le semblable à tous les Cardinaulx. Le Cardinal Alexandrin ne se peut trouver à l'absolution. Sa Sainteté fera instance à toutes les provinces, qu'elles aient à rccognoistre le Roy, pour faciliter les affaires de la France. CXXI HENRICUS IV CHRISTIANISSIMUS FRANCI-E ET NAVARB*: REX «T*. ANN. R. ILIIII. Philippus Thomassinus Trecensîs, sculptor, Romœ dicavit, anno salulis M.n.xcvi, dû 1 1 decembris. Crtvurc sur cuivre, «însi que l'in&cripiion du haut et la l^nde du bat. H. de J'estampe o"465, L. 0-3S8.

33i PIERRE DE L'ESTOILE 1599 Le cheyal, caparaçonné aux
 annes.de France, marchant Ters la gauche, sur un terrain couvert d'armoiries
 et d'armes de guerre. Dans le fond, batterie de siège foudro)rant une
 citadelle, et un champ de bataille. Le Roi, en selle, tourné vers la gauche,
 couvert d'une armure complète, tenant le bâton de commandement, l'épée
 dana le fourreau; tête nue, de trois quarts, moustaches et barbe. A droite de
 la tête, les armes de France dans un ovale réservé. Dans le haut de
 l'estampe, la devise : Duo mormQn unus. Au bat du titre, la légende ci-
 dessus avec ces quatre vers latins : Quem tota armatutn mirata est Gallia
 Regem, Mirata est etiam Roma beata pium. Magnum opus est armis
 stravisse tôt agmina; majus Pontificis pedibus procubuisse sacris. L'Estoile
 a écrit en marge : « Tout est bien en ce pourtraict, hormis le visage qui ne
 ressemble de rien au Roy. » CXXII Les cinq Chanceliers et Gardes des
 Sceaux de nostre France, depuis Fan 1559, jusques à Tan 1 599, que fust
 fait Chancelier messire Pomponne de Belieuvre. Cinq portraits, sur cuivre,
 avec la légende de chacun, H. o" k>44, L. qB'oiS. — Ces portraits, gravés
 par Léonard Gaultier, sont extraits de la grande planche des Pourtraicts de
 plusieurs hommes illustres. Voyez ci -après, page 347. Sous les trois
 portraits des Chanceliers François Olivier^ Michel de l'Hospital et René de
 Birague, L'Estoile a écrit : « On appelloit ces trois les trois Chanceliers
 bannis; sur quoi fut divulgué Tépigramme suivant :

i597 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 333 DE TRIBUS

GALLI[^] CANCELLARIIS. Nuper ab exilio fuerat revocatus in Aulam, Qui Gallis, puero Principe, jura dabat. Hujus successor pâtre natus ab exule, rursus, Invidia ex Aula pulsus in exilium est. Vis fati quanta est! Novus ecce renascitur exul, Qui miseris praesit Legibus atque Togas. Omen avertit, Deus! Nisi respicis, ista minantur, Legibus exilium, Regibus exitium. Entre les portraits des Chanceliers Philippe Hurault et François de Monthelon (sic), L'Estoile a écrit : « A cestui-ci furent ostés les seaux et baillés à maistre François de Monthelon, pour esblouir les yeux à la Ligue, Tan i588 : lequel, après la mort du Roy Henry II son maistre, Tan diaprés 1589, s'en déposa volontairement et les remist entre les mains du roy Henry IV* (chose si rare, qu'elle ne se remarque point), préférant sa conscience à rhonneur. Au moien de quoi, messire Philippe Hurault (qui n'en avoit guères, selon le bruit commun) fut rappelé et fait de nouveau Chancelier. Du Haillan, faisant un jour comparaison de lui avec messire Michel de THospital, dit, en présence du Roy, que les œuvres de Tun se voioient sur les libraires, et que les œuvres de Fautre se trouvoient sur les notaires. » CXXIII PORTRAIT DE LA PYRAMIDE Dressée devant la porte du Pallais. A Paris, 1597. Avec Privilège du Roy. Grande estampe sur cuivre. H.» y compris la bordure, o"475, L. o"255. Dans une bordure ornementée, la Pyramide, avec son obélisque et ses statues , vue de trois quarts, saos les inscriptions qui

334 PIERRE DE L*ESTOILE 1597 couvraient chaque face. On lit, au centre du soubassement, l'inscriptioa que nous avons reproduite en tête de cette description de l'estampe. Au-dessous de ladite inscription : Jean Le Clerc ex, — /. 2>. Weerff, CXXIV La Maintenu des Roys contre les Assassins endiablez. Cette estampe et le texte qui l'accompagne sont les mêmes que ceux de la pièce décrite ci-dessus page 295, sous ce titre : Le Prix d'outrecuidance et Los de V Union. Ce titre seul a été changé et remplacé par celui qui vient d'être transcrit ci-dessus. cxxv LA RETRAICTE D'ALBERT CARDINAL D'AUTRICHE Chef et conducteur de l'armée EspagnoUe au secours de la ville d'Amyens. Pièce in-folio en travers; estampe gravée sur cuivre, au bas de laquelle on lit : Par Chatillon topographe du Roy. H. o">i55, L. o""4io. A gauche, dans le haut, la ville d'Amiens; Paction est engagée entre les Français et les Espagnols, sur toute Pétendue du terrain représenté; dans le bas, sur la longueur de Pestarope, le camp retranché de Henri IV. Au-dessous de Pestampe, texte imprimé sur trois colonnes. W'^. YANTla Majesté invincible de Henry IV, Roy Très Chrestien de France et de Navarre, faict le siège de la ville d'Amyens, avec autant d'industrie et dextérité que le progrcz et issue en ont donne de Padmiration et estonnement à un chascun, de la crainte à

The text on this page is estimated to be only 25.73% accurate

iSo? BELLES FIGURES DE LA LIGUE 335 SCS ennemis, finalement de la joie à ses vrais et loyaux sujets, pour l'espérance qu'ils ont d'un repos général à tout le Royaume: ce siège fust continué un long temps avec tant d'heur que les assiégez se trouvèrent fort estonnez, ores qu'ils y fussent 4,000 hommes de guerre en garnison, la pluspart Espagnols de nation, fournis abondamment de toutes choses nécessaires, notamment de plus de 50 pièces d'artillerie, dont les 25 estoient pièces de batterie, et des poudres pour tirer 10,000 coups, tellement que cela occasionna le Roy d'Espagne, lequel ne desiroit rien tant que de maintenir son usurpation sur une telle et importante ville. Métropolitaine de Picardie, posposant mesmes la peine du Pays Bas (qui s'en est à peu près ensuyvie), de chercher tous moyens qu'il pourroit pour la secourir. Et, à ceste effect, Albert, Cardinal d'Autriche, dressa une forte et puissante armée, composée de toutes les forces du Pays Bas, qui faisoient en nombre 15,000 hommes de pied, et trois à quatre mille chevaux, dix-huit pièces de canon, et infinis chariots enchaînez ensemblement. Ce grand et superbe appareil sembloit devoir engloutir partie des villes frontières; mais Dieu, par son assistance et grâce spéciale envers les François, a rendu S. M. amplement victorieuse sur tous leurs sinistres desseins, les affrontant et attaquant avec une tant Royale valeur, Héroïque vigueur et Magnanimité généreuse (vertus vraiment siennes), guidée par la justice de sa cause, que ledit Cardinal fust contrainct de faire la retraite honteuse qui est représentée en ce Dessein, et déclarée par le Discours suivant : Le Cardinal d'Autriche donc, arrivé avec sa puissante armée à Dourlan, fait courir le bruit que infailliblement dans quatre jours il donneroit bataille à S. M., ainsi que plusieurs de ses faits prisonniers ont référé, voire voulu assurer sur le péril de leurs vies ; ce pendant il est très certain qu'il n'en eut jamais la volonté. Ce que cognossant très bien S. M. et en estant très assurée, néanmoins, selon sa sage conduite, courage incomparable, et prévoyance ordinaire, se résolut à la bataille, et à pourvoir à l'artifice dont ledit Cardinal sur ce bruit se vouloit servir pour secourir la place, prend son champ de bataille sur le hault de Long-prez, un quart de lieue arrière la fermeture de son camp retranché, pour se garantir des canonnades, tant des assiégez

336 PIERRE DE L'ESTOILE 1597 que des secours, à la mercy desquelles il estoit; autrement, il eust esté fort incommodé et endommagé desdictes canonnades ; voire se fust ensuyvy quelque désordre lorsque Von seroit en gros près ladicte fermeture du camp, estant trop proche de la ville. Et, de faict, le jour précédent et 15 septembre en furent tirées plusieurs par les assiégez, qui passoyent au-dessus des esquadrons de S. M., et celles dudict secours donnoyent en front, et passoyent, anticipant sur celles des assiégez quelquefois plus de deux cens pas. Mais tout cela n'empescha point que Tarmée du Roy ne fit ferme comme un roc, s'estans les soldats si bien accoustumez pendant le siège à telles salves de canons, qu'ils ne s'en soucioyent aucunement, bien qu'ils en eussent et en teste et en dos. Or, s'estant ledit Cardinal retiré, le soir quinziesme septembre, au village de S. Sauveur, à deux lieues d'Amyens, en part le lendemain, avant le jour, oti le feu est donné à Pinstant, et au lieu de tourner teste vers la ville, ou aux troupes françoises, qui les attendoyent sur la prochaine montaigne, en bataille rengée, prennent chemin contraire, ne jettant que Pespaule droicte de leur armée, droict sur Padvenue des François, qui fiist garnie, par les ennemis, de chariots enchainez en nombre estrange, faisant à leur teste avancer, comme en croissant, leur cavalerie, tant à droicte qu'à gauche, leur infanterie par esquadrons départis en trois, savoir : TAvant-garde , Bataille, Arrière-garde; et les 1,500 hommes destinez pour le secours marchoyent derrière, avec pièces de canon à la teste de chacun gros. En ceste forme, tirèrent sur le haut de la montagne de Vignacourt, lieu jusques auquel S. M. avait faict entretenir Tescarmouche fort vifvement et diligemment. Ayant ainsi sadicte Majesté recogneu toute Parmée ennemie, et de si près qu'elle peust juger de leur nombre, forme et contenance^ accompagnée de 6 ou 7 favoris, quelques siens Carabins qui avoient taict leur décharge, et faict rebrousser chemin à ceux qui les poursuyvoient, voire repoussez jusques au gros de leur armée, dans laquelle jouoit incessamment le canon de S. M., qu'elle avoit faict avancer pour cest effect. Passé qu'ils ont Thorizon de la montagne, leur cavalerie faisant ferme tant sur le hault que vers Flacelle, estant leur bagage et infanterie en sauveté et exempte de la charge françoise pour ce jour (qu'ils fuyoient autant que les François les recherchoient), font mine de

The text on this page is estimated to be only 20.27% accurate

i597 BELLES FIGURER DE LA LTGUE ÎJ? vouloir venir à ta charge, mais, aussi losi avancez, aussi tosi relirez sur le hault, où depuis n'ont pas paru en corps d'armée, ains firent diligente reiraicte en mesme temps, ne voyant aucun moyen de pouvoir secourir les assiégez qui se rendirent peu après. Depuis icelle reiraicte, le Roy s'achemine devers Dourlan, avec son armée et huit pièces de canon, donnant un grand effroy dans le pays d'Artoys, duquel la pluspart des habians sVntuyent à Arras, oti esioii le cardinal d'Ausiriche, qui, se retirant, fait jeter partie des meilleurs hommes de son armée dans ledict Dourlan, avec un grand convoy de vivres et munitions de guerre, oCi S. M. ayant faict quelque séjour, sans que les ennemis fissent aucune sortie, part avec sa cavalerie, infanterie ei canons, donne aux portes de la ville d'Arras |oCi estoit encores le cardinal, avec le reste des plus braves, vaillans et courageux de son armée], fait tirer sur icelle 25 ou 30 volées de canon, y fait ferme long temps, aيتداني quelque sortie des ennemis, et exploict de gens de guerre; mais ils n'en tirent aucune, se contentant de l'espouvantie qui ne fusi petite, laquelle espouvante est fort redoublée, tant à leurs villes frontières que par tout le Pays Bas, pour les nouvelles, arrivées depuis huici jours, de la mort du Roy Philippe d'Espagne. De là, S. M. dcspari, et se r'achemineà Amyens, pour donner ordre aux garnisons, au repos de son armée victorieuse, après un si grand et long siège, l'avolsinans les pluyes et rigueur de l'hyver, et pourvoir aux autres affaires de son Estât là laquelle Dieu veuille augmenter ses victoires, et donner longue et heureuse vie. INDICE SUR I.E DESSEIN DES DF.UX ARMEES. A. Portion de la ville d'Amyens, avec les forts plus prochains cbées d'approches. — B. Rivière de Somme. — C. Fermel camp, garnie de forts penlago niques. — D. Village de Long-Prez, qui fust fossoyé, l'ennemy en estant i deux cens pas, le quinziesme Septembre à 5 heures au soir. — E. La Magdclainc, logis du Roy au milieu du amp, où le vingt sixicsme Septembre le feu lit grand dommage, et furent faicls des grands larcins, par les soldais mesme, sur lei linanccs de Sa Majesté, foutes fois, par la prévoyance du Roy et de M. le Mareschal de Biron, le tout fust tosi appais£. Ledict sieur Mareschal y perdit partie de ses meubles, et argent monnoy£ estant en ses lentes. — F. Village de Hailly, jusques où l'ennemy ayant csif. eïl contrainct retourner en ton pont, sur lequel, il avait passé. 1

338 PIERRE DE L'ESTOILE 1601 — G. Escarmouche à la retraicte des ennemis à leurs ponts de basteaux. — H. Arguesne, petit village où ils mettent le feu. — I. Village de Saint Sauveur, où les ennemis séjournèrent seulement la nuict d'entre le quinziesme et seiziesme Septembre : auquel, à leur partement, ils mettent le feu. — K. Piquigny, petite ville et chasteau sur Somme, distant d'Amyens deux lieues et demie, et trois quarts de lieues dudict Saint Sauveur. — L. Gros de cavalerie ennemie, qui marchoit sur leur main gauche, gaignant le hault de la montagne. — M. Gros de cavalerie, au front de leur armée, sur leur main droite et vers l'advenue des François. — N. Le bois de Flecelle. — O. Village de Flecelle, environné de bois, dans lesquels estoient plusieurs paysans, tant de la frontière qu'autres, qui, sous le bruiet qui couroit dans l'armée espagnole d'une bataille infaillible, s'attendoient de despouiller les plus faibles, voyans lesdictes armées si prochaines, sans bois, hayes, termes ni ruisseaux, qui eussent pu empescher ledict cardinal de ce qu'il avoit tant publié, ains très belle campagne. Par Claude Chastillon, Topographe du Roy, A Paris, chez Jean Le Clerc, rue S. Jean de Latran. A la Salemandre^{^^91*} CXXVI LE PAPE CLÉMENT VIII Portrait gravé sur cuivre, ainsi que l'inscription, au-dessus de laquelle on lit : /. Le Clerc excudit, — L, Gautier fecit, 1601. H. de l'estampe oTMi5o, L. o["]*io3. — Dans un cadre ovale, autour duquel est la légende, tête de trois quarts, tournée à droite et regardant à gauche, avec moustaches, favoris et barbe frisés; bonnet et chappe de soie, garnis de fourrures. La légende est : Clementis VIII, Pont. Opt. Max. Anno IX, et on lit au bas ce quatrain : Pour ce que Jésus Christ[^] seul le chef de l'Eglise, Saint Pierre nous laissa, son lieutenant icy, On doit ses successeurs tels reconnoistre aussy. Auxquels, comme aupremier, ceste charge est transmise. Aux deux côtés de ce portrait, L'Estoile a écrit ces lignes : Hispanus verbis, — re Gallus, — Nomine Clemens, — Hetruscus patria, — Fide animoque nihil.

i595 BELLES FIGURES DE LA LIGUE SSg CXXVII

PORTRAIT DE HENRI IV. Portrait gravé sur cuivre, ainsi que l'inscription encadrée au bas de l'estampe. On lit au-dessous du portrait: Thomas de Leufecit, et au-dessous de l'inscription : Mauricius Boguerealdus Turon. excud, — Dans un ovale, autour duquel se trouve la légende. Tête de trois quarts tournée à gauche; le Roi est représenté tête nue, cheveux relevés, avec la moustache saillante et la barbe en éventail, couvert d'une armure, récharpe blanche sur l'épaule droit. De chaque côté du cadre, une figure allégorique de femme : celle de gauche, vêtue d'une robe Heurdelisée, tient une épée entourée de feuillage d'olivier et surmontée de la couronne royale; celle de droite, vêtue d'une robe aux armes de Navarre, tient d'une main l'écusson de ces armes, et de l'autre élève en l'air une couronne. H, de l'estampe o" 169, L. o"2i2. Sous le portrait est gravé ce quatrain : Voicy le preux Henry, des Espagnols vainqueur. Qui deux sceptres puissants maintient d'une main/or te. C'est le Roy qui, pour signe, au front la gloire porte, La clémence dans Vame, et la prouesse au cœur. CXXVIII

QUATRAINS EN L'HONNEUR DU ROY HENRY QUATRIESME, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE^ JOINCTS DE PRIÈRE ET ACTION DE GRACES DE LA FRANCE POUR SA MAJESTÉ. Placard imprimé, grand in-4

340 PIERRE DE L'ESTOILE iSgS II Vhéroïque vertu, en sa forte
lueur. Se monstre d'un HENRY sifidelle compaigne Qu après mille travaux,
tesmoins de sa valeur^ Ses beaux faits le feront appeler Henry-Maigne, III
Le peintre, ayant promis d'Hercules 4e visage, Fist plus, pour avoir sceu
HENRY représenter : Car si l'hydre sentit d'Hercules le courage^ La Ligue a
esprouvé HENRY plus mériter, • IV Quiconque aime le fard séjour icy
nejace : Ce Roy n'a jamais eu le visage trompeur. Que si voir onpouvoit son
cœur, comme sa face. Notre œil confesseroit n'avoir rien veu si pur. D'un
HENRY le pourtrait, tiré divinement, Sans nom fut présenté^ mais, voyant
tel ouvrage. Soudain Von devina qu'un si royal visage Au valeureux
HENRY convenoit seulement. VI Lajace d'un grand Roy tu vois icy,
Lecteur, Qui de tout autre Roy surpasse la grandeur Ignorant sa valeur, à
son masle visage, Tu peux juger combien est masle son courage. VII Quel
chef, en ce tableau, nous est représenté? Non un seul, mais plusieurs : les
Scipions de Rome, Et tous ceux que vaillans l'antiquité renomme, Sont
compris dans le cœur de ce Roy indompté.

i595 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 341 VIII Aux armes un
HENRY j7a^e les plus adroits^ Quoique la paix ne soit d* un autre plus
qymée; Ainsi, Roy ne des arts, Pal las estait armée. Chérissant néanmoins
la paix en tous endroits. IX D*un Roy qui, valeureux, par son travail afaict
Que la France ne cheust, c'est icy le pourtraict. Heureux est aux François
d'un tel Roy la présence. D'un tel Roy aux François malheureuse l'absence!
I. D. B. Prière et Action de grâces. Roys des Roys, Immortel, Impassible^
Immuable^ Facteur des deux astre^ et de tout l'Univers, Qui séparas les
Eaux de la Terre, et les Mers Bornas, par ton vouloir et puissance
admirable; DIEU seul, qui, de ta voix, ornas le Firmament D^ astres et de
flambeaux, pour esclarer la terre; Qui dessus les meschans escortes ton
tonnerre, En deffendant les tiens miraculeusement; Extermine, Seigneur,
ceste Espagnole race. Qui, abbayant ton Oinct, ne cesse de japper. Fay, 6
DIEU, qu*en ses mains il les puisse attraper, En monstrant aux François ta
faveur et ta grâce! Tu nous viens au devant!... Je voy sa dextre armée D'un
brave coutelas, garny de son bon droict. Et de Vautre costé son Escu très
adroict. Targuant en ta faveur sa France bien^aymée.

342 PIERRE DE L'ESTOILE 1595 A mon humble Oraison,
Seigneur y fay que ton Ange Effraye ces Marrans, qui tous escrouellés
Veulent m'oster les miens soub!(Vhabit de Z elles. Pour cruel les navrer et
fouller comme fange. Le Cheval de mon Roy soit l'honneur de ta gloire ;
Ses Espérons dore\, V amour de ses subjects, Sa Cuirasse et Armet, de ton
vueil les projets, Et pour son Poictrinal ayt TOURS en sa mémoire! Ses
Lance et Coutelas au costé, sont les Princes^ Yssus du Sang Royal, qui
d'actes généreux M^nstreront au Marran, par leurs bras valeureux. Combien
t'est desplaisant d*usurper mes Provinces, Son courage sera anté en ma
Noblesse, Suivy des Scipions, de France Mareschaux, Qui sur ces
Triacleurs passeront leurs chevaux y Et du Catholicon trouveront la finesse.
Sa Fiance sera, 0 DIEU des exer cites. Sur le Phare luisant de tes divins
escrits. Qui assurent les tiens combien te sont proscrits Ceux qui dessus
Vautruy advancent leurs limites, L* Église des François est sa Gendarmerie,
Pour Trompette et Tambour seront les Oraisons, Et pour En/ans perdus les
Divins Champions Aîsle^ renverseront rfInfierno la furie. Eternel,
fapperçoy combien T Oraison même T^est agréable, estant appuyée en ton
bras : Esplorée que suis, jamais ne permettras Que ta France chérie
Espagnolle devienne. Armé selon ton vueil, t' ayant pour Sauvegarde, Je
voy mon Roy volant au camp des ennemis. L'Ordonnance prédite, il s'est
tout à coup mis Soub{ ton Aisle, forçant toute leur Avant^ garde.

The text on this page is estimated to be only 22.27% accurate

tSgS BELLES FIGURES DE LA LIGUE 343 Je le voy au milieu,
avec mes Estandars, Suivy comme dessus, au fort de la bataille. Qui de
chic, qui de choc, abbat ceste canaille. Encourageant les Chefs suivis de
mes Soldars. Suivei[^], suivent enfants, suive::; vostre grand Maislre,
FouldrQye:{ ces Marrans, et prompt tes accable::; ! Qu'ils servent de fumier
à enfumer vos blés! Aux Chiens et Corbeaux bai lie::- les pour repaistrel A
Arques et Yvry, génie méianiorphose, Les miens ont sur lesjâncs leurs
aisles de valeur; Celles des Espagnols à leurs pieds, qui, de peur. N'osent
tourner visage à guigner quelque chose. PARIS, ma file aînée, a peu
appercevoir Combien mon oraison à tiïEl] fut agréable, Quand mon Ray,
l'allant voir. Vaillant et Pitoyable, Emporta sesfaulxbourgs, ses hommes et
Avoir. Mes villes de renom, joyeuses de me voir Resflorir, au moyen du
grand DIEU donne-Sceptre, Ont veu, soit tost ou tard, combien la main
adextre De son Oinct bien-aymé a eu sur eux pouvoir. Moy, FRANCE, avec
PARIS, ma Noble gëniture. Prosterne[^], devant DIEU, devons humilier Nos
pouvoirs, nos Cite;, et réconcilier A nostre grand HENRY, /lour
nostreforfaicture. I. D. B. M. BOUGUEREAU. A Tours, p»r Maurice
BouguereiKI, avec pRivu.éaB do Rov. 1595.

344 PIERRE DE L'ESTOILE iSgj CXXIX LE PROFIL

D'AMIENS. Placard in-fol. Gravure sur cuivre, en longueur. H. oTMo6o, L. o*"333. — Vue de la ville, dans le centre de Testampe; en haut, sur une banderole: Porpillb (sic) damiens, iSgy. On lit comme signature : J,Deweert fe. Au-dessous de Testampe, texte sur deux colonnes. u as icy, Amy lecteur, le porphille de la ville d^Amyens, laquelle fust surprise de TEspagnol, le II Mars iSgj, par la négligence et pusillanimité des habitans, et pratiques des plus factieux, qui, huit jours auparavant, avoient refusé les garnisons à eux envoyées par le Roy très-chrestien Henri II II* du nom, iceux remonstrans leurs anciens privilèges, la force de leur place et le grand nombre d'hommes y résidant, outre leur fidélité, de laquelle au plus grand besoin ils ne rendirent aucune preuve. Incontinent après, les ennemis, redoubtans un siège, mettent le feu aux fauxbourgs et villages circonvoisins. Ils sont investis, deux jours après, et consécutivement le siège, formé de 45 pièces de canon par S. M., estant lieutenant en son armée Monsieur le Mareschal deBiron. Le 17 juillet, fut faicte une sonie, où, de la part du Roy, meurent les sieurs de Montigny, Maistre de Camp, de Flessan et Fouquerolle; des assiégez, le s' de Mandosse, et autres. Le 2 septembre, le Ravelin est battu. Le 3, Arnantel, chef des assiégez, emporté d'une mousquetade, et, le 5, Monsieur de Saint-Luc tué dans le fossé. Le 14, la mine fit son effect au Ravelin. Le i5, le Cardinal d'Autriche, avec la plus forte et puissante armée qu^eust jamais l'Espagnol, s^avance jusques sur le hault de Long-Prez, oti, estant salué du canon de S. M., se retire en mesme temps à S. Sauveur, distant d'une lieue, où le soir il dresse son pont sur Somme pour jetter secours aux assiégez. Passez qu'ils sont, se trouvent attaquez par les sieurs de Montigny, colonel, de la Noue, de Vicq et Descluzeaux, et si chaudement, qu'ilz sont contraincts de repasser promptement au gros de leur armée, laissant partie de leur pont. Le lendemain, devant jour, font tous ensemble retraite paisiblement et sans rumeur, tirans

i597 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 345 droict à Vignacoun, où ils mirent le feu et aux villages voisins. Ils sont néanmoins suivis en queue par Sa Majesté une grand'lieue, ayant faict avancer des canons, et tirer plusieurs volées dans les bataillons de leur infanterie. Ladite armée cstoit de i5,000 hommes de pied, 3,000 chevaux, 18 pièces d'artillerie, avec infinité de chariots enchainez ensemble, pour s'en servir contre la cavalerie Françoisse. Deux jours après ceste honteuse retraicte, les assiégez parlementent, promettent la place dans six jours s'ils ne sont secourus, en sortent, le 25 septembre, avec armes et bagages : assavoir, 18,000 hommes de pied, 600 chevaux, 160 chariots, 900 femmes, et sont conduits à Dourlan. Ce siège doit estre tenu pour un des plus grands et remarquables de nostre temps, où toutes sortes d'artifices, inventions et machines de guerre ont esté pratiquées, mais principalement avec un incroyable et invincible travail au remuement des terres, si que ni leur grand nombre d'artillerie, ni la profondeur de leurs fossés, ni la force de la place en la partie attaquée, n'ont peu empescher qu'on ne se soit logé pied à pied jusques sur leur rempart et Ravelin, voire de si près, qu'on y est venu aux mains. Or, à peine pourra croire la postérité les cruautéz et inhumanitez exercées par lesdicts Espagnolz sur les pauvres habitans de ladite ville, qu'ilz ont traité de la façon des Indiens : ce qui doit servir de patron et d'exemple à toutes villes frontières, accroistre le courage à tous les François de plus en plus à courir sus et rendre très-bon et loyal service à très-puissante, très-magnanime et Auguste Majesté du Roy, auquel Dieu, continuant, voire accroissant ses victoires, veuille donner accomplissement à ses louables, justes et saintes entreprises. Par Claude Chastillon, Topographe du Roy. ' A PARIS, chez Jean le Clerc, rue S. Jean de Latran, à la Salemandre, iSgy. L'tLstoile a écrit, au verso, cette note, et, en regard, un dizain en vers métriques, hexamètres et pentamètres, composés dans la forme latine par Nicolas Rapin : « Ladite ville fust rendue au Roy, par composition, l'an

346 PIERRE DE L'ESTOILE 1597 i597, le 25* septembre. Et disoit l'Espagnol qu'il avoit Eût le Roy c Roy d^Amyens », ne Testant auparavant. Mais les privilèges de la ville, assez à propos, pource que lesdits privilèges, desquels ils s^armèrent pour ne recevoir garnison, Tavoient soustraite de Tobéissance du Roy, et par mesme moyen ruinée. » Sur la reprise d^Amiens. FRANCE, tu dois, à ce coupj bastir des temples à ton Roy, Pour tesmoignage d'honneur, d'obéissance et cT amour , Puisqu' Amiens est priSj tu peux à son ombre reposer, Libre de tous partis^ libre de guerre et de peur. Par ce labeur dernier, de rechef le Royaume a conquis. Lespie a fait pour lui plus que le droit d'héritier. Qu'on crie Vive le Roy ! la France est en sa liberté, Puisqu' Amiens est pris; qu'on crie Vive le Roy ! Vive le Marsfrançois, de qui Theur aux armes a rempli Ses citoyens de repos, ses ennemis de frayeur» N. Rapin. Du i** octobre 1597. cxxx
PLAINTE FUNEBRE d'un habitant de la ville d' AMIENS, SUR LA MORT DE l'aSNE ESPAGNOLISÉ LE I 2 DE SEPTEMBRE iSgy. Placard in-4

i597 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 347 Par quelque sinistre
malheur, Puis-je cesser le cours des larmes Et faire mes tristes vacarmes,
Ayant perdu tous mes moyens, Depuis la prise d'Amiens, Amiens, dont
la/ascherie. Qu'une sanglante boucherie Me rend ainsi triste et pitueux ,
Mélencholicque et soiffreteux. Le cœur me fault, quand f ay mémoire De
ma teste de brun gris-noire^ De son maintien et gentil nom^ Qui nestoit
point de couleur grise, Ains bigaréy et de franc pas. Ce qui luy causa le
trespas. Car r Espagnol eut grand^envie Dessus safaçon si jollie, Le voyant
de mesme couleur Qu'est un Espagnol de valeur. Au reste, avec de grand
sçavoir: Hélas! il l'avoit bienfait veoir^ Lorsque r Espagnol print la ville,
Par trahison et sorte vile. Car le pauvre, le lendemain, Ne voulut plus
manger du pain. Jugeant qu'il seroit de requeste. Aussi, hélas! la pauvre
beste Depuis n'en demanda morceau. Plus cher vendu fust qu'un toreau, De
cinquante ou soixante livres. Pour manger, au lieu d'autres vivres.

348 PIERRE DE L'ESTOILE 1597 Après sa funeste tuerie,
Estalléfut en boucherie ; Son corps despessé par morceaux^ Sansjetter
trippes ne totaux » Plusieurs, sans verjus ne moustarde. Mangèrent bien la
carbonnade. Lonfit présent au Gouverneur Du poulmon, dufoye et du cceur.
Le reste fut pour la Commune^ Qui fut repeUe de sa fortune. Aussi gentil
qu'un rossignol. Il mourut, servant l'Espagnol. Quant il se mettoit à chanter.
On se plaisoit à Vesouter, Tant il avoit une voix claire. Ay sèment on
lefaisoit taire En lui faisant signe des doigts, CXXXI ANTIDOTE
CONTRE LE DEFAUT ET GRAND MAL DE CŒUR D^AIBERT,
Cardinal d'Autriche, pour la reprise d'Amiens. Copie manuscrite,
contenant cette pièce et la suivante. Une coupure, au bas du feuillet, a
enlevé quelques vers à la fin des deux pièces. A COUREZ, médecins de
France, Faictes quelque bonne ordonnance Pour ce pauvre guerrier
Cardinal!

i597 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 349 Une chaude et
bouillante rage Et un froid défaut de courage Sont les deux causes de son
mal. Causes ocultes et contraires, Que vos recettes ordinaires Dompteront
difficilement. Il faut donc attendre la cure De la seule aide de Nature, Mais
voicjr bon commencement. Un flux de ventre, que la crainte Enfante en la
personne attainte D'une couarde et lasche peur, Vajà vuidé de tant d*
ordure. Qu'il n'a plus besoin, à cesV heure. Que d'un restaurant pour le
cœur. Cœur, qui d'une façon estrange Lui bat, de voir quun César range
Encontre un Cler ses bataillons, Quen pièces son secours il taille, Qu'il lui
présente la bataille, Qu'il le chasse à coups de canons. Cœur! qui de regret
syncopise L'Horoscope du mesme Cardinal Albert. CE nom, qu^expfès ont
voulu prendre Beaucoup de vos braves oyeux, Que vous porte:(, vous
devroit rendre Naturellement valeureux.

352 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 aussi réputay-je à un grand
heur, si vous le recevez de bon œil, ayant pour agréable ce gage de
Taffection et bonne volonté qu'a de vous rendre service à jamais Votre très
humble et très fidelle serviteur^ Jean Le Clerc. Briefs éloges des Hommes
illustres, desquels les pourtraicts sont icy représente^. Par Gabriel Michel^
Angevin^ avocat en Parlement. 1? ^l> r^ HiLippEs de Com mines, sieur
d'Argenton en Poitou, nasquit, l'an 1443, au chasteau de Commines, près de
Messine, sur le fleuve du Lis, au pays de Flandres. Il fut nourry en la court
du Duc de Bourgoigne, et, en Tan 1464, vint au service du Roy Louis XI,
duquel il fut Chambellan et Seneschal de Poictou, et employé en de grandes
charges, tant par le Roy Louys, son maistre, que par Charles VI IL son
successeur. Il a escrit en françois Phistoire de son temps, qu'on estime la
plus véritable, laquelle a esté traduite en latin, en italien et en alleman. Il
cspousa dame Hélène deChambes, de la maison des Comtes de Monsoreau,
en Anjou, dont il eut une fille unique nommée Jeanne, qui fut mariée à René
de Bretagne, Comte de Penthièvre; il mourut en sa maison d'Argenton, le 17
octobre i3o9, aagé de 64 ans. Il fist édifier une chapelle dans Téglise des
Augustins de Paris, où il est enterré avec sa femme et sa fille. 2. Charles
d'Amboise, sieur de Chaumont, fils de Charles d'Amboise, Chevalier de
l'Ordre du Roy, Gouverneur de l'Ile de France et depuis de Champagne, et
de Catherine de Chauvigny, fut en grand crédit vers le Roy Louis XII, par
lequel il fut estably Lieutenant au Duché de Milan, où il donna certaines
preuves, par ses haults faicts d'armes, de la grandeur de son courage et de sa
valeur, tant contre les Suisses que contre les Vénitiens. Il fut Chevalier de
TOrdre, Mareschal, et depuis Grand-Maistre de France. Il mourut d'une
fiebvre à Corrège, l'an i5i I. Il épousa dame Jeanne de Graville, fille de
l'admirai Graville, de laquelle il eut un seul fils, nommé George, qui fut tué
à la bataille de Pavie. 3. Gaston de Foic, Duc de Nemours, fils de Jean de
Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, et nepveu du Roy

The text on this page is estimated to be only 20.61% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 353 Louys Xil, lit
preuve de sa valeur en la guerre contre les Vénitiens, a la journée de
GhiaradadJe. Il fut général de l'armée contre le Pape Jule II e(autres
potentats d'Italie confédérés. Il rompit en bataille Jean-Pau! Baglion,
général des Vénitiens, reprit la ville de Bresse, secourut Boulongne et deliât
les confédérés en la journée de Ravenne, où il demoura vainqueur; mais,
poursuivant un escadron d'Espagnols, il fut tué d'un coup de pique, le jour
de Pasques 1532, en sa âmeur de jeunesse. Il est enterré à Milan. 4.
ArthusGouffier, sieur de Boisy, fut gouverneur de François I en sa jeunesse,
et lorsqu'il estoit seulement Duc de Valois et Comte d'Angoulesme, lequel,
y estant parvenu a la couronne, le fit Grand-Maistre de France et
surintendant de sa maison. Il estoit Chevalier de l'Ordre du Roy, et fut
parluy envoyé vers les Princes Électeurs d'Allemagne, après le décès de
Manimilien, Empereur, pour briguer leur faveur et l'eslection à l'Empire.
Mais la brigue de Charles d'Autriche fut plus forte, et, le sieur de Boisy
estant de retour, fit un voyage à Montpellier, afin d'adviser avec le sieur de
Croy, qui avoit aussi esté gouverneur dudit Charles, des moyens d'une
bonne paix entre leurs maistres, ce qui demeura sans effect, à cause de la
maladie dudit sieur de Boisy, dont il décéda au mois de may 1539. 5. Pierre
du Terrail, sieur de Bayard, natif de Dauphiné, un des plus vaillans
capitaines de son temps, fut au voyage de Naples, avec le Roy Charles VIII,
où il fit de grands exploits d'armes, et depuis en la bataille d'Aignadel, et en
la prise de Bresse, et roesmes en un duel singulier avec Alphonse de
SaincieMaure, Espagnol. Il repoussa les forces de l'Empereur Charles V de
devant Mézières. Le Roy François I voulut avoir de luy l'accolade de
Chevalier, et enfin fut tué d'un coup d'arquebuse, près de Rebec et de
Biagras, sur le chemin de Romagnan. Depuis sa mort, les François
lindrent les affaires d'Italie comme desespérés. 6. Louys de la Trémouille
fut, en l'âge de 13 ans, Lieutenant général du Roy Charles VIII,
en l'armée de Bretagne contre le Duc d'Orléans, où il obtint la victoire près S.
Aubin du Cormier. Il accompagna le Roy au voyage de Naples, et fut à la
bataille de Fornoue, Le Roy Louis XII le fit son Lieutenant en Italie, où il
reconquit en peu de temps le Duché de Milan. Il fut aussi à la bataille de
Marignan contre les Suisses (1515), où son fils unique Charles de la
Trimoille fut tué, et enfin, âgé de 75 ans, il mourut à la journée de Pavie

(1514), et est enterre en la chapelle du chasteau de Thouars. 7. Jacques de Chabanes, sieur de la Palisse, fils d'Antoine de Chabanes, Grand-Maistre de France, & son apprentissage avec 1

354 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 le Roy Charles VIII, au voyage de Naples, et fut compagnon de Gaston de Foix, et, après la mort d'iceluy, fut chef de Parmée victorieuse. Le Roy Louis XII le fit Grand-Maistre de France, après le décez du sieur de Chauroont, dont il se démist, par le vouloir du Roy François I, en faveur du s*" de Boisy, et fut faict Mareschal de France. Il mourut à la bataille de Pavie. 8. Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, frère dus"* deBoisy, fut Admirai de France sous le règne de François I. Il fut employé pour traicter l'accord entre son maistre et le Roy d'Angleterre, qui sortit effect, et s'entrevirent les deux Roys à Ardres. Lorsque le Roy estoit à la conquête de Milan, il entretint en paix les peuples de la Guyenne, et print Fontarabie en Navarre. Au second voyage d'Italie, il fut dépesché pour la conquête de Milan et empescher les desseins de Charles de Bourbon, qui s'estoit joinct avec l'Empereur, où il fut blessé d'une arquebusade dans un bras, et, finalement, il fut tué à la bataille de Pavie. 9. Jean- Jacques Trivulce, Milanois,a esté très-affectionné serviteur des Roys Charles VIII, Louis XII et François I, et les a assiste, es guerres d'Italie, pour le recouvrement de Naples et de Milan, dont il chassa Ludovic Sforce, et le print prisonnier. Il fut faict Mareschal de France pour récompense de ses signalez services, et enfin, aagé de 80 ans ou environ, il mourut, en la ville de Chartres, d'une difficulté d'urine, et est enterré à Milan, comme il avoit ordonné par son testament. 10. Charles de Bourbon fut fils de Gilbert de Bourbon, Comte deMontpensieretde Claire deGonzague, fille de Ferry, Marquis de Mantoue, et fut, pour sa valeur et magnimité, fait Connestable de France par le Roy François I, l'an i5i6, pour le service duquel il fit de grandes prouesses ; mais, pour quelque desplaisir qu'il reçeut en Cour, attiré par les pratiques de l'Empereur, il quitta le service de son Roy, et, en Tan 1 527, ayant assiégé Rome pour l'Empereur, il la prist d'assault, et toutesfois il ne se ressentit du fruict de la victoire, car il fut tué le jour de la prise, qui fut le 5 may. Il est enterré à Caiete, en la chapelle de la Roque. 11. Odet de Foix, sieur de I^utrec en Gascongne, après la bataille de Ravenne poursuivant un escadron d'Espagnols, fut blessé en vingt endroicts, et estant prisonnier fut mis à rançon ; depuis, il laissa des marques de sa vertu,^ à la journée de Marignan et à la défence de Milan contre les forces de l'Empereur. Il fut esleu Général de l'armée du Roy François I, lorsqu'il fit alliance avec le pape Clément VII et le Roy d'Angleterre, pour délivrer Rome occupée par les Impérialistes, laquelle il

remist en l'obéyssance du Pape, et, delà passant avec une belle armée pour la conquete

The text on this page is estimated to be only 18.58% accurate

1600 belles figures DE LA LIGUE 355 du Royaume de Naples, il le réduisit quasi en sa puissance, et, assiégeant Naples, il mourut de peste, au mois d'Aoust 1528. Et est enterré audict Naples, où Ferdinand Consalve, Espagnol, luy a fait dresser un beau sépulchre de marbre, 15 ans après sa mort. II. Louys de Lorraine, Comte de Vaudemont, estoit fils puîné de René II, Duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldre, et petit-fils de Ferry de Lorraine et d'Yolande d'Anjou. Lorsque son frère aîné Antoine, Duc de Lorraine, eut guerre contre les rebelles du Duché de Gueldres, ses sujets, il fut colonnel de l'infanterie et donna preuve très-certaine de sa prouesse à Lupescin et au siège de Saverne. Depuis, il fit le voyage de Naples avec le sieur de Lautrec, où il fut establi général des Lansquenets, et au siège de Naples il mourut de peste, 1529, au mois d'aoust, et est enterré audict Naples, en l'église de S. Claire. [3, Théodore Trivulce, Milanois, cousin-germain de Jean Jacques Trivulce, suivit aussi les armes de France et y fit de signalés services sous les rois de Louis XII et de François I, lequel, pour récompense, le fit Maréchal de France. Il fut establi Gouverneur pour le Roy en la ville de Gènes, l'an 1527, et puis après il fut commis au gouvernement de Lyon, où il décéda en l'année 1533, âgé de plus de 75 ans, et fut plaint et regretté de tous comme un bon père. 14. Philippe de Villiers, issu de la noble maison de l'Isle Adam, en France, estant Chevalier de Rhodes, fut, l'an 1520, élu Grand-Maître de l'Ordre, et, en l'an 1521, le jour de Noël, la ville de Rhodes, avec l'Isle, fut rendue par composition à Soliman, après un siège mémorable de neuf mois, et furent les Chevaliers, avec leur chef, mis en l'isle de Malie, où il mourut le 21 d'aoust 1534, âgé de 71 ans, ayant porté les armes 40 ans pour la défense de la foy contre les infidèles. 15. François, Dauphin de France, fils aîné de François I, naquit à Amboise, 1518, en fevrier, et furent ses parrains le Pape Léon X, représenté par Laurent de Medicis, Duc d'Urbin, son neveu, père de la défunte Reine Catherine, et Antoine, Duc de Lorraine. Pour la délivrance de son père, il fut, avec son frère puîné, Henry, lors Duc d'Orléans, baillé en ostage à l'Empereur. Il estoit studieux et amateur des bonnes lettres, et plein de générosité; mais, allant vers Marseille contre l'armée de l'Empereur, passant par Lyon, il fut empoisonné par Sebastien de Montecucullo, et mourut, peu de temps après, à Tournon, 1536, âgé de 18 ans.

10 ans. 16. Guillaume de Bellay, sieur de Langey, puisné de l'ancienne et noble maison du Bellay en Anjou, nasquit l'an 1496, et conjoignit

356 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 les lettres et les armes; il fut Chevalier de l'Ordre du Roy. et Vice-Roy en Piedmont. Il a esté envoyé en ambassade par le Roy François I en Italie, Angleterre et Allemagne ; il mourut le 9 janvier 1543, à S. Saphorin, au mont de Tarrare, près Lyon, âgé de 47 ans. Sa sépulture est magnifiquement élevée en marbre dans l'église de S. Julien du Mans, dont estoit évesque son frère puisné, qui depuis a esté Doyen des Cardinaux. 17. Philippes Chabot, fils de Jacques Chabot, sieur de Brion, et de Magdelaine de Luxembourg, fut choisi par le Roy François I pour commander à l'armée qu'il envoya en Piedmont pour la conquête de Savoye, où, estant arrivé, il fortifia les villes de Piedmont pour empêcher les desseins de l'Espagnol, et conserva la ville de Marseille. Il fut pris prisonnier, avec le Roy son maistre, à la journée de Pavie, et fut employé au traicté de Madrid. Il fut aussi gouverneur de Bourgogne et Amiral de France. Il mourut 1543, et est enterré aux Célestins de Paris» en la Chapelle de la maison d'Orléans, au sépulchre magnifique que luy fit dresser son fils Léonor Chabot» Grand-Escuyer de France. 18. Charles de France, fils troisieme de François I, fiist déclaré duc d'Orléans après le décez de son frère aîné. Il fit preuve de sa prouesse et de la grandeur de son courage, en la prise d'Yvoy, Arlun, Vireton, Luxembourg, et autres places conquises sur l'Empereur Charles V, la fille duquel luy fut promise en mariage avec le duché de Milan ; mais, estant encores en la fleur de son aage, atteint d'une très ardente fièvre, il mourut 1545, et est enterré à S. Denis en France, avec son père et son frère aîné. 19. François de Bourbon, fils puisné de Charles, duc de Vendosme, et de Françoise, fille de René, Duc d'Alençon, fut seigneur d'Anguien, lequel, en l'an 1544, le 14 d'avril, rompit en bataille rangée les forces de l'Empereur Charles V, conduites par le Marquis du Guast, et remporta la victoire près de Cerisoles, tant bien descrite par Paul Jove en son Histoire, et s'il n'eust esté tué à la Rocheguyon par la cheute d'un coffre qui luy tomba sur la teste, en febvrier 1546, il y a apparence qu'il eust esté le plus valeureux et renommé Capitaine et chef d'armée de son siècle. Il fut pourveu du gouvernement de Languedoc, peu auparavant sa mort. 20. Henry d'Albret, fils de Jean d'Albret et de Catherine, Royne de Navarre, succéda au Royaume l'an 1517. Il espousa Marguerite, veufve de Charles, duc d'Alençon, et sœur du Roy François I, aydc des forces duquel il reconquit Pampclune, le 20 de

may i52i, et entra en son Royaume qui avoit esté usurpe par les Castellans;
mais, un mois après, il fut derechef usurpé

The text on this page is estimated to be only 21.13% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 35? par la négligence
Jes Gouverneurs auxquels le gouvernement du pays avoit esté commis. Il
mourut li^S, et laissa une fille unique son héritière, mariée à Anloïne, duc
de VenUosme, p̄rc de nosire invincible Henry III, 1 présent régnant, 31-
Jean de Bourbon, autre fils puisné de Charles Duc de Vendosme, après la
mort de François, son frère, fut seigneur d'Auguien. Il donna preuve de sa
vaillance, au siège mémorable de Metz, l'an i55i, qui fut valeureusement
sousienue contre les forces impériales. Il fut en Piedmont conducteur d'une
armée dei4,000piéionsct de 4000 chevaux, pour renforcer le Marcschal de
Brissac, lii'i, et les villes de Vulpian et de Montcalvo furent assiégées et
prises, nonobstant le secours du Duc d'Albe. Enfin il mourut au lict
d'honneur, à la baiaille S. Quentin, le jour S. Laurent, 10 aousi ibiy, deux
mois après qu'il eut espousé Marie de Bourbon, fille du Comte de S. Paul,
son oncle paternel, et est enterré a la Fère. 11, Pierre Stroîzi, issu de la
noble maison desStrozzi de P'iorence, ayant faic[beaucoup de grands
services lani en Italie qu'en ce Royaume, et en Escosse, aux Roys François I
et Henry II, fut créé Mareschal de France et fait Chevalier de l'Ordre, cl,
après plusieurs prouesses, fut tué au siège et prise de Thionville, en juin 1
558. Je ne puis ici passer sous silence ce' grand philosophe Kyriaque
Strozzi, issu de la mesme famille, qui a adjousté aux Politiques d'Aristote
deux livres de sa composition, sans lesquels cest œuvre demcuroit manque;
ni pareillement Laurence Strozzi, sa sœur, religieuse de S. Nicolas du Prd
en la Toscane, qui s'est tellement adonnée à la poEsie lyrique qu'elle nous a
laissé un juste volume d'Hymnes saincls, composez en laùn, sur toutes les
fesles et solemnitez de l'année, et est décédée le 10 de septembre 1 5g,,
aagée de 77 ans. 33. Charles de Cossé, sieur de Brissac, fils de René
deCosséet de Charlotte GouQicr, de la maison de Boisy, succéda à son père
non seulement au comté de Brissac en Anjou, mais aussi en t'estat de
Grand- Fauconnier, Capitaineries des chasieaux d'Angiers et de Falaise, et
au gouvernement d'Anjou et du Maync. Estant premier gentil-homme de la
maison de Monsieur le Dauphin, en l'aage de quinze ans, il fil le voyage
d'Italie, pour le recouvrement de Napies, sous la conduite du sieur de
Barbesicux, chef de l'armée de mer. Depuis, il accompagna le sieur de
Humières au voyage de Piedmont. Il combattit en duel le sieur de Funel.
puis un grand et furieux lyon qu'il mit en fuite. Il fut Colonel de

l'infanterie en Piedmont, puis Colonel de trois mil chevaux légers, Grand-Maistre de l'artillerie. Lieutenant du Roy delà les monts, Marcschal de France, et enfin Gouverneur de Picardie, et ayant servy quatre Roys, sçavoir :

358 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 François I, Henry II, François II et Charles IX, il mourut à Paris, âgé de 5y ans, laissant des enfans qui ont succédé à sa vaillance, à ses biens et à ses honneurs. 24. Antoine de Bourbon, fils aîné de Charles Duc de Vendosme et de Françoise d'Alençon, espousa en Tan 1548 Jeanne, Royne de Navarre, fille de Henry d*Albret et de Marguerite d'Orléans, et, après le décez de son beau-père, fut Roy de Navarre et Gouverneur de Guyenne. Il avoit esté, dès Taage de 34 ans, Gouverneur de Picardie, où il prist à force d'armes le chasteau de Tournehan et le fit raser, eut victoire sur les Flamans et Hennuyers, secourut de gens et de vivres Therouenne, nonobstant les forces de Tempereur Charles V, conduites par le comte du Ru, sur lequel il conquist Hedin et plusieurs autres forteresses des Pays Bas. Le Roy Charles IX, venant à la couronne, le fist son Lieutenant général, et au commencement des premiers troubles, assiégeant la ville de Rouen, détenue par ceux de la Religion prétendue Réformée, il fut blessé en Tespaule d'une arquebusade, dont il mourut le 17 novembre i562, laissant pour successeur nostre invincible Henry, qui depuis est miraculeusement parvenu à ceste Couronne. 25. (Vançoisde Lorraine, Duc de Guise, fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, de la maison de Vendosme, a faict de signalez services à cette Couronne durant les règnes de François I, Henry II, François II et Charles IX. Il donna preuve de sa valeur, au siège de Boulogne contre les Anglois, puis au mémorable siège de Metz contre l'Empereur Charles V, qui avoit une armée de cent mil hommes, où son plus oultre fut limité, et en la bataille de Renty : pour récompense de quoy le Roy Henry II, Pan 1555, luy donna les estatx de Grand-Chambellan et de Grand-Maistre de France. Depuis, il fut Lieutenant général du Roy en Italie et conducteur d'une puissante armée pour secourir le Pape Paul II, assailly du duc d*Albe, Vice-roy en Sicile, d'où estant retourné, il prit d'assault, en sept jours, sur les Anglois, la ville de Calais, le chasteau de Guines, et conquist toute la comté d'Oye ; davantage il prit Thionville, et, le 19 décembre i562, il remporta la victoire de la bataille de Dreux, et, Tan ensuyvant, tenant la ville d'Orléans assiégée, et estant déclaré Lieutenant général en l'armée du Roy, il fut blessé en trahison par Jean Poltrot, le 18 février, dont il mourut le 24 dudit mois, et fut honoré à Paris d'une pompe funèbre très magnifique. 26. Nicolas de Brichanteau, sieur de Beauvais Nangis, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, fut, en Tan 1536, Guidon des 50 hommes d'armes de la compagnie

d'Antoine de Bourbon, lors comte de Marie, qui fut depuis Duc de Vendosme et Roy de Navarre,

The text on this page is estimated to be only 21.70% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 359 et. l'année ensuivante, il entra dans Therouenne, qui estoit assiégée par le Lieutenant de l'Empereur Charles V, et fit trois furieuses sorties sur les ennemis. Il fut aussi à la prise de Landrecy, au siège de Boulogne, et, estant lieutenant du Duc de Vendosme, il se trouva à la prise de Mont-t[^]mbert, Bianquenay d'Yvoy, Mont-médy, et autres places d'importance, et mesmes A la prise de Calais et de Thionville: il eut la charge d'empescher qu'aucun tort ne fust faici aux femmes et filles par l'insolence des soldats victorieux. Il assista à la reprise de Blois, l'an 1562, et fut envoyé à Tours en qualité de Lieutenant du Roy, depuis à Mcleun, et au pont S. Cloud, et, estant capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, il combattit valeureusement à la bataille de Dreux, où il fut blesse et retenu prisonnier. de laquelle blessure, après avoir longuement languy, il mourut en son chasieau de Nangis, aagé de 34 ans, en aoust 1514. 17. Charles Tiercelin, sieur de la Roche du Mayne, dès son jeune aage, se voua aux armes pour servir nos Roys ; d'entrée, il fut enseigne, puis capitaine ; par après archer en la compagnie du duc d'Alenjon-, derechef homme d'armes, puis guidon, après lieutenant, et enfin capitaine de sa compagnie. Il s'est trouvé en sept sièges de villes pour le service de ceste Couronne, et a esté prisonnier à la journée de Pavie et à la bataille Sainct Quentin, où son fils puisné fut tué en l'aage de 11 ans; il avoit en luy une liberté de parler, qui démonstroït la générosité de son courage; il mourut à Chitré près Chasielleraut, le 3 jour de juin 1567, aagé de 85 ans deux mois. 18. Anne, issu de l'illustre maison de Montmorency, fut premièrement élevé en la maison de Longueville, et baillé par le Roy LouysXII à François I, lors duc d'Angoulesme, pour luy servir d'enfant d'honneur, et fut Lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du s' de Boisy, Grand-Maistre de France, qu'il conduisit en Italie, lors de l'entreprise de Milan, où il donna preuve de sa vertu, et en la journée contre les Suisses S Marignan. Il fut, ensuite de ce, Gouverneur de Novare et Capitaine de cent gentilhommes de la maison du Roy. Le Roy Henry VI II d'Angleterre l'honora de l'Ordre de la Jarretière; il combatif en duel le comte d'Egmont au siège de Mézières. Il fut Mareschal de France, 1524, et à la journée de Pavie fut pris prisonnier, et de là il fut Grand-Maistre de France et Gouverneur général du Languedoc, et depuis Lieutenant général du Roy deçà et delà les monts, et enfin Pair et Connestable de France. Il appaisa les

troubles survenus en Guicnnc,c[notammentA Bordeaux; il a conquis Met!
etToul en Lorraine à ccste Couronne, et plusieurs autres places, et, pour
couronner sa gloire, après avoir assisté i plusieurs batailles et sièges de
villes, il fut

Sdo PIERRE DE L'ESTOILE 1600 blessé à la bataille de S. Denis, en novembre iSôy, dont il mourut à Paris, trois jours après, aagé de plus de 80 ans. 29. Jean de la Valette, autrement dit Parisot, Chevalier de S. Jean de Hiérusalem, François de nation, après le décezdedom Jean Oméga, Espagnol, fut esleu Grand-Maistre de l'Ordre, duquel la mémoire sera tousjours célébrée entre les Chrestiens, pour avoir très-vaillamment soustenu, par plus de six moys, avec peu de forces, le siège que mit devant Tlsle de Malte Dragut Rays, par le commandement du Sultan Soliman, accompagné de cent mille hommes, qu'il fut contrainct de lever, à sa honte et confusion, ayant perdu environ trente mil Turcs, en aoust i565. Ledit Grand-Maistre, après avoir faict réparer et fortifier la ville de Malthe et autres places de Tlsle, décéda sur la fin de Tan x 569. 30. Timoléon de Cossé, sieur de Brissac, fils de Charles de Cossé, Mareschal de France, fut en son enfance instruit aux bonnes lettres par le docte Buchanan, Escossois, et, dès Taage de 16 ans, il se trouva au siège de Bourges, estant Colonel des vieilles bandes de Piedmont ; il fut employé au recouvrement du Havrede Grâce contre les Anglois, et, après TÉdict de pacification, il fut envoyé en Angleterre pour faire jurer la paix à la Royne. Ayant eu nouvelle du siège de Malthe, en l'an i565, il s'accompagna de cinq cens braves gentils-hommes et de plusieurs bons soldats de pied, et y alla, en intention de secourir les assiégez, mais, trouvant le siège levé, il passa en Hongrie, où il séjourna quelques temps avec l'empereur, et à son retour il se trouva à la bataille de S. Denis, depuis au siège de Lusignan et à la bataille de Bassac, et enfin au siège de Mussidan, en l'an 1 569, il fut tué d'un coup d'arquebusade, en la fleur de sa jeunesse, n'ayant lors que 23 ans. 3 1 . François de CoUigny, sieur d'Andelot, fils puisnè de Gaspard de CoUigny, Mareschal de France sous le Roy François I, sieur de Chastillon sur Loing, commença à acquérir de l'honneur par les armes, au siège de Landrecy, l 543, et depuis en Elscosse, incontinent après le sacre du Roy Henry II, où il fut envoyé en qualité de Colonel de l'infanterie françoise. Il fut aussi un de ceux qui soustindrent avec tant de valeur l'effort de l'Empereur Charles V, assiégeant la ville de Metz, et qui conservèrent leur nouvelle conquête. Il se trouva au siège et prise de Calais, et aux prises des villes et places conquises es Pays Bas, et à la bataille S. Quentin. Après le décès du Roy Henry II, il fut un des chefs de Tarmée des prétendus Réformez, et se trouva à la bataille S. Denis, au siège de Chartres, à la journée de Bassac, et enfin

mourut Tan xSôg, au moys de may, dans la ville de Xainctes, et fut surnommé le Chevalier sans peur.

The text on this page is estimated to be only 22.39% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 36i 3i. Louys de Birague, Milanois, fils de César de Birague et de Françoise de la Tour, au commencement des guerres de Piedmont, fut Lieutenant colonnel du sieur Marc Antoine Cusan, son beau-frère, qui suivoit le party du Roy François I contre l'Empereur, et depuis fut Colonel de deux mille hommes de pied. U fut Gouverneur de la ville de Sainct Jaco. qu'il garda vertueusement contre le camp de l'Empereur Charles V, conduit par le Duc d'Albe. Il fut choisi par le S^r de Brissac pour l'entreprise faicte sur le chasteau de Milan, et enfin, après avoir faict fort long-temps service à ceste Couronne, il mourut Q Saluées, Lieutenant pour le Roy delà les monts, l'an iSyi, aagé de 63 ans.' 33. Gaspard de Colligny, sieur de Chastillon, frère aîné du sieur d'Andelot et du Cardinal de Chastillon, pour l'un des premiers exploits de ses armes, reçut une arquebusade en la gorge, au siège de Bains, l'an [343. Depuis il fut au siège de Carignan et à la bataille de Cerisoles, et, pour tenir en bride les An^{lois} qui estoient dans Boulogne-sur-Mer, il dressa un fort, en l'an 1548, qui les gêna extrêmement. Il fut un de ceux qui soutindrent le siège de Metz, et après icetuy il fut faict Admirai de France, l'an 1551, et Lieutenant du duc de Vendosme en Picardie. A la journée de Saint-Quentin, il fut prisonnier. Après le liége du Roy Henry II, il fit paroistre qu'il estoit homme de grande entreprise, car, estant l'un des principaux chefs des prétendus Réformez, il se saisit de la plupart des bonnes villes du Royaume et prist les resnes du gouvernement militaire, et se trouva en toutes les batailles et expéditions de guerre si amplement descrites par nos histoires. Enfin, en aoust iSjii. il fut tué à Paris, le jour S. Barthélémy. 34. Biais de Montluc, natif de Gasconne, par sa vaillance et adresse au faict des armes, de simple Gentilhomme a mérité d'estre Mareschal de France et Lieutenant du Roy, n'y ayant eu aucunes batailles, rencontres mémorables, entreprises, assauts, prises et defences de villes, depuis 1521 jusques en l'an 1571, il ne se soit trouvé, ayant reçu à diverses fois 14 blessures. Les historiens de nostre temps en font foy, et mesmes les Commentaires qu'il a escriis en l'aage de 75 ans. Somme, il a servy fidèlement cinq Roys, François I, Henry II, François II, Charles IX et Henry III, et est décédé l'an iS??, aagé de 77 ans, ayant immortalisé sa mémoire par ses actes généreux, comme aussi a faict son frère, Evesque de Valence, par sa doctrine, éloquence et bon conseil. 35. Philippe Strozzi, fils de Pierre

Strozii, Mareschal de France, nasquit à Venise, l'an 1541, et, en l'age de 7 ans, il fut amené en France, où il fut nourry en l'exercice des lettres et des armes. 1

362 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 Il apprint les rudiments de la guerre, en l'aage de 15 ans, soas ce grand guerrier Charles de Cossé. Il fut depuis au si^e et prise de Calais et de Guines. Après le décez du sieur d'Andelot, il fut Colonel général de Finfanterie françoise, et le Roy Henry III, instituant l'Ordre du S. Esprit, le choisît des pre^miers pour estre Chevalier. Enfin il fut esleuchef de Tannée de mer qui fut dressée pour le secours de Dom Antoine, Roy de Portugal, composée de 55 voiles et 32 enseignes de gens de pied; et, s'estant mis sur mer, il tomba entre les mains de l'Espagnol* qui le fit tuer de sang froid, et mourut le 28 juillet 1582y aagé de 41 ans. 36. Jacques de Savoye, duc de Nemours, filz de Philippes de Savoye, comte de Genève, et de Charlotte d'Orléans, de la maison de Longueville, fut très belliqueux, de grand entendement et prudence au faict de la guerre, comme il a monstre par effect durant les guerres du Roy Henry II contre l'Empereur Charles V et son filz le Roy d'Espagne, et du temps des guerres civiles pour le faict de religion. Il a esté Gouverneur de Lyon, où il s'est comporté si vertueusement qu'il en a esté aymé et admiré des habitans de la province; mesmes il a esté Lieutenant général du Roy au Lyonnois, et a esté chef et conducteur d'armée, en Tan 1569, pour empescher le passage en France au comte Palatin, Duc des Deux Pontz. Finalement, après beaucoup de services faicts à la Couronne, il mourut l'an 1583. 37. Guy, comte de Laval, issu d'une des plus nobles et anciennes familles du Royaume, dont y a eu des Connestables, Admiraux et Mareschaux de France, estoit né pour des choses grandes, si la mort par trop hastive ne Teust si tost mis au tombeau : car il mourut en sa jeunesse, au moys d'avril 1586, du regret qu'il conceut de la mort de ses trois frères puisnés, les sieurs de Saily, de Tanlay et de Rieux, deux desquels, peu de jours auparavant, moururent des blessures qu'ils reçurent de la défaicte du régiment de Tiercelin en Xaintonge, où ledict sieur de Laval fit des vaillances incroyables, et le sieur de Tanlay estoit naguères décédé à S. Jean d'Angely. Hz sont tous quatre inhumez au chasteau de Taillebourg. 38. Anne de Joyeuse, iilz de Guillaume, vicomte de Joyeuse, Mareschal de France, fut pour ses mérites tellement aymé par le Roy Henry III qu'il le fit son beau«frère, luy faisant espouser la sœur de la Royne Louise de Lorraine, puis érigea la vicomte de Joyeuse en duché, luy bailla Testât d'Admiral de France et le gouvernement de Normandie; enfin il le fist son Lieutenant général en l'armée de Poictou, où il alla accompagné d'une belle noblesse, et

y mourut à la journée de Coutras, en octobre 1 587, et, son corps estant apporté en la ville de Paris, on lui

The text on this page is estimated to be only 24.06% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 363 fit des obsèques aussi magnifiques qu'à un des Enfants de France ou au premier prince du sang. 39. Henry de Bourbon, fils aîné de Louys, prince de Condé, qui fut tué à la journée de Bassac, et de Léonor de Roye, comtesse de Roussy, fut prince très illustre, non seulement pour son incomparable vaillance, singulière expérience au fait des armes et sage conduite requise en un parfait capitaine, mais aussi pour sa magnanimité, clémence, libéralité, et autres vertus. Il reçut, à la bataille de Coutras, un coup de lance au costé, qui, l'ayant engagé sous son cheval, causa tel préjudice à sa santé, que, le 5 mars 1588, il mourut d'une forte maladie d'estomach et d'une difficulté de respirer, laissant Charlotte Catherine de la Trimouille, sa femme, enceinte de Henry, son fils posthume, dont elle accoucha le 1^{er} septembre ensuivant, qui, pour la grande promptitude et vivacité de son esprit, bonté de sa mémoire, courtoisie, docilité et gentillesse de mœurs, donne à un chacun espérance d'égaliser, voire de surpasser en vertu et générosité ses prédécesseurs. 40. Henry de Lorraine, fils de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Esté, de la maison de Ferrar, fut pourvu de Testât de Grand-Maître de France après le décès de son père, aux vertus et vaillance duquel il a succédé, comme il a fait paroître au siège de Poitiers, qu'il défendit si vertueusement, en l'an 1569, avec le duc de Mayenne, son frère; puis après, en la défaite des Reîtres conduits par le sieur de Thoré, 1575, et encores mieux en une seconde défaite merveilleuse d'une puissante armée d'Allemands à Auneau, en Beausse, en novembre 1587, lesquels exploits sont plus que suffisants pour éterniser sa mémoire. Mais, par un malheureux désastre, il tint ses jours d'une mort violente, en la ville de Blois, le 3^e décembre 1588, en suite de laquelle on a vu depuis de très grandes révoltes qui ont presque ruiné de fond en comble Testât de ceste ancienne Monarchie. 41. Bernard de Nogaret, sieur de la Valette, estoit issu de la famille de Guillaume de Nogaret de Saint Félix, du pays de Languedoc, homme de grand savoir, d'extrême hardiesse et de grande entreprise, qui fut Chancelier de France du temps du Roy Philippe le Bel et de son fils Louys Huin. Il a esté un des plus valeureux gentilz-hommes de son temps et a fait de grands services aux Roys Charles IX, Henry III, et au Roy Henry III. Son défunt père estoit chef en l'an 1560, de 15 cornettes de cavalerie, avec lesquelles il se présenta au siège de Chartres pour

secourir les assiégés, et assista au siège de la Rochelle, en l'an 1573. Il a fait de grands faits d'armes en Dauphiné et Provence, et même en une noble défaite des Suisses, qui fut l

364 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 cause que, l'an 1588, il fut pourueu de Testât d'Admiral de France, par la résignation du duc d'Espernon, son frère, et est décédé en février 1592. 42. François de la Nouë, natif de Basse Bretagne, s'est rendu admirable, tant par la cognoissance des bonnes lettres que par le maniement et expérience des armes, et a rendu preuve de Tun et de l'autre, comme tesmoignent ses Discours politiques et militaires et les Observations qu'il a faictes sur plusieurs choses advenues aux trois premiers Troubles; aussi, que les Histoires de nostre temps font foy qu'il s'est trouvé aux batailles de Dreux, de S. Denis, de Bassac et de Moncontour, et aux sièges et prises de plusieurs villes; et, depuis que le Roy Henry II H est parvenu à la Couronne, il a grandement faict paroistre sa valeur et grandeur de courage, sçavoir : au secours qu'il donna à Senlis assiégé par le duc d'Aumale, à la bataille d'Ivry et au siège de Paris; et finalement il est mort pour le service du Roy, lorsqu'il assiégeoit la ville de Lamballe en Bretagne, en l'an 1577. 43. Arman de Gontaut de Biron fut faict Mareschal de France, l'an 1577, par le décez du S' de Montluc. Aussi se ressembloient ils en vaillance et générosité, estans tous deux Gascons et tous deux parvenus aux estats et honneurs militaires par mesmes dégrez, et s'estant tous deux trouvez à toutes les journées, rencontres et sièges mémorables qui ont esté depuis qu'ils ont esté capables de porter les armes. Il a esté au siège de Chartres, en l'an 1568; de Poitiers, en l'an 1569; à la bataille de Moncontour, au siège de la Rochelle, et, toutesfois et quantes qu'on a fait la guerre aux prétendus Réformez ; mesmes contre les Allemans, à Auneau, en Beausse, il a fait de grandes prouesses. De son temps, estant advenue la révolte des principales villes du Royaume et de la pluspart des subjects du Roy, il a esté l'un de ceux qui a le plus travaillé à maintenir ledroit de Sa Majesté. Les journées d'Arqués et d'Ivry, et les sièges de Paris, de Rouen et d'autres villes, en font foy. et la prise de Clermont et Beauvoisis; et, estant décédé, en l'an 1592, au siège d'Espernay, il a eu cest heur, que son fils, succédant à sa qualité de Mareschal de France en la fleur de son aage, et, à sa générosité, a parachevé par ses héroïques exploits ce qu'il avoit si bien commencé, ayant esté l'un et l'autre des principaux restaurateurs de cest Estât. 44. Anne d'Anglure, sieur de Givry, fils de celui qui fut tué combattant valeureusement pour le service du Roy, en l'an 1562, à la bataille de Dreux, a monstre qu'il n'estoit moins vaillant ny moins affectionné au service de son Prince que son père. La fuite

du duc d'Aumale et de ceux qui assiégeoient Senlis, en l'an 1589, et les batailles d'Arqués et d'Ivry, où il commandoit à une troupe de Chevaux légers, en rendent une suffisante

The text on this page is estimated to be only 19.31% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 365 preuve, comme aussi tes sièges de Paris, de Corbeil, de Noyon, de Rouen, de Chartres, Ue Dreui et Je Laon, auque! il fut tue en l'an i5(i4, ayant quelque temps auparavant espousé la filie du Chancelier de Chyverny, veufve du marquis de Neesle, qui estoil mon de la blessure qu'il nvoit reçue ù la journée mémorable d'Ivry. 45. Louys de Gonzague, duc de Nevers, issu de l'illustre maison des Ducs de Mantoue, en Italie, de par sa femme, l'ille aînée de François de ClÈves, esi parvenu au duché de Nivernois et autres grandes seigneuries, et, en continuant la générosité et vaillance de ses prédécesseurs, a faict de signalez services a ceste Couronne. Il fut, en l'an 1 573, au sicge de la Rochelle, et en l'année i588, Lieutenant général du Roy en l'armée de Poictou, où il prit de force Maulcon et Montago, et l'année suivante la Ganache. Incontinent apràs la conversion du Roy Henry IIII, il fut envoyé ï Rome, i593, pour rendre, au nom du Roy, l'obéyssancc au Pape Clément Vil!, et, estant de retour, il assura, en l'an iSgS, la Picardie, et fortifia Amiens, Corbie et S. Quentin, estonnces de la puissante armée conduite par le comte de Fuentis pour le Roy d'Espagne, et mesmes envoya avec de belles troupes son fils unique, le duc de Retelois, dans Cambray. Mais, quelque temps après, il mourut, fasché, d'une part, de la perte de la ville, qui s'esioit rendue à l'Espagnol, et, d'autre part, content de ce que son fils s'estoit monstre si vaillant en la conduite du secours qu'il y avoîi jette et de ce que le Pape avoic donné sa bénédiction au Roy. 46. François d'Espinay, sieur de S. Luc, sera a jamais recomroandable à la postérité, à cause de sa valeur, grandeur de courage et dextérité au faict des armes. Le Roy Henry IIII lui donna le gouvernement de Bro'ùage, cl le Roy Henry IIII le fit son Lieutenant général en Bourgogne, en l'année i5r)2, et, après le décez du sieur de la Quiche, il fui Grand-Maistre de l'Artillerie de France. Il avoit espousé Jeanne de Cossé, fille de Charles, Mareschal de Brissac, et, après son trespas, il composa des Regrets funèbres sur sa mort, en vers fran;ois, esquels II a monstre la gentillesse de son esprit et lesmoigné qu'il n'estoii moins sçavant que vaillant. Estant au siège d'Amiens, le 5 septembre 1597, il fut tué dans les tranchées, et obtint ce grave et digne tesmoignage de sa valeur, par la bouche de Sa Majesté, d'avoir, ce jour-ia, perdu un très vaillant et très tiJèle serviteur; et tout le camp déplora ceste perle commune i toute la France, comme d'un des plus braves capitaines de son siècle et des

plus signa* lez gentils-hommes du Royaume. 47. Robert Gaguin, dés son
jeune aage, fit profession de l'Ordre des Mathui'ins, en Picar^lic, et, estant
venu esiudier à Paris, il

366 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 fut Docteur en Décret, et esleu Général de son Ordre Fan 1473. Les Roys Charles VIII et Louys XII Tavoient en telle réputation, qu'ils Tont envoyé par diverses fois en ambassade, tant en Italie, vers le Pape et les Florentins, qu'en Angleterre et Allemagne. Il a escrit l'Histoire de France et autres livres. Il mourut le 22 may i5oi, et est enterré en l'Eglise des Mathurixu de Paris, la nef de laquelle il avait faict parachever, et bastir le Cloistre, et dresser la Bibliothèque. 48. Georges d'Amboise, filspuisné de Pierre d'Amboise, Cluuhi bellan du Roy Louys XI et d'Anne de Bueil, de la maison de Sancerre, avoit une gentillesse d'esprit admirable, et une prudence incroyable, qualitez qui le firent aimer au Roy Louys XII, de sorte qu'il le fit son Lieutenant général delà les monts. Le Pape Alexandre VI luy envoya, en l'an 1499, le chapeau de Cardinal, et. Tannée ensuivante, il le fit L^t en France pour 18 mois, et avoit tel crédit envers les Cardinaux, qu'après le décez d'Alexandre, ils l'eussent esleu Pape, n'eust esté Tempeschement que luy donna le Cardinal Ascagne Sforce, qu'il avoit délivré de prison. Il appaisa une grande sédition qui s'esleva en l'Université de Paris, esmeue contre le Chancelier de France Guy de Rochefort. Il fut Archevesque de Narbonne, et puis de Rouen, où il procura l'establissement du Parlement qui y est. Estant Légat, il réforma les Quatre Mendians, et mourut en l'an i5o9. 49. Charles, Cardinal de Lorraine, fils puisné de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Anthoinette de Bourbon, fut, dès l'aage de six ans, instruict aux lettres et disciplines, oii il profita tellement, qu'il a esté l'un des plus doctes prélats de nostre temps et doué d'un esprit esmerveillable en toutes choses. Cest pourquoy le Roy Henry II le fit chef de son Conseil privé. Il fut archevesque et duc de Rheims dès l'aage de 14 ans. Il a presché publiquement plusieurs fois en la présence de Henry II, François II et Charles IX, et sont imprimées deux de ses harangues remarquables : entre autres, l'une qu'il fit au Colloque de Poissy, i56i, et l'autre au Concile de Trente, i562. Il mourut à Avignon le 26 décembre 1574, aagé de 49 ans et 10 mois, et est inhumé en l'Eglise cathédrale de Rheims. 50. Charles, Cardinal de Bourbon, fils puisné de Charles de Bourbon, duc de Vendosme, et de Françoise d'Alençon, fut prince plus apte pour la paix que pour l'art militaire : aussi fut-il destiné à l'Eglise, pour le régime et gouvernement de laquelle il sembloit estre né. U fut Cardinal, estant encore jeune, puis Archevesque de Rouen et Abbé de S. Germain des Prez lez Paris. Il a fondé une belle Chartreuse à Gaillon, et un

collège pour les Jésuites à Paris, rue S. Antoine. Parce qu'aux derniers troubles on se servoit de son nom, il fut

The text on this page is estimated to be only 21.74% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 367 mis en seure garde
A Blois, puis conduit à Chinon, et finalement à Fontenay-le-Comte, en
Poitou, auquel lieu, accablé de maladie et de vieillesse, il mourut, en l'an 1
390, lors du siège de Paris, âgé de 67 ans ou environ. 51. Odet de Colligny,
fils de Gaspard de Colligny, Mareschal de France, et frère de Gaspard et
François de Colligny, fut dédié à l'estat ecclésiastique dès sa jeunesse et fut
pourvu de l'évêché de Beauvais. En l'an 1533, lorsque le Pape Clément
VII vint à Marseille pour le mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, il
fut créé Cardinal, et depuis fut Archevesque de Tolose. Il assista au
Colloque de Poissy, en l'an 1561. Mais, ayant changé de religion, il porta les
armes, et enfin se retira en Angleterre, où il décéda, en l'an 1571, lorsqu'il
brassoit le mariage de Henry III, lors duc d'Anjou, avec la Royne
Elisabeth. 53. René de Girague, Milanois, fils puîné de Galéas de Birague
et de la fille de Théodore Trivulce, Mareschal de France, fut instruit aux
bonnes lettres, ci par degrés est parvenu à Testât de Chancelier de France. Il
fut premièrement Conseiller au Parlement de Paris, puis Maistres des
Requestes, Premier Président à Thurin et Ambassadeur pour le Roy au
Concile de Trente, et vers l'Empereur, et, à son retour, il fut Gouverneur de
Lyon, et enfin Garde des sceaux et Chancelier, et, après le décès de sa
femme, il fut Evêque de Lavaur et Cardinal, et mourut à Paris, le 14
novembre 1533, âgé de 76 ans, et est enterré, avec sa femme, à S.
Catherine du Val des Escolliers. 53. Pierre d'Epinac, issu de la noble et
ancienne maison d'Epinac en Forest, et, de par sa mère, de l'illustre famille
d'Albon de S. André, fut Archevesque et Comte de Lyon et Primat des
Gaules. Le Roy Henry III l'ayant ouy haranguer pour le Clergé, aux Estats
de Blois de l'an 1576, commenta à en faire grand estat et à l'aimer, pour
l'avoir recogneu l'un des plus dignes prélats de son ordre, d'un esprit prompt
et vigoureux, et d'une éloquence admirable; se souvenant que. toutes les fois
que ce torrent de paroles et de raisons se desbordoît sur quelque matière, il
emportoît toutes les voix de son Conseil. Et s'il ne se fust embrouillé dans le
pari de la Ligue, vraysemblablement le Roy luy eust donné la garde de ses
Sceaux de France, et luy eust procuré un chapeau de Cardinal. Il mourut à
Lyon en l'an 1600, et luy a succédé, à l'Archevesché, le fils de M. de
Bellière, très digne Chancelier de France. 54. François de Faucon, natif de
Monpellier, fils de Falcode Falconi et de Charlotte de Buccini, nobles

Florentins, desquels les prédécesseurs se retirèrent de Florence, à cause des grandes esmotions de la République, et s'habituèrent en Languedoc et en Provence, fut personnage d'excellent et rare esprit, et d'une

368 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 mémoire admirable, qui luy demeura entière jusques à Textrême vieillesse de 81 ans. Il fut, dès sa jeunesse, employé en de grandes négociations par le Roy François I et les Papes LéonX et Clément VII. Il fut Evesque d'Orléans, où les marques de sa piété et libéralité se voyent encores aux ruines de l'une des voûtes qui restent de l'Eglise de Sainte Croix. Depuis, il a esté Evesque de Carcassonne, où il décéda en septembre 1565. Son nepveu et héritier Claude de Faucon, sieur de Ris, mérite d'estre inséré en ce lieu, lequel ayant esté Conseiller au Parlement de Paris, depuis Président aux Enquestes, et enfin Conseiller d'Estat et Premier Président de Bretagne, après avoir fidèlement servy les Roys Charles IX, Henry III et IIII, mourut à Paris, le 29 septembre 1601, aagé de 65 ans. 55. Guillaume Viole, Parisien, issu de la noble et ancienne famille des Violes, fut premièrement Conseiller d'Eglise au Parlement de Paris, qu'il exerça si long temps, qu'il parvint à la Grand' Chambre, puis, par la résignation d'Eustache du Bellay, il fut pourveu de l'Evesché de Paris, où il fist son entrée le 18 de mars 1565, après avoir esté sacré ; mais il en jouit fort peu, et n'eut quasi le moyen de faire paroistre combien il estoit digne de ceste charge, parce que, dès le 4 de may 1567, il mourut et fut enterré en l'Eglise de Nostre Dame, cathédrale de son Evesché. Je ne puis en ce lieu oublier le docte Abbé de S. Euverte d'Orléans, qui estoit son cousin germain paternel, prélat duquel la mémoire durera éternellement, pour la parfaite cognoissance qu'il avoit des langues, sanctifiées en l'arbre de la Croix, et pour son érudition singulière et science astrologique qui le rendoient admirable envers les plus doctes. 56. Jean de Morvillier, Evesque d'Orléans, natif de Blois, issu de la famille de Philippes de Morvillier, qui fut Premier Président au Parlement de Paris dès l'an 1420, et de Pierre de Morvillier, Chancelier de France en l'an 1461, a esté en très grande estime et réputation vers les Roys François I, Henry II, François II, Charles IX et Henry III, et employé par eux aux traictes d'importance, accords et pacifications de ce Royaume; aussi estoit-il pourveu d'une rare doctrine, d'un merveilleux jugement et d'une longue expérience au maniement des affaires de l'Estat. Il mourut à Tours, le 23 octobre 1577, aagé de 70 ans, et est inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Blois, ayant esté quelque temps Garde des seaux. 57. Jacques Amiot, de Melun, fut choisi pour estre précepteur des Enfans de France, fils du Roy Henry II, lesquels, estant parvenus successivement à la Couronne, ont

grandement honoré et rccogncu ses mérites, l'ayant faict pourvoir des
Abbayes de Bcllozane et de S. Corneille de Compiégne, de i'Evesché

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 369 d^Auzerre et de Testât de Grand-Ausmonier de France. La renommée de ce prélat est espandue par tous les lieux où la langue Françoisse a cours, et est réputé le plus sçavant et plus fidèle traducteur des livres grecs en nostre vulgaire, qui ait esté, et spécialement des œuvres de Plutarque, qu'il a faict parler françois, et par ce moyen il a grandement embelly et enrichy nostre langue, et plusieurs doutent si Plutarque parle mieux, en sa langue, par la douceui; de la Grèce que par la grâce d'Amiot, en françois. Il est décédé audit Auxerre, Tan 1 592. 58. Nicolas de Thou, fils puisné d'Augustin deThou, Président au Parlement de Paris, et de Claude de Marie, fut Conseiller audit Parlement, et depuis Evesque de Chartres, lequel a esté si soigneux du salut du peuple qui luy estoit commis, qu'il a composé un juste volume d'Instructions pour Tintelligence et usage des Sacremens de l'Eglise, et, sur le déclin de son aage, il a eu cet heur qu'en février 1 594 il a oint et sacré le Roy Henry III en la ville de Chartres, et a veu que, depuis ce sacre, toutes les villes et subjets révoltez se sont remis, comme par miracle, en peu de temps, en l'obeyssance de sa Majesté, tout ainsi qu'il advint du temps de Charles VII, après qu'il eut esté oingt à Reims par Arnaud de Chartres, Arche vesque de Reims et Chancelier de France. 59. Claude Despence, natif de Chaalons en Champagne, issu de noble famille, tant de l'estoc de son père que de sa mère qui estoit des Ursins, après avoir esté instruit es disciplines et sciences humaines, s'adonna à la Théologie, en laquelle il fut excellent Docteur. Il estoit très fameux Prédicateur, et a esté appelé par les Roys Henry II, François II et Charles IX, aux assemblées qui ont esté faictes à Melun, à Bologne, à Orléans et à Poissy, pour composer les dliférents sur le faict de la Religion. Il a composé plusieurs escrits de sa profession, en latin et en françois, et mourut à Paris, le 5 octobre 1571, en l'aage de 60 ans, et est enterré en TEglise de S. Cosme. 60. Jacques de BiUy, issu de la noble maison de Prunay, nasquit à Guise, lorsque son père Loys de Billy, puisné de Courville, commandoit pour le Roy, en l'an i535. Il estoit homme très docte en Hebrieu, en Grec et en Latin, et a traduit plusieurs livres grecs et latins, entre autres les œuvres de ce grand Evesque et Théologien S. Grégoire de Nazianze. Il a esté abbé de S. Michel en l'Her, près La Rochelle, et estoit frère de Jean de Billy, autrefois prieur de la Chartreuse de Gaillon. Il mourut à Paris, le jour de Noël i58i, et est inhumé dans l'église S. Séverin. Gi. Gentian Hervet, natif d'Olivet, près la ville

d'Orléans, estoit Docteur en théologie des plus renommez de l'Université de
24

370 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 Paris, et chanoine en l'Eglise Cathédrale de Rheims, lequel a composé plusieurs livres de sa profession et en a traduit de grec en latin, et de latin en nostre langue, et, entre autres, les 33 livres de la Cité de Dieu de S. Augustin, avec le Commentaire de Louys Vives. Il décéda en l'aage de 85 ans, et est enterré audit Rheims. 63.

François Olivier, Parisien, fils de Jacques Olivier, Premier Président au Parlement de Paris, fut, pour sa suffisance et mérite, fait Chancelier par le Roy François I en l'an 1545, et il monta à cet estat par les grands dégrez du Palais : car il fut premièrement Advocat au Parlement, depuis Conseiller, par après Président, Ambassadeur, et Chancelier d'Alençon, et enfin Chancelier de France. Il mourut à Amboise, l'an 1560, le 30 mars, et est enterré à Paris en l'Eglise de S. Germain. 63. Michel de l'Hospital, natif d'Auvergne, fut subrogé au lieu dudit defunct Olivier. Il fut premièrement Auditeur de la Rote à Rome, et, s'estant retiré en France, il fut Conseiller au Parlement de Paris, depuis Surintendant de la Chambre des Comptes, puis après Chancelier de Madame Marguerite, Duchesse de Savoye, et finalement Chancelier de France. Outre qu'il estoit très savant jurisconsulte, philosophe et orateur, il avoit acquis une perfection de composer toutes sortes de poésies latines fort élégamment. Il mourut, âgé de 68 ans, en mars 1573. 63. Philipps Hurault, comte de Cheverny, issu d'une noble et ancienne maison de Bretagne, estoit homme de grande conduite, sçavoir et expérience aux affaires d'Estat, qualités qui l'ont élevé à ce souverain faite et comble d'honneur, qui est d'avoir eu la garde des Seaux de France. Après le décès du sieur Cardinal de Birague, il fut Chancelier en chef, et Chancelier pareillement des deux Ordres du Roy, auxquels estats, durant l'orage des troubles derniers, il s'est si prudemment gouverné, qu'en mourant il a acquis le tiltre d'un des plus sages et advisez personnages de son siècle *. 65.

François de Montholon, aîné de la famille des Montholons de Bourgogne, originaire de l'ancienne ville d'Authun, fut premièrement Advocat célèbre au Parlement de Paris, après Advocat du Roy en l'an 1533, puis Président en ladite Cour, et enfin Garde des Seaux de France, lorsque le procès fut fait au Chancelier Poyet, et mourut l'an 1544'. 66. Gilles le Maistre, Parisien, surnomme Magistri, ayant esté advocat fameux au Parlement de Paris, fut en l'an 1540 Advocat. L'Estoile a écrit à la suite et en marge : auquel les œuvres se voient sur les notaires, comme celles de son prédécesseur sur les libraires, a . L'Estoile a écrit ici : il estoit père de ma mère.

The text on this page is estimated to be only 22.17% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 371 cat Général, qu'il exerça dix ans avec grande réputation ; puis, en l'aa i55i, lorsque Pierre Bertrandi eut la garde dei Seaux de France, il fut Premier Président audit Parlement, plein de piété, doctrine et intégrité. H mourut audit Paris (1 b6i), et est enterré en sa chapelle aux Cordeliers. 67. ChristofledeThou, Parisien, seigneur de Celi, fils d'Augustin de Thou, Président au Parlement de Paris, et de Claude de Marie, ayant, dès son retour des études de Droict, esté advocat fameux audit Parlement, succéda à Testât de son delfuni père, et, après le décez de Monsieur Magistri, en décembre i563, fut pourveu de l'ofKce de Premier Président, qu'il a iras dignement exercé durant les guerres civiles jusques au i" de novembre tS8a, auquel jour il décéda, aagé de 74 ans, et esc enterré en sa chapelle en l'église de S. André des Arcs. Il fut aussi Chancelier de feu M. le Duc d'Anjou et de Brabant. Il avoit l'esprit fort vif, prompt et vigilant, avec une gravité modeste; il faisoit plaisir â tous et avoit le public en irès grande recommandation. Il a laissé des enfans et gendres, héritiers de sus rares vertus et de ses honneurs, ensemble de sa doctrine incomparable. 68. Chnsiofle de Harlay, Parisien, extraict de noble et ancienne race, fut Conseiller au Parlement de Paris, et depuis l'un des quatre Présidents de la Cour : auquel estât il a vescu en telle intégrité, et rendu avec tant d'égalité la justice à un chacun, qu'il a laissé a tous, en mourant, une sauefvc odeur de sa vie; ei, son tils aîsné ayant succédé i sonest^t et â ses vertus, il les a tellement accruSs que, pour le respect d'icelles, l'an iSSa. le Roy Henry III le fit chef de son Parlement, où il s'est comporté si dignement, mesmes au plus fort de l'orage des troubles derniers, que le Roy à présent régnant s'est autant, par sa justice, conduite par un tel chef, falct craindre et redouter à ses sujets révoltez, qu'aux estrangers par sa valeur incomparable. 60. Pierre Seguier, Parisien, mérite d'estre grandement recommandé pour son scavoir, éloquence, bonne vie, et autres perfections qui estoient en iuy. Ayant plaidé long temps pour les parties au Parlement, il y fut Advocat du Roy l'an 1 550, et enfin Président-Il décéda en l'aage de 76 ans, en j580, le 1 5 d'octobre, et est inhumé en sa chapelle, à S. André des Arcs. Il a veu tous ses enlans, imitateurs de sa vertu, pourvus de grands estais, de son vivant, et de présent il y en a deux dignes Présidents de la Cour. 70. Guy du Faur. sîeur de Pibrac, fils d'un Président du Parlcem

Sya PIERRE DE UESTOILE 1600 précepteur, et depuis en l'exercice de Testât d*Advocat Général au Parlement de Paris , et au voyage qu'il fit par deux fois en Pologne, et à son retour fut Président de la Cour et Chancelier de feu M. le Duc d'Anjou : peu au paravant lequel il décéda en Pan 1 584. Charles Paschal, naguères Advocat du Roy au Parlement de Rouen, a amplement décrit sa vie en langage pur romain. 7 1 . Jean de la Guesle, sieur de la Chaux, Auvergnac, fils du Gou* verneur du Comté d'Auvergne , ayant esté premièrement Conseiller au Parlement de Paris, fut pourveu de Testât de Premier Président du Parlement de Bourgongne à Dijon, où il se gouverna avec tant d'honneur et de réputation, qu'après le décex de Monsieur Bourdin, en Tan i Syo, le Roy Charles IX iuy confia la charge de son Procureur Général au Parlement de Paris, au grand regret des trois Estats de Bourgongne, lesquels, par leurs députez, firent en vain supplier le Roy de ne leur ester leur Président, auquel ils offrirent bailler sur la province dix mil livres de pension, outre ses gages et pensions ordinaires. Elstant la Bourgongne sur le poinct de se remuer, il y fut envoyé par le Roy Henry III , où il assoupit par sa dextérité le feu de la division qui s*y allumoit. lia faict paroistre grandement sa vertu en Texercice de ce grand et important estât, et notamment aux Estats de Blois de Tan 1 579, et à l'Assemblée de S. Germain en Laye, et, s'estant démis d'iceluy en faveur de son fils aîné, en Tan 1 583, le Roy iuy donna un office de Président au mesme Parlement, qu'il a exercé six ans en toute intégrité; et enfin, regrettant le malheur de la France, lorsque la rébellion s'estendoit par les principales villes de ce Royaume, il mourut, Tan 1 589, en sa maison du I^ureau en Beausse, près la ville d*Espemon, et a laissé cinq enfans héritiers de sa vertu, le deuxiesme desquels est à présent très digne Archevesque de Tours, et le troisesme, gentilhomme de singulière érudition et valeur fut tué, Tan 1 591, au siège de Dreux, sur un ravelin de la ville, qu'il avoit gagné pour le Roy. 72. Barnabe Brisson, Poitevin, fils du Lieutenant de Fontenayle-Comte« fut dès sa jeunesse Advocat au Parlement de Paris* où il donna en peu de temps preuve de sa rare doctrine et suffisance; et, y ayant demeuré assez longtemps, il fut pourveu de Testât d*Advocat Général audit Parlement, puis après de Président. Le Roy Henry III Tavoit en telle réputation, qu'il Tenvoyapar deux fois en Angleterre en qualité d'Ambassadeur, et, voulant faire réduire en un Code toutes les Ordonnances des Rois ses prédécesseurs, il luy donna ceste charge, dont il

s'acquitta très dignement. Il a laissé plusieurs doctes écrits qui le rendront toujours très recommandable à la postérité. Après la rébellion

The text on this page is estimated to be only 22.12% accurate

1000 BELLES FIGURES DE LA LIGUE IjZ de Paris, il resta seul Président au Parkmcni, et les plus séditieux ne se pouvans persuader qu'un si grand personnage favorisasi il bon escieni leur party, ils le traisnèrent par force es prisons du Peiit Chastelct, It i5' jour de novembre 15[^]1, et là, sans cognoissance de cause, le firent mourir misérablement, au grand regret de tous les gens de bien et amateurs des lettres. 73. Jacques Paye, sieur d'Espeisses, Parisien, issu de noble et ancienne famille en Lionnois, de l'estoc de son parc, qui mourut Président aux Enquéries du Parlement de Paris, et du maternel, de celle des Viole, aussi des plus anciennes et mieux renommées de Paris, fut premièrement Conseilleraudit Parlement et Requestes du Palais, puis Maistre des Requestes de l'hosiel, pour recompense des signalez services faits au Roy Henry III, en son voyage de Pologne, ayant le premier apporté nouvelles de son retour et lettres de Régence à la Royne mère. Il fut Advocat du Roy audit Parlement (i380), où Îl fit paroistre la force de son é\0' quence et profond sçavoir, comme tesmoi^nent ses harangues imprimées. Il sceul prudemment s'eschapper de Paris avec le Roy son maistre le jour des Barricades, et l'assista si courageusement, que, le voyant abandonné de la pluspart de ses villes et sujets à ces grands sousievemens de Blois, il prit le timon en main avec un office de Président pour eittablr le Parlement â Tours, et y conduisit si bien les affaires, en ceste plus grande ardeur des troubles, qu'il rompit les premiers cfTorls de la Ligue ; de sorte que le Roy, qui sembloit le plus foible, parut en peu de temps au-dessus de ses ennemis, et aprÈs son funeste parricide, conserva tellement (bien que seul pour lors chef et Président audit Parlement), par les incomparables efforts de sa valeur, ladite ville de Tours, capitale de la province, et tout le pays d'aleaiour, en l'obéyssanee du Roy, succesr.eur, lors fort esloigné et resserré vers Dieppe, que peu après il y fut recogneu et receu très heureusement; et depuis, se trouvant au siège de Paris, l'an i5go, â la suite de son maistre, sembla que Dieu l'y eust appelé pour venir mourir à ses pieds, car, estant là atteint d'une fièvre mortelle, en l'aage de 46 ans, il se fit porter à Senlis, afin que, comme il avoit vescu constant et fidèle au service du Roy, il flnist ses jours en unt ville recommandée de pareille constance et fidélité, où i! fut enterré le 19 de septembre, et grandement regretté de Sa Majesté et de tous les bons François. 74. Jean Estiennc Duranti, fils d'un Conseiller ,iu Parlement de

Tholose, fut Advocat des plus fameux dudit Parlement, depuis Advocat du Roy en l'an 1568, et enfin premier Président en l'an 1581, qu'il exerça avec toute intégrité jusques au 10 février 1582, qu'il fut malheureusement massacré par la populace rebelle dudit Tholose, parce qu'il estoit très fidèle serviteur du

374 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 Roy. Il a vescu 56 ans, et est enterré aux Cordeliers dudit lieu. Son livre De ritibus Ecclesiæ, imprimé à Rome depuis son décez par le commandement du Pape Sixte V, monstre suffisant* ment sa doctrine et de quelle religion il estoit. 73. Guillaume Budé, Parisien, homme de rare et prodigieuse érudition, par ses incomparables escrits en grec et en latin, a frayé aux amateurs des lettres le droict chemin pour parvenir à l'immortalité. Il a esté secrétaire du Roy, puis Maistre de la Librairie Royale et Maistre des Requestes. Il mourut à Paris le 25 d'aoust 1540, aagé de 73 ans, et est inhumé à S. Nicolas des Champs. 76. François de Montholon, Parisien, fils aîné de François de Montholon, Président et Garde des Seaux, ayant tous) ours fuy les estats et offices, fut, en Tan i588, au temps des derniers troubles, pour son intégrité de vie et sçavoir, choisi entre les Advocats célèbres du Parlement, par le Roy Henry III, pour estre Garde des Seaux de France, et mourut en ceste sublime dignité l'an 1 590 , en la ville de Tours , peu de temps après le décez du Roy son maistre*. 77. André Tiraqueau, natif de Fontenay-le-Comte en Poictou, et Lieutenant dudit lieu, fut pourveu d'un estât de Conseiller au Parlement de Paris par le Roy François I, auquel on avoit faict récit de sa grande érudition. Le grand nombre des escrits qu'il a laissé à la postérité monstrent assez combien il estoit laborieux et assidu, et qu'il avoit cognoissance de toutes les sciences. Il mourut à Paris, en son extrême vieillesse. Tan 1 558. 78. Baptiste du Mesnil, Parisien, a esté des plus renommez en doctrine et benne vie, qu'aucun autre qui ait esté de son temps. Ayant esté l'espace de 17 ans Advocat des parties au Parlement de Paris, il fut, l'an i 558, pourveu de Testât d' Advocat du Roy, qu'il a exercé très dignement jusques au 12 aoust 1569, qu'il décéda, regretté de toute la Cour, et fut enterré à Paris à Saint Jean en Grève, en l'aage de 5i ans dix mois quatre jours. 79. Gilles Bourdin, Parisien, fut Advocat au Parlement de Paris, puis Lieutenant Général au siège des eaux et forests de France, peu après Advocat Général audit Parlement en l'an 1 555, et enfin Procureur Général du Roy en l'an i558 jusques au 23 janvier 1570, qu'il mourut d'une apoplexie, aagé de 53 ans ou environ. Il estoit fort sçavant es langues hébraïque, arabesque, grecque, latine et autres plus usitées en Europe, et, en l'aage de 28 ans, il fit un Commentaire grec sur une comédie d'Aristophane, intitulée Cereris sacra célébrantes^ qu'il dédia au Roy François dès l'an 1343. Il avoit parfaicic

cognoissance de toutes sciences, I. L'Estoile a écrit au bout de la ligne : il estoit frère de ma mère.

The text on this page is estimated to be only 20.36% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE ^yi outre la
Jurisprudence et la routine du Palais. Il a commençé en latin l'Ordonnance
de l'an 1538, et a vécu sous le règne de quatre Rois, rempli d'un grand zèle
envers Dieu, d'une singulière intégrité pour le fait de sa justice et d'une
ardente affection en ce qui concernoit le public, qui rendront sa vie,
vérifiées en la Chambre des Comptes et en la Cour des Aides, les 24
novembre et le 1^{er} décembre ensuivans, et, par autres lettres du mois de
janvier 1538. luy a esté permis d'adjouster à ses armes deux ou trois fleurs
de lys, ce qui mérite une plus particulière recommandation. 81. Philippes
Dece, Milanois, très grand jurisconsulte et subtil, de Pise, où il avoit pris
femme et estoit Docteur régent. Il fut attiré à Pavie. et là, pour avoir trop
librement donné son avis pour le Concile de Pise contre le Pape, sa maison
fut pillée, et fut contraint se retirer à Bourges, où il leut deux ans, et puis à
Valence. Estant retourné en Italie, il mourut à Sienne, le 12 octobre 1535,
âgé de plus de 80 ans, et est enterré à Pise. 81. André Alciai, aussi
Milanois, jurisconsulte très excellent, estoit aussi pourveu d'une
merveilleuse vivacité d'esprit, d'un grand savoir et jugement. C'est luy qui
le premier a chassé la barbarie d'entre les interprètes du Droit. Il a
composé plusieurs livres de sa profession, et a enseigné à Bourges,
Orléans, et autres Universitez de France, comme aussi il a fait en Italie, à
Padoue, à Bologne et à Pavie, où il mourut, l'an 1548, à l'âge de 56 ans.
83. François Duaren, de Saint Bricuc en Bretagne, a laissé plusieurs
Commentaires sur le Droit, dont il faisoit profession, qui ont grande doctrine
et érudition. Il a

376 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 gage poly et pur romain, en continuant ce que le grand Alciat avoit si bien commencé. Sa principale demeure a esté en la ville de Bourges, où il estoit réputé le premier jurisconsulte de son temps, et y est mort, Tan i SSq, aagé de 50 ans. 84. Éguinaire Baron, notable jurisconsulte, estoit aussi Breton, natif de TÈvesché de Léon, lequel a enseigné long temps le Droict es Universitez d'Angers et de Bourges, et estoit en réputation d*homme très docte et très diligent. 11 mourut audit Bourges, en aoust i550, en Taage de 55 ans. 85. François Balduin, fils d'Antoine Balduin, Advocat du Roy à Arras, fut grand et fameux jurisconsulte, et fort versé en l'histoire et aux lettres humaines, qu'il a tousjours conjointes avec la profession du Droict qu'il a enseigné quasi en toutes les célèbres Universitez de ce Royaume, et principalement à Angers, où il estoit demeurant, lorsqu'en Tannée 1573 il fut mandé pour respondre aux Ambassadeurs de Pologne qui estoyent venus à Paris : en laquelle année, aagé de 53 à 54 ans, il mourut, et est enterré au Cloistre des Mathurins. 86. Jacques Cujas, Tholosain, après avoir esté instruit aux lettres grecques et latines, s'adonna à l'étude du Droict romain, duquel il a esté si admirable interprète, qu'il a remporté le prix par dessus tous les jurisconsultes modernes, et qu'il est recogneu pour estre un miracle de nostre siècle. 11 a esté recherché pour sa singulière érudition, de toutes les Universitez de France. Ayant leu à Caors, à Valence en Dauphiné, et à Thurin, il a enfin esleu son dernier domicile à Bourges, où, en Tannée 1590, il décéda. Le Roy Thonora d'un estât de Conseiller au Parlement de Grenoble, lorsqu'il estoit à Valence, sans qu'il fust tenu y résider. Ses œuvres, qui courent par tout le monde, tesmoignent assez sa doctrine solide, et vaut beaucoup mieux se taire que dire trop peu de louanges d'un si grand et rare personnage. 87. Antoine Le Comte, fils de Jean Le Comte, Lieutenant Général de Noyon en Picardie, a aussi esté fort célèbre jurisconsulte et Docteur régent es Droicts en l'Université de Bourges, où il a demouré et fait profession d'enseigner le Droict jusques à Taage de 57 ans, qu'il décéda en Tan i586. Il a beaucoup profité au public par ses lectures, doctes escrits, et par l'exacte correction qu'il a faite des fautes qui se trouvoient esparses parmy le Cours Civil. 88. François Hottoman, Parisien, Tun des plus grands jurisconsultes de nostre temps, et fort bien versé en Thistoire et autres sciences, a falot profession du Droict en plusieurs Universitez de France et d'Allemagne, et nous a laissé grand nombre de

doctes écrits. 11 mourut à Basle (1590), âgé de 63 ans. 89. Hugues Doncau, jurisconsulte, fut reçu Docteur es Droicts,

The text on this page is estimated to be only 22.86% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 377 k Bourges, par François Duaren. eiena faict profession en France ei en Allemagne jusques à l'aage de 65 ans qu'il mourut. Ses Commentaires sur le Droict renJent preuve de sa grande doctrine et solide jugement. 90. Jean Robert, iils de Jacques Robert, qui fut Conseiller au Siège Présidial et Docteur régent Es Droicis i Orléans, cl Sénateur à Milan, du temps du Roy François I", a succctté â l'estat et profession de son père, audit Orléans, et, par ses lectures cl doctes escrits, s'est acquis le tiltre de très savant jurisconsulte. Il décéda k Nevers (1S90J, ayant laissé quatre enfans, desquels l'aisné, Anne Robert, est recogneu pour l'un des plus célèbres Advocats du Parlement de Paris, 91. Mathieu Charretier, race d'Alain, qui fut excellent Historiographe et Secrétaire du Roy Charles VII, estoit la lumière des grands advocats de son siècle, en toute espèce de piété, probité et science, lequel mourut (1 SSg), aagé de 84 ans, laissant un fils du mesme nom et gendre du premier Garde des Seauï de Montholon, qui, ayant esté Conseiller au Parlement de Paris, par le temps de Si ans, fort renommé pour son intégrité, décéda en l'aage de S5 ans, l'an 1593. L'un et l'autre sont enterrez à S. André des Arcs, en leur chapelle'. 91. Charles du Moulin, Parisien, Advocat au Parlement de Paris, et Maisire des Requesies de Navarre, par ses livres composez en latin et en françois, a donné preuve qu'U estoit l'un des plus grands jurisconsultes de son temps et des mieux versez en l'histoire sainte et profane. Il a escrit sur la Coustume de Paris et a fait des notes sur toutes les Coustumes de ce Royaume qui sont de grande autorité. Il mourut à Paris en décembre j566, et sa mémoire est très recommandabic pour avoir esté un des principaux défenseurs et conservateurs des privilèges et libertez de l'Eglise gallicane. 93. Jean de Luc, Parisien, Advocat au Parlement de Paris, puis Secrétaire du Roy et Procureur Général de la Royne, a grandement mérité du public pour le recueil qu'il 3 faict des Arrcsts de ladicte Cour, qu'il a couchez en si bons termes latins, qu'après le très docte Budée, il n'y a aucun qui ait mieux exprimé en langage romain les formules du Palais. 11 florissoit sous le règne du Roy Henry 11. 94. Pierre Pithou, de Troyes en Champagne, sieur de Savoye, AJvocac au Parlement de Paris, a esté tellement adonné à la lecture des bons autheurs, et y a faict un si grand advancement, qu'il mérite d'estre surnommé le Varron françois. Il a esté sub

378 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 stitut de Monsieur le Procureur Général du Roy en la Chambre de Guyenne en Tan i58a, et lorsque la Gourde Parlement fut restablie, après la réduction de Paris, en Tan 1594. Il décéda, au grand regret de tous les hommes sçavants, aagé de 5y ans, le i«r jour de novembre iSgô, à pareil jour qu'il estoit né. Sa vie est insérée au Commentaire qu'il a faict sur les Coustumes de Troyes, amplement descrite par Josias Mercerus. 95. François Grimaudet, Angevin, fut premièrement fameux Advocat à Angers, depuis Conseiller au Siège Présidial dudit lieu, et enfin Advocat du Roy, et Eschevin de la ville, lequel, par ses escrits laborieux, s'est acquis un grand renom entre les jurisconsultes, qui le rendra perpétuellement recommandable à la postérité. Il mourut audit Angers, le 19 d'aoust i38o, enTaage de 60 ans. 96. Anthoine Matharel, Auvergnac, a esté Advocat célèbre au Parlement de Paris et Procureur Général de la Roync, fort bien versé en l'histoire, et curieux défenseur des droits et de la succession héréditaire de la Couronne de France, comme on peut juger par la response qu'il a faicte à la Franco-Gallie , de François Hottoman, en l'an i5j5. 97. Jean Fernel, d'Amiens, Conseiller et premier médecin du Roy Henry II, grand philosophe et mathématicien, mourut à Paris, le 26 d'avril i558, aagé de 52 ans, et est enterré dans l'église de S. Jacques de la Boucherie. 98. Jacques Sylvius, aussi d'Amiens, très sçavant Professeur du Roy en médecine, aagé de 63 ans, décéda à Paris (i553), et est inhumé au cœmetière des Pauvres Escolliers, devant le Collège de Montaigu. 99. François Rabelais, de Chinon en Touraine, médecin du Cardinal du Bellay, excellent en sa profession, rare en doctrine, facétieux et raillard, ayant quitté l'habit de Cordelier, mourut Curé de Meudon lez Paris, 11 a traduit les Aphorismes d'Hippocrate. 1 00. Guillaume Rondelet, de Montpellier, Docteur et Professeur du Roy en médecine, et Chancelier de TUniversité dudit lieu, ayant parfaicte cognoissance, entre autres choses, de la nature des poissons, mourut (i566), aagé de 60 ans, sans avoir jamais beu de vin. loi. Jean de Gorris, Parisien, fils de Pierre de Gorris, de Bourges, fut médecin des premiers et plus renommez de son temps, philosophe naturel et très docte en Grec, et mourut en l'aage de 72 ans, l'an 1577. 102. Laurent Joubert, de Valence en Dauphiné, célèbre médecin du Roy Henry III, premier Docteur régent, Chancelier et Juge de r Université en médecine à Montpellier, mourut, le 9 octobre i382, aagé de 53 ans, à Lombez.

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 379 io3, Jacques d'Alechamps, de Caen en Normandie, Docteur et Professeur en médecine à Lion, a esté un des plus doctes et rares personnages de nostre temps, tant en sa possession qu'en tout genre de bonnes lettres. Il a commenté l'Histoire de Pline. 104. André Vesale, de Bruxelles, célèbre médecin du Roy d'Espagne, et réputé le plus docte anatomiste et chirurgien de son aage, appelle par Faïlope Stupendum naturæ miraculum, a éternisé sa mémoire par ses doctes escrits. io5. Ambroise Paré, de Laval, premier chirurgien des Roys Charles IX et Henry III, ayant travaillé 40 ans à Pesclaircissement de la chirurgie, en a composé un bel œuvre en françois, qui a depuis esté traduit en latin. 166. Clément Marot, de Caors enQuercy, valet de chambre du Roy François L Poète des Princes et Prince des Portes de son aage, mourut à Thurin (1544), aagé de 60 ans. 107. Mellin de S. Gelais, Angoulmoisin, Abbé de Reclus, Ausmonier de François, Dauphin de France, PoÊte et Garde de la Bibliothèque du Roy, décéda à Paris en Taage de 67 ans, et est enterré à S. Thomas du Louvre. 108. Jean d'Aurat, Limosin, Po^tc du Roy en Grec, en Latin et en François, et Professeur de la langue grecque, mourut à Paris, aagé de 80 ans, en Tan i588. 109. Pierre de Ronsard, Gentilhomme Vendosmois, THomère ou le Virgile de France, et le Père des Portes françois, décéda à S. Cosme lez Tours, le 27 décembre 1 585, en l'aage de 61 ans. 1 10. Joachim du Bellay, Gentilhomme Angevin, poète très renommé, mourut en Paage de 35 ans, à Paris, le i*' janvier i559, et est enterré à Nostre Dame, où il estoit archidiacre. 111. Louys de Mazures, natif de Tournay en Flandres, a esté un des poètes françois qui plus heureusement nous ait traduit le Virgile en nostre vulgaire. 1 12. Estienne Jodelle, Parisien, sieur du Lymodin, très excellent poète latin et françois, mourut à Paris, en juillet i573, aagé de 41 ans. 1 1 3. Remy Belleau, natif de Nogent le Rotrou, au Perche, poète très docte, décéda à Paris, le 7 mars 1577, aagé de 50 ans, et est enterré aux Augustins. 1 14. Robert Garnier, Manceau, de la Ferté Bernard, Conseiller, puis Lieutenant criminel au Mans, a remporté le prix des Portes tragiques françois. 1 15. Charles de Sainte Marthe, Poitevin, oncle de ce grand Scévole de Sainte Marthe, lumière de ce siècle, fut Lieutenant Criminel d*Alençon et poète latin et françois, beaucoup renommé, qui mourut environ l'aage de 40 ans (i555). 1 16. Jean Anthoine de Baïf, Vénitien, fils de Lazare, Maistre des

380 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 Requestes, très sçavant es lettres grecques, et bon poète françois, décéda, l'an iSSp, aagé de 57 ans.

117. Maurice Sceve, Lyonnois, estoit, au jugement mesmes de Ronsard, homme du tout grand en sçavoir, et excellent poète de son temps. 1 18. Didier Erasme, de Roterodam en Hollande, très docte Professeur des lettres humaines, s'estant acquis un renom immortel par ses œuvres, mourut à Basle (i536). 1 19. Christoâede Longueil, de Malines, fils naturel d*Ântoine Longueil, Évesque de Léon Cii Bretagne, très grand orateur latin, mourut à Padoue (i522), à 34 ans. 120. François Vatable, Picard, et Jacques Tusan, Champenois, tous deux Professeurs du Roy, l'un en Hébreu et l'autre en Grec, très sçavans en leur profession, décédèrent en mesme jour, peu de temps auparavant le trespas du Roy François I, Père des Lettres. J2I. Guillaume Postel, de Barenton en Normandie, Professeur du Roy en deux langues estrangères, a vescu 96 ans, et est décédé le 6 septembre i58i. 122. Oronce Fine, de Briançon en Dauphiné, excellent Professeur du Roy es Mathématiques, mourut à Paris, le 6 octobre 1 555, à 16 ans, et est enterré aux Carmes. 123. Jacques le Febvre d'Etaples, Docteur de Sorbonne, a le premier chassé de Paris la doctrine sophistique, et, s'estant retiré à Nérac, y mourut plein d'ans et d'honneur. 124. Jules César Scaliger, issu des Princes de Vérone, très excellent philosophe, poète très docte et grand médecin, mourut à Agen, ayant laissé son fils Joseph, d'incomparable doctrine. 125. Pierre Ramus, de Cuth en Vermandois, Professeur du Roy en Éloquence et Philosophie, s'estant bandé contre Aristote, fut hay de ses collègues, et tué le 24 aoust 1572, ayant fondé une chaire pour un Professeur es Mathématiques. 126. Adrien Turnebus, d'Andely en Normandie, succéda à Tusan en la profession de la Langue grecque, et fut Thonneur des lettres et l'ornement des hommes doctes de son temps. Il mourut à Paris, aagé de 53 ans (1 563), ec est enterré auprès de Sylvius. 127. Pierre Belon, du Mans, Docteur en médecine, homme de grand travail à rechercher les choses rares, mourut (1564), ayant laissé des livres de ses voyages. 128. Michel Nostradamus, de S. Remy en Provence, Médecin du Roy, grand Mathématicien et Astrologue, décéda à Salon de Craux, le 2 juillet i566, aagé de 62 ans. 129. Guillaume Philander, de Chastillon, citoyen de Rome, s'est acquis le renom d'architecte très excellent par les Notes qu'il a faictes sur Vitruve.

The text on this page is estimated to be only 20.88% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 38[i3o. Jean Stadius, Brabanjon, Gérard Mercator de Rupelinondc, et Abraham Orlelius, d'Anvers, insignes mathématiciens et géographes de la Gaule Belgique, ont grandement mérité du public par leurs compositions et cartes géographiques : desquels le premier mourut à Paris (i 697), à 51 ans; le second à Duysbourg (rSgSI, à 8a ans. et le dernier à Anvers (iSgS), à 71 ans. i3t. Jean Anihoin Muret, Lîmosin, très excellent orateur et poète, a paru comme une claire lumière en la ville de Rome, dont il fut Tait citoyen, et y mourut, aagc de 3? ans, l'an i5S5, regrette de tous les hommes Sfavans. i33. François de Belleforest, Comîngeois; André Thevet, Angoulmois, et Biais de Vigenaire. Bourbonnois, méritent une singulière recommandation, le premier et le dernier pour avoir par leurs élégantes compositions et fidelles traductions beaucoup enrichy nostre langue, et Thevet pour avoir voyagé par dix-sept ans aux terres incogneuCs, dont il a basti sa Cosmographie. i33. Robert Estienne, Parisien; Christofle Plantain, Tourangeau, imprimeurs célèbres, el Claude Garamond, Parisien, tailleur et fondeur de lettres, ont éternisé leur mémoire parmy le monde pour avoir conduit l'excellent an d'Imprimerie à sa perfection, et avoir faict revivre par icelle tous les bons auteurs Hébreux, Grecs, Latins et François. 134. La France n'a pas seulement produit d'illustres guerriers et doctes personnages, mais aussi d'excellens Peintres et Statuaires en grand nombre, et entre autres François Clouet, dit Janet, Tourangeau, valet de chambre du Roy; Anthoioe Caron, de Beauvais, et Germain Pilon, Parisien, qui par leurs ouvrages tant bien élaboureï se sont immortalisez, commeaussi a faict Aubin Olivier, natif de Boissy, en France, inventeur et conducteur des engins de la Monnoie du Moulin, qui est en risle du Palais, à Pans. Advertissement au Lecteur. D'autant qu'il ne l'est trouvé atie^ de place pour imprimer tout teiÈlogtt ainsi qu'ils amieal esté dreisef, j'aj est* nétessiti i'akArfgtr et ae

38a PIERRE DE L'ESTOILE iSgi CXXXIII 'CARTE DE FRANCE Gravée sur cuivre, en iSgi, par Josse Hondius, ornementée d'arabesques et d'attributs allégoriques, avec des cartouches de différentes formes et grandeurs, contenant soit des inscriptions, soit des personnages et des figures diverses. Elle est encadrée d'une large bordure. H. totale de la Carte, y compris la bordure du haut et du bas, 0*260. L., y compris la bordure de droite et de gauche, o^igy. En voici la description : Dans un médaillon ovale, en haut de l'estampe, le portrait du Roi Henri IV, avec cène légende : Hknricus Borbonius IIII , Du G. Rxsx Feancls et NavarbjE. Une main sortant d'une nuée, à droite du médaillon, pose la couronne royale sur la tête de ce monarque. On lit à gauche, sur un nuage, ce mot : DrviNiTus. Le médaillon est soutenu à gauche par un génie ailé, Angélus, qui foule à ses pieds un guerrier armé de toutes pièces et un cardinal, Tykanni. A droite, un autre génie ailé, VERrrAS, écrase des serpents et des monstres, sur les corps desquels sont écrits ces mots : Fundamentum conjur,^ tiOrigo et fans conjurationis. On remarque aussi , dans la partie supérieure de l'encadrement de cette Carte, deux petits cartouches en forme d'écusson, contenant un texte gravé. A droite du Roi : Apocalyp, Cap. i65. Jus tus es. Domine, qui es et qui eras, et sanctus quia hoK judicasti, quia sanguinem sanctorum et prophetarum effuderunt etsanguinem eis dedisti bibere digni non sunt, A gauche du Roi : 2 Timoth,^ Cap, 38. Sicut Joannes et lambres resistebant Mosi, ita et hi resistunt veritati homines mente corrupti, reprobi circa fidem, sed non proficient am^ plus siquidem amentia istorum evidens erit omnibus. L'encadrement du bas de la Carte contient atissi trois cartouches. Celui du milieu renferme l'inscription suivante : Gallia. Amplissimo Wro, Domino de Beauvoir, Régi Galliœ et Navar. a Conciliis et apud Serenissim. An^ gliœ Reginam Legato, D. D. lodocus Hondius, Fland, Anno iSgi. Dans le cartouche de gauche : Gallia Regnum est totius Europœ facile amplissimum , necnon omnibus necessariis, vel ad vitam sustentandam , vel ad hilaritatem conservandam, fructibus feracissimum. Aère commodo utitur. Legibus preterea, et disciplinis, ariibuSy scholis^ academiiSy et dicasteriis famosissimis excultum, et, quod maximum est, veram fidem fidelissime et christianissime, Rege Henrico IV urgente Deoque ipso adjuvante, pro virili sectatur. Dans le cartouche de droite : In hac descriptione accurate tum præcipuarum civitatum locorumque distantiam notavimus, tum et emblemata quœdam, maxime hoc tempore

consentanea, adjecimus, s[^]ç Régis divinitus coronati ad vivum effigiem, cui a dextra Dei nuntium TyrannoSy a sinistra Veritatem, vipeream istam et diabolicam conjurationem calcantem, apposuimus. Quod sine dubio Deo Tyranni, Veritati mendacia atque falsi conatus ante pedes corruant. La bordure, aux deux côtés de cette Carte, contient six cartouches, trois de chaque côté, représentant les trois Ordres du Peuple français, avec légendes latines: à gauche : Nobilis Gallus. — Mercator Gallus. — Rusticus communis Galliæ; à droite : Nobilis

i6o6 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 383 *fœmina in Gallia*,
— *Fœmina Parisiensis*, — *Rustica communis Gall* L'Estoile a écrit de sa main, au bas de cette pièce : c Cette Carte, après raccord fait avec les Ducs de Guise et de Mâienne, fiist, l'an i597y défendue, pource qu'à costé du Roy (le pourtrait duquel est des plus mal faits) y a un Ange qui abbat à ses pieds le feu Duc de Guise et le Cardinal son frère, avec cette inscription : Tyrannie » CXXXIV REPRÉSENTATION DES CÉRÉMONIES Et de l'ordre gardé au Baptesme de Monseigneur le Dauphin et de Mes-Dames ses sœurs à Fontainebleau le 14 de septembre 1606. Grande gravure sur cuivre, occupant le centre du placard in-fol. Le nom du graveur se trouve, à droite, dans ces inscriptions, sur une barrière en bois: L. Gaultier, sculp, 1606. — Avec privilège du Roy. Jean le Clerc exe, — Cette estampe représente la chapelle de Fontainebleau, avec la cérémonie du baptême du Dauphin. A gauche, dans le fond, l'Enfant royal, revêtu des insignes royaux, est assis sur une table; TÂJchevêque, qui va le baptiser, reçoit la déclaration du parrain et de la marraine. Autour d'eux, le cortège, avec cierges allumés; au milieu, dans le haut, la ReiiÂ et le Roi, chacun dans sa tribune; près d'eux, sur une galerie extérieure, les Chevaliers de l'Ordre, portant le costume de l'Ordre avec la devise : Dédit has, dabit his ultra. Au-dessous, dans une autre tribune ouverte, des personnages de la Cour. Dans le bas, tout le premier plan est rempli par la garde du Roi, portant des torches et tenant la hallebarde haute. H. totale de l'estampe, o°>26o, L. o°*345. *Pompa renascentis baptismate principis ista est Delphini, Christo adscripti; cui respice quanto Francia concursu plaudat, quo pectoris œstu, Et pater Henricus, Medicœaque mater anhelent, Laeti, fert*e suam generoso e stemmate prolem Nomen, et omen avi LuDOvia : talibus ergo Auguriis puer adnascens, caput exere, et olim Flectere disce tuos sancte, pâtre auspice, Francos.* N. Rich. P.

384 PIERRE DE L'ESTOILE 1606 Aux VRAIS François.

'ESSiBURs, m'estant de tout temps délecté à faire estendre !ce qui estoit de ma vacation et industrie, au plaisir, contentement et utilité de ceux qui ont l'ame caractérée de la redoutable marque des François (qui est le sacré Lys, la terreur de ^s ennemis) f je me condamnerois maintenant moy-mesme et penserois mériter quelque rigoureuse censure, si je désistois de mon commencement et je ne donnois de la suite à mes premiers et plus fréquens desseins, qui sont de servir la France : à laquelle, par plusieurs et divers témoignages, qui sont recogneuz en toutes occurences dignes d'une mention honorable, j'ayfaict paroistre que j'estois plustost nay pour gratifier ma patrie que procurer du bien à mes particulières affaires. Infinites d'ouvrages, qui sont veus de tout le monde, asseurent assez, et sans autre garantie, ce que je dis. Prenez donc ce que je vous donne, en continuant mes premières erres et brisées. C'est le tableau (ou, si vous voulez), la carte narrative de ce qui s'est fait, passé et célébré, au Baptisme de Monseigneur le Dauphin et de Mes Dames ses sœurs. La représentation oculaire et nalfve délinéation ne vous en peut estre qu'aggréable et profitable, et présume que l'objet journalier qu'en auront, par ceste pourtraicture, ceux qui n'y estoient pas croiront plus facilement ce que leur réciteront ceux qui estoient présens. Les discours qu'on en a faicts ne le vous persuaderont si bien que ceste peinture : on est plus souvent esmeu et persuadé parce que l'on voit que par ce qu'on oyt, et, comme dit le Philosophe : Ce que V oreille prent n'a point tant d'efficace, Pour esmouvoir le cœur, que ce qui par l'œil passe. Mon présent aura la force de confirmer ceste maxime et de vous induire à avoir la mémoire de ce Baptisme toujours sainte et éternelle en l'ame. Je n'ay rien espargné (comme c'est ma coutume) piour vous contenter, faisant observer et garder, en ce dont je désire que vous jouyssiez, la perfection de la pourtraicture et la vérité de l'histoire. Au surplus, ce qui n'a peu estre représenté par la figure, il sera suppléé par le discours suivant. Or, voyez et oyez ce qui vous est représenté et monstre par la bonne volonté et affection que je porte au public. C'est Vostre très-affiectionné serviteur, Jean Le Clerc

Briefve narration de ce qui s'est passé au Baptisme de Monseigneur le Dauphin et de Mes-Dames ses sœurs, le 14. septembre 1606. Par I. D. F. P.

SI la France eut sujet, en Tan 1601, le 27 de septembre, jour de S. Cosme, de se resjouyr et esteindre ses angoisses passées par la naissance de

Monseigneur le Dauphin, ce jour, 14 de septembre 1606, jour auquel il
renaist par le sacré Baptesme,

The text on this page is estimated to be only 22.40% accurate

1606 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 385 luy doit estre pareil en joye et festable. Où il eut sa naissance, il prent sa renaissance. Il y estançonne son aage du support et du sousien qui nous fait Chresiiens. Il se lave de ceste onde lustrale et salutaire qui meine la frégate de nostre vie au havre de salut. O journée pour luy heureuse et victorieuse, où il débelle le Prince de ténèbres et fait trembler les Ouoroans, qui craignent que sa future vaillance ne leur arrache la Palestine, et qu'il ne plante les Lys où leurs Croissans doivent decroître ; qu'il ne prenne vengeance de son ayeul Sainci Louys, et bref, qu'il ne face une seconde France du Levant, assiste des Roys, ses beaux-freres, que luy allieront ses ^œurs, qui pareillement ont esté, en mesme jour que luy, régénérées par le sacrement de Baptesme, qu'ils receurent lous en la court du Donjondu chastcau de Fontaine-Bleau ! L'ordre des cérémonies fut tel. Les Cent Suisses de la Garde du Corps marchoienc les premiers, porlans chacun d'eux une torche ardente en la main. Après suivoient les Cent Gentilshommes servans, qui marchoiert avec un bel ordre, et de rang, ponant pareillement des Hamheauic de cire vierge, la clarté et splendeur desquels sembloît vouloir faire relever le soleil de nuit, pour esclairer h ces sacrées solennités. Ceui-cy estoieni suivis des Gentils-hommes de la Chambre, qui avoient aussi chacun un flambeau ardent en la main. En queue d'iceux ESloieni les trompettes, tambours, fifres, haultbois, qui faisoient resonner l'air des fanfares d'allégresse et de resjouissance. Les neuf Héraults paroissoient, suivis des Chevaliers de l'Ordre et de Monsieur le Grand Prévost, qui marchoit le premier : le Baron de la Chastre portoit le vase, Monsieur de Montigny le bassin. Monsieur de la Roclicpot le coussin, Monsieur de Chemeraut le cierge, Monsieur de Liancourt le cresmeau, le Mareschal de Fervacque la salière. Monsieur de Bois-Daulphin portoit la petite Madame, derrière laquelle estoit une suite de douze Gentils-bommes, ayant chacun d'eux un flambeau. Madame de Chemeraut y estoit, qui soutenoît la queue de sa robe. Monsieur de Lorraine marchoit pour parrain, cl le seigneur Dom Jean représentoit Madame la grand' Duchesse de Florence pour marraine: par lesquels elle fut nommée Christine. Tel estoit l'orJre du Dapiesme de Madame. L'aiguière estoit portée par Monsieur de Lavardin, le bassin par Monsieur le Mareschal de la Chastre, le coussin par Monsieur de Suilly, le cierge par Monsieur de Monibazon, le cresmeau par Monsieur d'Espéron. et la salière par

Monsieur d'Eguillon. Monsieur le Prince de Joinville portoit Madame, et
Mademoiselle de Rohan portoit la queue du manteau d'hermine- Madame
d'Angoulesme nuroboit pour marraine, toute seule, Sani parraint
reprtMntant

386 PIERRE DE L'ESTOILE 1606 Madame la Duchesse du Pays Bas. Madite Dame estoît suivie de Mademoiselle de Montmorency, qui luy portoit la queue : les Damoiselles qui finissoient cette suite estoient Mademoiselle de Vandosme, Mademoiselle de Mayenne, Madame de Rohan, Madame de Suilly, et fut Madite Dame nommée Elisabeth. Pour le regard du Baptisme de Monseigneur le Daulphin, Tordre y fut tel que s'ensuit. Premièrement marchoit Monsieur de Vaudemont qui portoit le cierge, Monsieur le Chevalier de Vandosme portoit le cresseau, Monsieur de Vandosme la salière, Monsieur de Montpensier Paiguière, Monsieur le comte de Soissons le bassin. Monsieur le Prince de Condé portoit Monseigneur le Daulphin, assisté de Monsieur de Souvré qui le portoit pour luy; Monsieur de Guyse portoit la queue du manteau d'hermine ; vingt Seigneurs de remarque suivoient, qui tenoient chacun un flambeau ardent en la main. Après, marchoit pour parrain Monsieur le Cardinal de Joyeuse, Légat pour trois mois, pour cet effet, de Nostre Saint Père le Pape Paul V. Madame la Duchesse de Mantoue y assistoit en personne pour marraine; une auguste suite de Princesses alloit après, savoir* Mesdames les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier (laquelle a mis le cresseau sur la teste de Monseigneur le Dauphin, lorsqu'on le baptisoit), Mademoiselle de Bourbon, toutes avec leurs grandes robes à grandes queues trainantes, lesquelles estoient extrêmement enrichies d'or et de pierreries, qui fiiisoient esclorre un jour brillant de l'obscurité de la nuit. Là fut nommé Monseigneur le Daulphin Louys, qui se fit grandement admirer pour son assurance et promptitude de response à ce qu'on luy demandoit. Seul et sans ayde, devant toute l'assistance, il récita Pater Noster^ Ave Maria et Credo, Présage qu'il sera quelque jour le Bouclier de la Foy, un Lyon foudroyant en ses batailles, et un Agneau en ses victoires, suivant la vertueuse trace de son père. Ce fut Monsieur le Cardinal de Gondy qui le baptisa, estant revestu d'ornements Pontificaux, assisté de douze tant Archevesques qu'Evesques. Toutes ces solennités finies, un superbe festin fut préparé, où Sa Majesté avoit à main droite Monsieur le Légat, Madame la Duchesse de Mantoue, Madame d'Angoulesme, Monsieur de Lorraine et le seigneur Dom Jean. A main gauche estoit assise la Royne, Mesdames les Princesses de Condé, de Conty» de Soissons, de Montpensier, Mademoiselle de Vandosme, Mesdames de Guyse, de Mayenne, de Rohan, de Suilly, et Mademoiselle de Montmorency. Messieurs les princes de

Condé, de Conty et de Montpensier servoient à la table du Roy. A la table de la Royne servoient Messieurs de Vandosme, de Guyse et de Vaudemont. Monsieur le Légat estoit servy de Monsieur de

The text on this page is estimated to be only 17.15% accurate

IS94 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 38? Candale et Marquis
4e Rosny, Monsieur de Bassompierre et Comte de Saux. Tout le festin estoit
divisé en quatre tables. ApTis que ks tables furent levées, toutes sortes de
réjouissances et d'allégresses entrèrent en lice; les ballets furent exercez : la
noblesse, désireuse de communiquer aux yeux des spectateurs sa grande
)oie intérieure (causée par ces trois baptêmes], fit des preuves
remarquables de sa gentillesse. Dieu veuille que le tout soit à sa gloire, que
les années de nostre Roy soient nestoriennvs, que Monseigneur le Daulphin
puisse croistre comme un Ephialte, pour pratiquer au profit de la France les
martiaux enseignemens de son pÈre, et planter les Lys François parmy les
palmiers d'Idumée! A Paris, chej Jeam Le CtERC, rue S- Jean de Latran, à
la Salemandre Royale. 1606. Avec Privilège du Roy. cxxxv ARREST DE
LA COUR Ensemble les Vers et Discours latins escrits sur marbre noir en
lettres d'or, es quatre faces de la base de la Pyramide dressée devant la
grande porte du Palais, à Paris. Placard in-folio, Imprimé sur deux
coloiinBi. dans un cadre t^poHEU par la Cour, les Grand Chambre et
Tournelle Rassemblées, le procès criminel commencé à faire par nie Prévost
de t'hostel du Roy, et depuis parachevé «d'instruire eu icelle, à la requesie
du Procureur général du Roy, demandeur et accusateur à l'enconlre de Jean
Chastel, natif de Paris, escolier, ayant fait le cours de ses études au Collège
de Qenuoat, prisonnier Ë5 prisons de la Conciergerie

388 PIERRE DE L'ESTOILE iS^ du Palais, pour raison du très exécrable et très abominable parricide attenté sur la personne du Roy; interrogatoires et confessions dudit Jean Chastel, ouy et interrogé en ladicte Cour ledit Chastel, sur le faict dudict parricide; ouys en icelie Jean Gueret, prestre, soy disant de la Congrégation et Société du nom de Jésus, demeurant audit Collège, et cy devant précepteur dudit Jean Chastel, Pierre Chastel et Denise Haiard, père et mère dudit Jean ; conclusions du Procureur général du Roy, et tout considéré : Il sera dit que ladicte Cour a déclaré et déclare ledit Jean Chastel atteint et convaincu du crime de lèze Majesté divine et humaine au premier chef, par le très meschant et très détestable parricide attenté sur la personne du Roy. Pour réparation duquel crime a condamné et condamne ledit Jean Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, nud en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et illec, à genoux, dire et déclarer que malheureusement et proditoirement il a attenté ledit très inhumain et très abominable parricide, et blessé le Roy d'un couteau en la face; et, par faulses'et damnables instructions, il a dit audit procez estre permis de tuer les Roys, et que le Roy Henry quatriesme, ft présent régnant, n'est en l'Eglise jusques à ce qu'il ayt Tap* probation du Pape : dont il se repent et demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice. Ce faict, estre mené et conduit en un tombereau en la place de Grève. Illec tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre, tenant en icelie le Cousteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide, coupée. Et après, son corps tiré et démembré avec quatre chevaux, et ses membres et corps jettez au feu et consumez en cendres, et les cendres jettées au vent. A déclaré et déclare tous et chacuns ses biens acquis et confisque au Roy. Avant laquelle exécution sera ledit Jean Chastel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour sçavoir la vérité de ses complices, et d'aucuns cas résultants dudit procez. A fait et fait inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition quelles soyent, sur peine de crime de leze Majesté, de dire ne proférer, en aucun lieu public, ne autre, lesdits propos, lesquels ladicte Cour a déclaré et déclare scandaleux, séditieux, contraires à la parole de Dieu, et condamnez comme hérétiques par les saints décrets. Ordonne que les Prestres et Escholiers du Collège de Cler* mont et tous autres, soy disans de ladite Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy ei de T Estât,

vuidront, dedans trois jours après la signification du présent Arrest, hors de Paris et autres villes, et

The text on this page is estimated to be only 18.02% accurate

i594 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 389 lieux où sont leurs Collèges, et quinzaine aprts, hors du Royaume, sur peine, où ils seroni trouve! ledit temps passé, d'estre punis comme criminels et coupables dudii crime de leze Maîesié. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles, à eux appartenant, employez aux œuvres pitoyables et distribution d'iceux faicte, ainsi que par la Cour sera ordonné- Outre, fait défense à tous sujets du Roy d'envoyer des Escholiers aux Collèges de ladicte Société, qui sont hors du Royaume, pour y estre instruits, sur la mesme peine de crime de leze Majesté. Ordonne !a Cour que les extraits du présent Arrest seroni envoyez aux Bailliages et Sénéchaussées de ce ressort, pour esire exécutés selon la forme et teneur. Enjoint aux Baillifs et Sénéchaux, leurs Lieutenants généraux et particuliers, procéder ï l'exécution, dedans le délai contenu en iceluy : et aux Substiluls du Procureur général, tenir la main & ladicte exécution, faire informer des contraventions, et certifier ladicte Cour de leurs diligences au mois, sur peine de privation de leurs estais. Signé Du Tillet. Prononcé audit Jean Chasiel, exécuté le Jeudy yingt-neufiesme Décembre quatre vingts quatorze. Quod sacrum votumque sit memorie, perennitatî, longœvitati , salutique maximi fortiss. et clementiss, Principis Henrici IIII, Gallie et Navarrie Régis Chrislianiss, rîuDi, Viator, sive sis extraneus, >Sive incoia Vrbis quoi Paris nomen dedii, , alla quM slo Pyramis, domus fui ^Casiella, sed quam deruendam funditus Frequens Senatus, crimen ultus, censuii. Hue me redegit landem herilîs fillus, Malis magisiris usus et schola impia Soiericum, eheu 1 nomen usurpantibus. Inccsius, et mox parricida in Prîncipem, Qui nuper urbem perditam scrvaverai. Et qui, favente sœpe victor Numine, Deftexil icium audaculi sicarii, Punctusque tantum est dentiura septo tenus. Abi, Vîaior, plura me vetat loqui Nostra: stupendum Civîtaiis dedecus. I

The text on this page is estimated to be only 25.70% accurate

390 * PIERRE DE L'ESTOILE r595 In Pyramidem eandem.

Qvas trahit a puro sua nomina Pyramis igné, Ardua barbaricas olim
decoraveràt urbes, Nunc decori non est, sed criminis ara piatriz : Omnia
nam flammis pariter purgantur et undis. Hic tamen esse pius monimentum
insigne Senatos Principis incolumis statuit, quo sospite, casum Nec metuet
pietas, nec Res grave publica damnum. '1^1 'i«A' 'ÊéÀ* 'Ê^^ rj^i '^Ai '* - *^
r^^^ r^»i 'â^^ r^gt '4*1^ r^»i r^^^ rm^% ^ rg^^ Ta^ 'à^ r^:*i f<:> D O M R O
Salute Hbnrici IIII, clementiss. ac fbrtiss. Régis, quem nefandusparricida,
pemiciosisa«fictionis haeresi pestifera imbutus, quae nuper, abominandis
sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque Majestatis
ipsius imagines occidere populariterdocuit, dum confodere tentât, cœlesti
Numine scelestam manum inihibente, cultro in labrum su] >erius delato, et
dentium occurso fœliciter retuso, violare ausus est. Ordo ampliss. ut vel
conatus tam nefarii pœnce terror, aimul et prcesentissimi in Opt. Princîpem
ac R^num, cujussalusin ejus salute posita est, divini favoris apud posteros
memoria extaret, monstre illo admissis equis membratim discerpto, et
flammis ultricib. consumpto, /Edes etiam unde prodierat, hic sitas, funditus
everti, et, in earum locum, salutis omnium ac gloriæ signum erigi decrevit.
IIII Non. Jan. Ann. X. M.D.XCV. Ex S. C. Heic domus immani quondam
fuit hospita monstro, Crux ubi nunc celsum tollit in astra caput. Sanci*, ic
in miseros, pœnam hanc sacer Ordo Pénates, Regibus ut scires sanctius esse
nihil. * Ccstc virgule fut adjoustéc pour faire Sanci, et l'autre après in
miseros, lorsque Sanci quittant sa Religion retourna à la Messe. Et fut
effacée, et puis rescripte à ces vers estants à la Pyramide devant 16 Palais.
(Note ms. de VEstoile.)

The text on this page is estimated to be only 12.26% accurate

tSgS BELLES FIGURES DE LA LIGUE Sgi SACRUM.

JuuxHenricus, Chrisiiianiss. Francorum et Navarror. iRex, bono Reip. naïus, inter estera vicloriar. cxc mJpla, quibus tam de Tyrannide Hispanica quatin de Zejus factione priscam re^ni hujus maiesiaiem jusiis ultut est armis, etiam banc urbem et reliquas regni hujus pêne omnes recepisset, ac denique felicitatie ejus intestinor. Francix noroinis hostium furorem provocante, Joannes Pétri F. Casiellus, ab illis submtssus, sacrum Régis caput cultro peicrc ausus esset, præsentiore temeritaie quam feliciore sceltris successu ; ob eatn rem ex ampliss. Ordinis consuUo, vindicaio perduellioae diruta Pétri Castelli domo, in qua Joannes ejus F. inecpiabile nefas designatum patri commun icaverat, in area lequaia hoc perenne monumetitumcrecium est, in memoriam ejus diei, in quo sfeculi félicitas, inter vota et metus Urbis, liberatorem regni, fundatoremqiiie publicæ quietis, a temeratoris infando inœplo, regni autem hujus opes adtritas ab extrcmo inientu vindicavii, pulso præierea tota Galiiia hominum génère novæ ac malelicæ superstitionis, qui Rcmp. turbabant, quor. insiinciu piacularis adolescens dirum fadnus insiîtucrat. S. P. Q. P. Extinctori pcsiiferic raciionis Hispanics, incolumitate ejus et vindicia parrjcidii Iceti Maiestaiique ejus

i9% PIERRE DE L'ESTOILE 1600 CXXXVI • RÉPERTOIRE
CHRONOLOGIQUE Des choses plus mémorables advenues sous les Rois
de France, depuis Pharamond jusques à Henry IV , heureusement r^nant. Le
tout exactement rapporté et sommairement extrait des meilleurs
historiographes. Pièce in-fol. mtx., six colonnes de texte entourant un cadre
de portraits, gravés sur cuivre et rangés sur six lignes, contenant chacune
onxe rois, et la sixième qui en a huit^ y compris Henri IV. PREMIÈRE
RACE. 420. Pharamond, âls de Marcomir, fut le premier qui print les resnes
de la Monarchie Françoisse, et des ruines de l'Empire dressa cet Estât tant
excellent, qui, non tout à coup, ains peu à peu et de temps en temps, s'est
accreu tant par la signalée vertu de ses rois que fidélité admirable de ses
subjects, assistes au préalable de la fiiveur du Ciel. Païen, mais rempli de
beaucoup de grâces, il donna lustre aux Lois Saliques, par Tadvise de ses
quatre barons : Widogast, Sabogast, Wisogast, Bodogast. Mourant, laisse
pour successeur son fils 43 1. Clodion, dictle Chevelu, d'autant qu'il fit la
loi des chevelures pour les Rois, leurs enfons et princes de leur sang.
Héritier des desseins de son père, tasche de les effectuer, mais sans ffect.
Meurt, selon aucuns, aagé de 35 ans. Tant par la loi du royaume que par
l'élection des François, 45 1. MéRovés, son fils ou proche parent, lui
succède, qui, favorisé de Aëtius, gentilhomme romain, passe le Rhin avec
son armée, prend plusieurs villes et s'estend jusques à la Champagne. Est
victorieux ensuite d'Attila, Roi des Huns, en bauille rangée, en la plaine
Catalaunique. Prend Paris, Sens, Orléans et les circonvoisins, qu'il appelle
France. Aucuns lui donnent le tiltre de premier Roi des François, et à sa
race de Mérovingiens.

The text on this page is estimated to be only 20.06% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE SgS 461. Chilpéric I vient après au Roiaume de son père Mérovée, d'où il est chassé, h l'occasion de ses vicieux déportemens; depuis rapellé par l'heureuse entremise de Guiemans. Joint i son Esiat le pars d'Anjou. Fait une grande faute, voire irréparable : car, violant le droici d'hospitalité à Basis, roi de Turingie, qui l'avoit rectu et assisté au plus fort de son adversité, lui enlève Basine, sa femme, de laquelle il eut : 486. Clovis, premier roi Chrestien de ceste Monarchie, dont il prinlle gouvernail à l'aage de i5 ans. Par la prinse du comlé de Soissons, esteint les restes de l'orgueil romain en la Gaule. Espouse Cloilde, lille de Chilpéric, roi de Bourgongne; obtient la victoire sur les AUemans en la journée de Tolbiac, après laquelle il embrasse la religion chrestienne. Traverse fort Gondebaui, oncle de sa femme; fait de grandes conquesies sur lui. Tue de sa propre main, en la mcslec, Alaric, roi des Wisigots. Défait Almaric, au champ Arrien, près Bourdeaux. Choisit Paris pour son séjour ordinaire, depuis faict chef du Roiaume, où il décède à l'aage de 45 ans, laissant quatre masles et deuiL filles. Des masles : 5i5. Childebert, son aisé, succède, non & tout, car il est partagé en quatre. Il est donc Roi de Paris et dépendances: Poictou, le Maine, Touraine, Champagne, Anjou, Goienne, Auvergne. Fait la guerre aut Bourguignons; prend Sigistnond, leur roi, en bataille, qui depuis est précipité dans un puits, à Orléans; sa femme, ses enfans. Esirange mesnage advient entre lui et ses frères, suivi d'un accord admirable. Tourne ses armes contre Almaric, roi des Wisigots, qui fut tué près Tolete, et la ville emportée. Décède sans enfans. Ainsi le Roiaume tombe entre les mains de 560. Clotaire: I, qui au commencement de son règne dompte les Saxons, mais sans beaucoup d'efTect, Ce fut lui qui érigea la terre d'Yvetol en Roiaume. Eut de deux femmes cinq fils et une fille. Mourut à Compicgne, la cinquante uniesme année de son aage. Derechef ce grand corps d'Estat est mis en quatre pièces, dont la principale demcun.' a l'aisné, nommé 565. CncREBERT, qui mène une vie si voluptueuse qu'elle ne lui permet marquer son règne d'aucun acte signalé. Ains meurt à Blaie, sans laisser de soi aucune postérité pour lui succéder. Mais après sa mort et de Sigebert son frère, assassiné par deux soldais aposiez par Frédégonde, 574. Chilpéric II du nom part deTournay pour appréhender la succession. Il yeutdcgrandsdésordresen son

commencement, par la mort de ses enlâns Mérovée et Clovis. Chasse
Audouere,

394 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 estrangle dans le lit

Athanagilde sa femme; épouse Frédégonde sa concubine, dont il eut un fils nommé Clotaire. Sarcharge son peuple de daces infinies et insupportables. Est enfin tué, revenant de la chasse, suivant le complot faict entre Frédégonde et Laadri son adultère. Tant a de force la loi fondamentale de l'Estat, que 588. Clotaire II, en Taage de quatre mois, est salué roi et recogneu pour légitime. Il règne, sous la sage conduite de Contran son oncle, et surtout de Frédégonde, nonobstant les traverses de Childebert, roi de Mets.

Gondevault, eschappé d'un cloistre, veut troubler son Estât, se disant légitime; mais il tombe es mains de Contran, qui le fait mourir. Après le décez de Contran et Frédégonde, Clotaire a des monstres estranges à combatre, dont il demeure victorieux, pacifiant son royaume par douceur. Aiant traversé toutes ces épineuses difficultés, il paie le tribut à nature, en l'aage de 44 ans, laissant pour roi son fils 63 1. Dàgobert I du nom. Ce règne est en justice et piété (ciment de la paix, vraies colonnes de l'Estat) en son commencement; mais, souille depuis d'une vie lascive et desbordée, laquelle néantmoins est suivie de résipiscence par les admonitions fructueuses de Pépin, qui manie toutes ses armes, en la réduction des Cascons rebelles, acquisitions des Bretons, chastiment des Esclavons, rétablissement de l'Austrasie, où il ordonne roi son fils Sigebert. Chasse, par édict perpétuel, les juifs hors de France, bastit l'église S. Denys (sépulture de nos rois), l'enrichit de plusieurs ornemens. Meurt à Espinac d'un flux de ventre, laissant deux fils, l'un desquels, assavoir : 646. Clotaire II, bien que puisné, prend le timon du gouvernement souverain, sans controverse aucune; mais nous voions, en ce règne et aux suivans, une nouvelle roiauté aux Maires du Palais. Ayant donc épousé Baudour, damoiselle de Saxe* dévote à merveilles, il s'addonne à ses plaisirs. Parmi lesquels est néantmoins remarquée une grande charité, en ce Prince. Car il fait découvrir Tabbaïe S. Denys de Targent qui 7 estoit, pour en assister les pauvres, lors pressez de grande famine, l'exemptant en récompence de la jurisdiction de l'évesque de Paris. Aagé de 21 ou 23 ans, selon aucuns, il décède et laisse trois fils, qui seront Rois l'un après l'autre. En premier rang marche 662. Clotaire III, gouverné par Erich et depuis par Ebroin, Maire de son palais, homme meschant et cruel, lequer abuse estrangement de la minorité de ce prince, qui, n'ayant que le nom et l'habit

de Roi, mourut sans aucune marque de chose mémorable et sans enfans, lui succédant son frère

The text on this page is estimated to be only 18.37% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE îgS 666. Childedic I du nom, second fils de Dagobert, reçu des François en haine de Thierrî (qui a la persuasion d'Ebroin s'estoit ja faict couronner Roi, depuis lundu et mis dans S. Denys, Ebroin à Luçon en Bourgogne); mais son insolence et cruauté le font finir tragiquement, tué 'a la chasse par Bodelle, gentilhomme de Franconie, qu'il avoît fail fouetter, ne laissant aucuns enfans. DliUlde, sa femme enceime, massacrée de mesme. Ce qui donne la souveraine puissance sur les François, à 680. THfERRi 1, tiré du monastère, sous le règne duquel Ebroin. poussé d'un esprit de vengeance, gouvernant le Roi fort paisiblement, exerce infinies cruautéz, meurtres, trahisons, dont il est enlin jusiemem paie, venu en la puissance d'Ermanfroi, gentilhomme françois, qui lui osie la vie, A tant que Pépin prend l'administration de toute la Monarchie, Thierry mourant pÈre de deuï enfans, dont : C94. Clovis III du nom, son aîné, entre en possession de la roiauté fort jeune d'ans. Pépin, sous son auhorite', passe te Rhin avec une puissante armée, range sous sa domination les Saxons et Subviens, qui paravani s'estoient sousiraicis d'icelle par les troubles advenus en France. Règne paisible et de bonne odeur aui esirangers, mais court et de peu de durée. Mourant Clovis sans enfans, 698. Cmt.cEBKaT II , son frère, lui succède. Son règne est assez long, mais il n'a rien de remarquable, sinon qu'Anepos, évesque, marchant avec un puissant nombre de gens de guerre conduits par Vellarius contre les Suéviens rebelle;, les range au devoir. Au reste, ce roi laisse deux fils, Dagobert et Cloiaire, l'un desquels, assavoir: jiCi. Dacooërt II du nom, règne fort peu, sans avoir faici chose digne de mémoire. Pépin commande à la roiale, mescongnoit sa fortune dont il est enfin chasié, portant le fruit de sa paillardise, en soi et en son fils, Dagobert meurt après, père de deux enfans, Chilpéric et Thierry ; mais les menées et factions de Charles Martel, fils de Pépin, reçu Maire de France par le décez de son pÈre, font régner 720. Ci.oTAiRE IV et enfermer les enfana de Dagobert dans un cloistre. Règne non seulement imaginaire, mais court, parroi des horribles divisions fondées sur la prétention de la Mairie du Palais, lequel est appréhendé consécutivement par 7:3. CdiLPÉRic III du nom, légitime, qui dure aussi fort peu de temps. Ncantmoins Charles Martel! alTermissoit de plus en plus son autorité, a l'abri de ces rois de nom et en apparence

396 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 seulement : tant que cestui-d, mourant sans enfans, laisse la couronne à son frère 727. Thierri II de ce nom, lequel règne bien plus longuement que les précédens , mais tousjours sous la conduite et régence de Charles Martel, qui cependant dresse la planche aux siens pour monter au throsne roial. Il est donc créé prince ou duc des François. Troubles, esmeutes en Guienne, sagement accoisez, dont s'ensuit la journée de Tours contre les Sarrazins, qui depuis font des nouvelles conquestes, mais comme feu de paille, aussitost esteinctes que nées, par la grande valeur de Charles, Cependant Thierri décède et laisse 741. CHiLoéRic II du nom, roi en peinture comme lui, sous Charles Martel et Pépin son fils, qui, après le décez de son père, mesnagera si dextrement le droict qu'il luy avoit acquis par sa vertu, que, par Estats assemblez à Soissons, Childéric, dépossédé de l'ordonnance du pape Zacharie, par Tentremisede Bruchard, evesque de Bourges, et Folrad, chappelain dudit Pépin, est mis dans un monastère au pals de Bavières, et Gisale, sa femme. Ainsi règne, ainsi finit la race des Mérovingiens, et celle des Carlovingiens entre en sa place pour régir le roiaume. SECONDE RACE. 751. PÉPIN, surnommé le Bref, prince petit de corps, mais grand d'esprit, de douceur aimable, de gravité admirable, est couronné à Soissons par Boniface, archevesque de Maience, depuis dans S. Denys par le pape Estienne, venu en France pour le tirer à son secours contre les Lombards : à quoi il se porte et librement et vaillamment, après avoir dompté les Saxons émancipés de son obéissance. Esteint les guerres esmeues en Guienne par Gaïfre, réunit TAquitaine à la couronne par une bataille gagnée près Périgord contre Waifer. Accablé de tant de fatigues, meurt, aagé de 54 ans, laissant de Berthe au grand pied, sa femme, deux fils et sept filles, autant regretté à sa mort de ses subjects qu*aimé pendant sa vie : qui furent ensuite gouvernez par 769. Charlemagne, son fils aîné, couronné à Wormes, après avoir faict partage avec Carloman, son frère. Prince orné de toutes sortes de vertus, ami des lettres et lettrez, tesmoing Paris et Pise incomparable aux armes, qui le signalèrent du surnom de Grand. Il estouffe Tesmeute faicte en Guienne, fomentée par Carloman , qui de despit va à Rome, d'où revenu

The text on this page is estimated to be only 20.79% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 397 meurt lost après, Espouse(pour complaire a sa mare) Théodore, sœur ou fille lie Didier, roi des Lombards, qu'il répudie incontinent; puis prend Hildegrande, tille du duc de Suève, de laquelle il eue Charles, Pépin, Louis, Rotrude, Berthe, Giilc. Son heureuse guerre contre Didier le rend maistre de l'Italie- Les Saxons cependant traversent ses desseins; mais il les remet heureusement et en sa religion et en son obéissance, convertit ses armes en Espagne contre les Sarrazins, qu'il bat diversement, sans autre eschec que la bataille de Roncevaux. De là en Allemagne, avec son heur accoustumé, arreste le pape Léon en sa nécessité, qui le couronne empereur. Despuis est victorieux en Italie, Saxe, Venize. Perd ses deux meilleurs fils, Charles et Pépin. Dresse des régiemens pour les ecclésiastiques, appelei Capitula Caroli Magni ; faii tenir les Conciles de Mayence, Rheims, Tours, Chaalons, Arles, Francfort. Tel fut le règne de ce grand Charles, heureux en sa vie, heureux au despari de ce monde, aagé de 71 ans, pour aller jouir de la béatitude éternelle, et sa succession continuée en 816. Louis le: DÉBONNAmE (mais non sa vertu et grandeur de courage), ainsi surnommé ù cause de sa trop grande facilité, qui rendit son authonlé mesprisée et aux siens et aux estrangers. Aussi plusieurs desbauches arrivent soubs son règne, tant de la part de Bernard, son ncpveu, que de ses propres enfans, lesquels [aians au préalable mis dans un roonasière sa femme et Charles, son fils} par le décret du concile de Lyon, l'enferment à S. Médard de Soisson; l'espace de cinq ans, au bout desquels il partage avec eux, non sans beaucoup d'autres indignitez, dont, pressé de vieillesse et de regrets, prend son repos au ciel, ne le pouvant obtenir en terre, au soixante-quatriesm an de son aage, laissant quatre fils, trois du premier, un du second lit, et lesquels euren de grandes altercations ensemble, mais en lin, 843, Charles II, dit le Chauve, aiant rompu tous les vains efforts faicts contre lui, Loihaire s'cstant rendu moine à l'Abbaie de Pluviers, et Louis d'accord avec lui, est proclamé roi et empereur. Passe en Italie avec forces pour s'emparer du bien de sa niepce Hermingrade, mariée à Boson, comte des Ardennés, qui le prévient et rompt son entreprise pjr secreties intelligences qu'il a en France, où le Roi, faisant dessein de retourner, meurt à Mantoue, laissant de Richilde 879. Louis II, surnommé le Bègue, héritier du Roiaume et de l'Empire, disputé neantmoins par les Italiens et AllemansJean II, pape, recourt à lui, eschappé des mains de ses

ennemis, séjourne quelque temps en France, assemble un concile à Troies
&a Champagne, retourne à Rome. Sur ces eatrefaicies, I

398 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 le roi meurt, sa femme demeure enceinte, accouche, peu de temps après, d'un fils nommé Charles; mais il y avoit deux bastards, qui néanmoins sont couronnez rois, assavoir : 881. Louis III et Carloman, qui régnerent fort peu, non sans grandes difficultéz, parmi lesquelles ils meurent: Louis, despité d'avoir esté défaict; Carloman, mis en pièces, estant à la chasse, par un sanglier. Son successeur est 886. Louis IV, dict le Fainéant, tenu pour son fils, dont le règne fut court. Son nom marque assez sa valeur. Après lui, Charles le Gros, roi et empereur, qui passe en Italie, chasse les Sarraxins qui infectoient Rome, revient en France, où il trouve d'estranges grabuges, qu'il arreste si malheureusement qu'encourant la haine de ses sujets, il est débouté et de l'Empire et du Roiaume, meurt en un pauvre village de Suaube fort pauvrement. En son lieu est installé 891. Eudes, qui, sous le tiltre de roi, prend le gouvernement de l'Estat tempesté de toutes parts, duquel il se dévest devant sa mort, le remettant entre les mains du légitime héritier posthume de Louis le Bègue, nommé et surnommé 900. Charles le Simple, III du nom, duquel le règne fut peu heureux, car Robert, frère d'Eudes, esmeut de grands troubles contre lui (sans aucune prétention légitime), qui lui fait avoir recours à Henri III, empereur. Armée de part et d'autre, combat fort rude et sanglant. Robert y demeure, mais peu après Charles est mené prisonnier à Chateau-Thierry, de là à Soissons, où, en assemblée des principaux du Roiaume, il est contraint de quitter sa couronne à Raoul, meurt peu après d'ennui, laissant de Théatgine un fils nommé Louis, qu'elle sauve en Angleterre, ce pendant que 927. Raoul, couronné à Soissons, tient le timon du navire françois avec beaucoup de peine et de fatigue. Toutes ses expéditions faictes en Normandie, Guienne, Lorraine, avec plus de bruit que de fruct« Ainsi, parmi tant d'horribles désordres, se desmembre et le roiaume et l'empire des François, suivis de la mort de Raoul, après laquelle 929. Louis revient en France, aiant séjourné l'espace de neuf ans, ou environ, en Angleterre ; pour ce aussi est-il surnommé d'Outre-mer. Son règne n'a pas plus de bonheur que les précédents. Il espouse Herborge, fille de Henri l'Oiseleur, moienne tout d'une main le mariage d'Avoie, sa belle-sœur, avec Hugues le Grand, de laquelle sort Hugues Capet, qui montera en bref à la Roiauté. Nouveaux remuemens en Normandie, estrao

The text on this page is estimated to be only 20.65% accurate

i600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE Sgg {•es en leurs
progr«z, mais bien plus au succcz. Meurt aagé de 36 ans, laissant deux lih,
Lothaire et Charles. 936. LoTHAiKE hârite du malheur de son père aux
afTaircs de Normandie, tousjours qucrelont, lousjours bacu. \ cestui ci est
adjousté un autre au procez qu'il intente pour la Lorraine, qui enfante, entre
les François et les AHemais, des furieuses jipierres; rompt ensuite le
bonheur qui regardoit Charles, son frire; il prend à femme Heraena ou
Emma, fille de Lotaire II, rot d'Italie, meurt et laisse d'elle pour successeur
987. Louis V du nom, dernier de sa race, appelle par quelques uns Fainéant,
qui espousa Blanche, fille d'un duc d'Acqoitaine, régne peu, ne fait rien
dîgné de mémoire, décède sans enfans. TROISIESME RACE. 988. Hugues
Capet, déclaré roi par les Estais généraux, convoquez à Noion, outre et par
dessus les prétentions de Charles de Lorraine, et sacré A Rhcims, en son
commencement est batu par Charles, qu'il prend depuis dans Laon, le fait
mener à Orléans en prison perpétuelle, où il meurt. Renge le comte de
Flandre, ordonne les douze Pairs, oste l'auihorité de Maire du Palais, faisant
couronner Roi son fils Robert, qu'il avoit eu d'Adelals, GUe d'Edouart, roi
d'Angleterre. Accroist la dignité de Conesiabte, restablit des Mareschaux,
fait de très belles ordonnances. Le Roiaume ainsi restabli, reporte par sa
mon tes François à la roiautē héréditaire, lui succédant 997. Robert, son fils,
unique du nom, qui, vrai héritier de la couronne et vertus de son père, dévot,
amateur des saintes lettres (on chante encore en régUse des hymnes de sa
façon), fait valoir rauthoriē roiale; mesnager des alliances, implore la force
où il faut. Pacifie la Bourgongne, qu'il baille en appannage à son fils aîné.
Convient de la Lorraine avec l'Empereur, appointe le duc de Normandie et
le comte de Chartres, contient tous les plus remuants de son roiaume par sa
prudence et autorité vraiment roiale. A trois femmes, Luigarde, Berthe
(qu'il quitte, doutant qu'elle ustoit sa commère], et Constance, de laquelle
sortent trois fils, dont l'un meurt durant son régne, et io3r. Henri I" du nom
(puisé de Robert, son frère), commence à régner avec quelques difficultcz.
appai.sces par le bon et paisible naturel de Robert, auquel la Bourgongne
demeara, et aux siens, en tiltre de fief de France. Odo y suscite

400 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 des troubles, Robert en Normandie, qui ne furent suffisans (bien que grands) à esbranler cet Etat, y estant prudemment pourveu. De Anne, fille de George ou Gaultier l'Esclavon, roi des Russiens, il eut Philippes et Hugues, Herminie, fille mariée au duc de Normandie. L'ordre de succession légitime donne la couronne ensuite, a 106 1. Philippe I, soui la tutelle et conduite de Baudouin, comte de Flandres, ordonné par le père. Le soupçon conçu contre ce régent es meut les Gascons. Mais sa prudence sceut bien dissiper ces nouveaux nuages, faignant d'aller contre les Sarrazins. Ce prince, prenant (Baudouin mort) les resnes de l'Estat, à Taage de 15 ans, forligne de la simplicité de ses aieulx et père. Troubles en Flandre, Angleterre, Italie, Alemagne; il est spectateur seulement des uns et attise les autres. Le voiage en la Terre Sainte se délibère, auquel Philippe contribue plus que tout le reste de la Chrcstienté. Berthe, fille de Baudouin, Ait sa femme, de laquelle il eut iiii. Louis VI, surnommé le Gros, couronné roi du vivant de son père. Il défait Henry, roi d'Angleterre, près de Gisors, qui suscite d'estranges divisions entre Louis et l'Empereur, mais sans effect. Apaise les troubles de Flandre, Bourbonnois, Auvergne. Meurt aagé de 60 ans, laissant six fils et une fille. Il 38. Louissonfils lui succède, dict le Jeune, VII du nom, qui, persuadé par S. Bernard au voiage de Levant, le fait, en revient sain et sauf, mais sans autre fruit. Eléonor, sa femme, fille du duc de Guienne, seule héritière, s*y desbauche ; il la répudie, luy rend la Guienne, retient néantmoins deux filles, nées sous leur mariage, espouse Constance , fille d'Alphonse , roi de Galice, dont il eut deux filles. Guerre avec l'Anglois pour le comté de Tholoze, esteinte par le mariage de Marguerite, sa fille, avec l'aisné d'Angleterre. Veuf de sa seconde , prend une troisieme femme, Alix, fille de Thibaut, comte de Champagne, qui lui fait un fils qu'il nomme Dieu-Donné. Mauvais mesnage en Angleterre entre le père et le fils , qui, aiant recours à Louis, fait naistre une funeste guerre, sans beaucoup de succez, suivie enfin d'un accord autorisé du mariage d'Alix , fille de Louis , avec l'autre fils de TAnglois. Mourant , il laisse l'administration du royaume à 1181. Philippe II, dict Auguste ou Dieu-Donné, couronné et fiancé, du vivant de son père, avec Ysabeau, fille de Baudouin, comte de Hainault. Ami de PAnglois, se ligue avec lui pour le voiage de la Terre Sainte, qu'ils font ensemble. Cependant paroles entr'eux à cause d'Alix ,

sœur de Philippe , qu'il trouve à son retour en France. Il est grandement traversé en ses ma

The text on this page is estimated to be only 20.48% accurate

1600 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 401 nages divers, passe
necantmoins ses jours avec Gerberge (qu'il avoit répudiée pour espouser une
autre) en grande amitié. Grandes guerres contre les rois d'Angleterre et
comte de Flandres, sur lesquels il fait des conquestes admirables. Journée
de Bovines. Louis, son fils, passe en Angleterre, où il est reconnu roi, puis
quitté. Philippe institue les Prévôts des Marchands et Eschevins à Paris, fait
paver la ville, bastir le Louvre et les Halles, clore le bois de Vincennes,
achever l'église Notre-Dame, dresse enfin ses belles ordonnances, qui sont
observées de son temps. Réduit ou annexe il la couronne la Normandie,
Guicenne, Anjou, Touraine, Maine, Vermandois, Cambresis, Valois,
Clermont, Beaumont, Auvergne, Ponthieu, Alençon, Limosin, Vendosme,
Dammartin, Mortagne, Aumale, qui lui font donner le nom de Conquérant.
Décide en l'âge de 59 ans, père de deux fils et une fille. 1214. Louis VIII se
sied au thronne royal, ayant déjà plusieurs enfans de Blanche, fille du roi de
Castille. Règne court, mais signalé de la réunion du Languedoc à la
couronne, par la ruine du comte Rainier, chef des Albigeois. Concile de
Latran. Guerre en Guienne contre les Anglois. Meurt à Monipensier et
Auvergne, âgé de 40 ans, père d'un bon père, père d'un bon fils qui lui
succède. 1117. Louis IX, surnommé Saint pour sa grande piété. Blanche,
sa mère, ordonnée régente par le père, est déclarée telle par les Etats
assembles à Paris. Contrariétés grandes s'ensuivent par les princes du sang,
apaisées par la prudence et bonheur du roi, auquel le Breton fait hommage
de la Bretagne, d'où il est appelé Mauclerc. Paix par tout le royaume, qu'il
reformé en la religion, en sa vie et maison, aux lettres, en la justice, au
soulagement de son peuple. Espouse Marguerite, fille de
Raimond-Bernard, comte de Provence. dont eut cinq fils et quatre filles, fait
deux voyages en la Terre Sainte, et après plusieurs victoires, meurt à Tunis,
âgé de 36 ans. Ainsi et la nature et la vertu portent à la royauté. 1171.
Philippe III, son fils aîné, dict le Hardi, qui revient en France, où il a
maintes difficultés à soutenir en la mort de Philippe, son père, empoisonné.
Incorporation du comté de Tholozé. Querelle du royaume de Navarre.
Affaires de Constantinople (arrivent cependant les Vespres Siciliennes) irasci-
bles, de difficile et piteux succès, y mourant au 40^e de son âge,
laissant, d'Ysabeau, sœur de Pierre d'Aragon, Philippe-Charles-Marie, et de

Marie, fille de Henri, duc de Brabant, Louis, son fils aîné. Succède ensuite
1386. Philippe IV du nom, qui est surnommé le Bel, roi de

40a PIERRE DE L'ESTOILE 1600 Navarre, à cause de Jeanne sa femme, dont il eut trois fils et une fille. Establit le Parlement de Paris , fait bâtir le Palais , et sa femme le Collège de Navarre. La Flandre, TAnglois et le Pape lui dressent des fortes parties. Les Fiamans sont réduits au domaine françois, mais, mal conduits, se révoltent. Bruges tue tous les François, ses hostes. Journée de Courtrai , favorable aux Flamands, déplorable aux François. Les efforts des Anglois s'esvanouissent; mais voici les bulles de Boniface contre Philippe bruslées en la cour du Palais. Toutes ces bourasques passées, il meurt, à la naissance d'autres , cherchant au ciel le repos dont il n'avoit peu jouir en terre, aagé de 58 ans. i3i4. Louis X, dict le Hutin, prend l'administration du roiaume, ainsi surnommé à la conformité de ses mœurs. (Énguerrand de Marigni est pendu à Montfaucon , qu'il avoit Êt dresser.) Prend à femme Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, dont il eut une fille ; puis épouse Constance, qu'il laisse enceinte d'un fils nommé Jean^ qui ne vesquist que huit jours. Tel est le règne de Louis, court et peu mémorable, laissant par sa mort les ^deux roiaumes de France et de Navarre à i3i6. Philippe V, dict le Long, qui eut de Jeanne, fille d'Othelon, comte de Bourgogne, quatre filles seulement, qui contentèrent les Princes malcontents. Brigands, nommés Pastoureaux, défaits en Languedoc. Juifs rappelez et rechassez. Troubles en Flandres apaisés par mariage. Le roi meurt sans masles, ce qui appelle à la succession légitime son frère i32i. Charles IV du nom, dict le Bel, qui eut trois femmes: Blanche, Marie et Marguerite. Aime la justice et Tordre. Jourdain de risle (bien que nepveu du pape Jean XXII) est pendu et estranglé à Paris pour ses crimes estranges. S'accorde avec l' Anglois, renga le comte de Flandres et ses sujets par une reconciliation commune. Sa vie est courte au regard des belles parties qui reluisoient en lui. Par son décez , la seconde branche des Capets, dicte de Valois, vient à la roiauté et commence par 1 328. Philippe VI du nom, qui lui est disputée par Edouard III| roi d'Angleterre. Le différent se vuide en Estats généraux assemblez à Paris. Il chastie les Flamands rebellez contre leur comte Edouard , et contraint lui faire hommage de la Guienne et Ponthieu , dont, mal-content, lui taille de la besongne en Flandre, Bretagne, Alemagne. Journées de l'EscIuse, de Créci, avantageuses à i'Anglois, qui prend Calais ensuite. Le Dauphiné revient à la Couronne; Montpellier s'y adjoint. Aiant eu de Jeanne deux fils, convole en secondes nopces avec Blanche, fille

The text on this page is estimated to be only 21.94% accurate

i600 BELLES KIGURES DK LA UGUE 403 de Philippe d'Evreux, roi de Navarre. Meurt en la 6b' année de son aage. i330. Jean, son fils. lui succède, et au royaume, et aux confusions horribles d'icelui. où il n'est pas plus heureux. Il espouse Jeanne, comtesse deBoulognt-, de laquelle il eut quatre fils et une fille. Raoul, Connectable de France, est di:capité en prison. Chevaliers de l'Estoille constituez, dégènèrent au Chevalier du guet et ses archers. Journée de Poictlers. où Jean est prisonnier de l'Anglois, prison qui fait valoir de piteuses tragédies, dont les plus furieuses se jouent dans la capitale ville. Le Navarrois s'y coDtremesle à la faveur de l'Anglois, mais sans fruit. Paix entre les deux rois, délivrance de Jean, qui retourne en Angleterre, y laisse la vie, et, pour successeur à sa couronne, 1 364. Charles V du nom, dict le Sage, qui prend pour femme Jeanne, tille de Charles, duc de Bourbon, dont il eut trois fils et une fille. Il emploie ses gens de guerre en Bretagne, en Flandres, en son roiaume, en Casiille, assez heureusemni. Sédition à Monipeliier, l'')oo séditieux instituez. La Sainte Bible mise en langage françois par son commandement, qui est encore au cabinet roial du Louvre. Rend son ame à Dieu, au Chasceau de Beauté. 1 380. Charles VI vient après. Règne long , mais calamiteux. D'Elisabeth de BaviÈre eut trois fils et une fille. En sa minorité, troubles en France et Flandres. Journée de Rosebecque. Paix en Flandres et lirtiagne. Guerre en Angleterre infructueuse. Tumulte k Paris, surnommé des Maillotins. Majeur, il souffre des accidents estranges, phrénésie et confusion domestique. Deux partis en cour:des ducs de Berri et de bourgongne, d'Orléans et de Bourbon. Eveoemen;s espouvantabics. Ligue des Armagnacs et Bourguignons, terminée par la paix de Bourges. Esmeule à Paris par le Bourguignon, triste et sanglante, retourne sur lui. Journée d'Azincourt pour l'Anglois. Cruelles tragédies jouées sur le théâtre François par le Bourguignon, l'Anglois, et la mère du roi, qui est faict prisonnier à Paris. Meurt quatre ans après, changeant sq vie tumultueuse en une pleine de repos1413. Charles Vil, son fils, recueille ta succession, et est nommé roi, nonobstant l'usurpation Je l'Anglois. Marié à Marie, fille de Louis, duc d'Anjou, roi de Sicile, en a trois fils et cinq filles. Combat d'estranges difficultez durant son règne, reçoit de grandes pertes, mais notamment aux journées de Crevant, Verneuil et des Harancs. Est néantmoios victorieux de ses ennemis. Jeanne, la Pucelle, en est le principal instrument ; bruslée depuis à Rouen par

l'Anglois. Tout enfin obéît et se remet peu à peu à l'obéissance du roi, lequel aiant restauré le i

404 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 royaume avec beaucoup de travaux, va reposer heureusement au ciel, âgé de 59 ans, laissant pour lui succéder 146 1. Louis XI du nom, qui trouve nombre notable d'ennemis domestiques et étrangers. Espouse Marguerite, fille du roi d'Escosse, puis Charlotte, fille du roi de Savoie, de laquelle il eut trois fils et deux filles. Comté de Roussillon acquis. Villes soumises racheptées. Ligue du Bien public. Journées de Montlhéry, Granson, Nanci, Guenegast. Paix de Conflans. Traicté d'Ancenis. L'Ordre de Saint Michel institué. Villes de Picardie réduites. La Bourgogne réunie. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité. Voici donc la période de ce règne: crainte, meffiance, soupçon, qui enveloppent de telle sorte ce roi, qui est porté au sépulcre, aiant vescu 61 ans. 1484. Chaiules VIII lui succède, lequel soutient une longue et forte guerre en Bretagne, terminée par son mariage avec Anne, fille aînée de François, duc de Bretagne, de laquelle il eut trois fils, sans en pouvoir eslever aucun. Journée de Saint-Aubin. Ensuite il passe les monts pour appréhender ses prétentions au royaume de Naples, heureusement. La muraille, tombant d'elle-même, lui fait entrée dedans Rome; pareillement au Chasteau Saint-Ange. Il est nommé empereur de Constantinople, couronné roi de Sicile. Victorieux à Fornoue, retourne en France chargé de trophées, où il meurt d'une apoplexie à l'âge de 27 ans, sans enfant. Ainsi finit en lui la ligne directe des Valois, et succède la collatérale, qui commence à 1498. Louis XII, duc d'Orléans et de Valois, fils de Charles, aussi duc d'Orléans, et de Marie de Clèves. Il dresse ses armes en Italie avec succès. Journée d'Agnadel, Bresse et Ravenne. Cependant l'Anglois trouble la Picardie, où le roi tourne ses des* seins, dont s'ensuit la journée des Espérons. Finalement, la paix confirmée par son mariage avec Marie d'Angleterre. Il avoit eu auparavant deux femmes, Jeanne de France et Anne de Bretagne, néanmoins décède sans enfans, au grand regret de son peuple, dont il estoit le père. 1515. François 1^{er} succède en ligne collatérale masculine. Tous ses desseins buttent au recouvrement de Milan. Gagne deux batailles sur les Suisses. Guerre en Picardie, qui traverse ses armes en Italie. Journée de la Bicocque. Revient en France, repasse de là les monts, recouvre Milan, assiège Pavie, où il est prins prisonnier. Eschec qui lui ravit toutes ses victoires, et donne Eléonore pour femme, sœur de l'empereur. Duché de Bretagne incorporé à la France. L'Angleterre se sépare de l'Eglise

catholique, apostolique et romaine. Guerre en Savoie et en Piémont.
Marquisat de Sallusses dévolu à la Couronne» Ar

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

1600 belles figures DE LA LIGUE 405 nées en Luxembourg , Roussillon , Picardie. Journée de Serisoles. Partialités en France pour la religion. Guerre au Boulenois contre l'Anglois, finie par une paix , après laquelle François meurt, âgé de 54 ans. 1547. Henri 11 lui succède, qui a de grandes guerres et dedans et dehors le royaume. Siège de Metz mémorable. Bataille de St. Laurent. Paix faite par six mariages d'Elisabeth de France avec le roi Philippe, et duc de Savoie avec Marguerite, sœur du roi ; mais suivie de sa mort par un triste accident, au 41 de son âge. 11 eut de Catherine de Médicis cinq fils et cinq filles. La loi lui donne pour successeur iSsg. François 11 du nom, roi d'Ecosse de par sa femme. Troubles continuent pour la diversité de religion. Entreprise d'Amboise découverte. Le prince de Condé arrêté prisonnier à Orléans, où le roi meurt en bas âge, laissant 1561. Charles IX, son frère, lequel est traversé en son règne de beaucoup de dissensions civiles, pour le fait de la religion, dont s'ensuit le Colloque de Poissy, l'Édit de Janvier, la mort du duc de Guise, tué au siège d'Orléans par Poltrot, le voyage de Bayonne, batailles de Dreux, St. -Denis, Jarnac, Montcontour, autres édits de pacification, noces de Henri de Bourbon, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sièges de Sancerre et de la Rochelle, retraite du prince de Condé en Allemagne, CI enfin le décès du roi accablé de tant de fatigue, au 37 de son âge, sans enfant ; mais 1574. Henri III, lui devant succéder, vient de Pologne, épouse Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont. Est agité diversement par les partialités en religion, qui passent sous ce prétexte en faction formée contre l'Etat, palliée du nom de Ligue ou St. Union, laquelle il combat avec beaucoup de difficulté et exploits divers entre les deux partis. Adviennent sous lui la défaite de l'armée des Reistres, bataille de Coutras, Etais de Blois, révolte presque générale de la France, reconciliation des deux Rois, qui pressent tellement les factieux et rebelles, qu'ils ont recours au parricide exécrable fait en la sacrée personne du Roi, à St. Cloud, par Jacques Clément, moine Jacopin, le 1^{er} jour d'août, qui le met au cercueil le lendemain : défailant en lui la race de la branche royale des Valois. Ainsi, iSsg. Henry IV, déjà roi de Navarre, l'est aussi de France, étant sorti en droite ligne de Robert , comte de Clermont en Beauvoisis, dernier fils de St. Louis. Règne espérueux en son commencement, marqué d'actes signalés en

son progrcz, les plus notables desquels (pour le faire court) sont
heureusement

406 PIERRE DE L'ESTOILE 1600 compris en ces quatre vers
d'un personnage d'honneur et de réputation : Arques, Ivry, Dijon, portent
tousjours les marques De l'heur, du droict, du cœur du plus grand de no!(
Roys : Et l'orgueil Estranger tremble toutes les fois Qu'on parle des combats
de Dijon, d'irny, d'Arqués. Jusques à ce que solemnellement recogneu, il a
doucelement rengé tous ses sujets en son obéissance, rétabli la paix et
dedans et dehors le royaume, que Dieu veuille longuement continuer, et
bénissant Sa Majesté en son mariage prochain, lui donner lignée
plantureuse , longue et heureuse vie, et la réunion des âmes aussi bien que
des cœurs. A Paris Par Jean le Qerc, rue S. Jean de Latran, à la Salemandre.
1600. CXXXVII MONSTRE MARIN Gravure hollandaise, sur cuivre, au
bas de laquelle sont les noms du graveur et de Téditeur : Servaes Joes
excudit. — Julius Golt: ^ius sculp. H. o">372, L. o">24o. — Dans le bas de
Testampe, de gauche à droite, le monstre marin; au-dessus de lui, le fœtus
qu'il portait dans son ventre, avec une légende en hollandais et en français.
Dans le haut, à gauche, l'inscription générale, dans les deux langues,
formant 8 lignes; à droite, scène de la prise du monstre par des pêcheurs et
des soldats sur deux barques. Au fond, dans le port d'une ville fortifiée,
l'embarquement des soldats et des pêcheurs, avec ces légendes : Backers
Kille, — Fort van Werkendam. On lit, dans l'estampe, à gauche, ces deux
légendes : c Ce monstre marin et beste incognue, laquelle nul homme peut
cognoistre, est tuée et recouvrée, par grand labeur et combat, entre Gorcqun
et Verequendam , en une rivière d'eau doulce, de profondeur de six pieds, le
10 de mars 1600, pesant cinq cent livres et neuf pieds de long. 1 c Ce petit
monstre marin est taillé du ventre de ladicte beste, le quatriesme jour après
sa mort. 1

The text on this page is estimated to be only 13.41% accurate

BELLES FIGURES DE LA LIGUE CXXXVIII POISSON
SINGULIER Gravure sur boia, en largeur. H. o'^iS-j, L. o"i5o. — Le
hareng enflammé, portant Je chaque côté sur le dos certains caractères
inintelligibles qui semblaient être de feu, est repris* en double figure,
offrant l'un et l'autre cdte du dos avec les signes qui y étaient tracés. Au-
dessus, dans le ciel, un vol d'oiseaux de mer qui ont l'air de se combattre.
L'Estoile a écrit au-dessous cette légende : (Ce harenc, de couleur rouge
comme un brasier, jectat comme des flammes de son corps, avec des
caractères et certaines lettres marquées sur l'un et l'autre côté du dos, fust
pris à la peslie du harenc, en mer, le 8 octobre de l'an 1587, et présenté au
Roy de Danemark, ainsi que m'a écrit du pays Pierre Paisen, Danois, dont
j'ai tes lettres datées du 1^r febvrier 1 586. • CXXXIX (£ £a £Uyare îie la
6(9lt trouo^c tn la terre î>f fres rrorrfnii «Hgneur V2tel)tots|tte €eisnciir mil
cinq cent trente tt nng, au palfd bc Ircë recertnb Stigtui' atcl;ti'tâque be
€afl}touTg, X c[tc Vviufe une tcrvi&te @c[le, te coilleui grife, ai)jnt face
Ë'un ^oDiine a longue barbe el qitatte !pi(H avec longues grifeâ. Si fui
Tirinfé par US ucneurS bu beffu-Jtit Seigntiii et aic^ei'Cdque, ainfi comme
ile cbaffcient npuS quelque benaifon pour leur beffujtit tScigncuT, en une
fore^ eftaitt))itS be une montaigne nontniet

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

408 - PIERRE DE L'ESTOILE 1569 \$and))ers, laquelle Sefie fut pat le^bitd teneur^ menée a la coût be leuvtit ©eigneur arc^et>e^que. St quant cefte Sefte a \)tvi la face bed gend^ fefl f{ fort e9))out9antee, qu'elle ne c^ercl)oit ford a fe cadrer beffoubj Icd lict), banct), coincj, recoiuc)/ en Heu; fecretd, et ne fe tculloit))oint uionfrer : car elle efiott fort bon* teufe b'efire beue bu ptixpU. St be)>uid fa px\\\\t tCa iamatd t^oulu manger ne boire, te quelque ttaube que Ton lut; alyt fceu bailler ne monfher. farquo); apxt9 aulcun tttmp^ elle mourut. (Et fi labicte Sefie fe fust feu nourrit et a)))>ri\\)oifer, elle feuft allée beffud fed piebd be berriere comme ung If^omme, ainft qu'elle faifoit quant elle fut))remierement teue et pxm\t be^ beffu^bi^ teneur^. CXL LE VRAY POURTRAICT D'UN MONSTRE nay d'une Vache , le dbdesme jour de May 1 569, au village de Bellefontaine, à deux lieues près d'AbeviUe. Gravure sur bois, en tête du texte à longues lignes, fonnat in-folio, représentant le monstre, qui a un corps de vache, avec deux têtes, Tune de veau, et l'autre de dogue. H. de l'estampe o"ii8, L. o"*x68. — Au-dessus du titre, est un bois d'ornement formant tête de page. Au-dessous, la légende qui suit : ^":?j^ IVA?^' K Monstre, que voyez cy dessus, ayant deux testes, l'une de limier, la langue longue d'un pied ; l'autre de veau , ayant la langue comme le naturel ; les oreilles de limier, sur le col deux autres oreilles de veau, le poil long jusques au milieu du col comme le lion, et au reste du corps a voit le poil fort court, la croupe et fesse fort rondes comme celles d'un cheval , la queue longue avec une touffe au bout du rame comme celle d'un lion. Ledit Monstre estoit femelle et avoit le poil du ventre gris, semblable au cerf, les pieds de vache, blancs par les boutz. Et a esté veu ledict

i575 BELLES FIGURES DE LA LIGUE 409 Monstre par
plusieurs notables personnages dignes de croire, le dixiesme de M ay . 1
569 . A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le Pont Saint-
Michel, à l'enseigne de la Rose-Blanche. CXLI JUMEAUX
MONSTRUEUX Gravure italienne, sur cuivre. H. o"»ii5, L. o"i63. — Les
deux jumeaux, placés tête bêche et attachés Tun à Tautre par le bas du tronc,
ne forment qu'un seul corps, avec un seul nombril, indiquant le point de
réunion des deux sujets. Au-dessus de l'estampe, cette inscription sur deux
lignes: iSyS, 27, Maggio, in Venetia, partori due chreature vive una ebrea,
le quali sono attaccate corne qui si vede, ritratti da Nicoh Nelli dal naturale.
CXLII PEREGRINATIONES Cette fin du recueil est copiée de la main de
L'Estoile. SI jure Veneri (opima quam coiit Cyprus) Adjudicavit aureum
Paris pomum, Benigna gemini quod Cupidinis Mater, Homines Deosque
mollibus domans flammis, Arguto ocello, lacteo papillarum Tumore, motu
ionico, aureo crine, Superet per Orbem quicquid est venustarum, Venetos
vocari jure censeo Patres,

410 PIERRE DE UESTOILE 1600 Largissimaeque ferre mentulae
palmas. Nam dum furentis Adriae secant fluctus, Centumque divitem
oppidis petunt Cretam, Et obsequentes insulae sibi lustrant, Implente sole ter
quater statos cursus, Ultra statutum partibus diem, quamvis Degant peregre
a patria procul (mira Ope efficacis mentulae, ut decet credi) Absentibus
propago multa succrescit. GENUA. In Genua apparent, inverso nomine,
Nugae, Nam vanos Ligures nomen inane decet* FIN.

The text on this page is estimated to be only 17.69% accurate

TABLE DES MATIÈRES I. Le Pourtrsiet et Description du Politique de ce terap» . . é . 3 II. Chanl Ri«l en Dialogue S III. Detlense des Maires et EBchcvlns de la ville de Troycs it tous habitans, etc ii tV el V. Bricfvc description des diverses cruaulcz que les Catholiques endurent en Angleterre pour la foy i3 VI. Les Pinitens blancs et bleus du Roy Henry III a6 VII. Démonstration de l'Assemblfc publique des E«tats tenus en la ville et chasteau de Blols, soubs le perfide Henri de Valois, et comme, ayant communié avec Messeigneurs de Guise, il les fait massacrer à coups de poignards 26 VIII. En ceste figure Henry de Vallois faict assassiner trahitement M, le duc de Guyse, puis le montre A M. le Cardinal, DC. Le Mntire cniel du Révérend issi me Cardinal de Guise, ■oubz l'inhumain tirant Henry de Vallois 18 X. Lettre de cachet (1587) «g XI. Lettre du Conseil génfral des Catholiques (1S89) 3i Xli. Le soufflement et conseil diabolique d'Espernon A Henry de Vallois, pour saccager les Catholiques 3i XIII. Portraici du duc d'Espernon (lïSy) 33 XiV. Comme les deux Princes, estans morts, sont mis sur une table. Avec la rcmonstrance de Madame de Nemours à Henry de Valloys, et l'emprisonnement de Messieurs les Princes Catholiques 35 XV. Badauderie insigne de Paris contre le Roy et le duc d'Espernon (i58ri) 36 XVI. Le Faux Mufle dfcouvertdu grand hypocrite de la France. 39 XVII. Comme Henry faict mettre en piices te corps des deux Princes martyrs, puis les fait jetter au feu pour les consumer XVIII. Jehan Loys de Nogarei de la Valette, duc d'Espernon. . 45 XIX. Les effigies de feux M. de Guise et M. le Cardinal, son XX. Kableric de d'Espernon (iSSg) 47 XXI. Tumbeau sur le trespas et assassinat commis aux p«rl

412 TABLE DES MATIERES sonnes de Messeigneurs de Guyse, à Blois, les xxij et xxiiij décembre i588 48 XXII. Copie de la Bulle (traduite en françoys) du Jubilé accordé par la sainteté de N. S. P. le Pape Sixte cinquiesme, par la Providence divine, Pape de Rome, pour le salut et le repos du Royaume de France (1589) * ^^ XXIII. Oraisons colligées par la Faculté de Théologie de Paris, pour prier Dieu, au S. Canon de la Messe, pour les Princes Catholiques, au lieu de Henry de Vallois . . . 62 XXIV. Ordre du Conseil général de l'Union (1589) . 64 XXV. Chanson nouvelle du Siège de la ville de Dreux, et se chante sur le chant : Las, que dit-on en France 66 XXVI. Chanson nouvelle du Biernois. Sur le chant de Si2/t55on, orioUlon 70 XXVII. Advertissement véritable aux Catholiques de Paris par les Catholiques d'Orléans 73 XXVIU. Protestation des Catholiques de Paris, qui n'ont faict leur prouffit des deniers publics • 79 XXIX. Le vray portraict d'un homme lequel s'est apparu à Henry de Valois dedans le chasteau de Blois 89 XXX. De cse de Henrici III, Francorum Régis, à Monacho perpetrata P. S^ Judicium , 96 XXXI. Assassinat de Henri III par Jacques Clément 97 XXXII. Mort de Henry de Vallois, avec le meurtre commis envers le Religieux qui en dépécha le pals (1589) 97 XXXIII.* Les Articles du dernier Testament de Henry de Vallois, où ceux qui tiennent pour le jourd'huy le party contraire de la Sainte Union sont bien et dûement salariez, chascun selon leurs mérites g8 XXXIV. La Sorcellerie de Jean d'Esperson, avec les. Lamentations d'iceluy et du Roy de Navarre sur la mort de Henry de Vallois 102 XXXV. Histoire abrégée de la vie de Henry de Valois, comprise en 50 quatrains, propres à tout le peuple françois, avec le portraict de Fr. Jacques Clément, etc. (1589) io3 XXXVI. Portraict de F. Jaques Clément . n3 XXXVII. Portraict de F. Jaques Clément 114 XXXVIII. Pourtrait des charmes et caractères de Sorcellerie de Henry de Valoys, III* du nom . • • xi5 XXXIX. Chanson spirituelle et action de grâces, contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de Fr. Jacques Clément, qui nous a délivré de la main cruelle de ce Tyran, le i*** jour d'aoust, l'an de grâce 1589 X20 XL. L'Adjournement fait à Henry de Valois pour assister aux Estats tenus aux Enfers (1389) 128 XLI. L'Hermiage préparé pour Henry de Valois (iSSg) . . • • i3i XLII. La Marmite renversée des Huguenots, Politiques, Athéïstes, Espersonistes, Libertins. Avec la complainte des Ministres et Prédicans du Royaume de France i35

The text on this page is estimated to be only 16.41% accurate

TABLE DES MATIÈRES 4³ XLIII. Le Départ du Roy de Navarre da bourg de Sainl-Clou, et la conduite du corps de Henry de Vallois â Poissy, aaompagné du dtsespré Dcspernon, Du Gasli, et de Larchant, et leurs alliés. ••. (36 XLIV, Ordre de TOfficlalii[^] de Paris, pour faire annoncer «ui E[^]rosnea que toute personne qui détiendra des meubles ou de l'aient, etc., provenitnl des Hérétiques, et autres esta n s du parti contraire à la Saincle Union des Catholiques, sans en rendre inimédiaiemnt cotnpte au Procureur de ladite Union, sera excommunié (iSSg) iB? XLV. Extrait des Registres de la Chambre esiablie au Trésor, pour l'exécution de l'Edict d'Union (Sept. iSSg) "40 XL VI. De par W le Duc de Nemourt et de Genevois, et les Prévost des Marchands et Eschevins de la ville de Paris, etc. (iSgo) 141 XLV». Le Duc de Genevois et de Neraours, etc. (i5go) 143 XLVIII. Déclaration et Résolution [de par les Mayeur, Prévost et Eschevins de la ville et cité d'Amyens (1589) 14[^] XLIX. De par Monseigneur de Rcclainville, Gouvertieur en la ville de Chartres, etc. (iSSy) 147 L. Extrait desRcgistres de laChambreestablieau Trésor, pour l'exécution de l'Édict de l'Union (Avril iSSg) 148 LI. Arrest de la Cour de Parlement, sur la plainte et remonstnince faicte i icelle par les Religieux, Prieur et Couvent de l'Abbaye Monsieur Sainci-Germain Desprez lez Paris, elc . . i5o LU. Articles accordés, jurés et signez entre le Roy de France et de Navarre et les Prélats, Princes, Seigneurs, Geniilshorames, Soldats franfois et estrangers, à la suite de Sa Majesté, 1 Melun, le i3' jour d'Avril iSgo lîi LUI. Contre les Ligueurs (iSgo) iSy UV. Trois notes de la main de L'Estoile (1Î91} 161 LV, Indulgences accordées par W l'illustrissime Légat, et Stations données et octroyées aux Eglises de Paris, pour le temps de la Quarantaine (iSç;) i63 LVL Pardons octroyez par M>' l'illustrissime Légat, pour les Festes suivantes le jour de Noûl (i5gi) 16S LVU. U Criée et Proclamation du Pape contre les Luthériens, lea Huguenotz, et autres tenant le party de l'Evangile, nos etinemis capitaux 171 Chanson papale sur le chant: Pourqufty font bruit, etc. . . . 173 LVIII. Jubilé de Nostre Sainct Père le Pape Grégoire, XlII» de ce f' *TM_ *"[^] '77 LIX. Jubilé de Nostre Sainct Père le Pape Clément VIII*, etc. . l8â LX. DroUerie des Forces de Mayenne (1[^]90) 194 LXI. Ad Sacram Virginem Laurelanam, Joan. Buchxri, Theol. Paris. Votum 155 Le mesme en frmnfrais (i586) XLII. Ordre du Roy contre les captures et emprisonnemens de personnes dans la ville de Paris (i5go)

414 TABLE DES MATIERES LXIII. De par les Prévost des Marchans et Escheirins de cette ville de Paris, etc. (iSgo) 204 LXIV. De par le Duc de Genevois et de Nemours ec les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris, etc. (1590) 205 LXV. De par le Duc de Genevois et de Nemours, etc. (iSgo). . 207 LXVI. LaFoy des Seize et leur Jargon pour tirer deniers (i 589) 208 LXVI bis. Déclaration et Résolution. De par les Maire et Eschevins de la ville de Troyes (1589) 21 x LXVII. Au Peuple de Paris (1593) 2xa LXVIII. Peinture allégorique sur un mur de Paris (1590) ... 2x6 LXIX. L'Asne du bon parti, en aoust 1590 «... 217 LXX. Le Duc de Feria et le Légat 217 Chansons des Gueux de la Ligue, trouvées dans la grande cage des Oisons, à Paris, etc 218 LXXI. Chanson pleine de resjouissance, avec Actions de grâce, etc. Sur le chant: Tremble^, tremblej[, Huguenots 2x8 LXXII. Chanson nouvelle, où est descrite la vertu et valeur des Lyonnois en la defifence de Pontoise. Sur le chant : Estendu parmi les fleurs 223 LXXIII. Chanson nouvelle du Biernois. Sur le chant de Salis^ son, ortôillon, etc 228 LXXIV. Chanson nouvelle des Farrignez. Et se chante sur le chant de Mariot 228 LXXV. Chanson de remonstrance au Roy de Navarre. Sur le chant : Au fort, au fort ^ je ne suis pas tout seul y etc a3i LXXVI. Note de L'Estoile 234 LXXVII. De par le Prévost de Paris (1591) 234 LXXVIII. De par M. le Gouverneur et MM. les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris (1591) 235 LXXIX. Extrait des Registres du Parlement (du 21 may iSqi). 238 LXXX. De par M. le Gouverneur et MM. les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris (1391) 240 LXXXL A M. le Prévost de Paris ou son Lieutenant civil (1592) 242 LXXXII. De par les Prévost |des Marchans et Eschevins de la ville de Paris (1590) 243 LXXXIII. Arrest de la Cour de Parlement sur le pouvoir de M*' le Duc de Mayenne, etc. (i59x) 246 LXXXIV. De par les Commissaires députez pour le paiement des rentes de la ville de Paris (1591) 246 LXXXV. De par les Prévost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris (1390) 247 LXXXVI. De par le Prévost de Paris (1591) 249 LXXX Vil. De par le Prévost de Paris (iSgi) 250 LXXXVIII. De par le Prévost de Paris (iSgi) 25 F LXXXIX. Portrait du Pape Sixte V, à l'âge de 65 ans 2 52 XC. Le Légat de la Ligue (1590) 252 XCl. Le Lieutenant de TEstat Royal 253

The text on this page is estimated to be only 15.33% accurate

TABLE DES MATIÈRES 41S XCII. Le Prfdicaieur du Légat 164 XCni. Chanson nouvelle sur ict calamités de ce tempi présent (iSsO 4 XCIV. Complainte des pauvres Catholiques de la France, el principAlemcnl de la ville de Paris, sur les cruautés qu'on leur a faict. Ensemble la complainte des pauvres laboureurs. Et se chante sur le chant : Voulej otlir chanson de ce mauvais gendarme 160 XCV. Chanson nouvelle de la finesse du Jacobin. Sur un chant XCVI. Chanson de la Ligue [iSg]) a66 XCVII. Chanson de la Miracleuse Délivrance du DucdeGujrM. El se chante sur le chant des Fanniers «70 XCVIII. Mot de Sibillot 874 XCIX. Le grand Duc de la Picotée «74 C. Portrait au crayon du Duc de Nemours 17\$ CL Le Chevalier Adventureui , Colonel général des Enfana perdus de la Ligue 175 Cil. Vers satiriques copiés de la main de L'Estoile (tSgo) . . , 376 CIII. Arrest de la Cour de Parlement séant à Chnalons, contre le rescript, en forme de Butle, adressé au Cardinal de Ptaïsance, publié par tes Rebelles de Paris, au mois d'octobre dernier (iSgi) a?? CIV. Mandement pour la Procession générale et descente de la chasse de Madame Sainte Geneviefve, au 17 mars i5g4 . . . a8t CV. Vers contre les Seize, copiés de U main de L'Estoile . . . 385 CVI. Fides vilrea a86 CVil. Stances sur la misère du siège de la ville de Paris (iSgo) 187 CVIII. U Pauvreté et Lamentation de la Ligue (tSgî) agi CIX. La Déliviance de la France par le Persée Franfois (1S94). agî ex. Le Prix d'Outrecuidance, et Los de l'Union 3()5 CXI. Pouitraitde la Ligue iafernalle 398 CXIL Portrait de Henri IV 299 CXIII. Autre portrait de Henri IV 300 CXIV. Les Entre-paroles du Manant dé-ligué et du Mabeutre . 300 CXV. Le Duc d'Albc et le Duc d'Alcnfon 305 CXVI. Entrée de Henri IV à Paris, le îa mars 1894 305 CXVK. Réduction miraculeuse de Paris sous l'obéissance du Roy Très Chrestien Henri IV, et comme Sa Majesté y e par la Porte Neufve, le mardi ix mars 1594 CXVriI. Comme le Roy alla incontinent à l'Église de Nostre Dame, rendre grâces solennelles à Dieu de cesie admirable réduction de la Ville Capitale de son Royaume CXIX. Comme Sa Majesté, le nieime jour, estant i la Porte Saint-Denis, veid sortir hors de Paris les garnisons eslrangères que le Roy d'Espagne y entretenoit CXX. Les Cérémonies qui ont esté faictes et observées i Rome,

4i6 TABLE DES MATIERES au mois de Septembre i SçS, pour
 Tabsolution de Henry de Bourbon, IV* de ce nom, Roy de France et de
 Navarre 3a8 CXXI. Henricus IV. Christianissimus Francict et Naparrœ
 Rex^ iEtatisanno R. xuiii 33 1 CXXII. Les Cinq Chanceliers et Gardes des
 Sceaux de nostre France, depuis l'an iSSç jusques à l'an iSgg, que fust fait
 Chancelier Mettire Pomponne de Belière 33a CXXIII. Portrait de la
 Pyramide dressée devant la porte du Pallais (1597) 333 CXXIV. La
 Mainteue des Roys contre les Assassins endiablez. 334 CXXV. La
 Retraicte d'Albert, Cardinal d'Autriche, chef et conducteur de l'Armée
 Espagnolle au secours de la ville d'Amyens (iSçy) • • 334 CXXVI. Le Pape
 Clément VIII 338 CXXVII. Portrait de Henri IV 339 CXXVIII. Quatrains
 en l'honneur du Roi Henri IV, etc. (i595). 339 CXXIX. Le Profil d'Amiens
 (1597) 344 CXXX. Plainte funèbre d'un habitant de la Ville d'Amiens, sur
 la mort de l'Asne espagnolisé le 12 de Septembre 1597. • . . 346 CXXXI.
 Antidote contre le défaut et grand mal de cœur d'Albert, Cardinal
 d'Autriche, pour la reprinse d'Amiens, et l'Horoscope du mesme Cardinal
 Albert 348 CXXXII. Pourtraictz de plusieurs hommes illustres qui ont flory
 en France depuis l'an i500 jusques à présent 35 1 CXXXIII. Carte de France
 (1591) 382 CXXXIV. Représentation des Cérémonies et de Tordre gardé au
 Baptesme de Monseigneur le Dauphin et de Mes-Dames ses sœurs, à
 Fontainebleau, le 14 de Septembre 1606 383 CXXXV. Arrest de la Cour;
 ensemble les Vers et Discours latins escrits sur marbre noir es quatre faces
 de la base de la Pyramide (1594 et iSçS) 387 CXXXVI. Répertoire
 chronologique des choses plus mémorables advenues sous les Roys de
 France, depuis Pharamond jusques à Henry IV 392 CXXXVII. Monstre
 marin (1600) 406 CXXXVIII. Poisson singulier (1587) 407 CXXXIX. La
 figure de la Beste trouvée en la terre de très révérend seigneur
 TArchevesque de Saltzbourg (i53i) 407 CXL. Le vray pourtraict d'un
 monstre nay d'une Vache, le dixiesme jour de May 1569, près d'Abeville •
 408 CXLI. Jumeaux monstrueux (i575) 409 CXLII. Peregrinationes. —
 Genua 409 Imp. Joutust.

The text on this page is estimated to be only 3.60% accurate

i' \ 1 4 1

The text on this page is estimated to be only 0.75% accurate

« ■ » J .î

The text on this page is estimated to be only 17.00% accurate

i ■

The text on this page is estimated to be only 2.00% accurate

I ht II II

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

". r^awçr 'f .v.* ".*"

